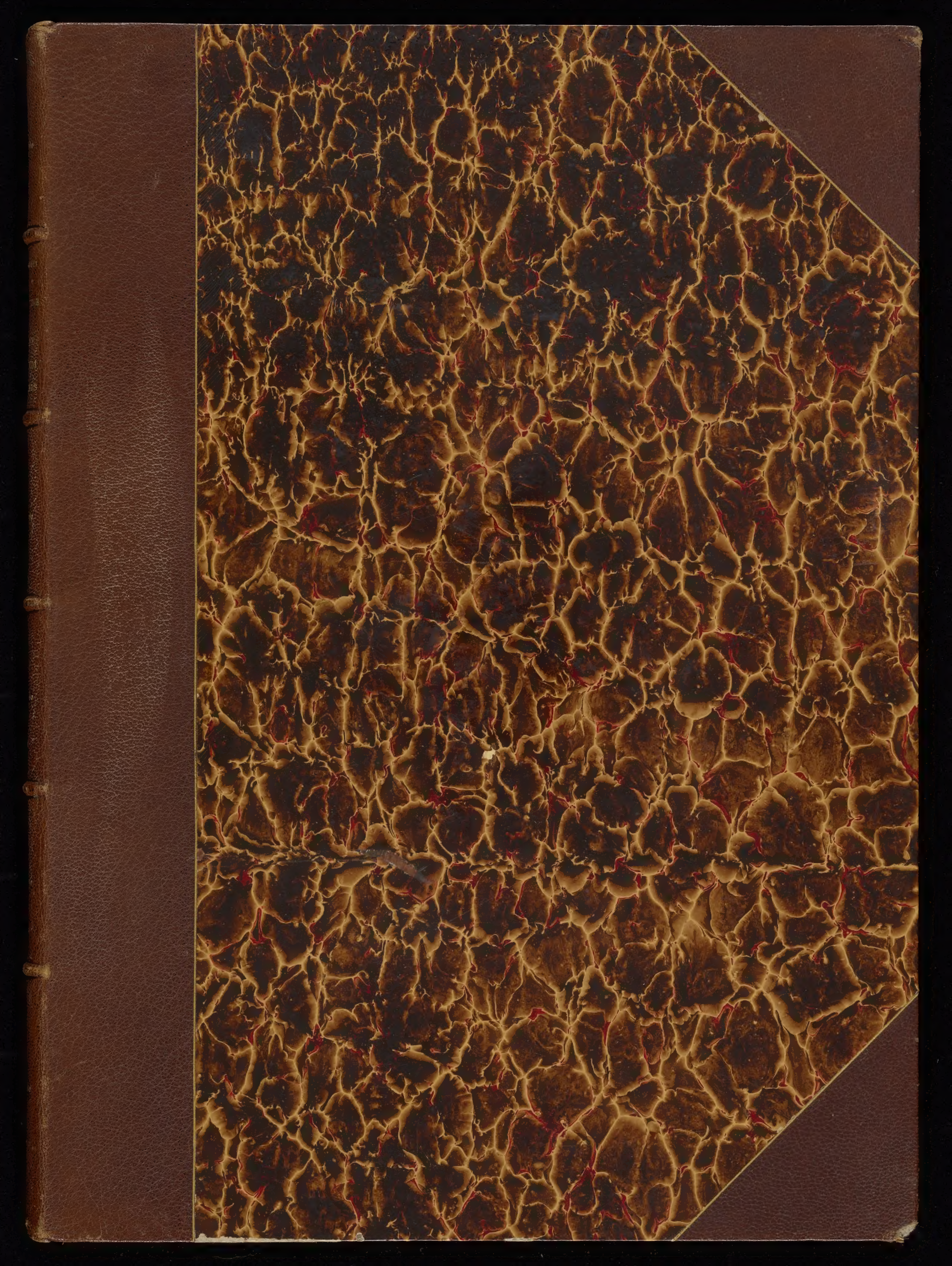
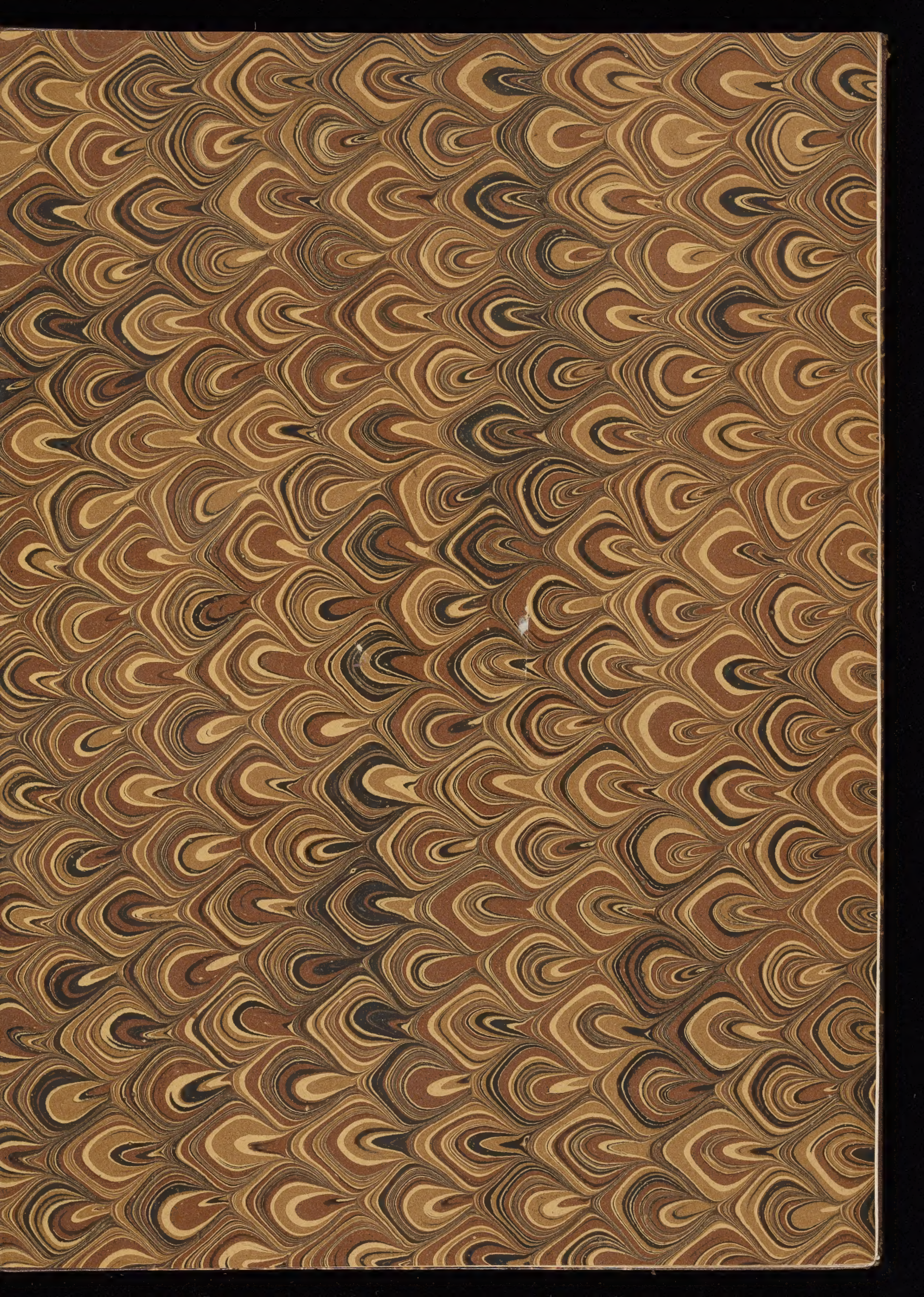




BIBLIOTHÈQUE
TOUJOURS TOUT DROIT
DE GURON



Coll. compl. | très rare | vol. de texte & atlas | P 26

exemplaire de G. Lecointre-Dupont, président d'honneur de la Sté des Antiquaires de l'Ouest ; avec envoi de l'auteur.

relié à la fin le compte-rendu de la séance de l'Académie Pontificale d'Archéologie du 25.2.1886, 24 p. & 1 ill., contenant l'allocution du comm. De Rossi et une étude supplémentaire par Lecointre-Dupont, ainsi qu'une lettre de De Rossi du 27.7.1888 à Lecointre-Dupont, 2 p. n.ch.

L'atlas reproduit les nombreux objets d'art, bijoux, châsse, sculptures, inscriptions etc. ainsi qu'une reconstitution de cette chapelle souterraine mérovingienne unique en France, découverte en 1849

À Monsieur G. Lecointre-Dupont,
respectueux et affectueux hommage et souvenir
de l'auteur —
Tout soit dévoué au N.!
Camille de la Croix
s. j.

Poitiers,
le 10 février
1884.

MONOGRAPHIE

DE

L'HYPOGÉE-MARTYRIUM

DE POITIERS

PARIS

MOTTEROZ, ADM.-DIRECT. DES IMPRIMERIES RÉUNIES — C

Rue du Four, 54 bis.

MONOGRAPHIE

DE

L'HYPOGÉE-MARTYRIUM

DE POITIERS

DÉCRIT ET DESSINÉ PAR L'INVENTEUR

LE R. P. CAMILLE DE LA CROIX

De la Compagnie de Jésus

TEXTE



PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT

56, RUE JACOB, 56

M DCCC LXXXIII

A LA MÉMOIRE

DE

M. JULES QUICHERAT

Directeur de l'École des Chartes

HOMMAGE ET REGRETS

Au savant qui m'entoura de ses lumières et de son amitié.

Son ami reconnaissant et dévoué en N.-S.

C. C. S. J.

LE CHAMP DES MARTYRS

ET

SON HYPOGÉE

La découverte que nous nous proposons d'analyser et de déterminer a depuis plus de trois ans fixé l'attention très particulière des archéologues qui ont à cœur d'éclaircir les origines de notre histoire. La plupart en ont eu connaissance par des revues scientifiques et par le compte rendu de la communication que nous en avons faite aux réunions des Sociétés savantes de province, à la Sorbonne, le 1er avril 1880 ; quelques-uns aussi (1) nous ayant honoré de leur visite l'ont étudiée sur place et tous se plaisent à reconnaître sa grande importance pour l'histoire ecclésiastique de la seconde Aquitaine, en même temps qu'ils la regardent comme un document des plus précieux pour l'étude des monuments, de l'épigraphie et de la langue aux temps Mérovingiens.

Comprenant toute la valeur de ces jugements, nous nous sommes efforcé de mettre le plus de méthode et de clarté possible dans la composition de cet ouvrage ; laissant de côté des développements qui, au point de vue historique et littéraire, auraient pourtant leur intérêt, nous nous sommes renfermé dans le cadre strict d'une monographie complète, y joignant de nombreuses planches auxquelles le lecteur devra souvent recourir.

Malgré la peine que nous avons prise pour faire connaître à fond et déterminer cette importante découverte, et malgré la valeur des résultats obtenus, nous devons avouer que plusieurs points restent encore obscurs. L'objet d'étude, en effet, est, croyons-nous, sans précédents et même sans analogues. Aussi, très volontiers, livrons-nous ces résultats aux patientes recherches de nos savants; bien des énigmes trouveront, sans doute, auprès d'eux, leur solution, et du choc des opinions pourra jaillir la lumière.

Poitiers, 15 mai 1882.

(1) MM. Jules Quicherat, J.-B. Bulliot, Léon Palustre, Jules de Laurière, Paul de Cessac, Benj. Fillon, etc.

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE DE LA DÉCOUVERTE

Dans le courant d'octobre 1878, M. Rothmann, commandant en chef du génie, à Poitiers, maintenant attaché au dépôt des fortifications de Paris, procédait au décapement du sol destiné au parc à fourrages de l'artillerie sur les hauteurs avoisinant et dominant la ville, et ouvrait les fondations des constructions projetées. Dès les premiers coups de pioche, les ouvriers occupés à ce travail rencontrèrent des objets qu'ils jugèrent anciens et m'en prévinrent. Je me rendis aussitôt sur les lieux, et, après un léger examen, je reconnus que nous étions en présence d'une nécropole Romano-Gauloise.

D'accord avec M. le Commandant, nous cherchâmes les moyens nécessaires pour tirer le meilleur parti possible de cette découverte. De son côté, il se mit en demeure d'opérer des fouilles régulières (1); quant à moi, l'inspection de l'ensemble du terrain m'ayant fait soupçonner que la nécropole devait s'étendre au-dessus et au-dessous des champs acquis par l'État, je demandai et j'obtins l'autorisation de faire des reconnaissances dans les propriétés particulières qui la bornaient, et mes prévisions furent bientôt confirmées par les résultats que donnèrent quelques tranchées opérées en diagonale.

Je commençai aussitôt des fouilles en règle qui me permirent d'analyser 313 sépultures des quatre premiers siècles et fournirent un nombre considérable d'objets intéressants qui figurent actuellement au musée des Antiquaires de l'Ouest (2).

(1) Ces fouilles donnèrent de fort beaux résultats, comme on peut le voir par les vitrines spéciales qui se trouvent au musée de Cluny à Paris, où les objets trouvés ont été transportés, au grand regret de notre Société archéologique poitevine, et au détriment de l'ensemble de notre découverte.

(2) L'analyse de ces sépultures et de celles qui ont été découvertes par M. le commandant Rothmann, ainsi que la description des objets qui y furent trouvés, feront le sujet d'une publication ultérieure.

CHAPITRE II

ASPECT, NATURE ET POSITION DU TERRAIN

Avant d'exposer la marche suivie dans les fouilles, il est important de faire connaître le plateau sur lequel elles furent opérées, et sa position topographique par rapport à la ville. Poitiers, circonscrit par deux rivières, le Clain *(Clennus)* (1) et la Boivre *(Bibera)* (2) qui coulent à ses pieds, est bâti sur une hauteur, et se trouve dominé par des plateaux. Ces plateaux, qui s'élèvent presque à pic sur la rive droite du Clain et sur la gauche de la Boivre, son affluent, sont formés de calcaires jurassiques recouverts d'une couche de terre épaisse de 30 à 40 centimètres (3); ils sont à 41^{m} 50 au-dessus du niveau moyen des rivières, s'appellent dans le pays « Dunes (4) » et de leurs sommets laissent apercevoir toute la partie nord, est et sud de la ville. Le plateau qui nous occupe est situé à l'est de la cité et sur la gauche de la voie romaine conduisant de Poitiers à Bourges par Argenton (5); la nécropole païenne en couvre, le long de cette même voie, une superficie de 30,000 mètres carrés, sur une longueur de 375 mètres. Pour plus de clarté, divisons ce vaste champ des morts en trois parties : la première, la plus éloignée de la ville, propriété de la Société des Antiquaires de l'Ouest, sur laquelle se voit encore un dolmen bien connu sous le nom de « Pierre-Levée », appartenant à l'État

(1) Clennus (Greg. Turon, Hist., IX, 41). *Dict. topog. du département de la Vienne*, par Rédet, 1881.

(2) Bibera, 923 (*Chartes de Saint-Hilaire*, par Rédet, t. I, p. 18). *Idem*

(3) L'altitude, au niveau moyen de la mer, du plateau des Dunes, à l'emplacement de l'Hypogée, est de $114^{m}00$, et celle du Clain, de $72^{m}50$; donc, $114^{m}00 - 72^{m}50 = 41^{m}50$, hauteur des Dunes au dessus du Clain, à niveau moyen.

(4) DVNVM, DVNVS, DVNA, vetere Gallorum lingua montem vel collem significat. (Du Cange).

DVN, s. m. (mot celtique) signifie hauteur, montagne, élévation, colline, forteresse (*Glossaire du centre de la France*, par Jaubert, 1856).

(5) « D'après l'itinéraire d'Antonin, cette voie allait de Poitiers, *Limonum*, à Bourges, *Avaricum Biturigum Cuborum*, et, » d'après la table Théodosienne, passait à Argenton, *Argentomagus*, en Berry. » (*Dissert. sur les voies romaines en Poitou*, par dom Fonteneau. *Mém. de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. II, 1836, p. 94.)

comme monument historique (1); la seconde, également propriété de l'État, couverte aujourd'hui par les constructions militaires; la troisième enfin, la plus rapprochée de la ville, composée de plusieurs propriétés particulières non habitées. Celle-ci est elle-même séparée de la seconde par un chemin romain qui, bien qu'appelé sur le plan cadastral Chemin de Montbernage, conserve néanmoins encore dans la tradition le nom de Chemin-des-Martyrs. C'est sur cette dernière partie que se trouve le lieu dit : Chiron-Martyrs (2) et Champ-des-Martyrs, lequel a été conservé par la tradition orale et écrite (3), et que j'ai marqué sur la planche I.

(1) La Pierre-Levée de Poitiers fut fouillée par dom Mazet; on n'y trouva que des cendres (*Bulletin de la Société d'Agriculture de Poitiers*, V. 1, 1818, p. 25.)

(2) « Chiron, s. m., gros tas de pierres amoncelées qui se trouvent dans les champs. Il y a, près de Chef-Boutonne, le Champ des » Chirons, qui doit son nom à la présence de quinze à vingt énormes amas de pierres. Ces chirons ayant été détruits et les pierres » enlevées, il s'est trouvé que ces prétendus chirons étaient des tombelles qui recouvraient des squelettes et n'étaient autres que » des sépultures gauloises. Le dernier, qui existe encore en partie, a été ouvert en novembre 1857, et nous conservons divers frag- » ments de poterie, etc., qui y ont été trouvés avec quatre squelettes. » (*Glossaire Poitevin*, par Beauchet-Filleau, 1864.)

(3) Voir aux pièces de l'appendice un titre de cette propriété où elle est appelée Chiron-Martyr.

CHAPITRE III

MARCHE SUIVIE DANS LES FOUILLES

Assuré, comme nous l'avons dit plus haut, que la troisième partie de la nécropole païenne, bordée d'un côté par le Chemin-des-Martyrs et de l'autre par la voie Romaine, recélait des sépultures nombreuses, nous commençâmes les fouilles avec méthode (1). Dix terrassiers, sous l'habile direction de notre dévoué chef de chantier Auguste Gatellier, furent employés à ce travail et ouvrirent les tranchées parallèlement à la voie romaine en remontant de AB vers CD, ne laissant pas un seul pouce de terrain sans le remuer jusqu'au solide. La terre végétale n'avait généralement que 30 ou 40 centimètres d'épaisseur, et le dessous étant le calcaire friable, il était facile de constater s'il avait été remué ou non, puisque toutes les sépultures ne comptaient pas moins de 60 centimètres en contre-bas du sol actuel. Après avoir fouillé de cette façon les 2,640 mètres carrés compris entre A, B, C et D, nous arrivâmes, à partir de la ligne CD, sur un terrain qui se trouvait, jusqu'en 1832, couvert par un immense amas de pierres de toutes natures et qui n'avait alors pas moins de 7 mètres de hauteur dans sa partie la plus élevée. Fort heureusement qu'à cette époque l'administration des ponts et chaussées détruisit cet immense tumulus (2) que l'on nommait Chiron-Martyrs, et en porta les matériaux sur la nouvelle route de Poitiers à Limoges pour lui servir d'encaissement. Depuis lors ce terrain fut cultivé. Il occupait une superficie de 1,815 mètres carrés et était limité au sud et à l'ouest par la nécropole païenne, au nord par des terrains vagues que nous avons explorés sans

(1) V. planche I.

(2) Il est à remarquer que cet amas de pierres ou *tumulus* recouvrait la partie principale du lieu dit : Chiron-Martyrs, et que par dessous existaient l'Hypogée avec ses sépultures, ainsi que les autres sépultures chrétiennes qui l'entouraient, comme nous le dirons plus loin ; il faut également noter l'analogie que présentait ce tumulus avec tous les tumulus Gaulois et même Romano-Gaulois, sous lesquels se sont si souvent rencontrées des sépultures.

résultats, et à l'est par le Chemin-des-Martyrs qui reliait la voie romaine de Poitiers à Bourges à celle de Poitiers à Tours. Le décapement de ce champ offrit des particularités que nous n'avions pas rencontrées jusque-là dans la nécropole : certaines parties, assez vastes, ne fournirent aucune sépulture; d'autres nous révélèrent des sarcophages qui n'avaient aucune analogie avec ceux rencontrés précédemment et qui se rapprochaient au contraire des sarcophages que l'on attribue généralement aux VIe et VIIe siècles; d'autres enfin contenaient des sépultures faites dans le rocher, sans sarcophages; dans ces sépultures, il fut impossible de trouver aucun indice du paganisme, quoique nous fussions habitué à cette sorte de découverte, même à peu de distance de la bordure CD. Poursuivant plus avant nos recherches, nous arrivâmes sur une superficie considérable de terre sous laquelle le solide ne se trouvait pas à la profondeur habituelle; j'ordonnai de suite le déblai en grand à une profondeur de 40 centimètres, puis, rencontrant des débris de tuiles à rebord, des fragments de pierres taillées, ainsi que des morceaux d'enduits peints, je conclus à l'existence d'une substruction importante dont je fis rechercher les délimitations qui me paraissaient devoir être formées par le rocher (1). Ce premier déblai terminé laissa voir une fosse d'environ 60 mètres carrés sur une profondeur de 40 centimètres. Certain alors d'avoir rencontré quelque chose d'intéressant, je fis continuer la fouille par couches de 30 centimètres d'épaisseur, en partant du centre pour rayonner vers les parois connues. Nous déblayâmes de cette façon, avec le plus grand soin, ne laissant pas même une seule pelletée de matériaux de construction sans examiner ce qu'elle contenait, toute cette cavité artificielle, jusqu'à son fond, travail qui nous découvrit les restes d'un Hypogée dans l'état que nous allons décrire.

(1) C'était le 24 décembre 1878.

CHAPITRE IV

DESCRIPTION DES SUBSTRUCTIONS DE L'HYPOGÉE APRÈS LEUR DÉBLAIEMENT

Ces substructions entièrement déblayées offraient l'aspect d'une chambre basse ou en sous-sol (1), divisée en deux parties par un changement de niveau que détermine une grande marche J sculptée, marquetée et inscrite, ayant 25 centimètres de hauteur; on y descendait par un escalier encore fort apparent dont il ne reste plus que huit marches et un palier, parmi lesquels on compte la marche palière L avec inscription appartenant à la porte, les marches sculptées Q,P,N et une petite colonnette O faisant face à un pilastre O'. Cet escalier s'écarte de l'axe du monument et s'incline légèrement, mais sensiblement sur la gauche du spectateur. La plus grande profondeur de cette chambre, comptée du sol extérieur à l'aire, est de $2^{m}80$, et sa largeur moyenne de $2^{m}95$. Les deux côtés latéraux sont d'inégales longueurs; celui de droite a $4^{m}80$, celui de gauche $4^{m}85$; cette chambre affecte donc la forme d'un quadrilatère à côtés non parallèles et, par conséquent, à angles inégaux.

Des quatre murs intérieurs, on n'en voyait plus que trois : celui du fond (est) conservait encore la moitié de son enduit peint, ainsi qu'une ouverture ou prise de jour, *fenestella* (2), dont une partie de l'allège en glacis A (3) était en place; celui de gauche (nord), assez bien conservé, mais dépourvu de son enduit, est coupé par

(1) V. planches II et III.

(2) « *Fenestella confessionis.* — C'est une ouverture ou petite fenêtre pratiquée au-dessus de la confession, c'est-à-dire de la » cellule souterraine où reposent les corps des martyrs et des saints en général. » (*Dictionnaire des Antiquités Chrétiennes*, par Martigny, 1877.)

(3) « *Allège*, s. f. — Partie de mur comprise entre l'appui d'une fenêtre et le sol. Pour rester dans le sens propre du mot allège, » on ne devrait appeler ainsi que celles qui ont moins d'épaisseur que le mur, ce qui a lieu toutes les fois que l'embrasure descend » jusqu'au sol. » (*Dictionnaire raisonné d'architecture*, par Ernest Bosc.)

une pénétration formant *arcosolium* (1) avec peintures et inscriptions; celui de droite (sud) était totalement détruit, on reconnaissait néanmoins la direction qu'il avait eue, grâce à quelques petits moellons qui, faisant partie des murs est et ouest, lui avaient servi de liaisons; quant à celui (ouest) dans lequel paraissait la porte, il était, comme celui de gauche, assez bien conservé; il gardait quelques enduits et un peu de peinture, qui, sur la droite en descendant, portaient les traces de feu et de fumée. Nous reviendrons plus loin et avec plus de détails sur les particularités que présentaient les peintures, la sculpture, l'ornementation et les inscriptions. Ces murs, construits avec une négligence incroyable, n'avaient que 20 centimètres d'épaisseur et étaient mis en placages ou en revêtements contre les parois de la fosse taillés dans le rocher friable; ils étaient composés de mortiers mal battus dans lesquels une mauvaise chaux entrait pour une trop grande part; les moellons de toutes dimensions, généralement petits et informes, avec lesquels ils étaient construits, étaient placés d'une manière très irrégulière; on en remarquait même 18 placés les uns à côté des autres, obliquement, dans le mur de gauche, et 3 dans celui du fond, comme cela se voit dans plusieurs constructions de l'époque mérovingienne (2). Quoique fort mal édifiés, ces murs semblaient avoir supporté une voûte en plein cintre de 30 centimètres d'épaisseur avec enduits et peintures, à en juger du moins par les morceaux que nous en avons retrouvés parmi les matériaux de déblai. Disons cependant que la plupart des moellons de voûte découverts étaient faits avec une sorte de pierre ponce fort dure et extrêmement légère que l'on trouve près de Smarve, à quelques kilomètres de Poitiers (3).

Les deux jambages M de la porte étaient en place et reposaient sur un seuil ou palier L avec inscription, mais l'un et l'autre, jadis monolithes avec leurs chambranles, étaient cassés vers le milieu de leur hauteur; nous en avons retrouvé des portions en déblayant les parties supérieures, ainsi qu'un fragment fort considérable du linteau; ce dernier, ainsi que le jambage de droite, portait d'intéressantes inscriptions.

(1) « *Arcosolium.* — C'est le véritable nom des monuments arqués qui se rencontrent si fréquemment dans les catacombes et » en général dans tous les cimetières chrétiens. » (*Dictionnaire des Antiquités Chrétiennes*, par Martigny.)

« *Arcosolium.* — On appelle ainsi les espaces vides qui règnent au-dessus du tombeau; étant invariablement creusés en arc, » on fut naturellement amené à nommer l'ensemble du monument *arcosolium*, ce qui veut dire un sarcophage surmonté d'un arc. » (*Bulletin d'Archéologie Chrétienne*, par M. de Rossi. Édit. française, VI[e] année, 1863, p. 90, note de Martigny.)

(2) V. planche III, coupes verticales AB et CD.

(3) « Nous avons aussi, à deux lieues de Poitiers, sur le Clain, près Smarve, des champs où l'on trouve en abondance une » sorte de pierre ponce; on en ferra, en 1776, une certaine étendue de la route que l'on dirigeait vers Gençay, et qui vient d'être » reprise. Les pierres sont fort dures et cependant surnagent lorsqu'on les jette sur l'eau; il s'en trouve également de l'autre côté » de la rivière, dans la paroisse de Ligugé. On ne peut regarder cette pierre comme étant véritablement de la nature de la pierre » ponce, qui est volcanique; mais elles sont d'une égale utilité. » (*Affiches du Poitou*, 1776, p. 87.)

Cette pierre était connue des Romains et ils l'employaient comme moellons dans leurs constructions; je l'ai trouvée mise en œuvre dans les Thermes et dans le temple de Mercure de Poitiers, ainsi que dans la plupart des substructions locales Romano-Gauloises.

Après l'énumération des parties de cette chambre qui sont en élévation, exposons ce qui était sur son aire et dans son aire.

Sur l'aire on voyait : 1° les restes d'un massif de maçonnerie G de forme pyramidale, ayant un parallélogramme de 82 centimètres sur 65 de base, et 55 centimètres de hauteur; il était revêtu, sur ses quatre faces, d'enduits et de peintures et semblait avoir servi d'autel; 2° une châsse *(capsa)* en pierre (n° 15) sculptée en haut relief, dont il ne subsiste que la partie inférieure, et sur laquelle se voient des restes de peinture; 3° une marche en pierre J changeant les niveaux de l'aire, couverte d'ornementations et d'inscriptions en creux; les creux des ornementations conservent encore quelques incrustations de verre et ceux des inscriptions manifestent qu'ils avaient été peints en rouge; cette marche est cantonnée par deux colonnettes K fuselées, faites au tour, avec socles et bases; celle de droite est seule entière, mais sans chapiteau; 4° quatre sarcophages en pierre, taillés, de forme trapézoïdale, avec couvercles en pierre (n°s 1, 2, 3, 4); ils étaient intacts, gardant même des ossements, mais de dimensions et d'époques différentes.

Dix cavités de grandeurs et de formes variées avaient été pratiquées dans l'aire :

La première recevait le pied d'un petit bas-relief en pierre I représentant deux hommes attachés à des croix et séparés l'un de l'autre par un petit pilastre avec base et chapiteau; ce morceau de grossière sculpture est privé de la moulure qu'il avait à sa base, ainsi que de son couronnement;

La seconde, n° 11, enchâssait à demi un petit sarcophage en pierre ayant servi à un enfant; nous en avons retrouvé le couvercle, à la face duquel était sculptée une croix en relief, et à son revers se voyaient les restes d'une ornementation ciselée qui avait dû avoir antérieurement une autre destination;

La troisième, n° 13, taillée dans le roc, avait une feuillure dans laquelle s'emboîtait assez mal un couvercle en pierre, grossièrement fait; il contenait des ossements et avait 30 centimètres de profondeur, 65 de longueur, 30 de largeur à la tête, et 17 de largeur aux pieds;

La quatrième, n° 10, derrière l'autel, avait également une feuillure dans laquelle reposait un couvercle en pierre sculpté d'un côté, la sculpture posée en vue et ayant jadis fait partie d'un autre monument; elle renfermait des ossements et avait 1^{m}80 de longueur, 50 centimètres de profondeur et 30 centimètres aux extrémités;

La cinquième, n° 9, en face de l'autel, renfermait des ossements, une fibule en bronze, quelques débris informes de fer et de cuivre; elle avait une feuillure prise d'un côté dans la grande marche J et de l'autre dans le rocher, et un couvercle composé d'une grande pierre sculptée et ornementée dont la

face ouvragée se trouvait en vue et de niveau avec l'ancien dallage; elle avait, feuillures comprises, 33 centimètres de profondeur, 50 centimètres de largeur et $1^{m}20$ de longueur;

La sixième, n° 14, près de la grande marche, était recouverte par une pierre plate enchâssée dans des feuillures faites aux extrémités dans le rocher et devant affleurer jadis l'ancien dallage; elle avait 76 centimètres de longueur, 40 centimètres de profondeur, 34 centimètres du côté de la tête et 23 centimètres du côté des pieds;

La septième, n° 12, n'offrait aucune forme régulière et semblait avoir été dérangée à une époque qui nous est inconnue; elle avait probablement servi dans le principe à deux fosses séparées par une paroi en rocher naturel; elle possédait encore des ossements mélangés à des débris de construction qui la remplissaient entièrement; sa profondeur était la même que celles des précédentes;

La huitième, n° 8, en face de la grande marche, paraissait n'avoir été faite que pour recevoir, en qualité de puits perdu, l'eau qui devait inévitablement tomber dans l'intérieur de l'édifice par suite de la mauvaise disposition de l'escalier dont une partie était à découvert; elle ne renfermait aucun ossement et n'était remplie que de limon d'alluvion;

La neuvième, n° 5, grossièrement creusée dans le rocher, sans feuillures, était recouverte, comme la sixième, par une grande pierre plate taillée avec peu de soin, qui faisait saillie et devait se trouver en effleurement de l'ancien dallage; elle avait 80 centimètres de longueur, 40 de largeur, 28 de profondeur et renfermait des ossements;

La dixième, n° 6, en tout semblable à la précédente, contenait, outre des ossements, les perles d'un bracelet, deux fibules en bronze et deux boucles d'oreille en laiton; les couvercles de ces deux dernières étaient eux-mêmes en partie cachés par le gros sarcophage en pierre n° 1;

Les espaces n° 7, compris entre les sarcophages n°s 1 et 2, et les parois du rocher, étaient remblayés avec des débris de construction et recélaient quelques ossements.

L'espace H, compris entre les restes du sarcophage n° 15 et le mur de fond de l'*arcosolium*, était lui aussi comblé par des débris de construction parmi lesquels se trouvait un fragment de pierre blanche taillée, sur lequel se lisait un reste d'inscription.

Les vues perspectives cavalières représentées sur les planches IV et V achèveront de faire connaître l'aspect qu'offraient ces précieuses substructions après leur déblaiement; il sera nécessaire d'y revenir; mais auparavant disons

ce qu'étaient les ossements recélés tant par les cavités taillées dans le rocher que par les quatre grands sarcophages dont nous venons de parler.

Après un sérieux examen fait le 28 avril 1879, en présence d'une commission ecclésiastique et archéologique (1), par de savants professeurs de la Faculté de Médecine de Poitiers, nous avons constaté l'existence de 35 sujets, dont les ossements avaient été, à une époque indéterminée, transportés en ce lieu. La lecture du rapport suivant fera mieux connaître la nature de ces ossements et la façon dont ils étaient disposés :

« Les soussignés, Alexandre Jallet, docteur en médecine et en chirurgie, professeur à l'École de Médecine de Poitiers, et Jean Jablonski, docteur en médecine, membre résidant de la Société des Antiquaires de l'Ouest, convoqués par le R. P. Camille de la Croix, à l'effet de déterminer la nature des ossements contenus dans les sarcophages et les fosses de l'Hypogée du cimetière Romano-Gaulois de la Pierre-Levée;

« En présence de la commission ecclésiastique et archéologique, présidée par M. l'abbé Fossin, délégué de Mgr Pie, évêque de Poitiers, ont constaté ce qui suit (2) :

« Dans le sarcophage n° 1 :

« 1° Deux squelettes d'adultes, l'un d'un homme âgé d'environ quarante ans et l'autre d'une femme d'une trentaine d'années (âge et sexe présumés par l'examen de la tête et du bassin);

« 2° Le squelette d'un enfant de deux ans environ.

« Ces os ont été trouvés pêle-mêle dans le sarcophage.

« Dans le sarcophage n° 2 :

« Le squelette d'un homme d'environ soixante-dix ans, âge présumé par l'examen du maxillaire inférieur et par l'ossification complète du cartilage thyroïde. Ce squelette dont le décubitus dorsal, le bras droit étendu, le bras gauche replié sur le thorax, et mesurant une longueur totale de $1^{m}60$, semble tout d'abord n'avoir jamais été déplacé; mais un examen plus attentif nous montre une vertèbre cervicale placée près du coude gauche, la rotule droite sous la portion lombaire de la colonne vertébrale, la rotule gauche sous le tibia droit, les extrémités des pieds (métatarsiens et phalanges) placées l'une à droite et l'autre à gauche du squelette au niveau du bassin; enfin dans le crâne, délité dans sa moitié droite, nous trouvons presque tous les os des deux mains, un des métatarsiens et le coccyx.

« Il est donc évident que ce crâne a dû être placé dans le sarcophage quand déjà les ligaments avaient été en partie détruits par la putréfaction.

(1) Le rapport complet de cet examen se trouve à la fin de ce travail, parmi les pièces de l'appendice.
(2) Les numéros de ce rapport sont les mêmes que ceux marqués sur la planche II.

« Nous ferons remarquer que nous avons retrouvé tous les os de ce squelette, excepté la deuxième vertèbre cervicale.

« Dans le sarcophage n° 3 :

« 1° Deux squelettes d'enfants d'environ sept ans, ainsi que le démontre l'évolution des dents;

« 2° Le squelette d'une femme adulte dont le sexe est déterminé par l'examen du bassin;

« 3° La tête d'un sujet âgé de seize à dix-huit ans, âge déterminé approximativement par les sutures et par les dents.

« Dans le sarcophage n° 4 :

« Un squelette d'adulte étendu sur le dos au fond du sarcophage, dans un tel état de délitescence qu'on n'a pas pu déterminer le sexe. Sur les membres inférieurs de ce squelette se trouvaient pêle-mêle des débris d'ossements de deux autres sujets adultes.

« Dans la fosse n° 5 :

« Le squelette complet d'un enfant de six à sept ans.

« Dans la fosse n° 6 :

« 1° Les ossements confondus de deux enfants de six à huit ans;

« 2° Une tête de femme (probablement).

« Parmi les terres comprises sur le plan au n° 7, se trouvaient :

« Les restes incomplets de deux squelettes d'adultes.

« Dans la fosse n° 8 :

« Rien.

« Dans la fosse n° 9 :

« 1° Les ossements d'un enfant d'environ deux ans;

« 2° Les squelettes de deux enfants d'une dizaine d'années;

« 3° Le squelette d'un enfant de six mois;

« 4° La tête d'un sujet de seize à dix-huit ans.

« Tous ces os avaient été probablement jetés dans la fosse où ils se trouvaient entassés.

« Dans la fosse n° 10 :

« Le squelette bien conservé d'un enfant de sept à huit ans.

« Dans le sarcophage n° 11 :

« Rien.

« Dans la fosse n° 12 :

« Les ossements de trois enfants de quatre ou cinq ans.

« Dans la fosse n° 13 :

« Le squelette d'un enfant de quelques mois et une tête appartenant probablement à une femme.

« Dans la fosse n° 14 :

« Les ossements mélangés de sept jeunes enfants (de quelques mois à sept ans).

« Dans le sarcophage n° 15 :

« Rien.

« En foi de quoi ils ont signé le présent rapport.

« Poitiers, le 28 avril 1879.

« A. Jallet, J. Jablonski. »

Il ressort de cette lecture que les ossements apportés dans ces diverses sépultures appartenaient à 5 femmes, 7 adultes, 22 enfants et à un vieillard d'environ soixante-dix ans. Cette observation nous amènerait de prime abord à nous demander si ces ossements ne seraient pas ceux de six ménages et de leurs enfants, en supposant une femme parmi les sept adultes dont on n'a pu déterminer le sexe; mais nous croyons plus sage d'attendre, pour formuler un jugement à ce sujet, que nous ayons étudié en détail et sérieusement les fosses et les trois sarcophages qui contenaient les ossements de ces trente-quatre personnes, ce que nous ferons au chapitre XIII de cet ouvrage. Quant au vieillard, on l'a constaté dans le rapport, il était seul, et ses ossements offraient dans leur assemblage un ordre assez parfait, relativement au désordre dans lequel étaient les autres. Il est aussi à remarquer qu'une main habile a dû présider à la reconstitution de son squelette; l'importance du personnage et la malédiction : « SI QVIS QVI...... ET DISTRVIT OPERA ISTA SIT ANATHEMA MARANATHA », formulée sur une des inscriptions, peuvent seules expliquer, ce nous semble, le soin apporté dans cette reconstitution; si néanmoins un certain nombre d'ossements n'occupaient pas leur place, comme le constate le rapport, ne pourrait-on pas l'attribuer à l'impatience de l'opérateur?

Mais laissons un instant ce qui concerne l'Hypogée, et parlons des sépultures renfermées dans les terrains qui l'avoisinaient; ces terrains, comme nous l'avons déjà dit, s'appellent Chiron-Martyrs et Champ-des-Martyrs.

CHAPITRE V

QUELQUES MOTS SUR LES SÉPULTURES QUI ENTOURAIENT L'HYPOGÉE

Les sépultures qui entouraient l'Hypogée étaient au nombre de 37; toutes, comme on le verra, avaient été violées, sans doute à partir du moment où les terrains qui les contenaient furent mis en culture, c'est-à-dire en 1832, époque de l'enlèvement des pierres qui les couvraient; elles consistaient principalement en sarcophages de pierre placés dans le rocher; quelques-unes aussi étaient sans sarcophages et semblaient avoir été faites dans des cercueils en bois.

Un seul de ces sarcophages en pierre (1) conservait son couvercle de même nature, mais il paraissait avoir été levé, à en juger du moins par le désordre dans lequel les ossements des deux personnes étaient placés. Tous les autres portaient également des traces d'investigations, quoique les squelettes fussent demeurés en place dans la plupart d'entre eux, et qu'ils fussent eux-mêmes comblés par de la terre. On comprend du reste l'absence des couvercles, car le soc de la charrue ne pouvait passer sans être gêné là où ils se trouvaient; ils devaient presque affleurer la terre, puisque les sarcophages avaient, avec leurs couvertures, environ 50 centimètres de hauteur, et que les fosses qui les contenaient n'avaient pas plus de 60 ou de 70 centimètres de profondeur. Il est probable aussi que la rencontre de ces sépultures excita d'abord la curiosité, puis la cupidité de leurs inventeurs, qui, non contents de fouiller celles qu'ils rencontraient fortuitement, durent s'assurer s'il y en avait d'autres, et, après avoir reconnu leur existence, les examinèrent toutes.

Comme on peut le voir sur le plan, la forme des sarcophages était géné-

(1) V. planche XIII, n° 37.

ralement celle d'un trapèze de différentes dimensions (nos 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 36, 37, 38, 42, 47, 49 et 50); un seul cependant était rectangulaire (n° 46).

Il n'y avait presque aucune différence dans la taille de la pierre dont ils étaient formés, ce qui donnerait à penser qu'ils avaient été faits dans le cours d'un même siècle; de plus, l'examen des formes et de la taille dénote clairement que leur existence est postérieure à celle des quatre gros sarcophages placés dans l'Hypogée dont nous avons déjà parlé.

Quelques cavités qui ne nous ont absolument rien révélé, à en juger par leurs formes et par leurs dimensions, auraient été faites pour recevoir des sarcophages; ainsi, celles qui portent les numéros 19, 20, auraient pu en contenir deux de différentes grandeurs; celles qui sont aux numéros 39, 40, 41, en auraient contenu trois, comme les numéros 31, 32, 33; quant à celles qui figurent sous les numéros 48, 49, 50, 51, 52, elles en auraient contenu cinq; enfin, celles qui portent les numéros 16, 17, 18, 43, 44, 45, auraient pu en contenir chacune un de grandeur proportionnée à leurs dimensions.

Les sépultures comprises sous les numéros 21, 22, 23, 24, 25, 30 et 35 n'avaient certainement pas contenu de sarcophages, et les corps y avaient été, ce me semble, inhumés sans cercueils en bois, si l'on s'en rapporte du moins à l'absence de clous que nous avons constatée.

Toutes ces sépultures étaient orientées, à l'exception de celles qui portent les numéros 25, 30 et 34, et paraissent être de même date; cette dernière, 34, est certainement postérieure à celle qui est figurée sous le numéro 35, puisqu'elle la coupe et que sa profondeur est moins grande. Il semblerait aussi que l'assemblage de certains sarcophages entre eux aurait été motivé par des exigences de famille, et nous pourrions voir, dans la juxtaposition des deux sarcophages 19 et 20, un bisôme, dans celle des trois sarcophages 31, 32 et 33, — 27, 28 et 29, — 39, 40 et 41, des trisômes, et dans celle des cinq sarcophages 48, 49, 50, 51 et 52, un quintisôme (1), quoique le bisôme, les trisômes et le quintisôme ne soient pas évidemment faits dans le même bloc de pierre.

J'ajouterai à cette aride nomenclature que ces 37 sépulcres ne nous ont fourni aucun objet, si ce n'est un petit bronze de Constance II, à fleur de coin, qui se trouvait dans le sarcophage 31, auprès du cubitus droit du squelette; mais, ce sarcophage étant privé de son couvercle et entièrement rempli de terre, le petit bronze a pu y être amené avec les remblais, et partant ne peut offrir aucun intérêt sérieux.

(1) « Les sarcophages étaient quelquefois divisés à l'intérieur en deux, trois et jusqu'à quatre compartiments, selon le nombre » des corps qu'ils devaient recevoir, et alors ils s'appelaient d'un mot hybride : *bisomus*, *trisomus*, *quadrisomus*. (Reines. Inscr. » class. XX, n° 289.) Le *bisomus* était surtout employé pour la sépulture de deux époux... » (*Dictionnaire des Antiquités Chrétiennes*, par Martigny, 1877.)

Après nous être entretenus de ce que renfermait le Champ des Martyrs, il ne sera pas inutile de faire une courte incursion dans la nécropole païenne qui l'avoisine, afin d'y recueillir les quelques renseignements qui se rapportent à l'Hypogée.

CHAPITRE VI

RENSEIGNEMENTS PUISÉS DANS LA NÉCROPOLE PAIENNE ENTOURANT L'HYPOGÉE

On aura sans doute remarqué sur la planche I, dans la partie de la nécropole Romano-Gauloise située au sud-ouest du Chiron-Martyrs ou Champ des Martyrs, une grande et une petite tranchée; toutes deux intéressent trop vivement notre sujet pour les passer sous silence.

La grande tranchée mesure 85m50 de longueur, 80 centimètres de profondeur, 1m80 de largeur à l'orifice et 1 mètre à sa base; toutes les terres qui la remblayaient avaient certainement été remuées à une époque postérieure à l'usage de la nécropole pendant l'occupation romaine, car, d'une part, elles n'avaient pas la consistance de celles qui recouvraient les sépultures païennes, et, de l'autre, on n'y avait placé aucune sépulture depuis sa fondation; elle ne contenait aussi que quelques débris de vases funéraires de verre et de terre cuite, sans aucun ossement. On voyait, au fond de cette tranchée, deux sépultures par inhumation et une par ustion, complètement intactes, et dans son talus deux autres également par ustion, mais légèrement endommagées (1). L'ustion, ainsi que les objets trouvés, semblent indiquer d'une manière certaine que ces substructions étaient païennes et antérieures à la tranchée elle-même. Peut-être a-t-on lieu de penser que celle-ci faisait jadis partie de quelque système de défense, puisqu'elle est fort longue et placée sur des hauteurs qui dominent l'ensemble de la ville et sur lesquelles on s'est battu à diverses époques (2). Mais elle est seule sur un vaste terrain, elle ne pouvait par là même appartenir à des retranchements qui en réclament généralement plusieurs;

(1) La couleur rouge indique sur le plan les sépultures par ustion, et la noire celles par inhumation.

(2) Poitiers eut à souffrir, pendant les VIe et VIIe siècles, des dissensions qui existèrent entre les rois francs; il fut aussi assiégé par les Normands au IXe siècle, par les Anglais en 1346 et par les protestants huguenots en 1569.

elle est aussi placée perpendiculairement à la face de la ville et tout en longueur, ce que ne peut admettre l'art militaire en semblables circonstances. Je serais donc porté à ne voir dans cette tranchée qu'une longue fosse commune, d'où on aurait retiré, à une époque inconnue que nous rechercherons plus loin, les restes des ossements qu'elle aurait pu contenir.

Quant à la petite tranchée (petite relativement à l'autre), distante de l'Hypogée de 90 mètres, elle avait, à sa partie supérieure, $4^{m}40$ de longueur, $2^{m}25$ de largeur ; à sa base, $3^{m}80$ de longueur, $1^{m}65$ de largeur et $1^{m}80$ de profondeur. Des débris de constructions, tels que moellons parfaitement taillés, de différentes dimensions, carrés ou allongés, en tout semblables à ceux employés pendant les premiers siècles, — grosses pierres brutes, — fragments de pierres taillées et moulurées ayant pu servir aux monuments funéraires, — mortiers, — la remplissaient entièrement; mais pas un ossement ne s'y voyait. C'est parmi ces démolitions que furent trouvées les deux dalles figurées sur la planche XI, dalles qui, d'après les dessins et leur mode d'exécution, devaient jadis faire partie de l'Hypogée.

Il paraît assez difficile de déterminer, d'une manière précise, la date de cette fosse, ainsi que l'usage auquel elle était primitivement destinée. Toujours est-il que, d'après la façon dont elle était taillée et creusée dans le rocher et sa position au milieu de la nécropole païenne, elle doit lui être postérieure. Il est également à remarquer qu'elle se trouvait remplie de matériaux vraiment nuisibles à la culture des terrains voisins, et, partant, il serait possible que les propriétaires s'en fussent servi comme de décharge. Cette culture a dû, pendant de longues années, être celle de la vigne, si l'on s'en rapporte du moins à la tradition et aux nombreux et gros sarments rencontrés dans cette fosse, ainsi que dans celles qui servaient aux sépultures voisines; d'après les titres de propriété, ces terrains n'auraient été mis en culture ordinaire que vers 1783.

Après nous être forcément éloigné pour quelques instants de l'Hypogée, revenons-y et exposons en détail les particularités que présentent les enduits et la peinture, la sculpture et l'architecture; car ce sont bien là les parties les plus caractéristiques et les plus importantes de l'édifice, celles qui nous aideront davantage à en fixer la date.

CHAPITRE VII

ENDUITS ET PEINTURES

I. Enduits. — Une couche d'enduit de 3 centimètres d'épaisseur recouvrait la plus grande partie des murs intérieurs, ainsi que les quatre faces de l'autel. Sa composition n'était pas meilleure que celle des mortiers dont nous avons déjà parlé : la chaux, de mauvaise qualité, s'y voyait en trop grande proportion et se trouvait unie à un sable un peu gras et de diverses grosseurs; une couche de chaux très fine et — je pense — hydraulique (1), épaisse de 1 millimètre et parfaitement lissée, les recouvrait et servait de fond aux peintures décoratives, ainsi qu'aux inscriptions. Les murs latéraux de l'escalier étaient également recouverts d'enduits de sable et de chaux, mais la fine couche de chaux lissée n'avait pas reçu de peinture et conservait sa couleur naturelle, légèrement ternie par la vétusté. Nous n'avons pas pu constater si les murs extérieurs avaient été enduits, ou si les moellons étaient rejointoyés, car il n'en restait rien en élévation.

La confection de ces enduits paraît être celle adoptée pendant les siècles d'occupation romaine, à cela près qu'elle est beaucoup plus grossière; elle dénote ainsi une époque de décadence complète.

II. Peintures. — Tous les enduits fins, y compris ceux de la voûte, dont nous avons retrouvé des fragments, étaient recouverts de peintures grasses qui semblaient être faites à la cire, puisque l'eau acidulée ne les attaquait que fort légèrement. La plus grande partie d'entre elles avait été altérée par l'action

(1) Elle est semblable à celles que l'on rencontre dans les constructions Romano-Gauloises et sur lesquelles se voient généralement peintes les décorations.

de l'humidité sur les enduits fins composés de chaux et sur les mortiers de démolitions qui remblayaient la substruction et les entouraient; il est donc difficile de déterminer d'une manière certaine leurs tons primitifs. Ces altérations étaient surtout sensibles sur les peintures de fond; mais celles qui servaient de décoration et d'ornementation, se trouvant posées sur les premières, conservaient encore une partie de leur fraîcheur. Nous serions également porté à croire que les peintures ont été mises au pinceau, parce que les lignes, les filets, les bandes et les décorations manquent totalement de régularité et de rectitude. Malgré l'état de dégradation de ces peintures, un examen minutieux nous a permis de reconnaître les différentes couleurs employées; ce sont : le blanc pour les fonds des *arcosolium*, des quatre faces de l'autel et des murs latéraux; le bleu clair tirant sur l'azur pour le fond de la voûte; l'ocre rouge, l'ocre jaune clair tirant sur le jaune safran et le bleu de Prusse clair, pour les filets; le rouge brique pour quelques filets et bandes et pour les inscriptions murales, et le vermillon pour les inscriptions en creux; cette dernière couleur était le plus généralement tournée au noir par l'action chimique de l'humidité sur la chaux que contenaient les matériaux de remblai. Toutes ces couleurs paraissaient être inférieures, en qualité et en coloris, à celles employées par les Romains dans la décoration de leurs édifices; elles étaient mates et semblaient n'avoir jamais été lustrées. On remarque aussi que les bandes rouges sont toujours à côté des jaunes, que les bleues touchent les rouges, et que les filets sont généralement rouges et quelquefois noirs (Pl. XII).

Cette planche XII représente quelques parties de l'édifice dont les peintures étaient en assez bon état, ainsi que douze fragments retrouvés avec beaucoup d'autres dans les déblais; tous peuvent actuellement être étudiés dans le musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Nous avons reproduit scrupuleusement les tons que présentaient ces peintures aussitôt après leur découverte, car il n'eût plus été possible de le faire quelques heures plus tard, par suite de l'altération causée par l'air et la lumière sur des matériaux enfouis depuis de longs siècles. C'est grâce au soin que nous avons apporté dans le déblaiement, et d'après l'emplacement qu'occupait chaque débris de peinture, que nous avons pu faire la restitution de l'intérieur figurée sur les planches XX, XXI et XXII.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des peintures apparentes lors de la découverte, mais il est important de faire remarquer que plusieurs d'entre elles en recouvraient de plus anciennes. Ainsi le devant de l'autel, la partie basse de l'inscription murale placée au fond de l'*arcosolium* de gauche, la partie haute du mur qui se trouve derrière l'autel, et toutes les frises placées sur les murs latéraux à la naissance de la voûte, étaient revêtus de deux couches de

peintures d'époques différentes, ce qui dénote péremptoirement une restauration. En effet, toutes ces parties peintes, décorées ou inscrites une première fois, étaient recouvertes par une seconde peinture de fond sur laquelle on avait placé de nouvelles inscriptions ou décorations. Le restaurateur avait cependant respecté l'idée créatrice, car les secondes peintures, leurs décorations et leurs tons étaient semblables aux premières et seulement superposées. La fraîcheur des peintures de dessous ferait croire que la restauration a suivi de près la construction ; de plus, certaines parties des premières peintures ayant été respectées et gardées lors de la restauration, on est amené à penser que le monument n'a été que violé ou mutilé, et non détruit une première fois.

Les peintures des deux époques étant de même nature, de mêmes couleurs et revêtues des mêmes ornementations, nous nous en sommes servi indistinctement pour faire la restitution désignée plus haut.

CHAPITRE VIII

SCULPTURES

I. Nature et provenance des pierres. — Avant de décrire les sculptures, il paraît important de faire connaître la nature et la provenance des pierres qui ont servi à les faire, et de mentionner le genre de taille qu'elles semblent avoir reçue. Toutes proviennent de quatre carrières différentes et ont des qualités fort distinctes : — les unes, en calcaire oxfordien inférieur (1), blanc, à grain fin et serré, sortent des carrières des Lourdines (2), commune de Migné, à 4 kilomètres nord de Poitiers, et ont servi aux fragments (Lettres I et n° 15), à la châsse n° 15 (Pl. VIII), au chapiteau et aux colonnettes K (Pl. VII), au modillon, à la figure de chapiteau, au tailloir et au fragment de la table d'autel (Pl. XI) ; — d'autres, en calcaire blanc gris, dur, dit rocher dans le pays, proviennent d'une carrière située jadis à 300 mètres de l'Hypogée, sur le versant ouest des dunes regardant la ville ; elle est aujourd'hui détruite et fait partie de la belle et intéressante propriété de l'Œuvre de Notre-Dame des Dunes (3) ; c'est elle qui a fourni : les jambages, le linteau et le seuil de la porte (Pl. VI), les trois marches N, P, Q (Pl. VII), et la colonnette O (Pl. VII) ; — d'autres, en calcaire oxfordien inférieur gris et dur, extraites des carrières de Chardon-Champ (4), commune de Migné, comme les Lourdines, ont donné : la pierre portant l'inscription EMMA NVHEL (Pl. XI), et les faces des châsses portant les lettres T, V, S, W

(1) *Études géologiques et agronomiques sur le département de la Vienne*, par Le Touzé de Longuemar, vol. II, p. 113 et suiv.

(2) La carrière qui servait aux Romains, maintenant abandonnée, est encore fort apparente et se trouve peu éloignée de celle aujourd'hui en exploitation.

(3) C'est de cette carrière que sont sortis la plupart des sarcophages et les boites en pierre que nous avons trouvés, en 1879, dans la vaste nécropole païenne qui la touche et dont nous avons parlé en commençant.

(4) Elles sont encore en activité de service, mais la partie exploitée par les Romains est actuellement abandonnée et offre l'aspect d'un immense champ tourmenté par de violents mouvements souterrains.

(Pl. VIII) ; — d'autres enfin, également en calcaire blanc verdâtre, dites pierres fières (1), sortent des carrières de Dissais (2), à 16 kilomètres nord-est de Poitiers, canton de Saint-Georges, et ont donné les dalles figurées sur la planche XI.

Aucune de ces pierres ne porte les traces d'un usage antérieur; elles paraissent, au contraire, avoir toutes été choisies pour l'emploi qu'elles remplissaient.

II. Taille de la pierre. — Quant à leur taille, quoique faite sur les lits, elle est aussi grossière que tout le reste du monument et semble remonter à une époque de grande décadence artistique. On peut aussi se rendre à peu près compte de l'outillage qui a été employé ; il paraîtrait que le rustique aurait servi à dégrossir les jambages, le seuil et le linteau de la porte dont les battants sont pris dans l'épaisseur de la pierre, et à évider le gros sarcophage représentant des personnages assis, comme on peut s'en convaincre par les coups de pointe apparents sur chacun de ces morceaux; le têtu avec pointe semble avoir dressé les faces (celles cachées dans les maçonneries n'ont pas reçu d'autre taille), et la laie à tranchants unis a servi pour dresser les parties apparentes qui ont ensuite été polies, mais bien grossièrement, car les coups de laie sont encore visibles et dénotent que l'ouvrier la tenait presque parallèlement aux faces, et ces faces elles-mêmes n'étaient ni planes ni régulières.

La plupart de ces pierres étaient sculptées, tournées ou inscrites; nous ne nous occuperons ici que des deux premières sortes, renvoyant, pour les troisièmes, au chapitre des inscriptions.

III. Genre de sculpture. — Toute la sculpture rentre vraisemblablement dans la catégorie des bas-reliefs, puisqu'elle est exécutée sur un fond auquel elle adhère ; mais nous pouvons la diviser en trois genres : en moyens reliefs, en bas-reliefs proprement dits et en bas-reliefs méplats (3). Ainsi, la pierre représentant deux hommes attachés à des croix (Pl. VIII), et la devanture de la châsse avec personnages assis (Pl. VIII, n° 15), peuvent seules être considérées comme moyens reliefs, dont faisaient partie des moulures aujourd'hui presque entièrement détruites; les devantures des deux autres châsses, avec moulures également en partie coupées (Pl. VIII, lett. T, V, S, W), le fragment (Pl. VIII, lett. I), la pierre sur laquelle se voit inscrit EMMA NVHEL et qui est privée de ses moulures

(1) *Pierre fière.* — Une pierre difficile à travailler et qui éclate sous les coups du ciseau. (*Dictionnaire d'Architecture*, par Bosc.) Cette pierre est appelée dans le pays pierre froide.

(2) Deux carrières à Dissais sont en exploitation : l'une ne sert qu'à faire de la chaux grasse et semble moderne, l'autre produit de la chaux hydraulique qui, d'après M. l'ingénieur Tantin, durcit au onzième jour et paraît ancienne. C'est de celle-ci que les Romains tiraient la plupart de leurs dallages, comme nous avons pu le constater dans toutes les substructions romaines de Poitiers (thermes, temples, palais, etc.), et de huit ou dix lieues à la ronde (Jazeneuil, Sanxay, Antigny, les Tours-Mirandes, etc.). Ces dalles varient de deux à cinq centimètres d'épaisseur, sur des longueurs et largeurs allant jusqu'à soixante centimètres. Elles sont d'un bien plus long usage que celles de Tonnerre ; il est donc fort regrettable qu'elles ne soient plus connues et exploitées.

(3) Voir la signification de ces expressions dans le *Dictionnaire d'Architecture*, par Bosc, article *Bas-relief.*

(Pl. IX), rentrent dans les bas-reliefs proprement dits; on peut enfin considérer comme bas-reliefs méplats les faces des chambranles et du linteau de la porte (Pl. VI), les marches (Pl. VIII, lett. Q, P, N, J), ainsi que les deux dalles ciselées à la pointe du compas et à celle du fin ciseau (Pl. XI).

IV. Sculptures faites au tour. — Il n'existe, dans tout le monument, que trois pièces faites au tour; ce sont : les deux colonnettes (Pl. VII, lett. K) qui cantonnent la grande marche (Pl. VII, lett. J) et celle (Pl. VIII, lett. O) qui soutenait l'extrémité droite du linteau de la porte du petit corps avancé dans lequel se voit l'escalier. Les astragales, les fûts et les bases des colonnettes K étaient tournés, comme l'indiquent clairement les marques régulières et circulaires du ciseau, ainsi que le trou de poupée pratiqué sous la base, mais les dés, les chapiteaux et les tailloirs étaient faits avec des morceaux distincts; de plus, la colonnette O différait des précédentes en ce que son dé, taillé carrément, faisait partie intégrante d'elle-même. Il est manifeste que l'usage du tour, pour façonner les colonnes, n'était pas particulier au siècle de notre monument, car tous les fragments que nous fournissent les substructions Romano-Gauloises des cinq premiers siècles, dans la seconde Aquitaine, portent les mêmes traces des outils de tour; les Romains ne reculaient même pas devant la difficulté de mettre sur leurs tours des blocs énormes de pierre de plus d'un mètre cube, comme le prouve un débris de colonne dont le fût, uni à sa base, a 98 centimètres de diamètre et la base $1^{m}34$ (1). Nous pouvons donc constater que le mode de confection des colonnes par le tour a survécu à l'expulsion des Romains de notre contrée.

(1) Ce magnifique échantillon, trouvé en 1880 dans l'enceinte Gallo-Romaine de Poitiers, figure au Musée des Antiquaires de l'Ouest; le tambour n'est malheureusement pas entier.

CHAPITRE IX

ARCHITECTURE (1)

L'architecture étant, dans son acception la plus généralement admise, l'art de bâtir, examinons le mode de construction employé dans les substructions qui nous occupent, et voyons à quel degré l'art y avait été employé.

I. Mode de construction. — L'irrégularité la plus grande règne, comme on le voit sur le plan de notre édifice (Pl. II), dans la distribution des lignes; en effet, les côtés ne sont pas parallèles entre eux, les angles ne sont ni droits ni égaux, l'escalier, bordé par des murs, s'écarte de l'axe et n'est pas perpendiculaire au fond, et les marches elles-mêmes ne sont ni de même épaisseur, ni également distancées entre elles. En considérant aussi la manière dont l'excavation où devait être édifiée la chapelle avait été creusée et le mode de construction des murs, de ceux surtout qui étaient destinés à supporter la voûte, on est frappé du manque complet d'intelligence chez le constructeur. Les mesures intérieures de l'édifice devaient lui avoir été imposées, et il aurait dû se ménager la place nécessaire pour accorder aux murs, formant les pieds-droits de la voûte, les épaisseurs nécessaires; loin de tenir compte de ces exigences, il creusa d'abord la fosse dans des proportions si restreintes, qu'il ne lui resta que 40 centimètres pour l'épaisseur des deux murs latéraux devant supporter la voûte, ce qui ne donnait à chacun que 20 centimètres d'épaisseur; encore les mit-il en placage ou en revêtement sur les parois de la fosse, en

(1) V. les planches II, III, IV et V.

rocher tellement friable et irrégulier, que la maçonnerie ne pouvait avoir aucune liaison avec eux. Ces murs, épais de 20 centimètres et hauts de $2^{m}20$, supportaient une voûte légère, il est vrai, mais n'ayant pas moins de $2^{m}85$ de diamètre. Pour comble de maladresse, devant monter un mur qui ne pouvait avoir moins de $1^{m}50$ de hauteur au-dessus du sol extérieur, pour supporter la charpente dont la hauteur des tirants était déterminée par le sommet extérieur de la voûte elle-même, le constructeur donna à ce mur 70 centimètres d'épaisseur et l'assit aux deux tiers sur les bords du rocher friable de la fosse, et, pour l'autre tiers, sur la courbure de la naissance de la voûte; il devait résulter nécessairement de ces imperfections que les bords du rocher sur lesquels reposait le mur céderaient, et que le mur pousserait au vide vers le centre de la fosse, entraînant avec lui le mur de 20 centimètres formant pied-droit de la voûte et la voûte elle-même; c'est ce qui arriva, comme nous avons pu le constater en opérant les déblaiements. Les maçonneries des extrémités, celles qui servaient de fond et de voûte aux *arcosolium* et à l'escalier, ainsi que celles qui garnissaient le lucernaire ou *fenestella,* étaient faites avec aussi peu d'entente que les précédentes.

Nous pouvons donc conclure de ces observations que le constructeur était complètement ignorant dans l'art de bâtir. Ses collègues lui étaient-ils semblables ou supérieurs en science et en expérience, nous ne le savons, puisqu'on n'a jusqu'ici rencontré ou signalé aucune construction aussi complètement défectueuse; mais, si toutes celles faites à cette même époque étaient de ce genre, on s'explique pourquoi nous n'en retrouvons presque aucuns vestiges.

Donnons maintenant quelques renseignements sur ce qui constitue le style en architecture, c'est-à-dire l'ensemble des éléments architectoniques qui forment les traits caractéristiques d'un monument. Cet ensemble d'éléments comprend, en réalité : les proportions et la disposition de l'édifice, ses divisions, ses ouvertures et les pièces qui y sont adhérentes; la charpente; la hauteur et la forme des colonnes, ainsi que les moulures de leurs bases et la forme de leurs chapiteaux; les agencements des diverses autres moulures, ou plutôt les profils des pierres moulurées; la décoration sculptée; la peinture architecturale et la peinture ornementée; la décoration fantaisiste qui affecte un cachet particulier; les inscriptions; la ferronnerie; nous en détacherons cependant la peinture, parce que nous en avons déjà parlé, la décoration fantaisiste et les inscriptions, parce qu'elles réclament un développement particulier.

II. Proportions et dispositions de l'édifice. — Il est manifeste, d'après l'analyse que nous avons faite de notre édifice, que ses proportions sont petites et qu'il est placé en sous-sol; nous pouvons donc le classer parmi les monuments

construits sous terre, qu'on appelle, depuis des temps fort reculés, hypogées (1) et, le plus généralement maintenant, cryptes (2). L'idée qui semble avoir présidé à sa construction paraît être la même que celle qui a donné naissance, pendant les premiers siècles, dans les cimetières de Rome, aux édifices de même genre que M. le commandeur de Rossi a si savamment explorés et décrits; elle paraît aussi avoir guidé les constructeurs de la chapelle sépulcrale découverte en 1780, en Hongrie, autrefois Pannonie, sous une des tours de la cathédrale de Funfkirchen; ceux de deux autres *cubicula* avec peintures à fresque retrouvées à Reims (3), et ceux de la chapelle de Saint-Denis, à Montmartre, qu'a décrite si complètement l'éminent auteur des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule,* M. Edmond Le Blant (4).

Malgré ces quelques points de similitude, il en est un qui semble distinguer notre Hypogée des autres signalés et décrits jusqu'à ce jour, c'est qu'une partie de sa voûte s'élevait au-dessus du sol et se trouvait recouverte par une toiture à pignons, tandis que les voûtes des autres étaient sous le sol et sans toitures. Il ne serait cependant pas impossible que, dans quelques-unes des cryptes de nos belles églises de France, telles que celles de Chartres, de Bourges, de Saint-Denis et de Rouen (Saint-Mellon), on ne rencontrât primitivement cette particularité et qu'elle n'eût disparu qu'au moment où elles furent enchâssées sous de vastes basiliques; il est probable aussi qu'on y fit des modifications intérieures importantes à cette même époque. Toujours est-il que leur mode de construction, bien que considéré comme remontant aux premiers siècles de notre ère, est infiniment supérieur à celui employé dans notre *cubiculum*.

Les hypogées ou cryptes, dont nous venons de parler, étaient généralement divisés en deux parties : l'escalier et l'appartement lui-même, à une extrémité duquel se trouvait l'autel ; quelquefois aussi ils l'étaient en trois : le sanctuaire, au milieu duquel s'élevait l'autel; la nef, où se tenaient les fidèles, et l'escalier; dans quelques autres cas, le sanctuaire était séparé de la nef par une marche. Notre Hypogée, au contraire, est divisé en quatre parties fort distinctes : la première, au centre de laquelle se voit un petit autel pyramidal, est séparée de la seconde par une marche et elle servait de petit sanctuaire, sur l'autel duquel on pouvait célébrer le saint sacrifice de la Messe; la seconde devait être réservée à quelques personnes choisies (5), si l'on en juge, du moins, par ses faibles dimen-

(1) Hypogée (ὑπογειον), souterrain, voûte souterraine sous laquelle les Grecs enterraient leurs morts sans brûler le corps. (*Dict. des Antiq. Rom. et Grec.*, par Rich.)

(2) Les cryptes, au fond, n'étaient autre chose que de petites églises (souterraines) munies d'*arcosolium*. (*Dict. des Antiq. Chrét.*, par Martigny.)

(3) Ces chambres mortuaires ou *cubicula* sont décrites dans le *Bulletin d'Archéologie Chrétienne*, par de Rossi (Martigny), année 1874, p. 169 et suiv.

(4) Ed. Le Blant. *Manuel d'épigraphie chrétienne des Gaules*, chap. IX.

(5) Les inscriptions elles-mêmes indiquent clairement que cet Hypogée était une propriété particulière.

sions; la troisième se trouvait séparée de la précédente par une porte et contenait un escalier dont les marches étaient abritées des intempéries des saisons par une toiture; la quatrième, enfin, possédait, à ciel ouvert, les premières marches de l'escalier, aux extrémités desquelles se voyaient des banquettes de pierre, en maçonnerie, où pouvaient s'asseoir quelques personnes. Ses divisions et leurs attributions n'ont été, je crois, constatées jusqu'ici dans aucun autre édifice, c'est ce qui semble leur donner un intérêt vraiment spécial; nous y reviendrons, du reste, en leur lieu et place.

Il est encore quelques autres particularités qui frappent l'attention dans notre monument et sur lesquelles il nous faut insister, ce sont les trois *arcosolium* et la *fenestella* (1). Le premier *arcosolium* et le plus important, par sa place et par ce qu'il abritait, était sans contredit celui qui se voit à gauche de l'autel; il recélait une châsse, jadis monolithe à face sculptée, représentant des personnages assis, et sur son mur de fond se lisait une intéressante inscription; le second faisait face au premier et contenait une autre châsse dont la face, en pierre sculptée, représentait des anges à côté desquels étaient inscrits leurs noms et au-dessous d'eux d'autres noms; le troisième, enfin, le moins important des trois, se trouvait à droite en entrant dans la partie qui précède le sanctuaire; il abritait une autre châsse, faite de la même façon que la précédente, avec une face en pierre également sculptée, représentant des anges sans noms, au-dessus desquels se voyait une inscription malheureusement incomplète. Nous ne connaissons aucun autre exemple de ce genre de châsses (2). Quant aux *arcosolium,* ils sont, nous disent le P. Marchi et l'abbé Martigny, le propre des tombeaux souterrains appelés hypogées ou cryptes.

La *fenestella* se trouvait placée derrière l'autel, dans le mur de fond faisant face à celui dans lequel se voit la porte; ses côtés étaient ébrasés dans toute leur hauteur et se terminaient en plein cintre également ébrasé; elle possédait une allège et ne prenait le jour qu'au niveau du sol par une ouverture cintrée ayant 38 centimètres de largeur et 47 centimètres de hauteur, et son ébrasement intérieur commençait au sommet de la voûte du monument. Elle était certainement mieux comprise que le reste de l'édifice et dénotait, chez son constructeur, quelques notions des travaux romains, dont il aurait bien dû se souvenir dans le reste de son œuvre. Cette *fenestella* a pour nous aussi un intérêt spécial, vu les renseignements que nous donne à ce sujet Martigny (3) et que

(1) La signification de ces deux expressions techniques a été donnée plus haut. — Nous nommons *fenestella* et non *luminare* la prise de jour, quoique ces deux mots désignent des prises de jour, parce que Martigny affecte le premier terme aux confessions ou mémoires et le second aux salles des catacombes, et que notre monument a tous les caractères de la confession ou de la mémoire et n'a aucun de ceux des catacombes.

(2) Nous disons châsses et non sarcophages, parce qu'elles n'ont pas les dimensions nécessaires pour loger des corps. Ainsi, l'une n'a que 1m50 de longueur, et les deux autres ont encore moins.

(3) *Dictionnaire des Antiq. Chrétiennes,* par Martigny, art. *Fenestella confessionis.*

nous croyons vraiment utile de reproduire intégralement. Il nous dit, parlant de la confession de Saint-Pierre, à Rome :

« *Cette ouverture* (fenestella confessionis) *était assez spacieuse pour que l'on pût y passer la tête, et, au moyen d'un flambeau, contempler l'intérieur de la confession. C'est là que se plaçaient les fidèles pour solliciter, par l'intervention des apôtres, les faveurs qu'ils avaient à cœur d'obtenir. Une pratique analogue avait été adoptée presque instinctivement dans tous les sanctuaires des saints illustres du monde catholique, et notamment dans la Gaule, ce qui est pour nous d'un intérêt tout spécial. Saint Grégoire de Tours* (De Glor. Conf. C.XXXVII) *en constate l'existence dans la basilique des saints Vénérand et Népotien, à Clermont, et la décrit dans des termes presque identiques à ceux dont se sert le livre pontifical quand il s'agit de Saint-Pierre de Rome :* Caput per fenestellam quicumque vult imittit, precans quæ necessitas cogit, obtinet que mox effectum, si justa petierit; « Chacun a la faculté d'introduire sa tête par la *fenestella*, afin de demander ce qui lui est nécessaire, et il ne tarde pas à l'obtenir, si sa demande est juste. » . . . . . « *Les historiens rapportent aussi de nombreux exemples de l'usage de la* fenestella confessionis *pour les églises d'Orient. Elle existait sur le tombeau des quarante soldats martyrs de Sébaste* (Sozomen. IX, 2). »

On le voit, d'après les citations précédentes, cette prise de jour est une des parties les plus caractéristiques et les plus importantes de notre monument, aussi en reparlerons-nous.

III. Charpente. — Nous avons fait remarquer précédemment que notre Hypogée avait été recouvert d'une charpente de toiture, et nous en avons donné comme preuve, d'une part, la voûte qui, s'élevant au-dessus du niveau du sol, forçait les murs qui la supportaient ou la délimitaient à être de même hauteur qu'elle, et, d'autre part, les fragments de tuiles à rebords recueillis parmi les remblais. Il est d'autant plus regrettable que nous n'en ayons pas trouvé plus de vestiges, que la forme et les distributions des charpentes des toitures d'un bâtiment sont généralement d'une grande utilité pour déterminer l'époque de sa construction. C'est ici, ce nous semble, le lieu de parler de la porte. Comment était-elle faite? Nous ne le savons pas au juste, mais on peut dire, sans se tromper, qu'elle n'avait qu'un vantail, puisque la place des gonds se voit dans un des jambages et que les trous des pênes de la serrure sont taillés dans l'autre; il est probable aussi qu'elle était pleine, en bois et grossièrement faite, car l'embrasure de gauche comportait une entaille destinée à noyer dans la pierre la traverse d'assemblage de la porte, et, par là même, à faciliter son entier développement (Pl. VI). Il est à remarquer que les montants en pierre n'étaient pas ébrasés, mais à l'équerre avec les battants.

IV. Forme et hauteur des colonnes, moulures de leurs bases et forme de leurs chapiteaux.—Notre monument n'avait aucune colonne, mais seulement des colon-

nettes, encore n'étaient-elles qu'au nombre de trois; deux d'entre elles, à l'intérieur, cantonnaient la grande marche, et l'autre, à l'extérieur, soutenait, avec un pilastre qui lui faisait face, le linteau de la porte du petit tambour placé pour garantir une partie de l'escalier. Elles étaient renflées (1), de petit diamètre et fort courtes, comme on le voit (Pl. VII). Les petites colonnettes de l'intérieur n'avaient que 70 centimètres de hauteur, y compris la base, et 17 centimètres de diamètre dans la partie la plus large du fût; le profil de leurs bases est tellement irrégulier et bizarre qu'on ne peut vraiment le détailler; il en est de même des moulures formant anneaux qui occupent les 17 centimètres de la partie supérieure du fût. Celle de l'extérieur, plus singulière encore que les autres, n'avait pas de base, mais un dé pyramidal taillé à échelons, et la base était remplacée par cinq bagues superposées qui garnissaient toute la partie inférieure du fût; elle devait être monolithe et avoir $1^{m}40$ de hauteur, dé compris, sous le chapiteau, si l'on s'en rapporte, du moins, à la restitution motivée qui se trouve dans l'album (Pl. XXII); la partie la plus forte du fût avait également 17 centimètres de diamètre. Quant aux chapiteaux des colonnettes intérieures, nous sommes porté à croire qu'ils se composaient de deux morceaux dont l'un était le tailloir; ils représentaient, croyons-nous, des têtes entourées de feuillages (Pl. VII et XI), et l'un des tailloirs, formant anglet renversé (2), représentait un dauphin sculpté en bas-relief méplat. Nous n'avons rien retrouvé du chapiteau de la colonnette extérieure.

Comme on le voit par cette analyse, les colonnettes, leurs bases et leurs chapiteaux diffèrent complètement de toutes celles qui ont été signalées et décrites jusqu'à ce jour; elles ne sont ni grecques, ni romaines, non plus que romanes, et paraissent uniques en leur genre, mais elles dénotent une époque d'extrême décadence de l'art, à moins, toutefois, que la manière grossière dont elles ont été conçues et façonnées ne soit le fait d'un ouvrier malhabile.

V. Agencements des diverses autres moulures. — « *Les moulures*, nous dit très judicieusement M. Bosc, dans son savant Dictionnaire, *sont nommées avec raison l'alphabet de l'architecture, parce qu'en effet elles servent non seulement à caractériser un style d'architecture, mais encore les différentes époques de ce style* » (2). Il serait donc de la plus haute importance que notre monument nous en fournît des échantillons ; malheureusement, il n'en est pas ainsi. D'abord nous sommes certain qu'il n'en existait ni sur les arêtes des ébrasements de la *fenestella,* ni sur celles des *arcosolium,* non plus que sur les murs au retombé de la voûte, puisque ces

(1) Il existe également des fûts renflés, dont les diamètres supérieur, inférieur et du milieu sont inégaux, le premier étant le plus petit et le dernier le plus grand. (*Dict. d'Archit.*, Bosc, art. *Fût.*)
(2) *Dict. d'Archit.*, Bosc, art. *Moulure.* N° 15. 3.

parties étaient décorées par des bandes et des filets peints. Il n'y en avait pas davantage sur les jambages de la porte et sur la partie supérieure de son linteau, car cette dernière partie, qui est demeurée intacte, ne possède qu'un simple encadrement composé d'une bande plate à même relief que la croix occupant le centre (Pl. VI). Le couvercle de la grande châsse, n° 15 (Pl. VIII), devait en avoir cependant, mais ce morceau manque totalement, ainsi que ceux qui recouvraient les deux autres châsses (même Pl., lett. V, T, W, S). Le petit bas-relief représentant des hommes mis en croix (Lett. I), ainsi que les faces des châsses sur lesquelles sont figurés des anges (Lett. V, T, W, S), étaient, on n'en peut douter, moulurés; mais, lors de la restauration de l'édifice, on abattit brutalement les parties saillantes, afin de changer ces morceaux d'emploi, comme cela se voit clairement en examinant les originaux ou leurs moulages. Il en fut de même de la table d'autel, comme l'indique la petite portion que nous en avons retrouvée (Pl. XI). On ne peut non plus douter qu'une corniche moulurée n'ait couronné les quatre murs qui supportaient une charpente de toiture, car, d'une part, il était d'usage, à l'époque romaine et même romane (x^e^, xie, xiie siècles), de faire reposer les sablières et les chevrons sur des pierres saillantes, et non sur la maçonnerie; d'autre part, la petite figure humaine (Pl. XI) avec queue, destinée, croyons-nous, à entrer dans un mur, ne peut trouver place que comme modillon posé sur une corniche. Il reste cependant, presque intacte, la bordure de la grande marche J (Pl. VII), dont l'arête était enlevée et remplacée par un quart de rond, aux extrémités duquel se trouvait un petit filet en creux. Comme on le voit, il ne subsiste aucune des moulures que possédait ce monument lors de sa première construction, et nous ne pouvons, à notre grand regret, en donner les profils et les comparer à d'autres, ce qui eût certainement été d'un très haut intérêt.

VI. Décoration sculptée. — Le genre de nos sculptures et les catégories auxquelles elles appartiennent ayant été indiqués à l'article Sculpture (p. 23), il ne nous reste à parler que des formes, de leurs dessins qui les rendent décoratives et en constituent le style. Après en avoir donné l'analyse, nous examinerons si elles ont quelque analogie et dans quelle proportion le symbolisme a pu y entrer.

1° *Chambranles de la porte.* — Les chambranles de la porte, que l'on aperçoit en descendant l'escalier (Pl. VI), sont décorés par un encadrement formé de petites bandes plates, dans le panneau desquelles se trouvent : sur celui de gauche, un rinceau de lierre, et sur celui de droite, un entrelacs à mailles rondes, dont les parties vides sont remplies par des fleurons et par quatre petits sujets. Le rinceau est développé sans goût et d'une façon tellement irrégulière qu'on se demande si le sculpteur a pris la peine de tracer

son dessin avant de l'exécuter. Il n'en est pas de même des médaillons que contiennent les vingt et une mailles; ils sont sculptés avec plus de soin et offrent une intéressante variété qui dénote de l'imagination chez l'inventeur (1). L'un représente un petit fleuron à six feuilles, sur quelques autres sont des dessins à formes géométriques différentes entre elles; plusieurs reproduisent des feuilles qui se développent en gironnant des bordures ou des centres, et sur les suivants se trouvent : 1° un objet fort difficile à déterminer, mais qui peut-être représente un escabeau, une table ou un petit coffret recouverts par quelque chose ressemblant à un linge plié (8e médaillon); 2° une tête humaine (9e médaillon); 3° deux têtes d'animaux si mal dessinées qu'on se demande auxquels elles appartiennent (10e et 11e médaillons). Le tout ne manque pas d'originalité, et par là même d'intérêt. Ces rosaces ont une grande analogie avec celles qui sont représentées sur la châsse de saint Mummole, dont les dessins héliogravés se voient sur la planche XXV; elles remplissent sur les deux objets les espaces vides d'entrelacs formés d'après une même idée, et plusieurs de leurs dessins sont presque identiques.

2° *Trois petites marches.* — Les trois marches ornementées de l'escalier (Pl. VII) sont encadrées comme les chambranles, c'est-à-dire par des bandes plates. On voit, dans le panneau de l'une (Lett. Q), trois serpents entrelacés, avec têtes et queues; mais ils ont trois têtes et quatre queues, et l'on ne peut suivre les corps de chacun, tant l'entrelacs est mal compris. L'examen attentif de ce travail ferait croire qu'il a été exécuté, comme un autre cité plus haut, sans avoir été préalablement dessiné. Le fond du panneau de la seconde marche (Lett. P) est assez grossièrement quadrillé par de petites rainures faiblement accusées; à l'angle supérieur de gauche se trouve une espèce de bouquet composé d'un bouton de fleur accolé à deux feuilles, et sur le fond quadrillé s'étalent deux dauphins d'inégales dimensions; le grand précède le petit et de la bouche de ce dernier sort un bouquet semblable à celui qui est placé à l'angle; tous deux portent une sorte d'aigrette rabattue sur le dos, et les queues, les écailles et les nageoires sont aussi fort rustiquement dessinées et exécutées; de plus, une volute, qui ne s'explique que par le mauvais goût de l'auteur, est placée sur le ventre du plus grand. Tout cet ensemble produit un effet bizarre, peu agréable, et dénote une décadence complète de l'art. Le panneau de la troisième (Lett. N) est couvert d'un rinceau de lierre bordé sur les deux grands côtés par une torsade; il ressemble à celui du chambranle dont nous avons parlé, mais il est peut-être encore plus irrégulier et plus fantaisiste.

(1) Il est nécessaire, pour suivre cette énumération, d'avoir sous les yeux la planche tournée sens dessus dessous, parce que le sculpteur a exécuté son œuvre dans le sens opposé à celui sur lequel elle est placée, c'est-à-dire la tête en bas. — Cette observation fait reconnaître que la sculpture a été faite avant d'être mise en place.

L'entrelacs de serpents, même à ne tenir pas compte de son cachet symbolique, attire vivement l'attention; en ce sens qu'il semble avoir donné naissance aux entrelacs sans têtes ni queues, si communs en ornementation pendant les époques mérovingiennes et romanes. Les dauphins aussi se rencontrent dans les monuments religieux des premiers siècles de l'Église, mais nous n'en connaissons pas d'aussi mal figurés que ceux-ci. Quant aux rinceaux, on en retrouve de semblables dans l'ornementation de l'époque romane, et toujours ils sont mieux dessinés et exécutés que les nôtres.

Disons aussi que ces trois marches sont extrêmement usées, ce qui ferait croire qu'elles ont été d'un long service.

3° *Grande marche.* — L'ornementation de la grande marche (Pl. VII) diffère essentiellement de celle des autres; ce ne sont plus des serpents, des dauphins, ni des rinceaux qui en font la décoration, mais dix rosaces séparées entre elles par de petites tiges renflées, couronnées par trois feuilles et qui ont pour base une petite pièce occupant l'espace laissé libre par les courbes des rosaces voisines et par le jonc sur lequel elles s'appuient; ces rosaces sont délimitées à leur sommet par une torsade qui règne dans toute sa longueur. Quelques-unes des feuilles et des bases sont ornées de petits cercles doubles concentriques avec un petit point au milieu, et plusieurs tiges ont quelques raies transversales sur la partie un peu renflée, mais il n'y a ni régularité ni symétrie dans la distribution de ces ornements. Les rosaces se composent d'un cercle extérieur, garni irrégulièrement de petits cercles simples ou doubles semblables à ceux qui ont été décrits plus haut; leur intérieur est divisé en huit parties qui sont séparées entre elles, ainsi que de la bordure, par des ciselures assez profondes, et à leur centre se trouve un trou circulaire; cette disposition faisait de chacune d'elles une croix pattée à huit branches incrustées de verre dont nous reparlerons. De la peinture rouge, composée de minium, colorait toutes les ciselures légères ou profondes, et les bandes supérieures à la torsade et inférieures au jonc comportaient une inscription également peinte en rouge. La tranche de cette marche était décorée par trois croix dans les creux desquelles se trouvaient également des incrustations en verre. Une croix monogrammatique en relief précède, à gauche, la rangée des dix rosaces et se trouve en partie détruite par une autre de forme latine avec socle taillé en creux; celle-ci paraît être de l'époque de la reconstruction et a pu contenir des reliques, ou plutôt des incrustations de verre.

Avant de terminer l'analyse de cette pièce importante, il est bon de faire remarquer qu'elle est faite de deux morceaux et que celui de droite paraît postérieur à l'autre, car non seulement la pierre n'est pas la même, mais la sculpture n'est pas semblable et est encore plus imparfaite que celle de la

plus ancienne. On remarque aussi que le centre de la marche primitive était entre la cinquième et la sixième rosace et qu'il paraît désigné par une ornementation différente des autres.

Nous l'avouons, il nous a été impossible jusqu'ici de rencontrer un morceau d'architecture décorative analogue à celui-ci, et cependant nous ne pouvons méconnaître que l'ensemble de son ornementation rentre dans le style mérovingien, mais d'une époque tout à fait primitive.

Ajoutons en passant que l'usure qu'a subie cette marche est si grande, surtout vers ses extrémités, qu'on se voit porté à admettre qu'elle a servi fort longtemps et que grand nombre de fidèles y ont posé leurs pieds ou leurs genoux.

4° *Châsses.* — *Première châsse.* — Les trois devantures des châsses, quoique incomplètes, n'offrent pas moins matière à d'intéressantes observations. La face de la châsse placée dans l'*arcosolium* de gauche, en dessous de l'inscription murale (Pl. VIII, n° 15), bien que mutilée, est encore à sa place primitive et repose sur un lit de mortier de la première construction. Elle n'a jamais eu d'encadrement mouluré, et une plate-bande de quelques centimètres de largeur, prise dans l'épaisseur de la pierre, lui en tient lieu ; c'est aussi à son niveau que viennent aboutir les parties saillantes des personnages du bas-relief. Ce bas-relief représente huit personnes qui paraissent n'avoir que les deux tiers de leur hauteur, si l'on en juge du moins par l'absence de pieds, par la position des bras et des mains et par la longueur des vêtements de dessus. Les quatre de gauche sont collés l'un contre l'autre, et leurs bras gauches, ramenés près de ceux de droite, donnent à penser que les bustes étaient en trois quarts, tandis que le reste des corps se voyait de profil. Le cinquième, placé au milieu, paraît être de face, et ses deux mains, posées l'une sur l'autre et fermées, tiennent, ce semble, quelque chose qui pourrait être la fiche d'une croix, comme cela se voit sur un fragment de la sculpture représenté en haut et à droite de la planche VII, à cela près, cependant, que les bras de ce dernier sont couverts de plumes et que les autres le sont d'étoffe. Les trois autres, placés sur un fond losangé couvert de petits cercles doubles concentriques, avec un point au milieu comme celui de la marche P, sont distancés l'un de l'autre, et, si l'on en juge par les plis de leurs robes, sont posés de profil. Ces huit personnages, autant qu'on en peut juger par ce qu'il nous en reste, portent deux sortes de vêtements : ceux de dessous qui figurent probablement des *talares* ou tuniques descendant jusqu'aux pieds, et ceux de dessus qui peuvent être des *pallium*, sorte de manteau qu'on mettait sur la tunique. Cinq ou six plis, reproduits par une ciselure légère, sont représentés sur chacun des vêtements de dessous, et sur ces plis règne une ornementation uniquement composée de ces petits cer-

cles concentriques dont nous avons parlé plus haut. Comme on le voit, il est, à cause de son mauvais état de conservation, extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de savoir ce que pouvait représenter cet intéressant bas-relief. Quelques savants, cependant, seraient portés à y voir la représentation d'une agape chrétienne, mais nous avons de la peine à admettre cette détermination, car on ne comprend pas facilement ce que pourrait faire dans une agape, qui n'est autre chose qu'un repas, un personnage placé au milieu et de face, tenant des deux mains quelque chose; il nous paraîtrait plus rationnel de penser que le personnage debout tenait une croix ou un monogramme du Christ : une croix dans le genre de celle que nous voyons figurée sur le petit fragment mentionné plus haut, ou un monogramme, puisque Mellebaudis en a fait mettre partout. Dans l'un et l'autre cas, les personnages auraient servi d'escorte.

5° *Seconde châsse.* — La face de la seconde châsse, placée dans l'*arcosolium* de droite (Pl. VIII, lett. V, T), diffère essentiellement de la précédente. Ce n'est plus une bande plate qui sert d'encadrement, mais une moulure ayant fort peu de relief; elle délimitait trois côtés de la face, ceux de gauche et de droite et celui de dessus; en dessous de la moulure supérieure régnait une bande couverte d'un rinceau à feuille de lierre pareil à ceux qui décoraient un chambranle de la porte et une des petites marches. Le panneau lui-même, sur lequel sont sculptés quatre sujets, est entièrement bordé par une bande semblable à celle de la châsse précédente, et sous la bande du bas se trouvent deux *titulus* couverts d'inscriptions. Nous avons, croyons-nous, tous les sujets qui se trouvaient sur ce panneau, car on aperçoit encore les bordures qui délimitaient la longueur de la face. Il y était représenté un homme, dont on ne voit que la partie supérieure, posé de face; il tient sur la gauche et des deux mains quelque chose que nous ne pouvons déterminer; on lit à gauche de sa tête le mot MATHEVS; un oiseau ailé, dont la tête et le bec sont horribles, avec une collerette bizarre, portant sur le milieu du corps et au-dessus de la queue un objet singulier qu'il serait difficile d'expliquer; le mot IOHANNIS est inscrit près de sa tête; deux anges à ailes ouvertes, mais non déployées, et dont les corps sont revêtus d'une sorte de dalmatique ou plutôt de tunique; à gauche de leurs têtes sont inscrits les noms : RAFAEL, RAGVEL.

Une sorte de bourrelet entoure presque entièrement jusqu'aux oreilles les trois têtes humaines, et sur la partie qui touche le front se trouvent ciselés quatre festons. Au premier aspect de ces bizarres décorations de têtes humaines, on se demande ce qu'elles peuvent bien représenter : si ce sont des nimbes, des coiffures ou des cheveux. Les nimbes, il est vrai, étaient employés bien avant l'époque de l'hypogée et se mettaient à des personnages de distinctions différentes, mais on ne les rabattait pas sur le front à la façon que nous le voyons

ici; ce n'est donc pas cela que le sculpteur a voulu reproduire. Des coiffures, alors? peut-être; nous ne le pensons pas, cependant, car il n'existe, que nous sachions, aucune coiffure de ce genre. Ce serait, nous semble-t-il, des chevelures grossièrement faites, puisque celles qui couronnent les têtes des deux personnes attachées à des croix ne peuvent être autre chose et se rapprochent sensiblement de celles qui nous occupent.

Il est à remarquer que ces anges sont aussi grossiers et aussi barbares que ceux qui sont représentés sur la châsse de saint Mummole, et qu'ils ont avec eux une certaine analogie de dessin, quoique le mode d'exécution ne soit pas le même, puisque les uns sont sculptés sur pierre et les autres repoussés sur cuivre; mais, en étudiant attentivement les lettres qui composent les inscriptions de ces diverses châsses, on constate que les inscriptions de la châsse de Mummole sont certainement postérieures à celles de nos martyrs.

On pourra établir des comparaisons en ayant sous les yeux les gravures faites d'après les héliogravures de cette châsse, que nous devons à la bienveillance de M. Léon Palustre, auteur de l'intéressante dissertation sur la châsse de saint Mummole (1).

Ajoutons que cette châsse est datée, à quelques années près, puisqu'elle a été faite peu de temps après la mort du saint, qui arriva de l'an 679 à l'an 685. Cette observation, jointe à celle qui est relative aux inscriptions, ferait croire que notre châsse est antérieure à celle de ce saint.

D'autres particularités attirent aussi, et avec raison, l'attention des savants; ce sont celles que fournissent le choix des personnages, leurs noms et les attributs d'ange donnés à l'un d'eux. En effet, pourquoi avoir choisi deux apôtres : saint Mathieu et saint Jean, et deux anges (2)? Nous ne savons; et nous soumettons volontiers ces questions à la sagacité des iconographes, convaincu que quelques-uns sauront y répondre d'une manière intéressante.

Quant à cet ange prétendu, désigné sous le nom de RAGVEL, nous ne pouvons le laisser dans l'ombre et nous dispenser de nous en entretenir. Nos observations à son sujet s'écartent, il est vrai, des détails qui constituent le style architectural du monument que nous développons, et rentrent plus particulièrement dans les documents utiles à fixer la date de l'Hypogée; mais, quitte à y revenir, nous croyons avantageux de les donner ici.

La doctrine catholique proclame l'existence des anges et leur distinction hiérarchique. Elle reconnaît trois archanges que, d'après l'Écriture sainte, elle nomme Michel, Raphaël et Gabriel. Aucun autre nom d'ange n'est authentique.

Où donc les chrétiens ont-ils trouvé les noms d'un grand nombre d'anges

(1) Publiée dans le *Bulletin Monumental* (5e série. T. 8. No 8, p. 849. Année 1880).
(2) Il n'y a jamais eu que ces quatre personnages sur ce bas-relief.

auxquels ils rendirent un culte pendant de longs siècles? Nous ne le savons et n'avons nul besoin d'en rechercher ici l'origine. Il nous suffit d'avoir la certitude que ce culte superstitieux existait, et de connaître l'époque à laquelle eut lieu son abolition; nous avons l'un et l'autre. En effet, le P. Montfaucon, d'une part, donne, dans son ouvrage intitulé : *Antiquité expliquée* (t. IV, p. 376 et suiv.), une liste de cent huit noms d'archanges et d'anges, parmi lesquels se trouve RAGUEL; d'autre part, nous lisons dans la *Vie de saint Boniface, évêque,* par Othonolus (liv. II) (1), qu'un certain Aldebertus, hérétique français, fut déféré au pape Zacharie dans le synode tenu à Rome en 754, qu'on y lut de lui un discours dans lequel il invoquait les anges Uriel, RAGUEL, Tubuel, Michael, Adimis, Tubuas, Sabaoth, Sinihel, et que le pape l'excommunia et condamna ses doctrines, entre autres le culte superstitieux qu'il rendait à ces prétendus anges, hormis cependant à Michel; de Longueval rapporte aussi, dans son *Histoire de l'Église gallicane* (liv. XI), que, du temps de Charlemagne (768-814), il se récitait, dans certaines parties de son empire, des litanies où l'on invoquait les anges Uriel, RAGUEL et Tubuel. (Probablement que la décision de l'Église n'était pas encore promulguée partout.) Il est donc certain que Raguel a été reconnu et invoqué comme ange, et probable qu'il l'était longtemps avant la condamnation par le pape Zacharie, c'est-à-dire avant l'année 754. Ajoutons que, d'après l'abbé Martigny (2), « les anges ne paraissent pas avoir été introduits dans la composition des tableaux chrétiens avant le IVe siècle ».

Ces divers renseignements nous amènent logiquement à reconnaître que notre monument, dont les décorations sculptées sont parties intégrantes, n'a pu être construit que pendant le Ve, le VIe ou le VIIe siècle; mais nous espérons pouvoir, à l'aide des inscriptions et des documents de l'histoire locale, que nous traiterons plus loin, déterminer d'une manière un peu plus précise l'époque de son érection. En attendant, poursuivons l'exposition des détails qui sont les éléments indispensables du style.

6° *Troisième châsse.* — La face de la troisième châsse (Pl. VII) n'a pas, comme celle de la seconde, la forme d'un trapèze, mais bien d'un parallélogramme; une moulure, probablement à petit relief, l'encadrait sur trois côtés, et, sous sa partie la plus longue, courait un rinceau à feuilles de lierre, de même genre que celui de la châsse précédente; son panneau était entouré d'une petite bande plate et couvert de petits anges ailés à forme humaine, dans le genre de ceux que nous avons décrits plus haut; ils doivent être au nombre de quatre, d'après la longueur de la seconde châsse, qui était entière. Le mauvais état de la sculpture ne nous permet malheureusement pas de savoir si ces anges étaient accom-

(1) *Acta Sanctorum Ord. sancti Benedicti; seculum tertium.* Pars secunda, p. 60 et suiv. Édition de Billaine. Paris, 1672.
(2) *Dict. des Antiq. Chrétiennes.* Art. *Anges.*

pagnés de leurs noms, mais nous ne le croyons pas. De plus, en dessous de cet encadrement, se voyait une inscription gravée dans un *titulus* à queue d'aronde. Les parties caractéristiques de cette troisième châsse étant les mêmes que celles du second, nous nous passerons de commentaires et nous nous contenterons de faire remarquer que les *titulus* à queues d'aronde en usage chez les Romains (1) ont été conservés par les chrétiens pendant les premiers siècles seulement.

7° *Personnages en croix.* — Un des débris les plus intéressants et les plus caractéristiques de cet ensemble de sculptures est certainement le fragment sur lequel sont représentés deux personnages attachés à des croix (Pl. VIII, lett. I); il devait servir de piédestal à un sujet allégorique (mêmes Pl. et Lett.) dont il ne reste qu'un petit rondin simulant un arbre, auquel est attaché un homme dont les bras, couverts de plumes, sont ramenés sur la poitrine, au milieu de laquelle se voit une croix à fiche tenue par les mains; la croix elle-même repose sur un fond ondulé, en dessus duquel se lisent les mots HIC STS SYMION. Ce piédestal se composait d'une base moulurée (elle n'existe plus), d'un fût plat dans l'épaisseur duquel se trouve le bas-relief, et d'un chapiteau formé d'une simple bande plate avec des filets en couleur rouge. Le bas-relief représente deux personnes crucifiées à la façon des esclaves. Leurs bras sont attachés derrière le dos, et leurs jambes, ainsi que tout le corps, juxtaposés à des croix dont les extrémités sont élargies. Ils sont nus et vêtus d'un jupon (2). On distingue deux trous de clous dans les pieds de celui de gauche. Les deux croix sont séparées l'une de l'autre par un pilastre avec base et chapiteau : la base est carrée, sans moulure et à échelons, comme celle de la colonnette O; le fût a les arêtes abattues et arrondies, et le chapiteau, garni de feuilles de palmier, a l'astragale formé par un ruban perlé et n'a pas de tailloir.

Rien de plus curieux, de plus grotesque même que ce morceau de sculpture dans lequel on ne voit ni anatomie, ni correction de dessin. Le petit chapiteau ainsi que la base à échelon semblent seuls inspirés par l'art byzantin, et, unis aux rinceaux, aux formes des anges, aux entrelacs et aux diverses combinaisons de rosaces déjà décrites, font croire à l'origine première de la découverte du style dit roman.

La représentation de ces personnes attachées à des croix fournirait matière à de vastes considérations qui nous feraient sortir du cadre que nous nous sommes tracé et que résume le titre de notre travail : *Monographie;* nous ne pouvons cependant nous abstenir d'en donner quelques-unes.

(1) *Dictionn. des Antiq. Grec. et Rom.*, par Rich.

(2) Martigny (*Dict. des Antiq. Chrét.*, art. *Crucifix*, III) dit en parlant du jupon : « Le vêtement qui, jusqu'alors (VIIIe siècle), couvrait le corps entier, se réduisit à une tunique ou jupon partant de la ceinture, et tantôt plus, tantôt moins allongé par le bas.» Nous ne pouvons être d'accord sur ce point avec cet honorable savant, à moins qu'il ne parle de Notre-Seigneur Jésus-Christ seulement, et non des martyrs crucifiés, car les inscriptions de notre monument le font remonter bien avant le VIIIe siècle.

La croix, instrument du supplice le plus infamant employé par les Romains, devint, après la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour les chrétiens, un objet de respect, de vénération et de culte. Ils la figurèrent, nous dit l'abbé Martigny (1), dès les premiers siècles, sur des objets portatifs et sur les monuments, comme nous l'apprend M. le commandeur de Rossi, dès le IIe ou le IIIe siècle (2); mais nous ne trouvons aucun exemple de bas-reliefs représentant des martyrs attachés à la façon des nôtres sur des croix, surtout avec des trous de clous dans les pieds. La date approximative de l'Hypogée que nous espérons déterminer sera donc celle de cette importante sculpture qui, dès lors, servira de repère, en ce point, à l'iconographie chrétienne.

Nous savons aussi que le supplice de la croix était plus particulièrement réservé, dans l'empire romain, pendant les quatre premiers siècles (3), aux insignes malfaiteurs et aux esclaves, mais il est intéressant de constater qu'on l'appliquait rarement aux chrétiens. Nous en avons, en effet, la preuve en compulsant les documents authentiques de l'histoire ecclésiastique qui nous montrent que, sur un nombre immense de martyrs, seize seulement ont été crucifiés et que, parmi eux, deux seulement ont été cloués sur leurs croix. Voici leurs noms : saint Pierre, apôtre; saint André, apôtre; saint Barthélemy, apôtre; saint Philippe, apôtre; saint Simon, apôtre; saint Sixte II, pape (258); saint Siméon ou Simon, évêque de Jérusalem (106); saint Pierre, évêque en Palestine (312); saint Théodule de Césarée (309), *cloué* sur une croix sous Dioclétien; saint Gemelle, à Ancyre, en Galatie, sous Julien l'Apostat; saint Nestor de Perge, en Pamphilie, sous Dèce (250); saint Apollonius, à Icône, au commencement du IVe siècle; saint Agricole de Bologne, sous Dioclétien, mis en croix et percé avec des *clous,* vers l'an 304 (4); saint Alexandre, à Lyon (178); saint Calliope, à Pompéiopolis, en Cilicie (304) (5).

Nous pouvons, ce nous semble, conclure de ces observations et de cette nomenclature que les deux crucifiés de notre bas-relief offrent un intérêt spécial, puisqu'ils augmentent le très petit nombre des martyrs mis en croix et cloués, et que celui qui porte aux pieds des empreintes de clous paraît être jusqu'ici le seul ayant subi ce genre de supplice dans les Gaules. Si nous formulons ce jugement relatif aux Gaules, c'est que nous espérons pouvoir prouver, dans la suite de ce travail, que l'Hypogée qui nous occupe n'a pas été érigé pour recevoir les restes de soixante-douze martyrs étrangers, mais bien ceux de martyrs locaux.

8° *Modillons.* — Le seul petit modillon, bien reconnaissable à sa queue (Pl. XI),

(1) *Dict. des Antiq. Chrét.*, par Martigny, art. *Croix*, p. 213.
(2) *Roma sott.*, t. I, p. 345 et alibi.
(3) Le supplice de la croix a été aboli par Constantin le Grand.
(4) *De la gloire des Martyrs*, L. I., c. XLIV. Note du traducteur, M. de Marolles : « Saint Ambroise, qui se trouva à la translation de leur corps (Vitalis et Agricola), dit avoir rapporté des clous du dernier martyr. »
(5) *Caractéristique des Saints*, par C. Cahier, art. *Saints crucifiés* et *Dict. Hagiographique* de Migne.

qui a survécu à la dévastation de l'Hypogée, donne à penser que la charpente reposait sur une corniche supportée elle-même par des modillons. Il représente une tête humaine de face, fort grossièrement sculptée et ayant quelque analogie avec les modillons que l'on voit dans l'architecture romane.

9° *Tableau avec inscription.* — Cette pierre (Pl. XI, n° 8), sur laquelle se trouvent inscrits les mots : + EMMA + NVNEL + NVBIS CVM DS, pouvait former tableau et être placée sur le fronton ou tympan extérieur du monument, au-dessus de la porte d'entrée, ou servir de linteau à la porte dans l'intérieur; elle paraît avoir été encadrée d'une moulure qui, malheureusement, n'existe plus. Si, comme nous le pensons, cette pierre décorait le tympan extérieur, elle aurait joué le rôle des plaques dédicatoires dont les Romains ornaient la façade de leurs édifices publics (1).

10° *Dalles.* — Deux dalles (Pl. XI) de grandeur, de forme et de dessin différents, devaient faire jadis partie des dallages du sanctuaire et de la partie qui le précède. L'une, ayant la forme d'un parallélogramme allongé, est décorée par une rosace formée de deux cercles concentriques tracés et gravés à la pointe du compas, formant bordure, et de trois autres placés au centre et gravés de la même façon; du plus grand cercle de l'intérieur s'échappent huit branches évasées et arrondies à leurs extrémités (2). Ces huit branches semblent avoir été combinées de manière à réunir deux croix en une seule : l'une, dite *decussata,* ou croix grecque, et l'autre, connue sous le nom d'*immissa,* ou croix latine; et en haut du jambage supérieur de cette dernière se trouve un petit appendice qui paraît être un diminutif du P grec. Nous en reparlerons plus loin. A l'extrémité la plus large de chaque branche, ainsi que sur deux côtés de la dalle, existent aussi de petits ornements composés de deux cercles concentriques avec un point au milieu, entièrement semblables à ceux qui décorent la face de la châsse n° 15. Faisons aussi remarquer que le même outil a servi à faire les petits ornements de ces deux objets, trouvés l'un en place dans l'Hypogée, l'autre au dehors, et que, par conséquent, les dalles recueillies au dehors avaient appartenu au monument.

La seconde dalle (Pl. XI) diffère essentiellement de la précédente en ce que ses dessins sont composés géométriquement et gravés entièrement avec la pointe du compas. Sa gravure représente un médaillon rempli par une croix grecque pattée dont les extrémités sont concaves; un semis de petits cercles doubles et concentriques, symétriquement posés et semblables à ceux qui ont été déjà décrits, décore les bras de la croix, ainsi que les espaces laissés libres entre elle et le cadre circulaire. Cette croix affecte une forme tellement différente de celles des

(1) *Seconde dissertation sur une mosaïque de la Chiesa de saint Aquilin, martyr.*
(2) Le *Bulletin d'Archéol. chrét.*, de de Rossi (Martigny, 1873, p. 98), mentionne bien un monogramme à huit rayons faisant partie d'une inscription du musée Kircher, mais ne la décrit pas.

vingt-trois autres qui se trouvent dans le monument, qu'on serait tenté, de prime abord, de lui donner une certaine importance; mais, après l'avoir attentivement examinée, il paraît certain que son auteur n'a songé qu'à deux choses en la faisant : représenter une croix et ne se servir pour cela que d'un compas. Dans ce cas, il ne faut attribuer son cachet étrange et original qu'au seul caprice de l'artiste et à l'époque à laquelle il travaillait. Il en sera de nouveau question ailleurs.

11° *Autel.* — Le massif de maçonnerie placé au centre du petit sanctuaire, devant la grande marche, ne pouvait servir que d'autel; son emplacement, sa forme, sa décoration, ainsi qu'un morceau de pierre taillée, peint, et avec face de retour sculpté, en donnent la preuve. Aussi nous a-t-il été facile d'en faire la restitution que l'on voit Pl. XII. Sa hauteur totale, table comprise, devait être de 1m10, et sa base, en forme de parallélogramme allongé, mesurait 82 centimètres sur les grands côtés et 65 centimètres sur les petits. Le massif qui supportait la table avait la forme d'une pyramide à quatre faces, était entièrement fait en maçonnerie et recouvert d'enduits et de peintures. La table, d'après l'encoignure que nous avons, possédait sur ses quatre arêtes de lit de pose un chanfrein de 4 centimètres couvert de stries sur la longueur, et la partie faible de ce chanfrein venait rattraper, par manière de moulure, le sommet de la pyramide. La table avait donc, en ne comprenant pas sa partie chanfreinée, la même forme et les mêmes dimensions que la base du piédestal. Ses quatre faces formaient bandeau : celle de devant était plane, revêtue d'incrustations de verre, de filets peints et d'inscriptions incomplètes et illisibles, et celles des côtés, également plates, étaient sculptées, peintes, mais sans inscriptions; quant à celle de derrière, nous ne pouvons la décrire, puisque nous n'en avons rien retrouvé. Il est aussi un détail que le mauvais état du morceau d'encoignure ne nous permet pas de connaître, c'est celui qui concerne la partie supérieure de la table; était-elle plane et à arêtes vives, ou bien garnie d'une moulure un peu saillante formant encadrement? Nous ne le savons malheureusement pas. De plus, un enduit peint en blanc et encadré par de larges filets jaunes garnissait les quatre faces du piédestal, mais celle de devant avait seule reçu une décoration complète, composée : d'un second filet rouge de même largeur que le jaune et le touchant; d'une grande croix formée de rubans bleus bordés de rouge, au centre de laquelle se trouvaient des trous et des rosaces concentriques de six couleurs et placés dans les espaces laissés libres par les bras de la croix.

Après cette indispensable, mais bien aride description, examinons les particularités nombreuses qu'offre cet objet vraiment important.

Disons d'abord que, malgré de nombreuses recherches, nous n'en avons rencontré aucun de même forme et de mêmes dimensions. Cet autel, il est vrai,

occupe à peu près le centre du petit sanctuaire ou abside, comme ceux qui sont mentionnés par Bosio dans le cimetière de Priscile, par Boldetti dans celui des Saints-Marcellin-et-Pierre et par de Rossi dans celui de Calliste (1); mais le fond de l'abside est plat et non semi-circulaire, comme les autres précités, et l'espace compris entre le mur de fond et l'autel, n'étant que de soixante-douze centimètres, ne donnait pas place à une chaire, et permettait tout au plus au prêtre de s'y mettre pour célébrer le saint sacrifice de la Messe; voilà donc des différences notables. Il devait, à n'en pas douter, servir à la célébration des saints mystères en certaines circonstances, car on ne s'expliquerait pas qu'il eût pu être affecté à d'autres usages, du moins d'après sa position, sa forme, sa décoration et surtout sa table. Le prêtre célébrait-il la face ou le dos tourné vers les fidèles, nous l'ignorons; cependant, à en juger par le faible espace compris entre l'autel et le mur de fond, on serait porté à croire qu'il tournait le dos à l'assistance, comme cela se fait encore aujourd'hui. La table, quoique fort petite, puisqu'elle n'avait de superficie que 53 déc. 30 cent. carrés, était plus grande pourtant que celle qui recouvrait l'autel de la crypte de Sainte-Marthe, à Tarascon (2), dont la superficie ne dépassait pas 23 déc. 82 cent. carrés. Elle reposait sur un massif de maçonnerie, tandis que toutes celles considérées jusqu'ici comme des cinq premiers siècles, tant en Italie qu'en France (dans le Midi surtout), étaient supportées par un, quatre ou cinq pieds ou piliers qui, le plus souvent, avaient bases et chapiteaux (3). La décoration elle-même est toute particulière et ne ressemble en rien à celle des autels primitifs mentionnés et décrits jusqu'à ce jour; elle consiste en peintures et en quelques ciselures également peintes, tandis que les autres se composent d'ornementations et de moulures sculptées, quelquefois aussi de riches étoffes (4).

Il ressort clairement de cet ensemble d'observations que notre autel diffère essentiellement de tous ceux des premiers siècles qui ont servi jusqu'ici de sujets d'études aux savants; qu'il n'est ni romain ni roman, et qu'il ne peut être daté que par le monument lui-même, à moins toutefois, et comme nous l'espérons, que l'intéressant ouvrage de M. Rohault de Fleury, si impatiemment attendu, ne vienne l'entourer de lumières nouvelles (5).

VII. Ferrures. — Il n'est aucune construction, depuis l'époque de l'occupation de la Gaule par les Romains, dans laquelle on n'ait employé au moins des clous et des objets de fermeture. D'après la distribution et l'agencement de l'Hypogée, les clous seuls, ainsi que les objets de fermeture, semblent y avoir été employés : les premiers pour la charpente de toiture, et les seconds pour mettre

(1) Martigny (*Dict.*, art. *Autel*, § 2).
(2) Martigny (*Dict.*, art. *Autel*, § 5).
(3) *Idem.*
(4) *Idem*, § 6.
(5) Cet ouvrage, dont nous avons pu apprécier la valeur (quoique inachevé), traite spécialement des autels chrétiens.

la porte en état de remplir son office. Nous n'avons, il est vrai, trouvé ni les uns ni les autres, pas plus dans les remblais qu'en place, et cela s'explique, puisque, d'une part, dans l'effondrement qui produisit la ruine du monument, la charpente et sa toiture, en couvrant le sol, ont pu attirer la convoitise des maraudeurs qui existaient certainement alors comme de nos jours; d'autre part, il est manifeste qu'après cette ruine, l'escalier, la porte et un petit coin à droite de l'avant-sanctuaire ont été déblayés et occupés passagèrement par quelques personnes nomades, comme il appert par les traces de feu qui s'y voyaient; il est alors plus que probable que la porte et ses ferrures ont été enlevées et utilisées. Quoi qu'il en soit de l'absence de ces objets, nous pouvons, grâce au soin que nous avons apporté à l'analyse de ce monument, formuler quelques intéressantes observations. Ainsi, la porte avait certainement deux ferrures qui lui permettaient de se tenir ouverte ou fermée, et dont les points fixes remplissaient les deux trous percés de part en part dans le jambage en pierre de gauche (Pl. VI). Étaient-elles pentures ou paumelles (1), nous ne le savons; mais il n'y a trace, sur la partie du jambage engagée dans le mur, ni d'écrou ni de clavette (2), ce qui donnerait à penser que les queues auraient été scellées au plomb, au mortier ou avec des cales de cuivre. On remarque également, dans le jambage de droite, des trous destinés à recevoir deux pênes de serrure et l'extrémité d'un verrou; il est cependant à remarquer que ces ferrures de fermeture n'étaient pas de même époque, puisque l'une d'elles coupait une inscription; mais il semble, d'une part, que toutes deux ont servi simultanément après la restauration, si l'on en juge par l'usure énorme que produisit le pène de la plus ancienne sur le jambage en pierre qui le recevait; il semble, de l'autre, que, si l'on en a ajouté une seconde, ce devait être afin de rendre le crochetage plus difficile, et d'éviter ainsi une nouvelle profanation, à l'intérieur de l'édifice, semblable à celle qui avait eu lieu peu après la construction, comme nous aurons l'occasion de le dire plus loin. Nous remarquerons aussi que les trous pratiqués dans ces deux jambages en pierre ne gardaient aucune trace de rouille, ce qui ferait croire encore que les fermetures étaient en bronze.

(1, 2) Voir la signification de ces mots techniques dans le *Dictionnaire d'Architecture* de Bosc.

CHAPITRE X

FIGURES SYMBOLIQUES

I. Serpents. — L'une des petites marches (Pl. VII), qui représente des serpents ou des anguilles entrelacées, a certainement attiré déjà l'attention de nos lecteurs, et nous le comprenons, puisque c'est probablement le premier exemple de ce genre d'allégorie qui ait été signalé. Nous-même, après de nombreuses recherches, ne lui avons trouvé aucun analogue, et ce nous est une raison d'essayer de jeter un peu de lumière sur ce sujet indéterminé.

Une première difficulté se présente : sont-ce des serpents ou des anguilles ? La sculpture est si mal faite qu'il n'est pas facile de se prononcer. Cependant, en considérant que cette marche, comme les deux voisines, est entière, avec sa bordure, et sur le bain de mortier de la première construction, qu'elle est placée à côté de celle qui représente des poissons, c'est-à-dire des emblèmes ou symboles chrétiens, il nous paraît difficile d'admettre que le sculpteur ait obéi à une idée fantaisiste et se soit permis de figurer sur la pierre des anguilles qui n'ont jamais eu, que nous sachions, la faveur de représenter un symbole du christianisme. Du reste, les queues des serpents sont rondes et effilées, tandis que celles des anguilles ont la forme d'un couteau à deux tranchants. Nous penchons donc pour ne voir que des serpents en cet entrelacs complet, mais mal composé, puisqu'il possède quatre queues et trois têtes.

Le serpent, nous dit Martigny, est considéré comme « signe de la victoire de Jésus-Christ sur le démon », comme personnification de la prudence. « *Estote prudentes sicut serpentes* » (S. Math. x. 16), et comme « figure de la croix de Jésus-Christ lui-même ». On pourrait donc le consi-

dérer comme figure symbolique représentant Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou la vertu de prudence que doit avoir tout chrétien. Mais ces significations ne s'appliquant qu'à un seul serpent, et non à trois entrelacés, il nous faut chercher ailleurs d'autres explications.

En reconnaissant, par exemple, que ce reptile personnifiât la prudence, pourquoi n'admettrait-on pas que trois serpents enlacés représenteraient cette vertu triplement forte, puisqu'ils sont trois, et trois dont la force serait encore augmentée par l'entrelacement; ne lisons-nous pas dans l'Ecclésiaste (C. IV, 12) : « *funiculus triplex difficile rumpitur* » ? Dans ce cas, nos trois serpents rappelleraient peut-être les vertus de prudence et de force dont eurent besoin les 72 martyrs signalés sur les inscriptions au moment de leur supplice, et que doivent avoir tous les chrétiens lorsqu'il s'agit de défendre leur foi dans les moments difficiles et périlleux. Si l'on considère, au contraire, le serpent comme figure de Jésus-Christ, on pourrait peut-être voir aussi dans ce triple entrelacs les trois Personnes de la Sainte-Trinité représentée par le symbole affecté régulièrement à la seconde Personne, de même que l'on a souvent vu les trois Personnes de la Sainte-Trinité représentées par trois figures humaines semblables ; dans ce cas, alors, l'entrelacs aurait la signification de l'union qui existe réellement entre elles. N'oublions pas que toutes les inscriptions de ce même monument expriment la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que son nom est mis partout, et qu'il pourrait bien se faire que l'ordonnateur de la décoration, ne connaissant pas les symboles réservés au Père et au Saint-Esprit, les ait représentés par celui du Fils. Rien, du reste, ne peut étonner lorsque l'on constate la barbarie du latin des inscriptions et la grossièreté de tout le monument. M. Th. Roller nous présente aussi une interprétation distincte des précédentes en disant que le sculpteur « paraît avoir choisi le type le plus commun des poissons dans le pays, l'anguille (1) »; mais il nous semble difficile de l'accepter, car, bien que l'anguille soit généralement considérée comme poisson lorsqu'il s'agit d'aliments, elle en est fort distincte, et il est même beaucoup moins facile de se la procurer que les autres poissons.

Nous ferons aussi remarquer que ce genre d'entrelacs de serpents pourrait bien avoir donné naissance à ceux que l'on rencontre quelquefois à l'époque mérovingienne et souvent dans le style roman ; il n'y a de différence entre eux que les têtes et les queues particulières au nôtre.

II. Dauphins et Poissons. — Les emblèmes sculptés sur une autre marche (Pl. VII) offrent les mêmes difficultés d'interprétation que ceux de la précédente. Cela tient à ce que le dessin en est on ne peut plus incorrect. Elle représente, en

(1) Th. Roller. L'Hypogée-Martyrium de Poitiers. *Revue archéol.*, mars 1881, p. 165.

effet, deux poissons selon l'expression générique, mais ils sont en réalité différents l'un de l'autre, non seulement par les dimensions, mais surtout par la forme. Ainsi, le plus gros a un panache ou aigrette rabattue sur le dos, une espèce de volute ou de spire au milieu du corps, tandis que le plus petit n'a ni aigrette ni spire et se rapproche beaucoup plus que l'autre du poisson proprement dit. Le sujet sculpté sur le tailloir (Pl. XI) peut, croyons-nous, faire connaître l'idée de l'artiste : nous y voyons, en effet, un poisson dont la tête ressemble à celle du dauphin, avec aigrette rabattue sur le cou, volute ou spire au milieu du corps, une nageoire sous le ventre et une sur le dos, plus une queue de poisson un peu fantaisiste. Nous sommes donc porté à croire que le sculpteur n'a eu d'autre intention que de figurer sur cette marche un dauphin précédant un poisson, et de faire le premier plus gros que le second. Mais pourquoi, dira-t-on, un dauphin suivi d'un poisson, pourquoi l'un précède-t-il l'autre, pourquoi aussi le premier a-t-il au-dessus de la bouche un bouton de fleur cantonné de deux feuilles, et le second tient-il en sa bouche un bouquet semblable au précédent, quoique plus petit? C'est ce que nous allons rechercher à l'aide des renseignements que nous fournissent les auteurs symbolistes.

Martigny dit quelque part, en parlant du dauphin : « Parmi les différentes » espèces de poissons que l'antiquité chrétienne employa pour symboliser le » chrétien, on rencontre assez souvent le dauphin (1) ; » et ailleurs : « Le dauphin » fut pris par les anciens comme l'emblème de la vélocité (2) ; » ailleurs encore : « Cette idée de vélocité a pu engager les premiers chrétiens à l'adopter comme » emblème de la diligence avec laquelle ils doivent, selon la recommandation si » souvent répétée dans les Saintes Écritures, accomplir les œuvres du salut et se » hâter vers la récompense proposée (3). » Ces trois textes indiquent nettement que le dauphin serait un symbole du chrétien ; mais, comme il semble ne pouvoir s'appliquer aux chrétiens que quand le dauphin est seul, nous donnerons le sens du chrétien au dauphin représenté seul sur le tailloir, et nous le refuserons au dauphin suivi du poisson qui se voit sur la marche. Cherchons alors comment expliquer ces derniers.

D'après M. de Rossi, on peut voir l'emblème de Jésus-Christ dans le dauphin ; c'est ce qui ressort du texte suivant, écrit au sujet d'une lampe découverte à Porto : « Les anciens ont célébré à l'envi le dauphin, à raison des » admirables qualités qui lui étaient attribuées, et qui semblent, selon les » judicieuses paroles du cardinal Pitra, comme une prophétie naturelle du » Christ sauveur : c'est ce qui explique clairement pourquoi, dans le fameux » hiéroglyphe de l'ΙΧΘΥΣ, c'est-à-dire du poisson signifiant Jésus-Christ, fils du

(1, 2, 3) Martigny. *Dict. des Antiq. Ch.*, art. *Dauphin.*

» Dieu Sauveur, le dauphin fut souvent préféré à toute espèce de poisson, à » raison de sa spéciale allusion au mot Sauveur (1). » Le même auteur confirme cette idée et y ajoute un détail particulier, dans la description qu'il fait de la gemme d'Angoulême, en disant : « Le dauphin enlacé à l'ancre debout, *près » duquel nage un petit poisson,* serait le *piscis magnus,* l'ιχθυς *noster Jesus-Christus* » suspendu à la croix (2). » Toutes ces citations montrent avec évidence que le dauphin représente le plus souvent Jésus-Christ Sauveur, et qu'on l'a trouvé suivi d'un petit poisson.

Nous pouvons donc, ce semble, à l'aide de ces documents, formuler une explication plausible de ce dauphin suivi d'un petit poisson, et dire que le dauphin représente, sur notre bas-relief, Jésus-Christ Sauveur suivi du chrétien personnifié dans le poisson, c'est-à-dire : le disciple suivant son maître.

Quant aux petits bouquets, nous ne voyons vraiment pas le rôle qu'ils jouent, si toutefois ils sont destinés à en avoir un ; car ils ne sont pas placés de la même manière, l'un se trouvant au-dessus de la tête du dauphin, et l'autre dans la bouche du poisson. Il est alors probable que tous deux ont été mis comme ornementation et sans idées symboliques. Nous avons en effet deux exemples de ce genre sur le pupitre de sainte Radegonde (voir Pl. XXVI) qui, on le sait, est daté ; ce sont : deux petits bouquets différents placés aux angles du panneau supérieur, pour garnir évidemment ces parties laissées vides par le monogramme et les oiseaux ; et un arbre ainsi qu'une branche qui remplissent certainement aussi le même but, sur le panneau du centre. Si pourtant le sculpteur avait eu quelque velléité de symbolisme, on pourrait, peut-être, considérer le petit bouquet placé dans la bouche du poisson comme une plante onctueuse destinée à fortifier le poisson, c'est-à-dire le chrétien.

III. Lierre. — Comme on l'a vu au paragraphe VI, Décoration sculptée (chap. IX, §§ 1, 2, 4, 5), quatre ornementations sculptées représentent des rinceaux à feuilles de lierre ; elles se trouvent : sur une petite marche (Pl. VII), sur un des chambranles de la porte (Pl. VI), et sur les faces des deux châsses (Pl. VIII) ; toutes quatre sont semblables. Cette similitude et l'absence d'autres feuillages que le lierre, dans les seuls rinceaux que renferment les sculptures du monument, feraient croire à une intention spéciale de la part du sculpteur décorateur, plutôt qu'à son incapacité de reproduire d'autres plantes. Nous pourrions y voir alors une idée symbolique, bien que les nombreux ouvrages d'archéologie chrétienne que nous avons consultés ne fassent aucune mention de sculptures semblables des premiers siècles.

Le lierre, on le sait, entrait, ainsi que grand nombre d'autres feuillages,

(1) De Rossi. *Bulletin* (Martigny), 1868, p. 78.
(2) *Id.* *Bulletin*, 1868, p. 78. Note de Martigny.

dans l'ornementation des monuments de l'antiquité ; il se retrouve aussi en France, dès le xe siècle, dans la décoration des édifices religieux, et il devint d'un usage fréquent pendant les xiiie, xive et xve siècles ; mais on n'a pas prouvé péremptoirement, croyons-nous, qu'il ait été employé symboliquement. Les qualités de cette plante se prêtent pourtant bien facilement au symbolisme, et c'est sans doute ce qui fait qu'à défaut d'exemples, M. l'abbé Auber la cite comme devant entrer dans la décoration des églises à titre de symbole. Voici comment il s'exprime dans les conseils qu'il donne à ce sujet : « Et le lierre aussi, que les anciens cultivaient sous » la forme d'un arbre véritable, et qui, paré de sa verdure éternelle et de ses » mordantes attaches, ne se fait pas moins..... le riant symbole de notre immor- » talité que la fidèle expression d'une charité impérissable » (1). Cette plante, en effet, conserve sa verdure pendant toutes les saisons, a une vitalité séculaire, s'attache avec une ténacité excessive là où elle place ses crampons, et ne se laisse arracher que par la violence. Ces qualités sont vraiment bien propres à rappeler celles de l'âme, et surtout de l'âme du chrétien qui ne songe qu'à suivre Notre-Seigneur Jésus-Christ pour obtenir la récompense éternelle. Le chrétien fidèle garde d'une manière constante le souvenir de l'immortalité de son âme, il s'attache à sa foi avec persistance et ténacité, oppose une immense résistance à tout ce qui fait effort pour l'ébranler, et enlace vigoureusement par les puissants rameaux de sa charité tout ce qu'elle peut embrasser. Serait-il donc étonnant que l'ordonnateur de notre hypogée se soit servi du lierre comme symbole, et en ait fait un enseignement utile pour ceux qui le visiteraient ? Nous ne le croyons pas, puisque d'autres symboles, tels que serpents, poissons et croix, n'y ont pas été ménagés, et que l'ensemble et les détails du monument étaient de nature à perpétuer le souvenir de ceux qui avaient versé si généreusement leur sang pour Jésus-Christ, et à rappeler aux visiteurs l'immortalité de leurs âmes, la constante et inébranlable pratique des vertus chrétiennes, ainsi que les espérances d'une vie éternelle.

IV. Croix. — Si nous plaçons les nombreuses croix de notre monument parmi les figures symboliques, c'est que la croix employée par les chrétiens a toujours été un symbole. Mais il serait vraiment inutile de prouver ici qu'elle est l'emblème de notre Rédemption, et de donner toutes les raisons pour lesquelles les chrétiens n'ont jamais cessé de l'avoir en vénération depuis les premiers siècles de notre ère. Ce qu'il nous importe, c'est de décrire les formes et les variétés des vingt-trois croix peintes ou sculptées qui se voient dans notre martyrium. Mais, auparavant, faisons remarquer qu'elles appartiennent à trois époques différentes (2) ; ainsi : celles inscrites sous les nos 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10,

(1) M. l'abbé Auber, *Histoire et théorie du symbolisme religieux*, 1871, vol. III, p. 534.
(2) Nous avons déjà fait observer (chap. vii, art. *Peintures*, p. 21) que presque toutes les peintures étaient de deux époques

11, 12, 13, 14, 19, 21, 22, 23 (Pl. XV), sont de la première construction ; celles qui portent les n°s 2, 15, 16, 17, ont été faites lors de la reconstruction ; celle enfin figurée sous le n° 18 est postérieure à la restauration elle-même, comme nous l'expliquerons plus bas.

Ceci dit, examinons les formes de chacune de ces croix, et, afin de mettre plus de clarté dans l'exposition, conservons l'ordre d'époques que nous venons d'établir et divisons-les en tableau synoptique.

CROIX DE LA PREMIÈRE ÉPOQUE

Croix de forme latine dites *cruciformes* ou *immissæ*, dont les branches sont inégales : celle du bas plus longue que celle du haut, et celle du haut à peu près égale à celle des bras. Les extrémités des branches sont pattées.	Dont les *angles* des pattes sont *aigus*.	. . . .	N°s 3, 6, 10, 11, 12. Sculptées en creux. N° 20. Sculptée en relief. N° 13. Peinte.
		Aux bras de laquelle pendent l'A et l'ω.	N° 8. Sculptée en creux.
	Dont les *angles* des pattes sont *arrondis*.	. . . .	N° 23. Peinte. N° 9. Sculptée en creux et incrustée.
Croix de forme grecque dont les quatre branches sont égales et leurs extrémités pattées.	Dont les *extrémités* des pattes sont *plates*.	. . . .	N° 4. Sculptée en creux.
	Dont les *extrémités* des pattes sont *concaves*.	. . . .	N° 22. Gravée à la pointe du compas.
Croix de forme latine dites *cruciformes* ou *immissæ*, avec le P placé au sommet droit de la branche supérieure et appelées *Croix monogrammatiques*, ou *Monogrammes immissæ*, ou *Monogrammes cruciformes*.	Dont les *extrémités* des branches sont *pattées* et à *vives arêtes*.	Dont le P est complet.	N° 7. Sculptée en creux.
		Dont le P est incomplet.	N° 19. Sculptée en relief. N° 14. Peinte.
Croix en forme de x, dite *decussata*, au centre de laquelle s'élève une branche verticale dans toute la hauteur qui en fait une croix à six branches, sans le P.	Dont les *extrémités* des branches sont *pattées* et à *arêtes vives*.	. . . .	N° 5. Sculptée en relief et incrustée.
Croix en forme de x, dite *decussata*, avec une branche verticale au haut de laquelle se trouve un appendice simulant le P, dite alors *Monogramme decussatum*.	Dont les *extrémites* des branches sont *pattées* et leurs *angles arrondis* et *volutés*.	Dont le P est simulé par un rond.	N° 1. Sculptée en relief.
Croix à huit branches, composée du *monogramme decussatum* et d'une barre transversale.	Dont les *extrémités* des branches sont *pattées* et leurs *angles arrondis* et *volutés*.	Dont le P est simulé par un appendice.	N° 21. Gravée avec la pointe d'un compas et avec un burin.

CROIX DE LA DEUXIÈME ÉPOQUE

Croix de forme latine, dites *cruciformes* ou *immissæ*.	Dont les *extrémités* des branches ne sont pas *pattées* et sont *carrées*, et ayant un *socle carré*.	. . . .	N° 2. Sculptée en creux avec incrustations.
	Dont les *extrémités* des branches sont *pattées*.	. . . .	N° 15. Peinte. N° 16. Peinte.
	Dont les *extrémités* des branches sont *pattées*.	Dont le P est presque complet.	N° 17. Peinte.

CROIX DE LA TROISIEME ÉPOQUE

Croix de forme latine, dite *cruciforme* ou *immissa*.	Dont les *extrémités* des branches ne sont *pas pattées* et sont *carrées*.	. . . .	N° 18. Sculptée en relief.

différentes. Cette observation, et beaucoup d'autres que nous donnerons au chapitre xiii, feront voir d'une manière évidente que ce monument a reçu de notables modifications après une première destruction.

Il ressort nettement de ce tableau : 1° Que, parmi les dix-huit croix de la première époque :

9 sont *cruciformes* ou *immissæ,* ou de *forme latine.*

2 sont de *forme grecque.*

3 sont *monogrammatiques,* ou *monogrammes immissæ,* ou *monogrammes cruciformes.*

1 est *decussata.*

1 est *monogramme decussatum.*

1 à huit branches est composée du *monogramme decussatum* et d'une haste au sommet de laquelle se voit le P.

2° Que, parmi les croix de la seconde époque :

3 sont *cruciformes* ou *immissæ,* ou de *forme latine.*

1 est *monogrammatique* ou *monogramme immissa,* ou *monogramme cruciforme.*

3° Qu'une seule, appartenant à la troisième époque, est *cruciforme* ou *immissa,* ou de *forme latine.*

Examinons maintenant quelles sont les dates auxquelles chacune de ces diverses croix apparut pour la première fois, d'après l'ouvrage de M. le commandeur de Rossi intitulé : *Inscriptiones Christianæ urbis Romæ septimo sæculo antiquiores* (vol. I, Rome, 1841-1857) ; nous verrons ensuite ce que disent Martigny dans son Dictionnaire, et M. Edmond Le Blant dans son savant recueil des *Inscriptions Chrétiennes des Gaules,* des époques auxquelles ces croix paraissent avoir disparu.

D'après l'ouvrage précité de M. de Rossi :

La croix *decussata,* avec la haste (n° 5) (1), paraît dès les années 268 ou 279 (p. 16, n° 10) (2).

— La croix *decussata* avec le P, dite *monogramme decussatum* (n° 1), est signalée dès l'année 298 (p. 28, n° 26).

— La croix à huit branches, composée du *monogramme decussatum* et d'une barre transversale (n° 21), apparaît dès l'année 348 (p. 64, n° 101).

— La croix de *forme latine,* dite *cruciforme* ou *immissa* avec le P, ou croix *monogrammatique* ou *monogramme immissum,* ou *monogramme cruciforme* (n°s 7, 14, 19), est signalée dès l'année 354 (p. 75, n° 125).

— La croix de *forme latine* dite *cruciforme* ou *immissa*, aux bras de laquelle pendent l'A et l'ω (n° 8), est signalée dès les années 484 et 508 (p. 421, 422, n°s 937 et 941).

— La croix de *forme grecque* (n°s 4 et 22) apparaît dès l'année 424 (p. 275, n° 639), et marche concurremment avec les croix *decussatæ* (n° 6), *monogrammatiques*

(1) Les numéros placés après l'indication des croix désignent ceux de la planche XV.
(2) Les années, la page et le numéro placés à la fin des phrases renvoient à l'ouvrage, cité plus haut, de M. de Rossi.

(nos 7, 14-19), et à huit branches, dès les années 542-565 (p. 504, n° 1100), 578 (p. 512, n° 1122), et 584 (p. 515, n° 1125).

D'après Martigny (1) : « Dès le début du ve siècle, le P disparaît à son tour, et » la croix *latine* †, ou *grecque* +, se substitue aux *monogrammes*. De telle sorte » qu'après 405, le ☧ s'éclipse presque complètement, du moins à Rome, et parti- » culièrement sur les épitaphes; que la croix *monogrammatique* ⳨ devient de plus » en plus rare et que l'une et l'autre s'effacent à peu près sans exception devant la » *croix nue*, qui prend enfin possession du monde... » Il dit aussi plus loin : « La » disparition du *monogramme* s'opère moins rapidement dans le reste de l'Occident. » Nous lisons aussi dans le Bulletin de M. de Rossi (édit. franç.), 1870, p. 139 : « Les » croix *monogrammatiques* ⳨ se multiplient beaucoup dans notre Occident et riva- » lisent avec le *monogramme decussatum* ☧ vers le milieu du ive siècle. »

D'après M. Edmond Le Blant, dans son *Manuel d'épigraphie chrétienne* (2), voici les limites de certains signes ou symboles dans la Gaule : le ☧, de 377 à 493, — l'A et l'ω de 377 à 549, — le ⳨, de 400 environ à 525 ou 540, — les †, au début de la première ligne des inscriptions monumentales, de 445 à 676, — les † dans les épitaphes, de 448 à 585, — les † au début de la première ligne des épitaphes, de 503 à 680 environ.

Nous pouvons, ce nous semble, conclure de cette analyse et des observations judicieuses de nos illustres savants :

1° Que la plupart des croix de notre monument ne peuvent remonter au delà de la seconde moitié du ive siècle, puisque les croix *monogrammatiques* s'y voient concurremment avec les *monogrammes decussatæ* et avec les croix *latines* et *grecques*;

2° Qu'elles peuvent même avoir été faites dans le courant du vie siècle, si l'on en juge, du moins, par sept d'entre elles qui paraissent semblables à celles signalées par M. de Rossi, et dont les dates sont : 508, 542, 567, 578 et 584;

3° Qu'elles sont enfin très probablement du vie siècle, si l'on ne s'en rapporte qu'aux observations formulées par MM. Edmond Le Blant et Martigny.

Cette dernière opinion, déjà bien assise, se trouve encore fortifiée par quelques objets datés appartenant à la seconde Aquitaine, sur lesquels se voient des *croix monogrammatiques* dont le P est notablement amoindri, pour ne pas dire en partie dissimulé, ainsi que diverses autres croix ayant une grande analogie avec les nôtres; ces objets sont : le pupitre de sainte Radegonde (553-587) (3), sur lequel sont gravés en relief sur bois : une croix *latine* du genre de celle inscrite au n° 22 de la Pl. XV, des croix *monogrammatiques*

(1) *Dict. des Antiq. Chrét.*, 1877. Art. *Monogramme du Christ*, p. 473, 2e colonne.
(2) *Manuel d'épigraphie chrétienne*, par Edmond Le Blant. Paris, 1869, p. 29.
(3) *Bulletin Monumental*, 1873. (*Le pupitre de sainte Radegonde*, par L. Palustre, p. 258.) (Voir Pl. XXVI.)

dont le P est remplacé par un diminutif de l'R, et un *monogramme decussatum,* également avec un petit R; — un tiers de sou en or du roi Childebert (511-558), frappé à Arles, au revers duquel se voit une croix *monogrammatique* avec un petit P (1); — une pièce en cuivre à l'effigie du même roi, ayant au revers une croix *monogrammatique* dont le P est remplacé par un R (2); et une inscription, dans un *titulus* à *queue d'aronde,* trouvée dernièrement à Saintes, et que l'on date de Gontran (561-593) ou de Thierry II (596-613) (3): un *monogramme decussatum,* dont l'R tient la place du P, y est gravé en creux au-dessous de l'inscription, et sous les branches latérales se lisent les lettres A et ω.

Ajoutons encore que les croix n°s 5 et 23 (Pl. XV) ont quelque analogie avec celle dite de sainte Radegonde (4); ainsi, la première est à six branches au lieu de quatre, mais les centres et les branches sont identiques, et la seconde a la même conformation de bras.

Il est également à remarquer que les extrémités des branches de quelques-unes de nos croix (n°s 1, 19, 21, 23) sont arrondies d'une manière étrange, qui ne se rencontre pas avant le VIe siècle, et que celles qui sont inscrites sous les n°s 1, 7, 14, 15, 17, 19 et 21, ont les P complets ou amoindris et qu'on n'y voit pas la substitution de l'R au P, comme cela existe sur le pupitre de sainte Radegonde, sur la pièce en cuivre de Childebert et sur l'inscription de Saintes. Cette dernière observation donnerait à penser que les diminutifs du P et les remplacements des P en R seraient propres à la seconde moitié du VIe siècle, et peut-être aussi au commencement du suivant (5).

Notons de plus, dans l'intérêt de la classification des croix, que celle inscrite dans notre tableau (Pl. XV) au n° 5, qui se compose d'une croix *decussata* avec *haste*, mais sans P, n'a été rencontrée par M. de Rossi que sur une inscription des années 268 ou 279, et qu'elle se trouve en compagnie de croix qui ne peuvent être que de la fin du Ve siècle ou de la première moitié du VIe. Ceci prouverait que l'usage de cette croix s'est perpétué, du moins dans la Gaule, jusque dans le VIe siècle.

Après une si longue dissertation, nous pouvons, croyons-nous, affirmer que la construction de notre monument a été faite pendant la première moitié du VIe siècle, si l'on n'en juge que par les 18 croix qu'elle renferme; mais, avant d'être entièrement fixé sur cette question, il est absolument nécessaire de connaître l'époque à laquelle ont pu être tracées les inscriptions, ainsi que les événements religieux et politiques qui se sont accomplis dans cette partie de la seconde Aqui-

(1, 2) *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, par Ducange. Art. *Monnaies*, pl. I, n°s 14 et 3.
(3) *Bulletin Monumental*, 1881. (*Une sépulture du VIe siècle, à Saintes*, par L. Audiat, p. 287.)
(4) Elle est figurée sur la planche XXVI; l'original est conservé avec respect dans la communauté de Sainte-Croix, à Poitiers.
(5) Il ne sera pas sans intérêt de lire un important article de M. de Rossi sur la croix monogrammatique gréco-latine. (*Bull. d'Archéol. Chrét.* Édit. franç., IIIe série, 5e année, 1880, p. 162.)

taine pendant les ve et vi^e^ siècles. C'est ce que nous rechercherons dans les chapitres suivants de cet ouvrage.

Quant aux croix de la seconde époque, il nous suffira de faire remarquer qu'elles affectent toutes quatre (n°s 2, 15, 16, 17) les mêmes caractères que les croix de la première, et que le diminutif du P (n° 17) se rapproche entièrement des précédents ; nous penchons donc pour les croire de bien peu postérieures aux premières.

Nous dirons, de plus, que la croix (n° 16) de la troisième époque paraît beaucoup plus récente que les autres ; nous en reparlerons au chapitre des translations.

CHAPITRE XI

INCRUSTATIONS DE VERRE FAISANT PARTIE DE LA DÉCORATION

I. Description. — Une ornementation d'un genre tout particulier se remarque dans notre monument ; elle fait partie de sa décoration et lui donne, comme nous allons le voir, une importance spéciale.

Elle consiste en petits morceaux de verre cassés, mis par mode d'incrustation dans de petits trous faits dans la pierre ou dans les enduits destinés à les recevoir, et fixés à l'aide d'un mortier fin composé de chaux et de sable. Ils sont, pour la plupart, verts émeraude pâle, ou blancs un peu verdâtre, quelques-uns aussi sont bleus cobalt, et blancs un peu laiteux ; nous n'en avons pas trouvé de rouges. Leurs formes irrégulières et leurs dimensions inégales prouvent qu'on les a cassés, et leurs épaisseurs varient aussi suivant celles des verreries romaines dont ils paraissent provenir ; c'est du moins ce qui semble résulter de la ressemblance complète qui existe entre les épaisseurs et les couleurs de ces morceaux d'incrustation et celles des verreries que nous avons rencontrées dans les sépultures romano-gauloises de la nécropole païenne voisine. Les petits trous eux-mêmes, sur certaines parties de l'édifice, sont inégalement distancés les uns des autres, et ne forment aucun dessin ; sur d'autres, au contraire, ils complètent des ornementations peintes ou sculptées. En outre, la plupart d'entre eux se voient à l'intérieur du monument et quelques-uns seulement à l'extérieur. Du reste, l'analyse suivante fera bien comprendre l'emploi de ces verroteries et le but que le décorateur s'est proposé d'atteindre en les employant.

1° *Porte* (Pl. VI). — Les seules parties extérieures de la porte sur lesquelles avaient été faites des incrustations de verre sont les portions des chambranles, avec rinceau de lierre et double entrelacs avec rosaces, qui s'élèvent de l'entrée de la serrure au linteau, et le linteau lui-même. La branche de lierre est semée de

verroterie sur sa longueur, ainsi que les trois lobes de chaque feuille; il y en avait aussi au centre des petites rosaces et sur les filets du double entrelacs; de plus, les bandes des chambranles formant bordures étaient également marquetées sur toute cette même hauteur. Quant au linteau, il n'avait d'incrustation que sur les six branches et le centre de la croix, ainsi que sur le filet d'encadrement du bas. Voilà les seules parties extérieures de l'édifice où se trouvaient ces petits morceaux de verre.

L'intérieur de la porte était beaucoup plus richement décoré. Ainsi le montant de droite avait une bordure composée de 38 morceaux de verre, les 18 premiers interlignes de l'inscription en comptaient 78, et le retour ou face intérieure en avait 14; le montant de gauche, beaucoup moins décoré, puisque la porte étant ouverte le couvrait, comportait une croix composée de quatre morceaux de verre, et deux besants également remplis; son retour ou face intérieure n'en possédait aucun.

2° *Grande marche.* — Le verre incrusté dans la grande marche (Pl. VII) servait de complément à son ornementation. Il garnissait les huit branches, ainsi que le centre de chaque rosace, et les autres ciselures qui formaient les dessins étaient peintes au cinabre artificiel ou minium. On peut juger de la richesse de cette décoration, en même temps que de son originalité. Quelques morceaux se trouvaient aussi incrustés dans le *titulus* du bas et séparaient les mots en guise de points. La tranche de la marche, autrement dit la contre-marche, était ornementée par trois croix composées chacune de quatre morceaux de verre à côtes provenant de cols de vases romains analogues à nos bocaux et semblables à ceux trouvés dans la nécropole païenne et qui se voient maintenant au musée des Antiquaires de l'Ouest. Entre ces croix et à droite et à gauche de celles des extrémités, il y avait aussi quelques incrustations placées en ligne de la même manière que sur le montant de la porte.

3° *Petites colonnettes cantonnant la grande marche.* — Un tiers de ces colonnettes (Pl. VII) se trouvait engagé dans les murs, et le reste était en vue. C'est dans la partie en vue qu'on avait incrusté quelques morceaux de verre semblables aux précédents; ils garnissaient le tore des bases et le dessous des bagues supérieures. Nous ne croyons pas qu'il y en ait eu sur les chapiteaux.

4° *Faces des seconde et troisième châsses.* — La devanture de la châsse placée dans l'*arcosolium* de gauche, sous l'inscription murale, ne semble pas avoir reçu de verroterie; elle était seulement polychromée (Pl. VIII). Il n'en est pas de même des faces des deux autres; les traits et les creux de leurs dessins étaient peints en rouge, et les bandes qui encadraient les panneaux couverts d'anges, de même que les ailes de ces anges, comportaient grand nombre d'incrustations de verre.

5° *Petite croix.* — La petite croix sculptée tenue par deux bras avec plumes

(Pl. VIII), et placée sous l'inscription HIC STS SYMION, était également décorée en rouge et par cinq petites incrustations en verre.

6° *Incrustations dans les enduits peints.* — Nous tenons pour certain, d'après un reste de peinture trouvé sur l'enduit de droite, en entrant, et d'après un autre enduit du mur de fond dans lequel prenait jour la *fenestella,* qu'une large bande ou frise, de vingt centimètres de hauteur, à fond rouge, bordée de filets, régnait tout autour de l'intérieur de l'édifice. Elle était à une hauteur d'un mètre au-dessus du sol, et surmontait une autre bande à fond blanc avec filets, sur laquelle des inscriptions nombreuses, peintes en noir ou en bleu, se voyaient jadis et n'étaient malheureusement plus lisibles lors du déblaiement. Cette bande rouge, coupée seulement par les pénétrations de la *fenestella,* de la porte et des trois *arcosolium,* était semée de petits ronds concentriques bleus et blancs placés en quinconce sur deux lignes, et à leur centre se trouvait un petit morceau de verre. On voyait aussi de la marqueterie de même genre sur la face de l'autel et sur celle de sa table, comme l'indiquent les héliogravures et les chromolithographies des planches XI et XII.

II. Conclusions. — Nous croyons pouvoir affirmer que ces incrustations de verre n'ont été employées que dans les endroits que nous venons de citer, et qu'elles servaient d'ornementation décorative. Un petit nombre d'entre elles étaient intactes, puisque la grande marche n'en avait que treize en place, la contre-marche trois et le jambage droit de la porte deux; mais la manière dont elles étaient faites et la similitude de leurs cavités avec les cavités fort nombreuses restées vides ne laissent aucun doute sur l'usage auquel ces dernières ont servi.

De plus, en tenant compte du chiffre des petites cavités pleines ou vides, mais apparentes dans le monument, chiffre qui s'élève à 401, et des parties de l'édifice qui étaient détruites, on peut croire que l'Hypogée, avant sa destruction, contenait au moins mille incrustations de ce genre. Nous ferons aussi remarquer que les incrustations, quoique de deux époques, comme les peintures, étaient semblables; ce qui est une preuve du respect de l'artiste restaurateur pour les idées créatrices de son prédécesseur, en même temps que du peu de temps qui a dû s'écouler entre la violation et la restauration.

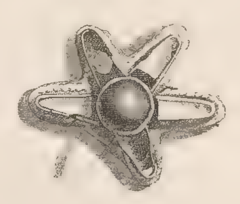
Après tout ce que nous venons de dire, il est vraiment facile de constater que le verre employé dans ce monument n'est pas de même nature que celui qui servait dans les cryptes ou édifices chrétiens pendant les IVe, V^e^, VIe et VIIe siècles, et dont parle avec les plus grands détails Martigny dans son Dictionnaire (1); la manière dont il est employé diffère aussi essentiellement de celle en usage pendant ces mêmes siècles. Ainsi, notre verre est coulé

(1) Martigny. *Dict. des Antiq. Chrét.*, 1877. Tout le paragraphe des *Mosaïques chrétiennes.*

ou soufflé, translucide, et provient, comme nous l'avons vu, de vitres ou de vases romains; il y en a de quatre couleurs, de vert, de violet, de bleu foncé, mais non de rouge; ses dimensions sont variées et irrégulières, puisqu'il y a cassure; son épaisseur, semblable à l'épaisseur des objets dont les morceaux ont été détachés, ne dépasse pas deux millimètres et demi; il est enchâssé morceau par morceau dans des creux distancés les uns des autres et séparé par de petites cloisons qui permettent de le dire cloisonné; il est aussi fixé dans les creux par du mortier qui s'attache à lui ainsi qu'à la pierre ou à l'enduit; enfin, il ne forme pas de dessins, mais complète par morceaux isolés un ensemble de décoration.

Le verre décrit par Martigny consiste, au contraire, en pâte de verre, ou verre opaque, fondue ou coulée exprès; il y en a de rouge, de vert clair, de vert foncé, de bleu cendré, de bleu foncé, de jaune clair, de jaune foncé, de violet, de blanc et même de noir; il a la forme de cubes; son épaisseur est généralement de six ou sept millimètres; chaque morceau se touche et n'est séparé de son voisin que par du mortier; tous sont collés par un bain de mortier sur une surface plane; ils forment, enfin, ainsi réunis, des dessins, des personnages, des inscriptions, etc.

Comme on le voit, les différences de nature et d'emploi de ces verres sont très grandes; elles le sont même à un si haut degré qu'on ne peut réellement établir aucun parallélisme entre elles, et qu'il est vraiment impossible de considérer l'emploi du verre dans la décoration de l'Hypogée comme mosaïque, mais bien plutôt comme de la verroterie cloisonnée, destinée à compléter sa décoration. C'est donc à tort que quelques archéologues de mérite y ont vu, et que quelques autres chercheraient à y voir un semblant de mosaïque; cette décoration, avec verroterie cloisonnée, n'a été signalée, jusqu'ici, dans aucun édifice religieux et n'a d'analogue, croyons-nous, que dans les objets d'orfèvrerie mérovingiens, tels que celui dont nous donnons ici le dessin et la description.



Cet objet (1), en assez mauvais état de conservation, est en cuivre et a la forme d'une étoile à six branches; les branches (il n'en reste que cinq) se com-

(1) Recueilli à Poitiers par M. Bonsergent, il fait partie des collections du Musée des Antiquaires de l'Ouest.

posent de petites cloisons également en cuivre, soudées sur le fond; elles sont légèrement arrondies à leurs extrémités et vont, en s'évasant vers le centre, se souder sur une bague placée au milieu et plus haute que les cloisons. Deux d'entre elles ont perdu leur verre, et dans les trois autres se trouvent des verres de couleur translucides, l'un grenat, l'autre bleu foncé, le troisième jaune safran ; une grosse perle bleu cobalt, également en verre, occupe la cloison circulaire du centre. Il est probable que cet objet faisait partie de la décoration de quelque coffret ou de quelque croix en cuivre; toujours est-il que les morceaux de verre cloisonnés sont bien du verre cassé et non de la pâte de verre opaque, et offrent un certain rapport avec la verroterie cloisonnée de l'Hypogée. Nous croyons, du reste, cet objet de l'époque mérovingienne, mais de date plus récente que celle de notre monument, car la manière dont les morceaux de verre sont cloisonnés est presque identique à celle employée dans certaines pièces du magnifique trésor de Guerrazar, qui sont datées de l'an 649 à l'an 672 (1).

(1) *Description du Trésor de Guerrazar*, par Ferdinand de Lasteyrie, Paris, 1860. — Les objets composant ce trésor se trouvent au Musée de Cluny.

CHAPITRE XII

INSCRIPTIONS MURALES ET LAPIDAIRES

I. Analyse et explication des inscriptions. — Douze inscriptions, murales et lapidaires, plus ou moins incomplètes, se lisent sur les murs intérieurs de l'Hypogée et sur les pierres sculptées qui faisaient partie de son ameublement. Mais, avant de les décrire, il est indispensable de dire dans quelles conditions l'inscription murale de l'*arcosolium* de gauche s'est présentée après son déblaiement; car elle renferme un palimpseste partiel dont il faut donner l'explication, ce qui nécessite les renseignements suivants (V. Pl. IX et X).

INSCRIPTIONS MURALES

Aussitôt que l'arcosolium fut entièrement dégagé des matériaux de démolition qui le garnissaient, on aperçut une inscription (n° 1) dont les lettres et le fond étaient de deux couleurs. Cette différence se manifestait, vers le milieu, par une barre horizontale. Ainsi la partie haute avait un fond blanc un peu sale, sur lequel se voyaient des lettres brun rouge entre deux lignes de même couleur, tandis qu'un fond blanc jaunâtre couvrait la partie basse et que les lignes et les lettres étaient rouge saturne.

Cette variété de couleurs attira notre attention et nous fit bientôt reconnaître, grâce à la transparence de quelques lettres dans la partie basse de l'inscription, que nous étions en présence d'un palimpseste mural partiel. Comprenant alors l'importance de cette découverte, et la nécessité d'enlever l'inscription la plus récente pour dégager celle de dessous, nous nous entourâmes d'une commission composée d'archéologues de mérite (1), et en sa présence nous en prîmes avec

(1) Cette commission se composait de Mgr X. Barbier de Montault et de MM. Alfred Richard, archiviste du département de la Vienne, et Bélisaire Ledain, ces deux derniers anciens présidents de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

un si grand soin le décalque, que pas une lettre ne fut fixée définitivement sur le papier sans avoir été auparavant reconnue et acceptée à l'unanimité. En possession d'un bon et authentique fac-similé de cette inscription, nous en effaçâmes délicatement l'original avec une éponge trempée dans de l'eau acidulée.

Cette opération terminée, nous vîmes revivre les cinq dernières lignes de l'inscription la plus ancienne; mais, dans la crainte qu'elle ne s'altérât au contact de l'air, comme cela a généralement lieu, nous en prîmes un décalque en présence de la commission et en remplissant les mêmes formalités, afin d'en avoir un fac-similé authentique nécessaire à une restauration projetée (1).

Voilà, en quelques mots, les explications qu'il nous a paru utile de donner pour l'intelligence de ce point important de notre découverte. Détaillons maintenant ces deux inscriptions superposées, en commençant par celle qui apparaissait après le déblaiement.

1° *Inscription de l'arcosolium de gauche, telle qu'elle apparaissait après sa découverte* (Pl. X, n° 1).

IDIBVS . . . .
. . . .
. . . .
. . . . IMP. . . . . . † QVOD · HIC INDI · NOMINI ·
INPRIMIS · SCA · DEDICATIO · INGRESSAEST · III · KAGVSTAS ·
† . . . . LARI † MARES · DNI
DOMNI · . . . . MARTHERV NOMIRV · LXXII · H ·
PR . . . . VDIAR NOVEMB DIES XIII ·

Cette inscription, quoique fort incomplète (2), permet de conclure qu'elle se divise en trois parties distinctes : la première débute par le mot IDIBVS et finit un peu après IMP à la croix; la seconde prend à la croix et se termine avec le mot AGVSTAS; et la troisième commence à la sixième ligne par une croix et finit à l'extrémité de la huitième.

Les cinq premières lignes sont de la première époque, et l'on se demande pourquoi elles n'ont pas été recouvertes comme les suivantes, lors de la restauration. C'est, pensons-nous, parce que le sens qu'elles renfermaient offrait après la restauration le même intérêt qu'auparavant; tandis qu'après la violation de la châsse principale et sa mutilation, les cinq dernières lignes, qui paraissent s'y rapporter, n'avaient plus de raison d'exister; aussi les recouvrit-on par une nouvelle inscription.

Le sens des trois premières lignes et demie, ainsi que leurs formules, paraissent vraiment fort différents du sens des lignes suivantes : ainsi, dans les trois pre-

(1) Ces décalques sont conservés aux Archives de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

(2) Nous avons laissé à la sagacité du lecteur le soin de compléter, autant que possible, la lecture de cette inscription au moyen des héliogravures de la planche IX.

mières lignes et demie commençant par le mot IDIBVS et dans le cours desquelles se trouve IMP, on sent une formule des premiers siècles, constatant probablement un fait mémorable; et, si ce fait s'est passé pendant un des trois premiers siècles, s'il a aussi rapport à notre monument, comme cela est probable, on comprend qu'on en ait mentionné la date, non seulement par les ides, mais aussi par l'empereur sous lequel il avait eu lieu; on comprend également qu'on n'ait pas effacé les lignes qui en faisaient mémoire lors de la restauration. Pourquoi alors n'admettrait-on pas que ces premières lignes aient servi à relater l'exécution des 72 martyrs dont il est fait mention sur les lignes du bas par la phrase MARTHERV̄ NOMIRV̄ LXXII, sachant surtout que les traditions orales et écrites ont conservé au champ de l'Hypogée et au chemin qui y mène les noms de Champ des Martyrs, de Chiron-Martyrs et de Chemin des Martyrs? Cette interprétation ne nous paraît pas certaine, mais digne d'attention et même probable.

La formule et le sens de la phrase inscrite sur les quatrième et cinquième lignes sont tout autres que ceux de la précédente; elle commence par une croix qui remplace un point et débute par QVOD HIC, expression ayant une certaine analogie avec celle QVOD FACIT, vraiment mérovingienne, que l'on retrouve plus bas. Voici la manière dont nous croyons pouvoir traduire cette phrase : *Voici que* QVOD *ici* HIC *au nom de Dieu* IN DI NOMINI *tout d'abord* IN PRIMIS *la sainte dédicace* SCA DEDICATIO *a été faite* INGRESSA EST *le troisième jour des Calendes d'août* III KAGVSTAS (1). S'il s'agit dans cette phrase, comme nous le croyons, de la dédicace du monument qui a été faite le troisième jour des calendes d'août, c'est-à-dire le 30 juillet, on comprend qu'elle n'ait pas été effacée et remplacée par une autre, attendu qu'elle convenait aussi bien à la restauration du monument qu'à sa construction.

La seconde moitié de l'ancienne inscription a été recouverte, comme nous l'avons dit, par une autre dont il ne reste que peu de chose; mais ce que nous y lisons suffit pour faire connaître l'idée de son auteur, quoique nous ne puissions déchiffrer les mots qui étaient écrits entre les deux croix sur la sixième ligne, pas même les sigles qui terminent un premier sens. Nous y lisons, en effet, à la fin de la sixième ligne, après une croix, deux mots qui semblent signifier MARTHERES DNI, à la fin de la septième MARTHERV̄ NOMIRV̄ LXXII, et à la fin de la huitième NOVEMB · DIES · XIII.

Ces quelques mots indiquent le nombre des martyrs, ainsi qu'une date, et faisaient partie, croyons-nous, d'une inscription qui devait relater l'époque de la restauration, sa date, le nombre des martyrs et la cause pour laquelle elle avait été faite; ce devait être un résumé des inscriptions tracées sur les fonds des trois *arcosolium* qui abritaient les trois châsses, et sur les frises inscrites dont nous

(1) Ce latin est tellement barbare qu'on ne peut en donner la traduction que sous toute réserve, n'ayant, que nous sachions, aucun exemple à son appui.

avons parlé. Du moment, en effet, où les châsses avaient été violées et brisées, où les restes des 72 martyrs qu'ils contenaient avaient été jetés au vent, comme nous l'expliquerons plus loin, il n'y avait plus de raison de refaire les inscriptions qui les accompagnaient ; mais il était utile d'en résumer le sens et de le mentionner au-dessous de l'inscription sur laquelle se lisaient l'exécution des martyrs avec sa date et la date de la dédicace du monument.

Il nous paraît vraiment difficile de déterminer autrement cette inscription de deux époques et de l'expliquer d'une manière plus plausible ; car d'une part les martyrs, comme nous le prouverons, doivent être locaux, et ont dû être exécutés sur ce lieu même, et de l'autre, la violation a été faite en haine de la foi par des impies qui n'ont rien respecté de ce qui appartenait aux martyrs eux-mêmes, comme nous le dirons également.

Voilà pour ce qui est de l'inscription la plus récente de l'*arcosolium* de gauche ; examinons maintenant celle inscrite à la même place et dont une partie avait été recouverte.

2° *Inscription de l'arcosolium de gauche, débarrassée de celle qui la couvrait en partie* (Pl. IX et X, n° 2).

.IDIBVS.................. ·
.........................· ·
....I ·
, . . . IMP........ † QVOD · HIC IMDI · NOMINI ·
.INPRIMIS · SCA · DEDICATIO · INGRESSA EST · III · K AGVSTAS ·
ETQVODFACIT DECEMBERIDIÆ · III ET · XIIII · KIANVARIAS ·
.INCRESSIO · SCORVM · HIC · EST ÷ FI · DI · MHIL · SOSTNOS INCRESSAS · SVNT · INNOMENIDNI
·......................... ..S ....SVN · QVOS (1) .....
MARTIVS..... ....
QVOD FA.......R · DIX E. III

On le voit, les 6[e], 7[e], 8[e], 9[e] et 10[e] lignes sont la suite des cinq premières, et comme elles, remontent à l'époque de la construction du monument ; la couleur de leur fond, ainsi que celle des lignes et des lettres, sont également semblables. En voici l'analyse :

La sixième ligne et la moitié de la suivante paraissent ne former qu'un sens et pouvoir se traduire ainsi : INCRESSIO · SCORVM · HIC · EST *l'entrée des saints est ici* (pour : la translation des restes des saints est ici), ET · QVOD · FACIT *et ce qui a été fait* (formule toute mérovingienne signifiant : laquelle a été faite), DECEMBERIDIAE · III ET · XIIII · KIANVARIAS *dans le troisième jour de décembre et dans le quatorzième des Calendes de janvier.* Nous croyons que ce sens est très clair et qu'il fait nettement connaître qu'il y a eu deux translations de restes (reliques) des saints dont les dates sont : le 3 décembre et le 19 décembre. Nous pensons

(1) Ces deux mots ne figurent pas dans l'héliogravure qui a été prise sur un premier décalque opéré avant que l'on eût pu les faire revivre.

aussi que ces deux dates sont les seules auxquelles eurent lieu des introductions: INCRESSIO (translations) SCORVM (de saints) dans le monument, et que l'une des translations fut celle de deux chefs dont il semble être question à la suite de cette même ligne: HIL·SOSTANOS et sur le bas-relief représentant deux personnes mises en croix, et la seconde des soixante-douze LXXII, dont le nombre est fixé sur l'inscription générale de la restauration que nous avons mentionnée plus haut. Il est à remarquer, du reste, que le sens de cette phrase comprise dans la sixième ligne et dans la moitié de la septième paraît complet, puisque, après HIC·EST, se trouve une croix qui remplace un point.

Trois sigles, séparés chacun par un point, suivent la croix dans cette même ligne, et font croire à trois mots mis en abrégé. Nous pourrions peut-être voir alors dans le premier une F liée à un I, qui signifieraient FIlii; dans le second, un D suivi d'un I, qui seraient l'abréviation de DeI; et dans le troisième, représenté par une M avec un point placé au-dessous de la jonction des deux barres transversales, la représentation du mot Martyres. Dans ce cas, nous lirions: FIlii DeI Martyres. HILarius·SOSTANOS·INCRESSAS (pour INCRESSI) SVNT·IN.NOMENI·DNI. *des fils de Dieu, les martyrs Hilaire et Sostènes, sont entrés dans le nom* (pour dans le sein) *du Seigneur*.

Il ne reste, de la huitième ligne, que SVNT QVOS, et de la neuvième que MARTIVS qui semble désigner une date; mais, d'après la lecture de l'inscription prise à son début, et le commencement de la phrase FIlii DeI, il paraît probable que ces lignes, malheureusement incomplètes, n'étaient que le complément de la précédente, et mentionnaient le genre de supplice qu'avaient subi Hilaire et Sostène, ainsi que la date de leur martyre. N'oublions pas qu'à côté de cette inscription devait se trouver le bas-relief représentant deux personnes attachées à des croix.

Quant à la dixième ligne, qui renfermait certainement une date puisqu'elle commence par la formule QVOD FACIT, il est vraiment difficile de l'expliquer d'une manière certaine, puisqu'il n'en reste que quelques lettres et que toutes les dates nécessaires semblent avoir été données dans les neuf premières lignes.

Voici ce que nous y lisons:

QVOD FAcit januaR·DIX ET III

Nous l'interpréterons de la manière suivante: QVOD FAcit « *ce qui* (pour *ceci*) *a été fait* », JanuaR « *de Janvier* », D (pour *diæ*) « *le jour* », IX *neuvième* », ET « *et* », III « *le troisième* », K « *des Calendes* » de?... tel mois. Cette restitution donnerait alors une formule de date analogue à celle de la sixième ligne: QVOD FACIT DECEMBERI DIAE III ET XIIII IANVARIAS; et pour le justifier, nous ajouterons quelques observations. Remarquons d'abord que cette ligne ne fait pas suite aux précédentes, qu'elle commence au milieu de l'espace libre, sans aucune lettre en avant, et se développe irrégulièrement sur la droite, en manière de hors-d'œuvre. De plus, toutes les

dates, comme nous l'avons déjà dit, paraissent si complètes, qu'on se demande à quels faits se rapporte, même celle de MARTIVS gouvernée par les mots SVNT QVOS qui la précède. On comprend aussi que le peintre n'ait pu terminer les inscriptions et la décoration le même jour, surtout les translations s'étant faites à des époques différentes. Toutes ces observations nous portent donc à croire, sous toutes réserves cependant, que cette dernière ligne renferme deux dates, dont la première rappelle le jour où la découverte a été achevée, et la seconde celle où le peintre a terminé les inscriptions qu'il ne pouvait finir avant que les diverses translations eussent été faites.

En résumant cette inscription entière, elle peut, croyons-nous, donner sept dates :

1° La date du fait historique de l'exécution de LXXII martyrs;

2° Celle de la dédicace du monument;

3° et 4° Celles de deux translations des restes des martyrs;

5° Celle de l'exécution d'Hilaire et de Sostène, avec des particularités de leur supplice;

6° Celle des faits particuliers se rapportant aux martyrs qui sont indiqués par SVNT QVOS et MARTIVS;

7° Celles enfin du peintre ayant fait en deux fois ses décorations et ses inscriptions. Il ne pouvait mettre son inscription sur le mur avant que les deux translations eussent été faites (3 déc. et 19 déc.), et il ne l'a probablement inscrite qu'après l'achèvement complet des aménagements de l'intérieur de l'édifice; ceci expliquerait peut-être cette date finale de l'inscription (9 ou 10 janvier), car il ne se serait alors écoulé que 12 jours entre la seconde translation et les derniers aménagements. Mais, encore une fois, nous n'émettons ici qu'une idée que nous livrons volontiers à la sagacité de nos savants épigraphistes.

3° *Inscription peinte sur le mur de fond, derrière l'autel, à droite du lucernaire.*— De nombreuses inscriptions avaient été peintes sur de larges *titulus* bordés de filets qui formaient les bandes supérieures des stylobates que l'on voyait à l'intérieur de l'édifice; leurs vestiges ne laissaient aucun doute à ce sujet, mais ils ne pouvaient malheureusement offrir aucun intérêt à l'épigraphie, parce qu'ils étaient par trop frustes. Les premiers mots des deux lignes, fort lisibles, se voyaient cependant sur le mur du fond, derrière l'autel et à droite de l'allège du lucernaire (Pl. XI et XII); les voici :

† INDI·NOM
MONETVS·NS *(noster).*

Il est facile de reconnaître que nous n'avons que les premiers mots des deux lignes, puisque ceux de la première ne couvrent que 30 centimètres de longueur

et ceux de la seconde 35 centimètres, tandis que, de leur commencement à l'angle de retour du mur, il y avait 75 centimètres ; il est donc impossible de préjuger avec quelque certitude quel était le sens de cette inscription, tout en y reconnaissant une formule qui se retrouve dans la plupart des autres, et un nom propre. Malgré l'insuffisance des mots qui en restent, pour en connaître le sens, il est important de faire remarquer qu'ils étaient peints avec la même couleur que la partie la plus récente de l'inscription de l'arcosolium dont nous venons de parler, et que les M sont entièrement semblables et fort distincts de ceux de la plus ancienne ; ceci donnerait à penser que ce débris serait de l'époque de la reconstruction du monument.

Voilà tout ce qui reste des nombreuses inscriptions peintes de notre *Martyrium*. Examinons maintenant les inscriptions ciselées dans la pierre et qui, fort heureusement, sont en plus grand nombre et beaucoup mieux conservées.

INSCRIPTIONS LAPIDAIRES

4° *Inscription du linteau de la porte (Pl. VI).*

On lit sur la face extérieure du linteau de la porte l'inscription suivante, composée de trois lignes au centre desquelles existe une croix à six branches en relief.



« La mémoire à Mellebaudis, abbé (ABBI pour *abbati*), débiteur du Christ, est ici. Les dévots viennent de toute part (VNQVE pour *undique*) à lui le Christ (ADIPSO pour *ad ipsum*) pour l'entretien intime de leurs âmes, et ils y reviennent (REMIANT pour *remeant*) annuellement. »

Telles sont les restitutions et la traduction que nous avons données à la Sorbonne, dans la séance du 2 avril 1880, et qui ont été imprimées dans le *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest* (1) et dans la *Revue des Sociétés savantes* (2) ; mais une étude plus approfondie de cette inscription nous engage à modifier l'une de ces restitutions, ainsi qu'une partie de la traduction, et de les formuler ainsi :



« La mémoire à Mellebaudis, abbé, débiteur du Christ, est ici. Les dévots viennent de toute part à Lui pour les offrandes, et ils reviennent annuellement. »

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.* Tome II de la deuxième série, années 1878-1879.
(2) *Revue des Sociétés savantes des départements*, septième série, tome IV, année 1881.

Nous remplaçons, comme on le voit, les mots DICT*ione ani*MIS par celui de DICTIMIS (pour *victimis*, victimes, pris dans le sens d'offrandes), parce que, d'une part, le mot DICTIO (entretien intime, *Quintilien*), paraît beaucoup trop relevé pour se trouver au milieu d'une latinité qui dénote une très basse époque, et que, de l'autre, un certain ordre, qui semble mis à dessein dans l'agencement de ces lignes par le graveur, se verrait dérangé par nos premières adjonctions de syllabes. En effet, il paraît évident : 1° que la première ligne, qui renferme un sens complet, était plus longue que les deux autres ; 2° que le mot DEVOTI n'avait nul besoin d'être précédé d'un autre, puisque ce sujet détermine d'une manière très nette, sans qualificatif, la phrase qui le suit, et qu'on serait fort embarrassé d'en trouver un qui puisse aider d'une manière logique le verbe lui-même ; 3° que, si la syllabe MIS de la troisième ligne avait été précédée de quelques autres lettres, cette même ligne aurait commencé sous la croix initiale de la première sans aucune raison, puisqu'une place considérable restait au graveur entre le QVI et le pied de la croix en relief.

Quant à la restitution du mot ANN*uatim* dont nous ne lisons sur la pierre que ANN, on ne voit pas comment compléter le mot auquel ces trois lettres appartiennent autrement que comme nous l'avons fait ; mais il est probable qu'il était gravé en abrégé ou avec des lettres liées, suivant l'usage de l'époque de l'inscription dont il fait partie, car, autrement, il aurait allongé démesurément cette ligne, tandis qu'on aurait pu le graver plus près du mot REMIANT.

Faisons aussi remarquer que, si nous avons traduit littéralement MEMORIA MELLEBAVDI ABBI *(abbati)* par la mémoire à Mellebaudis plutôt que de Mellebaudis, c'est que les mots *Mellebaudi abbati* sont au datif, et non au génitif. En effet, *abbas,* au nominatif, fait au génitif *abbatis,* au datif *abbati,* et d'après le passage suivant de l'inscription du jambage de la porte : HIC MELLEBADIS REVS ET SERVVS IHM XPO INISTITVI « *ici* (moi) *Mellebaudis débiteur et serviteur à Jésus-Christ, j'ai institué...* », MELLEBADIS est au nominatif et fait au génitif *Mellebaudis* et au datif *Mellebaudi,* comme Radegundis, Radegundis, Radegundi (1), Monegundis, Monegundis, Monegundi (2), Ragondis, Ragondis, Ragondi (3), Orontis, Orontis, Oronti (4). Nous reviendrons plus loin sur l'emploi des datifs au lieu des génitifs et sur les époques pendant lesquelles cette particularité se rencontre.

Voyons maintenant quelle doit être la signification réelle de cette inscription. Il appert nettement du texte même que ce monument est la « mémoire » appartenant à Mellebaudis et que les personnes pieuses y reviennent chaque année pour y déposer leurs offrandes ; nous pouvons aussi supposer que par offrandes il s'agit

(1) Grégoire de Tours, *Vie de sainte Radegonde.*
(2) Id. *De gloria confess.*, c. XXIV.
(3) Inscription sur une épée. *Collections de M. Oct. de Rochebrune.* Niort, Clouzot, 1880.
(4) Inscription de Saintes. Audiat. *Bulletin Monumental*, 1881. Citée p. 53 de ce travail.

non seulement d'ex-voto, mais de prières, de demandes et de grâces spirituelles. En effet, le mot *memoria* ne peut être pris ici dans le sens de tombeau quelconque indiqué par M. le C. de Rossi, d'après une description de Rome de la fin du IVe siècle (1); car le monument lui-même renfermait des ossements de martyrs, comme en font foi les inscriptions déjà citées, et il n'est pas croyable qu'il soit venu à la pensée de Mellebaudis d'inviter les personnes pieuses à déposer des offrandes sur sa tombe et à le prier, tandis que la *memoria,* qu'il avait choisie pour sa sépulture, renfermait les restes ou reliques de martyrs. Nous sommes donc fondé à croire que le mot *memoria* s'applique uniquement ici à la *cella* ou chambre souterraine (hypogée) des martyrs, et que Mellebaudis a simplement entendu signifier que cette *memoria* était sa propriété et qu'il l'avait choisie pour son lieu de sépulture. Ce qui nous confirme aussi dans cette opinion, c'est que l'Hypogée lui-même, comme nous le prouverons plus loin, était déjà entièrement arrangé et meublé en *martyrium* avant que les restes de l'abbé y eussent été déposés.

5° *Inscriptions sur les dormants de la porte (Pl. VI).*

Au moment où le pèlerin descendait les marches de ce sanctuaire vénéré, il avait en face de lui l'inscription du linteau dont il vient d'être question, et deux autres qui se trouvaient sur les faces intérieures des dormants de la porte, l'une à droite et l'autre à gauche.

Celle de droite est très fruste et même incomplète; voici ce qu'il en reste :

†
ALFAETω
† INICIO (pour *initium.*)
ET FINIS
QIAM (pour *quoniam.*)
QVID
QVID
QVOD
TIDIÆ (pour *quotidiæ.*)
PEIVS
ET PEIVS
QVIa jAM
fINIS AD
pROPIN
QVAT. .
. . . . . .
. . . . . .
. . S. . . .
IIVS · D
. . . . . .
. . . . . .

(1) Martigny. *Dict. des Ant. Chrét.* Confession. Martyrium. Memoria.

« ✝ Alfa et ω ✝ le commencement et la fin. Parce que toutes choses vont chaque jour de mal en pis, voilà que déjà la fin (des temps) approche. »

Les deux lignes qui suivent ADPROPINQVAT manquent ; elles ont été enlevées pour donner passage à la clef de la seconde serrure mise, sans aucun doute, à l'époque d'une restauration du monument ; et des quatre lignes qui suivent, il ne reste que quelques lettres d'après lesquelles il paraît presque impossible de reconstituer la fin de la phrase.

Faisons remarquer, en passant, que déjà au IVe siècle, puis au VIe, on était dans l'attente de la fin du monde ; c'est ce que prouve péremptoirement, d'après Sulpice-Sévère, Grégoire de Tours et des inscriptions, notre savant épigraphiste chrétien des Gaules, M. Edmond Le Blant : « En Gaule, dit-il, comme ailleurs, l'attente de la fin du monde pesait comme un avertissement sévère sur la société croulante. Saint Martin annonçait que l'Antechrist, ce dernier roi de la terre, était déjà né et régnerait dès qu'il aurait l'âge viril. Cette conviction apparaît sur les marbres. Une épitaphe de Reims parle du jour prochain où viendra le Seigneur... » (1).

L'inscription de gauche (en entrant) est encore plus incomplète et plus fruste que la précédente. Le haut et les bras de la croix n'existent plus, mais le bas de la haste, ainsi que l'A (alfa), et l'ω (oméga), se voient encore ; on lit ensuite :

✝	
ALFAETω	
dE◇. VE	(pour *vitalis.*)
taLIS·	
qVI·	(la queue du Q existe.)
TOLLIT	
. ALI	(manquent une ou deux lettres avant ALI.)
eNĀ·Si	(place pour une lettre après l'S.)
NE·CAu	(place pour une ou deux lettres après le C et pour un jambage de ce qui parait être un V.)
sAPec	(place pour trois lettres, l'une avant l'A et les deux autres après le P.)
aTA	(place pour deux lettres illisibles après l'A.)
VI	(place pour une lettre avant le V et pour deux après l'I.)
(2) N	(place pour deux ou trois lettres avant l'N et pour une après.)
DVS.	(rien après le point.)
HE	(défaut de pierre après l'E.)
IT.	(place pour quelques lettres avant l'I.)
. . . . . .	
. . . . . .	(morceau manquant donnant place à trois lignes.)
. . . . . .	
AR	(place pour deux ou trois lettres après l'R.)
bVS·	(rien après le point.)
ERIT	(place pour une lettre avant l'E.)

(1) Edmond Le Blant. *Manuel d'Épigraphie chrétienne.* Paris, Didier, 1869, p. 167.

(2) Le morceau de pierre qui renferme les fragments de ces quatre lignes n'a été retrouvé dans les décombres qu'après qu'on eut fait les photographies, dans le moment où l'on disposait des terres de déblai.

Nous avons tenu à annoter chacune des lignes incomplètes de cette inscription, afin de donner plus de facilité de restitution aux épigraphistes. Quant à nous, tout en entrevoyant le sens que pouvait renfermer cette inscription, nous nous bornons à donner la traduction de sa première partie : « Au Dieu vivant (Jésus-Christ) qui enlève la mort (*mortem* représenté peut-être par l'abréviation M ?) étrangère, S*i*NE CA*us*A P*ecc*AT*A* (pour *peccati*), sans la cause du péché. »

Cette phrase, ainsi traduite, aurait sa signification, mais elle demande à être expliquée : 1° Il s'agit de Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme on le voit par les mots : *Deo vitalis* et par les suivants : *qui tollit mortem ;* 2° Notre-Seigneur Jésus-Christ enlève, comme rédempteur, la mort de l'âme occasionnée par le péché originel, mort qui est étrangère, en ce sens qu'elle n'est pas le fait de chacun de nous, mais bien celui de nos premiers parents ; 3° Notre-Seigneur enlève la mort, conséquence de ce péché, sans enlever toutefois le péché qui a été le fait de la volonté même de leurs auteurs.

Comme on le voit, ces deux inscriptions commencent par la représentation de la croix, signe de notre salut, des bras de laquelle pendent l'A (alfa) et l'ω (oméga), signification de Dieu commencement et fin ; au-dessous de ce monogramme se trouve, en toutes lettres, la signification de l'A (alfa), mais non celle de l'ω (oméga) qui, faute de place ou par ignorance de son orthographe, y est regravé avec sa simple lettre ; puis sur l'inscription de gauche seule et non sur celle de droite, se lit en toutes lettres et en latin la traduction des deux lettres grecques A (alfa) et ω ; enfin l'inscription de gauche parle de la fin du monde comme prochaine, parce que toutes choses vont chaque jour de mal en pis, et celle de droite, au contraire, est entièrement consacrée à Notre-Seigneur Jésus-Christ rédempteur, effaçant les suites du péché originel.

6° *Inscription du montant droit* (en entrant) *de la porte (Pl. VI).* — Cette inscription est sans contredit la plus complète et l'une des plus intéressantes ; il n'y manque que quelques lettres, la voici :

† INDI NOMINI · EGO ·	(l'assemblage du linteau couvrait la pierre après EGO.)
† HIC · MELLEBADIS	(même observation.)
REVS · ET SERVVS · IHM · XPO	
INISTITVI · MIHI · ISPE	
LVNCOLA · ISTA · VBI	(peut-être y a-t-il sur les deux A un petit trait dénotant deux accusatifs.)
IACIT · INDIGNI ·	
SEPVLTVRA · MEA ·	(même observation que plus haut.)
QVEM · FECI · INNOME	
NI · DNI · IHM · XPI · Q*ue*M	(l'*u* et l'*e* sont enlevés par le trou de la seconde serrure.)
AMAVI · INQVOD	
CREDEDI · V*ere dig*NVM	
EST · CONFETI*ri dm*	*um* et *cujus* ont été enlevés par le frottement du pêne de la première serrure, et après *cujus* existe le trou de la première serrure.
VIV*um cujus*	
GLO*ri*A · MAG NA · EST	défaut de pierre à l'endroit du blanc, au milieu du mot MAGNA.
VBI · PAX · FEDIS · CARI	
TAS · EST · IPSE DS ET HO	
MO · EST · ET DS INILLO	
SI QVIS · QVI · NON · HIC ·	
AMAT · ADORARE · DNM · IHM	
XPM · ET · DISTRVIT · OPERA	
ISTA SIT ANATHEMA	
MARANATHA ·	
VSQVID · INSEMPITERNVM ·	

Sa traduction littérale serait alors la suivante :

« Au nom de Dieu, moi » (sous-entendu : je dis, j'écris ce qui suit) :

« Ici (moi), Mellebaudis, débiteur et serviteur de Jésus-Christ, j'ai institué pour moi cette petite caverne où repose (quoique) indigne ma sépulture que j'ai faite au nom du Seigneur Jésus-Christ, lequel j'ai aimé, auquel j'ai cru. Il est vraiment digne de confesser le Dieu vivant dont la gloire est grande. En Lui, la paix, la foi, la charité. Lui-même est Dieu et homme, et Dieu est en lui. Si quelqu'un n'aime pas adorer ici le Seigneur Jésus-Christ, et détruit cet ouvrage (cette œuvre, ce monument), qu'il soit anathème, MARANATHA (mot tiré du syriaque : MARAN ATHA qui signifie *Dominus venit*) jusque dans l'éternité. »

Cette page d'épigraphie est digne de commentaires et d'explications, car elle n'a, croyons-nous, d'analogue dans aucune inscription signalée jusqu'ici.

Nous y trouvons trois idées fort distinctes : une dédicace, une profession de foi très vigoureusement accentuée et un anathème.

La dédicace commence par une phrase ou formule magistrale qui préside aux deux autres idées, et est ainsi conçue : « Au nom de Dieu, moi. » C'est au nom de Dieu que Mellebaudis se pose fièrement pour faire connaître qu'il est propriétaire de cette *memoria* (comme nous l'avons vu par l'inscription du linteau),

de cette *speluncola* (ainsi que l'indique le texte même), et qu'il a choisi ce lieu pour lui servir de sépulture. Après cette fierté fort légitime, puisqu'elle repose sur Dieu lui-même, IN DEI NOMINI « Au nom de Dieu », Mellebaudis s'humilie avec ce sentiment intime et profond qui doit animer tout vrai chrétien, en se reconnaissant « débiteur et serviteur de Jésus-Christ » : REVS ET SERVVS IHM XRO, et en se disant « indigne » : INDIGNI ; puis il répète que c'est au nom du Seigneur Jésus-Christ qu'il a choisi cette caverne pour sa sépulture : SEPVLTVRA MEA QVEM FECI IN NOMENI DNI IHM XPI.

Ici paraît ou plutôt se développe, avec une intention certainement bien marquée, que nous rechercherons, sa profession de foi déjà nettement affirmée par les lignes précédentes.

C'est « *au nom du Seigneur Jésus-Christ*, dit-il, de ce Jésus-Christ *que j'ai aimé, auquel j'ai cru,* que j'ai choisi ce lieu pour ma sépulture. Ce Seigneur Jésus-Christ, ajoute-t-il, *est digne d'être confessé Dieu vivant, dont la gloire est grande; en Lui la paix, la foi, la charité ; Lui-même est Dieu et homme, et Dieu est en Lui.* » Ce n'est plus l'humilité seulement qui se manifeste par ces phrases, mais bien ce qui en est forcément la conséquence, c'est-à-dire l'amour pour Jésus-Christ et la confiance en lui ; c'est aussi l'affirmation des dogmes de l'Incarnation et de la Rédemption, d'après lesquels le fils de Dieu s'est fait homme pour racheter le monde perdu par le péché originel, et, quoique Dieu fait homme, est Dieu comme son Père. Mellebaudis affirme donc ici avec la plus grande vigueur qu'il croit à ces dogmes discutés et méconnus par les Ariens, les Pélagiens, les Semi-Pélagiens, les Eusébiens, etc.

Cette même affirmation de Jésus-Christ Dieu-homme et rédempteur se retrouve dans l'inscription précédente où il est question du *Dieu vivant qui enlève la mort étrangère,* car on ne peut appliquer ce passage qu'à Jésus-Christ même, qui est, comme nous l'avons déjà dit, Dieu vivant en ce sens qu'il nous a rendu la vie en nous rachetant par sa mort. Remarquons aussi, en passant, que l'inscription où il s'agit du *Dieu vivant qui enlève la mort* fait face à celle où il est dit que *déjà les choses vont de mal en pis* et que *la fin des temps approche,* et que l'une est le complément de l'autre en ce que la première parle de Jésus-Christ rédempteur et la seconde de la fin du monde, et qu'en un mot toutes deux rappellent Dieu infini, éternel, et l'homme fini qui relève de Dieu seul.

A la suite de la dédicace et de la profession de foi qui l'accompagne, se lit un anathème fort intéressant :

SI · QVIS · QVI · NON · HIC · AMAT · ADORARE · DNM · IHM · XPM · ET · DISTRVIT · OPERA · ISTA
SIT · ANATHEMA

L'auteur de cet anathème, Mellebaudis sans doute, en menaçant ceux qui,

non seulement *n'aimeraient pas Dieu ici* HIC, mais *détruiraient* aussi *cette œuvre* OPERA ISTA, semble vouloir dire que, pour arriver à détruire le monument, il faut vraiment *ne pas aimer adorer Dieu.*

On rencontre, il est vrai, des anathèmes sur les sépultures particulières, ainsi que dans les chartes, mais celle-ci est la seule dans laquelle il soit question d'adorer Dieu.

Pourquoi cette obligation d'adorer Dieu *ici* HIC ? Qu'est-ce donc que ce HIC, ce monument qu'il appelle *œuvre*, OPERA, et pourquoi l'appelle-t-il ainsi et non *memoria* ou *speluncola,* comme il le faisait ailleurs ? Pourquoi considère-t-il aussi comme faute méritant un si grand anathème la destruction de ce monument ? Telles sont les questions que nous suggère cette formule de malédiction et auxquelles nous allons essayer de répondre, en cherchant toutefois à découvrir les raisons qui ont déterminé Mellebaudis à la formuler ainsi.

On ne peut, ce nous semble, faire obligation d'adorer Dieu dans un monument, à moins qu'il ne recèle Dieu lui-même, c'est-à-dire Jésus-Christ sous les espèces eucharistiques, ou les reliques de ses saints, et non parce qu'il contiendrait les restes d'un bon chrétien quelconque, voire même d'un prêtre fervent. Mais il est manifeste que si le saint Sacrifice de la Messe pouvait s'y célébrer sur le petit autel, la Sainte Eucharistie ne pouvait y demeurer en permanence ; et nous savons aussi que la dépouille mortelle de Mellebaudis devait y reposer. Il fallait donc qu'il se trouvât en ce lieu quelque autre chose de saint qui réclamât des honneurs auxquels se joignait l'adoration de Dieu. Ne pourrions-nous pas croire que ce quelque chose était les reliques des LXXII martyrs mentionnés sur l'inscription de l'*arcosolium ?* Nous le pensons, car il est de foi que les reliques des martyrs sont saintes, qu'elles peuvent et doivent être honorées, et qu'en leur rendant un culte on rend adoration à Dieu même.

La présence des reliques de martyrs dans ce monument étant admise, on comprend facilement que Mellebaudis ne se soit pas servi ici du mot *speluncola,* puisqu'il l'avait employé dans un autre passage de l'inscription en parlant de sa sépulture. Quant au mot *memoria* qui figure sur le linteau, dont la signification est la même que celle de *confessio,* c'est-à-dire : monument élevé sur le lieu où les martyrs ont confessé leur foi, il aurait pu l'employer, puisque le monument recélait les restes des martyrs ; mais nous croyons qu'il lui a préféré celui d'« *œuvre* », OPERA , parce que ce monument était non seulement une *memoria* ou *confessio* de martyrs, mais aussi sa dernière demeure, et surtout parce qu'il en avait fait une œuvre véritable par l'ameublement, la sculpture, la peinture et la décoration.

Il est facile maintenant de comprendre pourquoi Mellebaudis a menacé d'un anathème si vigoureux, dont tous les mots sont choisis, ceux qui détruiraient ce monument.

Nous voyons, après le mot ANATHEMA, celui de MARANATHA qui vient, comme nous l'avons dit, de deux mots syriaques : MARAN ATHA, qui signifient : *Dominus venit* (ut docet Cangius) (1). Ce mot composé a sans doute été placé pour donner plus de force à l'anathème, car c'est une menace de la venue du Seigneur en cas d'infraction au respect réclamé.

Mellebaudis ne se contente pas de fortifier sa menace par le mot MARANATHA, il fait encore courir les résultats de l'anathème jusque dans l'éternité : VſQVID IN ſEMPITERNVM. Mais on peut croire que cette dernière ligne n'a pas été gravée en même temps que le reste de l'inscription, car la gravure de ses lettres est beaucoup moins soignée que celle de l'inscription elle-même. Ne peut-on pas croire alors que l'auteur de l'inscription a tenu à y faire ajouter ce complément de phrase pour donner encore plus de force à sa menace? Quoi qu'il en soit, cet anathème est fort important et demande que nous lui consacrions encore quelques lignes. Ce n'est certainement pas Mellebaudis qui est l'inventeur de sa formule, car nous en trouvons une presque identique dans la première Épître de saint Paul aux Corinthiens (cap. XVI, v. 22) : « *Si quis non amat Dominum nostrum Jesum-Christum, sit anathema, Maran Atha;* » et quelques conciles, tel que celui de Tolède en 589, ont reproduit dans leurs actes ces mêmes menaces d'anathèmes. Nous retrouvons aussi cet *Anathema Maranatha:* en 566, dans une charte de Saint-Germain de Paris en faveur de Sainte-Croix et de Saint-Vincent (aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés, à Paris) : « ... *super se adesse sentiat judicium et sit anathema Maranatha* (2); » en 627, dans une lettre de donation à Théodile Dodon, abbé de Saint-Denis : « ... *ut ille maledictus in inferno inferiori, et anathema et maranatha, percussus cum Juda cruciandus descendat (et ob) peccatum quod admittit, in filios et in domo sua crudelissima plaga (desæviat : sint) leprosi pro hujus culpa (et) a Deo percussi, ut non sit qui inhabitet in domo ejus et insuper duplicem satisfactionem fisco exsolvat* (3); » en 675, dans un codicille de saint Amand : « ... *si quis vero contradicere... ipse sustineat, et sit anathema Maranatha, quod est perditio in adventu Domini nostri Jesu-Christi*(4); » en 986, dans la bulle donnée par Jean XV, à l'abbé de Saint-Pierre au ciel d'or, à Pavie : « ... *omnes maledictiones quæ in veteri et nova continentur lege veniant super eum, a celesti sede perculsi que, anathema maranatha* (5); » en 1135, dans une charte de Robaldus, archevêque de Milan : « ... *Si quis autem hoc privilegium violare in aliquo presumpserit... sit anathema maranatha et pereat cum Saulè et Jonatha, nec partem habeat cum XRO Domino qui pro nobis peccatoribus crucifixus est in Golgotha* (6). »

(1) Labbe. (Coll. 1157.)
(2) *Diplomata, Chartæ*, t. I, p. 128.
(3) Mabillon. *De re diplomatica*, L. II, c. VII, nº XII.
(4) *Diplomata, Chartæ*, t. II, p. 166.
(5) Mgr Barbier de Montault. *Bulletin monumental*, 5e série, t. VIII, 46e de la collection, p. 625-626.
(6) *Historiæ patriæ monumenta*, t. XIII. *Frisi*, t. II, p. 53.

7° *Inscription du seuil de la porte (Pl. VI).* — Nous voici en présence d'une inscription tout à fait originale et jusqu'ici unique en son genre pour son époque :

GRAMA GRVMO
ANA ~ A y CA X PI X

Elle est gravée sur une pierre, maintenant encore monolithe, qui sert de seuil et supporte les jambages de la porte. Nous l'avons signalée à la sagacité des épigraphistes, dans la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, le 2 avril 1880; M. Adrien de Longpérier, seul (1), croyons-nous, en a cherché le sens et l'a publié dans le *Journal des savants* (mars 1881, p. 144).

Voici textuellement ce que nous lisons dans cette Revue : « *Il paraît probable que ce sens a été cherché sans qu'on se fût bien rendu compte de la place occupée par ces deux lignes de caractères. En effet, le seuil d'une porte, à ce qu'il semble de prime abord, doit offrir une formule de salutation ; et, dans une crypte renfermant la dépouille de martyrs, cette formule doit être religieuse. Nous divisons donc les deux lignes par un trait vertical; et le premier groupe nous a donné* ANA GRAMA.

» *C'est un avertissement. Nous savons que nous avons le droit de changer l'ordre des caractères qui suivent.*

» *La tâche devient très facile ; car les deux syllabes* CAX PIX *révèlent clairement la présence du mot* PAX. *Le reste, presque mécaniquement interverti, fournit* XRI.CVM VO.AG ; *et la phrase entière se prononcera :* PAX XRI CVM V*obis* AG*at. Il semble fort présumable que le dernier mot n'a été introduit là que pour prêter un* G *au groupe* GRVMO, *mis en pendant de* GRAMA, *afin d'embarrasser un instant le visiteur.*

» *Si l'on prenait le parti d'employer la lettre* R *une seconde fois, ce qui n'est pas fort régulier, sans être interdit par l'art des anagrammes, on pourrait lire* GRA VO CVM, gratia vobiscum, *suivant l'expression de saint Paul* (*Ad Timoth.*, IV, 22) ».

Avant de formuler un jugement sur cette interprétation, qu'il nous soit permis de reproduire ici ce que nous écrivions le 28 février 1880, au sujet de cette inscription, dans le manuscrit qui nous servit à la Sorbonne, le 2 avril de la même année, d'après lequel fut imprimé notre mémoire dans la *Revue des Sociétés savantes* (1881, 7e série, t. IV, p. 254), et qui nous a été remis après l'impression (2) :

« *Celle* (l'inscription) *du seuil de la porte a été signalée depuis quelque temps à la sagacité des épigraphistes ; la voici :*

GRAMA GRVMO
ANA ~ A y ΓAX PIX

(1) Tout ce paragraphe était écrit avant la mort de l'illustre académicien.

(2) Ce manuscrit est annoté en tête par M. le secrétaire, et en marge par les ouvriers typographes. Il comporte le passage dont il est question, couvert de crayon bleu, parce qu'il n'a été ni lu ni imprimé, par suite des conseils de quelques savants émérites qui trouvaient ma détermination trop neuve et trop hardie. Ce manuscrit est maintenant déposé aux archives de la Société des Antiquaires de l'Ouest, auxquelles il appartient.

» *Personne jusqu'ici n'en a trouvé le sens, mais on pourrait peut-être y parvenir, si l'on y voyait une anagramme, comme sembleraient l'indiquer les deux mots* ANA GRAMA, ANA *suivi d'un petit* s *renversé placé en interligne et renvoyant au premier mot* GRAMA *de la ligne supérieure* (?). *L'inventeur de cette ingénieuse interprétation lirait alors l'inscription de la manière suivante :* ANA-GRAMA *(anagramme),* A-GRVM *(champ),* CA-RVM *(cher)*PI-O *(au pieux). Toutes les lettres seraient ainsi employées d'une manière symétrique et signifieraient :* Champ cher aux personnes pieuses. *N'oublions pas que, d'après de nombreuses observations, les soixante-douze martyrs auraient été sacrifiés sur ce champ qui porte encore les noms de* Champ des Martyrs et de Chiron-Martyrs. »

D'accord, comme on le voit, et sans nous être entendu avec l'éminent membre de l'Institut sur le point essentiel qui est de reconnaître en cette inscription le mot ANAGRAMA, et par là même sur le mode de lecture, nous indiquerons la marche que nous avons suivie et les raisons qui nous guident pour maintenir notre détermination : A-GRVM, CA-RVM, PI-O.

En examinant attentivement la photographie de l'inscription, qui n'est que la reproduction fidèle des lettres gravées elles-mêmes, on remarque que celles placées à la fin des trois dernières syllabes offrent des particularités étranges; en effet, la seconde lettre de la première syllabe n'a la forme ni d'un Y, ni d'un υψιλον minuscule, ni d'un γαμμα minuscule ; et, du reste, que viendraient faire dans la composition de cette inscription des lettres grecques, puisqu'elle est de même date que toutes les autres inscriptions du monument dans lesquelles on ne voit aucune lettre grecque, si ce n'est l'A (alfa) et l'ω (oméga) qui font partie des monogrammes?

Par suite de ces observations, nous nous déterminons à ne voir, à la fin de chacune de ces trois dernières syllabes, que des signes et non des lettres. Nous croyons aussi qu'ils ont été mis pour faciliter au visiteur la lecture de l'anagramme, et non pour l'embarrasser ; car, de même que l'*s* renversé, placé en interligne après la syllabe ANA de la seconde ligne, est un signe qui renvoie le lecteur à la ligne supérieure pour y trouver le complément du mot dont il n'a que la première syllabe, de même le signe qui suit l'A de l'antépénultième syllabe, et que l'on a pris pour un Y ou pour un V (u), renvoie, pour trouver la fin du mot GRVM, à la ligne supérieure ; de même aussi, les deux signes, dont la forme se rapproche de celle de l'X, placés à la fin des deux dernières syllabes, renvoient à la ligne supérieure pour trouver le complément des mots CA-RVM, PI-O, dont on n'a que la première syllabe.

Il semble donc que, dès le début de la lecture de l'anagramme, son auteur ait voulu indiquer au visiteur la marche fort simple qu'il avait à suivre pour en comprendre le sens. N'oublions pas, du reste, que, si Mellebaudis a tenu à faire preuve d'un peu de science en cette circonstance, il voulait néanmoins être compris;

c'est ce qui ressort des traductions en latin des quelques lettres grecques ou hébraïques qu'il avait employées, comme on le voit, dans les monogrammes et dans l'EMMANVHEL.

Nous maintenons, par là même, dans son intégrité, la lecture de cette inscription telle qu'elle se trouve dans notre manuscrit du 28 février, et telle qu'on la lit à la page précédente.

Ajoutons aussi que celle de M. de Longpérier, quoique fort ingénieuse et très complète, ne nous paraît pas acceptable, parce que, d'une part, il a fallu, pour la formuler, considérer comme un v (u) ce qui n'est qu'un signe de convention jouant le même rôle que le petit *s* précédent, et donner double emploi à l'R contenu dans le mot GRVMO, sous peine de rendre inutiles ses trois dernières lettres, ce qui paraît étrange ; d'autre part, toutes les inscriptions lapidaires de ce monument semblent bien avoir eu le même auteur, et dénotent une si grande simplicité mêlée à une si profonde ignorance de la langue latine, qu'il paraîtrait surprenant que ce même auteur ait pu se livrer à des tours d'esprit aussi complets que ceux qui lui sont prêtés si charitablement par M. de Longpérier.

Quoi qu'il en soit de ces considérations et de ces observations au sujet de cette inscription, elle n'en demeure pas moins fort intéressante, vu surtout l'époque à laquelle elle a été faite; car le monument qui la renferme ne semble pas postérieur à la fin du VI[e] siècle.

8° *Inscription sur une pierre jadis moulurée (Pl. XI).* La pierre sur laquelle se lit l'inscription suivante est monolithe et semble avoir été encadrée par une moulure saillante, dont il ne reste malheureusement plus que des vestiges; en étudiant l'emploi des matériaux anciens du monument et sa restitution, nous n'avons pu lui trouver de place que dans la partie laissée libre à l'intérieur entre la courbe de la voûte et le linteau de la porte, ou plutôt au-dessus du linteau de la porte, à l'extérieur sous le vestibule, comme on le voit Pl. XXII. (Élévation sur l'entrée.)

+ EMMA ⁝ NVHEL

NV BIS CVM DS

Placée jadis là où nous venons de le dire, cette inscription était la première chose qui frappait les visiteurs avant de mettre le pied dans l'intérieur du monument, et qui leur rappelait Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est-à-dire : *Dieu avec nous :* NVBISCVM DEVS.

Ici encore, nous remarquons que, pour la troisième fois, l'auteur de ces inscriptions a pris soin de donner la traduction latine de celles qu'il écrivait d'abord en langue étrangère ; c'est ainsi que nous avons vu la traduction en latin de l'A (alfa) inscrit sur les deux dormants de la porte.

Une inscription liturgique identique à celle-ci, gravée sur une ancienne croix pectorale, a été publiée dans le *Bullettino* de M. de Rossi, 1863, p. 31.

9° *Inscription de la grande marche (Pl. VII).* — Cette inscription décorait la marche qui séparait en deux l'intérieur de l'Hypogée et changeait le niveau de son aire ; elle formait la bordure supérieure et inférieure de l'intéressante ornementation que nous avons décrite au chapitre IX, parag. VI, n° 3. La voici :

HOMO ✝ QVIS·GLORIATVR·DEO·SEMILEM [illegible] IGNORAT
✝ MELIVS·EST·ENIM INMALEFACTIS·HVMELIS·CONFESSIO·QVAM·IN BO NIS·SVPERVA·GLORIACIO

« Homme ! ✝ Celui qui se glorifie d'être semblable à Dieu ignore............. ✝ car mieux vaut une humble confession dans les méfaits, qu'une superbe glorification dans les bonnes œuvres. »

Il semble fort difficile de reconstituer dans son entier cette inscription, attendu que des lettres de sa première ligne ont été coupées pour fournir une feuillure aux couvercles de sépulture qui lui sont postérieurs, et que ce qu'il en reste est fort peu de chose ; de plus, il nous a été impossible, jusqu'ici, de retrouver le texte de l'Écriture ou des saints Pères auquel ce premier membre de phrase a sans doute été emprunté. La même difficulté n'existe heureusement pas pour la seconde ligne ou second membre de phrase, car nous le retrouvons intégralement, malgré de légères variantes, dans le *Liber scintillarum* de Defensor (cap. VIII, de Confessione) (1). Voici comment ce texte, attribué par Defensor à saint Basile, est formulé :

« Melior enim est in malis factis pura confessio, quam in bonis operibus superba gloriatio. »

Saint Bernard emploie aussi ce texte, sans en donner la provenance, dans le passage suivant d'un de ses sermons (de septem donis Spiritus Sancti) : « *Quod* » *a Domino evidenter ostenditur, ubi Publicanus et Pharisœus in exemplum adducuntur,* » *sicut quidam sapiens ait :* MELIOR EST IN MALIS FACTIS HUMILIS CONFESSIO, QUAM IN BONIS » FACTIS SUPERBA GLORIATIO. »

De ce qu'il reste de cette inscription, il est facile de voir qu'elle prêchait, à ceux qui la lisaient, l'humilité et la confession. Aussi n'est-ce pas sans raison qu'elle avait été inscrite sur la marche de l'autel, au pied de laquelle le prêtre devait se tenir et s'humilier avant de célébrer le saint Sacrifice de la Messe.

10° *Inscriptions sur la face d'une châsse (Pl. VIII).*

La pierre dont nous avons sous les yeux la représentation en héliogravure, et qui servait de face à une des châsses de la première construction du monument, n'est certainement pas entière, puisque deux de ses morceaux diffèrent en lon-

(1) *Patrologie latine* de Migne (T. 88. *Venantii Fortunati opera et aliorum*, p. 619). — Ce Defensor était moine de Ligugé, en Poitou, vers la fin du VIIe siècle, et saint Basile écrivait au IVe siècle.

gueur ; mais les extrémités de la partie haute ne semblent pas avoir été raccourcies, et le morceau du bas, joint au petit moellon, atteint la longueur de la précédente. Tout porte donc à croire que nous possédons cette face dans toute sa longueur, et, par conséquent, que le *titulus* lui-même est dans son entier et qu'il ne manque à son inscription que quelques lettres malheureusement disparues.

Étudions avec soin les trois inscriptions qui se lisent sur la face de cette châsse ou *capsa*.

La première se compose de noms propres placés à gauche des têtes de chaque personnage, dans l'ordre suivant :

MATHEVS · IOHANNIS · RAFAEL · RAGVEL

Nous n'avons pas à nous en occuper, l'ayant déjà fait au chapitre IX, paragraphe VI, n° 5, de cet ouvrage.

La seconde renferme aussi des noms propres, mais d'un intérêt plus grand que ceux de la précédente. Le commencement de la ligne a été enlevé, comme on le voit, par le pic ou la laie du tailleur de pierre, qui a brutalement fait disparaître la moulure en relief servant d'encadrement à la face de cette grande boîte ; la fin est extrêmement fruste, parce qu'elle est inscrite sur un morceau que nous avons retrouvé à l'état de moellon et que les agents chimiques ont vigoureusement attaqué. Voici cette inscription telle qu'elle apparaît :

...RIMIS · SCI · ACNANI · LARITI · VARIGAI · HELARII · MARTINII · I...HIC...EL...

A première vue, l'on prendrait pour un D une portion de lettre qui précède IMIS ; mais, en examinant avec attention, il paraît plus que probable que ce prétendu D est la partie supérieure d'un R.

Ce ne peut être un D, car cette lettre mise en avant de IMIS ferait DIMIS, pour *dimissi*, et *dimissi*, étant un nominatif pluriel, ferait également voir dans SCI un nominatif semblable ; mais, étant admis que ces deux mots soient à ce cas, on ne s'expliquerait pas qu'ils fussent suivis de noms propres au génitif singulier, puisque la phrase n'aurait aucun sens : il faut donc abandonner la supposition d'un D.

Voyons alors ce que donnerait un R.

L'R qui précéderait IMIS formerait RIMIS ; ajoutant un P en tête de ce mot, nous aurions PRIMIS, et, en supposant la syllabe IN gravée en petites lettres ou en lettres liées avant ce mot, nous lirions : IN PRIMIS, formule identique à celle qui se trouve dans l'inscription murale de l'*arcosolium* de gauche. Cette similitude de formule, jointe à la possibilité qu'avait le graveur d'inscrire les trois lettres I, N, P, en tête du titulus, puisque la place existe, nous engagent à admettre la

restitution IN PRIMIS au commencement de la phrase à laquelle nous donnerons alors l'interprétation suivante :

in pRIMIS......................HIC....... *reliq*.. ou tout autre mot offrant le même sens.
« *tout d'abord* (pour *voici*) « *ici* » « *les restes* »
...SCI..........ACNANI..................................LARITI..
« *de saint* » « *Acnanus* » (*de saint* sous-entendu) « *Lanpritus* »
..........................VARIGATI..................................HELARII.......
(*de saint* sous-entendu) « *Vaprigatus* » *de* (*saint* sous-entendu) « *Helarius* »
.............................MARTINII....................
(*de saint* sous-entendu) « *Martinius* » (il manque probablement un nom propre à la suite).

Il reste sur le petit moellon, entre HIC et les trois jambages qui précèdent EL, la place pour une ou plusieurs lettres. Que pouvait-il y avoir là d'écrit? Que faire de ces trois jambages? Nous n'osons nous lancer ici dans aucune restitution, quoique le EL placé vers la fin de l'inscription donnât à penser que ces deux lettres pouvaient appartenir au mot *Mellebaudis* et que, dans ce cas, le sens de la phrase entière pouvait être celui-ci : « *Voici les restes des saints Acnanus, Lanpritus, Vaprigatus, Helarius, Martinius..., que Mellebaudis a placés ici.* » Nous préférons laisser à notre illustre maître, M. le commandeur de Rossi, le soin de restituer cette phrase et celle qui la suit, avec l'habileté surprenante dont il nous a donné de si nombreuses et de si intéressantes preuves.

Malgré les vraies difficultés d'interprétation que présente cette inscription, nous y trouvons cependant matière à quelques observations importantes. Ainsi, parmi les noms propres, il en est qui semblent barbares, ce sont ceux de LARITVS et de VARIGAVS; les autres paraissent bien latins et se trouvent parmi les noms des Gaules. De plus, au nombre de ces derniers se trouve un ACNANVS, que l'on pourrait prendre pour saint Agnan ou Aignan, évêque d'Orléans, qui mourut en 453, mais le nom latin de cet évêque est *Anianus*, et non *Acnanus;* il en est aussi un autre, celui de MARTINIVS, qu'il ne faut pas confondre avec *Martinus;* quant à l'E dans HELARIVS, il a certainement été mis à dessein, puisque, dans une inscription du même monument, celle de l'*arcosolium,* nous lisons HIL*arius* : cette différence d'E et d'I doit être volontaire, puisque *Hilaire* joint à *Sosthène* fait partie de l'*arcosolium* qui a trait à ces deux saints, tandis que *Hélaire* est englobé dans une autre série de saints que mentionne la boîte ou châsse d'un autre *arcosolium* que le précédent. C'est donc à tort, croyons-nous, que l'on considère généralement le nom propre *Hi*larius comme étant le même que celui d'*He*larius.

La troisième inscription de la face de cette châsse gravée sous la précé-

dente est tellement fruste, qu'il nous paraît téméraire d'en entreprendre la restitution et l'interprétation; grand nombre de lettres et de mots ont disparu, et ce qui reste aura bien de la peine, croyons-nous, a être complété. Espérons toutefois ce résultat important, car cette phrase, savamment interprétée, jetterait certainement une vive lumière sur l'ensemble des inscriptions de ce précieux monument.

11° *Inscription sur la face d'une autre châsse (Pl. VIII).* — La face de la seconde châsse est encore moins complète que celle de la précédente et par là même ne nous donne qu'un petit fragment d'inscription que voici :

† HIC IN NOMENI DNI CES

« † Ici, au nom du Seigneur... »

Il contient si peu de mots qu'on ne peut, tout au plus, en tirer qu'une simple conjecture presque gratuite ; ce serait de voir à la suite de DNI le mot *cessi* dont nous n'avons que CES, et de traduire ainsi : « Ici, au nom du Seigneur, j'ai cédé (pour j'ai déposé, ou j'ai placé)..., » et la fin de la phrase donnerait ce sens : les restes des martyrs dont les noms ne sont pas connus.

Si nous nous permettons de formuler aussi timidement cette conjecture, c'est que la pierre inscrite qui nous occupe semble, comme la précédente, avoir servi de face à une châsse et, comme nous le prouverons plus loin, l'Hypogée avait trois *arcosolium* dont chacun devait abriter une châsse ; ainsi, le premier possède encore sa châsse sous l'inscription d'Hilaire et de Sostène, et les deux autres sont vides; mais nous avons deux faces de châsses sculptées et inscrites qui pouvaient les remplir, l'une avec cinq noms que nous avons donnés plus haut et l'autre sans noms, dont nous parlons. C'est ce qui nous ferait croire que la première châsse renfermait les ossements d'Hilaire et de Sostène, la seconde ceux des martyrs dont les noms étaient connus, et la troisième ceux des autres martyrs dont on ne connaissait pas les noms. N'oublions pas que les restes des 72 martyrs mentionnés dans notre palimpseste n'ont pu être recueillis et translatés que longtemps après l'époque de leur supplice.

Mais n'anticipons pas davantage sur l'un des chapitres suivants de cette monographie, et revenons à nos inscriptions.

12° *Inscription sur un fragment de pierre sculptée (Pl. VIII).* — En examinant attentivement le fragment de sculpture sur lequel se trouve gravée la petite inscription qui va nous occuper, on constate qu'il faisait partie d'une statue aussi grossièrement dessinée et sculptée que le bas-relief représentant deux personnes attachées à des croix, dont il est question au chapitre IX, parag. VI, n° 7. En effet, le haut des cuisses liées par une corde à un rondin est reconnaissable, ainsi que les bras couverts de plumes pliés au

coude et se rejoignant sur le ventre; on distingue aussi les mains réunies tenant le pied d'une croix, et la croix placée sur la poitrine jadis décorée de verre cloisonné. Il ne manque à cette statue, fort grotesque, que les épaules, le cou, la tête, le bas des jambes et le socle sur lequel reposait le rondin. C'est sur une bande sculptée dans le genre d'un *titulus*, placée à la naissance des épaules au bas du cou, que se lit l'inscription suivante :

† HIC · STS · SYMION

« *Ici, Saint Siméon* »

Si nous restituons avec certitude le T dans STS, sans avoir pourtant retrouvé la barre transversale du T et celle qui surmontait STS, comme abréviation, c'est que, d'une part, la haste d'une lettre est très apparente entre les deux S, et si proche de ces lettres et à même distance de chacune d'elles qu'on ne peut la compléter autrement que par la barre transversale d'un T; de l'autre, lisant STS, il y avait certainement la petite barre au-dessus de cette abréviation de *Sanctus,* comme cela se voit dans tous les autres mots abrégés des inscriptions de ce même monument.

Ceci dit, examinons quel peut être le Siméon dont il est ici question, puisque nous sommes en présence d'une statue, et non d'un reliquaire.

De prime abord, on penserait qu'on a voulu rappeler le vieillard Siméon, et que cette inscription aurait trait à quelque statue de ce saint; mais l'étude approfondie que nous avons faite de l'Hypogée ainsi que les résultats de nos recherches dans les ouvrages hagiographiques nous détournent de cette idée. Nous croyons, au contraire, qu'il s'agit de saint Siméon, disciple du Sauveur, dont il était le cousin germain selon la chair, qui fut évêque de Jérusalem après la mort de saint Jacques le Mineur, son frère, et qui mourut martyr sous Trajan, à l'âge de cent vingt ans, par le supplice de la croix (1). Il est à croire, en effet, que Mellebaudis, organisateur et propriétaire de l'Hypogée, lui, dont l'amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ se manifeste dans toutes les inscriptions de son monument, aura tenu à rappeler les souvenirs du cousin germain du Sauveur et sa mort par le supplice de la croix. N'est-il pas aussi croyable qu'il ait aimé à rapprocher ce crucifiement de celui des deux personnes attachées à leurs croix, dont il avait dirigé le bas-relief que nous avons décrit et qui représente probablement Hilaire et Sostène, chefs de cette légion héroïque des 72 martyrs signalés sur une des inscriptions? Pénétré de ces considérations, nous sommes porté à admettre que le Siméon dont il est question dans cette inscription HIC · STS · SYMION est cet évêque de Jérusalem,

(1) Migne. *Dictionnaire hagiographique.* Tome XLI de l'*Encyclopédie théologique.*

cousin de Notre-Seigneur, et que l'inscription désignait ce personnage représenté par cette statue.

13° *Fragments d'inscriptions mutilées.* — Il existe aussi deux fragments d'inscriptions, mais elles sont tellement incomplètes et si difficiles à commenter, que nous n'avons pas cru devoir les reproduire en grand. Nous nous bornerons donc à les mentionner. L'une est gravée en creux sur le cou d'une figure humaine horriblement mutilée qui forme la face d'un des chapiteaux des petites colonnettes du sanctuaire ; on y lit : V et la boucle supérieure d'un B, ou d'un R ou d'un P (Pl. VII) ; il manque une lettre à cette ligne et peut-être une autre ligne composée jadis de trois lettres. L'autre, aussi gravée en creux, faisait partie, croyons-nous, du bas-relief représentant deux hommes attachés à des croix, et du personnage dont les cuisses sont liées à un tronc d'arbre et qui porte l'inscription déjà citée : ✝ HIC · STS · SYMION ; il n'en reste que DNI · HA et à l'A se trouve liée la boucle supérieure d'un R (Pl. XII).

II. — Inscriptions de deux époques. — Avant de formuler quelques observations épigraphiques et paléographiques sur les douze inscriptions que nous venons de décrire et de commenter, il est indispensable de faire remarquer qu'elles sont d'époques différentes, et d'en donner la preuve et le classement.

Le palimpseste mural des inscriptions placées au fond de l'*arcosolium* de gauche ne laisse aucun doute qu'elles ne soient d'époques différentes. Il en est de même de l'inscription murale qu'on lit à droite de la *fenestella,* puisqu'elle est peinte sur une couche de couleur sous laquelle se trouvent les restes d'une autre inscription plus ancienne. Mais il est à propos de noter que les lettres qui composent cette inscription : IḊI NOMINI MONETVS N̄S, les M, en particulier, sont semblables à celles employées dans l'inscription superposée de l'*arcosolium* dont nous venons de parler. Des inscriptions de deux époques sont donc incontestables, et ces deux époques paraissent peu éloignées l'une de l'autre, car, à part les M, les autres lettres n'offrent presque aucune différence.

L'inscription murale primitive de l'*arcosolium* est de même date que toutes les inscriptions lapidaires de l'édifice, à en juger, du moins, par la forme des lettres, par les formules employées, par les fautes de grammaire, par les lettres liées et par les abréviations. Il y a cependant une exception à faire pour l'inscription qui se voit sur l'extrémité droite de la grande marche J (Pl. VII). Cette partie de la marche a certainement été cassée lors de l'introduction du gros sarcophage n° 2 (Pl. II) dans l'*arcosolium* de droite près de l'autel ; elle a été refaite, à en juger par la nature de la pierre qui n'est pas la même, et par les coups de pince qui se voient encore sur le seuil de la porte. Ces coups de pince ne peuvent s'expliquer que par l'introduction du gros sarcophage dans le monument, et la taille ainsi que la

forme de ce sarcophage dénotent clairement un travail de date postérieure à celle de la première construction de l'édifice.

Ces observations nous amènent aux conclusions suivantes : 1° les inscriptions murales sont de deux époques très rapprochées entre elles ; 2° toutes les inscriptions lapidaires ont été faites en même temps que les inscriptions murales de la première époque ; 3° le complément de l'inscription gravée sur la marche est postérieur aux inscriptions murales de la seconde époque ; mais l'artiste auquel a été confié le soin de remplacer le morceau cassé s'est si bien acquitté de sa tâche, qu'il n'existe aucune différence entre les lettres de l'ancienne partie et celles de la nouvelle ; nous assimilons donc ce complément d'inscription à sa partie principale.

III. — Observations épigraphiques et paléographiques. — Les douze inscriptions que nous avons décrites au paragraphe 1er de ce chapitre offrent des particularités si importantes pour l'épigraphie et la paléographie qu'il nous semble nécessaire de les examiner sous ces différents aspects. Nous disons « différents », parce que les sciences épigraphiques et paléographiques, quoique se complétant, n'ont pas le même objet : la première étudie les formules employées dans les inscriptions, tandis que la seconde s'attache aux caractères eux-mêmes, à leurs formes, à l'orthographe, aux abréviations des mots et aux lettres liées.

1° *Épigraphie.* — Les formules employées dans ces inscriptions ne sont certainement pas sans précédent, comme nous allons le voir, mais elles offrent des particularités intéressantes qui nous donneront un excellent appoint pour reconnaître, du moins d'une manière approximative, la date du monument.

Nous remarquons d'abord l'adverbe HIC employé cinq fois :

QVOD HIC dans l'inscription murale de l'arcosolium,
HIC EST sur le linteau de la porte,
HIC MELLEBAVDIS sur le jambage droit de la porte,
HIC IN NOMENI DÑI sur la face d'une châsse,
HIC STS SYMION sur une statue.

Cet adverbe se retrouve dans plusieurs inscriptions signalées par M. Edmond Le Blant dans son *Manuel d'épigraphie chrétienne,* mais il n'entre pas dans la composition de leurs phrases de la même façon que dans les nôtres, comme on peut s'en assurer par les exemples suivants, cités par lui, p. 22-23, 31-32 : HIC JACET, HIC PAVSAT, HIC QVIESCIT, HIC REQVIESCIT. De plus, ce savant a soin d'indiquer que l'emploi de cet adverbe apparaît dès le début du ve siècle et se retrouve dans des inscriptions des années 469, 473 et 488.

D'après ces observations précises, il semblerait possible de considérer nos inscriptions comme faites pendant le ve siècle ; mais la présence de QVOD, dans l'une d'elles : QVOD HIC, nous engage à en reculer la date, parce que ce QVOD rentre

dans les expressions QVOD FACIT, qui n'étaient certainement pas en usage pendant le v[e] siècle, comme nous allons le voir.

Deux QVOD FACIT et un QVOD HIC se voient dans l'inscription murale de l'*arcosolium*. Cette formule est signalée par le savant épigraphiste chrétien des Gaules (1), sur plusieurs épitaphes, comme indiquant une date ; et il a soin de faire remarquer que « c'est une locution de bas temps, comme l'attestent et la » date des diplômes (2), et le style des inscriptions qui la présentent (3) ». Nous avons nous-même parcouru un recueil de chartes et de diplômes mérovingiens, publié en 1848 par l'École des Chartes (4), et nous y avons rencontré les expressions : *quod fecit* et *quod ficit*, dans des pièces de 558, 670 et 677. Elles se lisent également, et ceci nous importe, dans le passage suivant de la vie de sainte Radegonde, écrite par Baudonivie (chap. XXVI) : «... *quarta feria mane primo idus augustus. Quod fecit idem mensis dies* XIII, *clausi sunt ejus oculi* (5). » Nous pouvons donc en conclure que nos inscriptions ne remontent pas au delà du commencement du VI[e] siècle, et qu'à la fin de ce siècle la formule *quod fecit* était employée à Poitiers.

Deux formules, qui paraissent à première vue à peu près semblables, sont reproduites chacune trois fois : la première, IN DI NOMINI ou NOMENI « *au nom de Dieu* », sur l'inscription murale de l'*arcosolium* (1[re] époque), sur le mur de fond à droite de la *fenestella* (2[me] époque), et sur la pierre servant de jambage à la porte ; la seconde, IN NOMENI DNI « *au nom du Seigneur* », sur l'inscription murale de l'*arcosolium* (1[re] époque), sur le jambage de la porte et sur la face d'une châsse. Il existe entre elles une vraie différence, en ce que l'une parle de Dieu et l'autre du Seigneur Jésus-Christ, et c'est sans doute pour cela que leur auteur les a fait figurer toutes deux dans le même monument et sur les mêmes inscriptions. On pourrait croire aussi qu'il a tenu à affirmer la divinité de Jésus-Christ contre les hérétiques de son époque. Ces deux formules ne peuvent servir à dater notre monument, car on les rencontre dans les inscriptions dès la période constantinienne, ainsi que dans les chartes mérovingiennes et carlovingiennes.

Les dates : ...DECEMBERI DIAE III ET XIIII K IANVARIAS..., qui se lisent sur l'ancienne inscription de l'*arcosolium*, sont d'une numération insolite, comme nous l'avons fait remarquer (ch. XII, parag. 1, n° 6). Il est incroyable, en effet, de n'avoir pas remplacé par des Ides le jour de décembre, puisque la date qui suit est exprimée en Calendes. Tout le monde sait que la numération par Ides, Nones, Calendes, est celle

(1) M. Edmond Le Blant. *Manuel d'Épigr. chrét. des Gaules*, p. 51.
(2) Note de l'auteur : « Cette formule ne se montre dans nos chartes qu'à compter de 531 (Pardessus, *Diplom.*, t. I, p. 80). »
(3) *Icon. chrét. des Gaules*, n[os] 322, 324, 325, 325 A, 360, 586 A et 659 A. L'inscription 583 A, seule de l'espèce qui soit datée, appartient à l'an 643 ou 690. »
(4) *Diplomata et Chartæ Merovingicæ ætatis in archivo Franciæ asservata*. Paris, Kœppelin, 1848.
(5) Sainte Radegonde mourut en 587.

des Romains, qu'elle s'est maintenue en Gaule jusqu'au commencement du VIIe siècle et que, pendant la période mérovingienne, on s'est également servi de la numération par *jour du mois,* ainsi que de la formule *sub die;* mais il n'y a pas d'exemple, croyons-nous, pendant le cours de ces siècles, dans les inscriptions murales et lapidaires, ainsi que dans les chartes, de deux dates qui se suivent, exprimées en numération différente. Nous ne pouvons donc, ce nous semble, attribuer cette anomalie qu'à l'époque de très basse latinité pendant laquelle cette inscription a été faite.

Les expressions SCA DEDICATIO et MEMORIA se retrouvent depuis les premiers siècles chrétiens jusqu'au VIIe inclusivement; elles ne peuvent donc indiquer un siècle en particulier. La malédiction formulée par ces mots : SI QVIS QVI..... ANATHEMA MARANATHA est dans le même cas, puisqu'on en voit d'analogues et de semblables depuis le Ier siècle jusqu'au VIIe, comme nous l'avons fait remarquer plus haut.

Il n'en est pas de même de l'inscription du seuil de la porte : GRAMA GRVMO ANA~AY CAX PIX; elle constitue un anagramme et est jusqu'ici, nous le pensons, seule de son espèce. Malgré sa singularité, on peut, sans témérité, la considérer comme du VIe ou du VIIe siècle; car les premières inscriptions dans lesquelles se voient les tours d'esprit sont celles de saint Fortunat, évêque de Poitiers (565-609), qui se plaisait souvent, comme le prouvent ses écrits, à les formuler en acrostiches; et de l'acrostiche à l'anagramme il n'y a qu'un pas, puisque l'un et l'autre réclament la même tournure d'esprit de la part de leur auteur.

Quant à la formule : IN DI NOMINI EGO, empreinte d'une fierté toute franque, et qui commence la superbe page d'épigraphie gravée sur le jambage de la porte, elle est, jusqu'ici, unique en son genre, et semble bien rentrer dans la catégorie des formules mérovingiennes. De plus, toute cette page elle-même ne trouve d'analogue dans aucun des recueils d'épigraphie chrétienne, comme nous l'avons dit en la commentant dans le chapitre XII (parag. Ier, n° 6); elle gagnera donc encore en importance si nous parvenons à dater le monument, comme nous espérons le faire, à l'aide de nombreuses observations.

2° *Paléographie.* — L'éminent auteur du *Manuel d'épigraphie chrétienne,* M. Ed. Le Blant, a pris soin de mentionner dans cet ouvrage les lettres de formes irrégulières employées dans des inscriptions datées. Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de nous servir de ces précieux renseignements pour connaître la date de nos inscriptions, et de les mentionner dans le cours de notre analyse au fur et à mesure que des lettres datées se présenteront. Nous avons aussi dressé douze alphabets avec les lettres de chaque inscription, afin de rendre notre étude intelligible et pratique ; mais il est important que le lecteur ait sous les yeux la planche XVI.

Nous suivrons l'ordre alphabétique.

Les A sont de quatre formes : avec barre transversale horizontale, avec barre transversale de gauche sur droite, avec barre transversale de droite sur gauche, avec petite barre transversale réunissant en tête les deux jambages extérieurs.

Les B sont tous de même forme, hormis un de la 6e inscription.

Les C sont ronds, carrés, et quelques-uns ont leurs petits crochets un peu au-dessus et au-dessous des extrémités de leur haste. Il est à remarquer que ces trois formes distinctes de C sont employées dans la même inscription n° 4. Notons aussi que, d'après le *Manuel* : « le C carré paraît en 506, 534 ou 609, 568, 573 ? 602, 643 ou 690 ? »

Les D sont de quatre formes et toutes quatre sont employées dans l'inscription murale de première époque n° 1; l'un d'eux est même minuscule et assez bizarre. Ceux des nos 2 et 3 (2e époque) ont leurs boucles n'aboutissant pas aux extrémités de leur haste. Il est dit à ce sujet dans le *Manuel :* « d'après les marbres datés, les B, les E, les F, les P, les R dont la haste dépasse les membres transversaux se montrent en 485 ou 508, 502, 520, 547, 563, 600, 646 et 676? » N'oublions pas cette observation pour les lettres mentionnées ici, et dont nous n'avons pas encore parlé.

Les E sont : carrés, lunaires et quelquefois avec la haste dépassant les petits crochets ; et dans les inscriptions nos 4 et 8, ils sont indistinctement lunaires et carrés : « le C carré, dit le *Manuel,* paraît en 506, 534 ou 609, 568, 573 ? 602, 643 ou 690; » « le C lunaire, en 527, 545 ou 605, 666 ou 667, 676. »

Les F n'affectent que la forme ordinaire.

Les G sont généralement en faucille de deux espèces : l'une d'elles se voit sur l'inscription GVNDERAMNOSVM... reproduite au bas de la planche XVIII et est considérée comme du VIe siècle. Notons, en passant, que dans GVNDERAMNOSVM... : 1° les G et les M sont pareils à ceux employés dans GVMMAREDVS cité par M. Ed. Le Blant (*Ins. Chr. des Gaules*, n° 577, et planche n° 456); 2° le D est minuscule et semblable à celui de notre inscription n° 1 ; 3° les O sont en losange et, d'après le *Manuel,* ceux de cette forme sont : « après et vers 587, en 628 ou 629, 643 ou 690, 687. » Nous pouvons donc conclure que les G en faucille sont de même date que les O en losange, et que ces deux inscriptions peuvent ou doivent être classées entre les années 587 et 687, à moins que nous puissions prouver, ce qui ne paraît pas probable, que nos douze inscriptions, qui comportent des G et des O semblables, soient antérieures ou postérieures à ces deux dates.

Les H sont presque toutes régulières et semblables, à part cependant quelques-unes dont la traverse est inclinée sur la gauche, et deux autres qui l'ont légèrement ondulée.

Tous les I sont, à bien peu de chose près, semblables.

Nous n'avons qu'un K qui est employé comme sigle, et non comme lettre simple ; nous y reviendrons plus loin.

Tous les L se rapprochent par leur forme du λ (lambda) grec ; mais on sait qu'ils ont conservé cette forme pendant les IVe, V^e^, VIe et VIIe siècles.

Les M sont très variés, quelques-uns même fleuris ; mais ceux des inscriptions murales n°s 2 et 3 (de seconde époque) diffèrent essentiellement des autres en ce que les branches intérieures se croisent et atteignent les extrémités des barres verticales.

La plupart des N ont la forme régulière, à part cependant quelques-uns dont la diagonale n'atteint pas l'extrémité des hastes. D'après le *Manuel* (p. 42), ces derniers se trouvent : « en 472, 492, 506, 515, 528 et au delà. »

Les O sont de toutes formes ; depuis ceux entièrement ronds, jusqu'aux cruciformes ou en losange, simples ou fleuris. L'inscription n° 4 en a de trois espèces très distinctes ; quant à celui si bizarre ◇, qui figure dans l'inscription n° 3, il est de seconde époque, et le *Manuel,* mentionnant les semblables, dit : « l'◇, après et vers 587, en 628 ou 629, 643 ou 670, 687. »

Tous les P, sauf un de la 5e inscription, sont pareils.

Les Q sont très variés : les uns ont la queue à droite (n°s 1, 4 et 6), d'autres à gauche (n° 5) et quelques-uns se trouvent majuscules et minuscules dans les mêmes inscriptions (n°s 1, 4 et 9).

Tous les R, quoique dissemblables, se rapprochent assez de la forme ordinaire.

Les S offrent toutes les variétés possibles ; il en est même deux qui sont fleuris, et qui se voient dans des inscriptions où il en existe de forme assez classique.

Tous les T sont semblables, à l'exception d'un, dont la barre transversale coupe la haste au-dessous de son extrémité supérieure (n° 4) ; dans les autres inscriptions, ils ont la forme ordinaire.

Les V ne diffèrent guère entre eux, à part quelques-uns qui ont le pied formé par la rencontre des deux jambages placés en diagonale.

Les X sont assez régulièrement faits ; un cependant est fleuri, et se trouve dans l'inscription n° 4, dans laquelle il en existe d'ordinaires.

Le seul Y qui se voie dans les douze inscriptions a la forme ordinaire.

Notons, en terminant cette analyse, que les inscriptions murales des deux époques sont écrites sur des lignes tracées à la couleur, et que presque toutes les lettres touchent, par le haut et par le bas, ces mêmes lignes.

Faisons aussi remarquer la cause pour laquelle on rencontre des lettres fleuries à côté de lettres correctes dans les mêmes inscriptions ; car ce renseigne-

ment rendra plus circonspects, dans leurs observations épigraphiques, quelques archéologues qui tirent de singulières conséquences des lettres fleuries qu'ils rencontrent. Si l'on fait attention à nos douze inscriptions, on verra que les lettres fleuries ne se trouvent que dans celles portant les n°s 4 et 9. Dans les inscriptions du jambage (n° 4), toutes les lettres fleuries sont aux extrémités droites des lignes qui aboutissent au battant de la porte, et cela s'explique : car le sculpteur, pour graver les extrémités des lignes, avait la main gauche, tenant le ciseau, appuyée sur le battant de la porte et par là même un peu élevée au-dessus de la partie destinée à la gravure, tandis que son coude reposait sur le plat du jambage ; il maniait alors son instrument avec beaucoup plus de facilité que lorsqu'il avait le bras et la main sur le même plan que la partie à graver. De même les lettres fleuries de l'inscription n° 9 de la grande marche se trouvent également toutes sur la ligne du bas, et non sur celle du haut ; c'est que le graveur, ayant le vide devant la marche, avait toute liberté de baisser le coude gauche et de laisser la main qui guidait le ciseau plus en hauteur que le coude, position infiniment plus commode pour manier à son gré l'outil, que lorsque le bras et la main sont sur le même plan. Ces lettres fleuries ne peuvent donc apporter aucun appoint aux recherches que nous faisons pour connaître les dates du monument.

Mais revenons à nos alphabets, et disons qu'il résulte de la supputation des lettres datées par le *Manuel*, qui se rencontrent dans nos inscriptions, qu'elles ont été peintes ou gravées vers la fin du VIe siècle, ou dans le courant du VIIe, en prenant comme dates extrêmes celles jusqu'ici révélées par des dates connues : 587 et 687.

Les points qui séparent la plupart des mots, dans les inscriptions peintes des deux époques, sont faits comme de petites virgules, à l'exception de ceux employés entre les lignes resserrées qui ne laissent place qu'à des lettres de moindre dimension. Dans les inscriptions lapidaires, au contraire, les points sont tous ronds dans quelques-unes et en forme de virgule dans d'autres.

On remarque aussi, à la fin des première et deuxième lignes de l'inscription murale de l'*arcosolium* (Pl. IX et X), un ou deux traits partant de la ligne basse et se développant de gauche sur droite vers celle du haut ; leurs extrémités supérieures se terminent par un petit crochet en forme d'accent grave. Il est évident qu'on les a placés à la fin de ces lignes pour meubler les parties laissées sans écriture ; mais pourquoi, dira-t-on, n'en voit-on pas de semblables aux extrémités des lignes suivantes ? C'est, croyons-nous, parce que les premières lignes renfermaient des dates plus importantes que les autres et qu'on a tenu à les isoler pour les mettre le plus possible en relief.

Il est également intéressant de signaler les fautes d'orthographe et les

irrégularités grammaticales qui se trouvent en grand nombre dans ces inscriptions ; car elles feront connaître l'état de décadence de la langue latine à l'époque à laquelle fut construit notre monument. En voici donc le tableau :

Substitution du B en V, dans SVPERVA, pour *superba* (Grande Marche. Pl. VII).

Substitution de l'E en I, dans DISTRVIT, pour *destruit* (Jamb. Pl. VI) ; REMIANT, pour *remeant* (Linteau. Pl. VI) ; IN NOMENI DNI, pour *in nomine Dni* (Arcosolium. Pl. IX) et (Jambage. Pl. VI) ; NOMIRVM, pour *numerum* (Arcosolium, 2e ép. Pl. IX).

Substitution de l'I en E, dans CONFETIRI, pour *confiteri* (Jamb. Pl. VI) ; FEDIS, pour *fides* (Id.) DEO VETALIS, pour *vitalis* (Dormant. Pl. VI) ; HVMELIS, pour *humilis* (Grande Marche. Pl. VII) ; IN NOMENI DNI, pour *in nomine Dni* (Arcosolium, 1re ép. Pl. IX) et (Jamb. Pl. VI).

— Substitution de l'U en O, dans ISPELVNCOLA, pour *ispeluncula* (Jambage. Pl. VI) ; NOMIRVM, pour *numerum* (Arcosol. 2e ép. Pl. IX.)

— Mots dans lesquels manquent une ou plusieurs lettres ; dans DOMNI, pour *Domini* (Arcosol. 2e ép. Pl. IX) ; AGVSTAS, pour *Augustas* (Arcosol. 1re ép. Pl. IX) ; VNQVE, pour *undique* (Linteau. Pl. VI) ; QVIAM, pour *quoniam* (Dormant. Pl. VI) ; MATHEVS, pour *Matthœus* (Châsse. Pl. VIII).

— Confusion des cas ; dans HIL. SOSTANOS INCRESSAS SVNT, pour *grinessi sunt* (Arcos. 1re ép. Pl. IX) ; INISTITVI ISPELVNCOLA ISTA, pour *speluncul am istam* (Jamb. Pl. VI) ; DISTRVIT OPERA ISTA, pour *operam istam* (id. Pl. VI) ; DEO VETALIS, pour *Deo vitali* (Dormant. Pl. VI) ; SINE CAVSA PECCATA, pour *peccati* (Dormant. Pl. VI) ; QVIS GLORIATVR, pour *qui* (Grande Marche. Pl. VII) ; ET SERVVS · IHM · XᵖPᵒO, pour *Jesu Christi* ou *in Jesu Christo* (Jamb. Pl. VI) ; MEMORIA MELLEBAVDI ABBI, pour *Mellebaudis abbatis* (Linteau. Pl. VI).

— Mot de basse latinité ; dans : VSQVID, pour *usque* (Jamb. Pl. VI).

— Mot impropre au sens de la phrase ; dans : DEDICATIO INGRESSA EST, pour *facta est* (Arcos. 1re ép. Pl. IX).

— Mots dans lesquels des lettres sont ajoutées ; dans INISTITVI, pour *institui* (Jamb. Pl. VI) ; ISPELVNCOLA, pour *spelunc ula* (Id. Pl. VI).

— Orthographe incorrecte de mots ; dans : MARTHERVM, pour *martyrum* (Arcos. 2e ép. Pl. IX) ; RAFAEL, pour *Raphael* (Châsse. Pl. VIII).

— Changements de lettres dans les mots ; dans : INCRESSIO SCORVM, pour *ingressio* (Arcos. 1re ép. Pl. IX) ; INGRESSAS SVNT, pour *ingressi sunt* (id.) ; GLORIACIO, pour *gloriatio* (Grande Marche. Pl. VII).

— Mots abrégés ou sigles ; dans : DS, pour *Deus* (Jamb. Pl. VI ; répété trois fois) ; DI, pour *Dei* (Arcos. 1re ép. Pl. IX) ; Id. (Mur de fond. 2e ép. Pl. XI) ; DNI, pour *Domini* (Arcos. 1re ép. Pl. IX) ; Id. Châsse. Pl. VIII ; DNI · IHM · XPI, pour *Domini Jesu Christi* (Jamb. Pl. VI) ; DNM · IHM · XPM, pour *Dominum Jesum Christum* (Jamb. Pl. VI) ; IND, pour *in Dei* (Jamb. Pl. VI) ; XPI, pour *Christi* (Linteau, Pl. VI) ; SCI, pour

sancti (Châsse. Pl. VIII); STS, pour *sanctus* (Statue, Pl. VIII); SCORVM, pour *sanctorum* (Arcos. 1re ép. Pl. IX); ABBI, pour *abbati* (Linteau, Pl. VI); K, pour *calendas* (Arcos. 1re ép. Pl. IX).

De semblables irrégularités grammaticales et des fautes d'orthographe identiques à celles que nous venons de signaler ont été rencontrées dans d'autres inscriptions que les nôtres ; mais il ne paraît pas inutile d'examiner ce qu'en ont dit nos maîtres en paléographie, de faire même quelques rapprochements et de mentionner plusieurs particularités. Le *Manuel d'Épigraphie Chrétienne* fait judicieusement remarquer que, dès le ve siècle, les solécismes et la confusion des cas apparaissent fréquemment dans les inscriptions (1), que les *u* sont changés en *o*, les *b* en *v*, les *e* en *i* et les *i* en *e* (2) ; il appuie ces assertions par de nombreux exemples. Ajoutons aussi que ces irrégularités se rencontrent également dans les chartes dès 527 et se multiplient jusqu'à 710 inclusivement, comme le prouve le recueil publié en 1848 par l'École des Chartes (3). On trouve également quelques mots de très basse latinité employés dans nos inscriptions : *increscere*, entre autres, dans le *Chronicon Fredegarii*, cité par Du Cange.

Il paraît superflu de faire la nomenclature des lettres liées et des abréviations ou sigles que fournissent nos inscriptions, car la planche XVII les résume toutes. Nous en mentionnerons cependant quelques-unes à cause de leur rareté. Ainsi, nous remarquons, parmi les lettres liées, un P et un R représentés par R, combinaison unique jusqu'à ce jour ; puis au nombre des abréviations : STS qui signifie *sanctus* et se voit sur le fragment de statue (Pl. VIII), et K abréviation de *Calendas*; tous deux sont rares, puisqu'ils ne sont signalés par aucun recueil épigraphique, non plus que par le *Dictionnaire des Antiquités Chrétiennes* de Martigny. Nous connaissons pourtant un exemple de cette dernière abréviation ; elle se trouve sur une inscription du Musée de Saintes qui a été reproduite, malheureusement, en capitales ordinaires par M. Louis Audiat dans son *Épigraphie Santone* (4).

Quant aux noms de : MELLEBAVDIS, de LANPRITVS et de VAPRICATVS, vraiment étrangers à la Gaule, en ayant déjà parlé, nous nous bornerons à rappeler qu'ils semblent d'origine germanique.

Il ressort, comme on le voit, de ces nombreuses observations paléographiques, que ces douze inscriptions ont été rédigées, peintes et sculptées à une époque où la langue latine était en pleine décadence, c'est-à-dire pendant les vie ou viie siècles ; mais nous ne pouvons dater d'après elles, d'une manière un peu précise, le monument qui les renferme.

(1) *Manuel...*, par E. Le Blant, p 193.
(2) Id. p. 196.
(3) *Diplomata et chartæ Merovingicæ ætatis in archivo Franciæ asservata.* Paris, Kœppelin.
(4) Cette inscription se trouve au Musée lapidaire de Saintes.

CHAPITRE XIII

PREUVES D'UNE CONSTRUCTION SUIVIE DE RESTAURATION

D'après les nombreux enseignements fournis par plusieurs des chapitres précédents, il paraît évident que notre monument a été détruit peu de temps après sa construction, puis restauré, après un laps de temps que nous rechercherons.

On peut donc le considérer comme de deux époques distinctes ; mais les preuves que nous en avons données étant incomplètes et très éparpillées en différents endroits de cet ouvrage, il nous semble utile de les compléter ici, et de les réunir, avant de décrire l'état du monument à chacune de ces époques.

Nous avons, pour prouver ces deux époques : 1° le palimpseste mural de l'*arcosolium;* 2° les couches primitives de peintures, recouvertes par de plus récentes, et sur lesquelles se voient de nouvelles inscriptions et décorations ; 3° les entailles faites, dans le jambage de droite de la porte, pour recevoir les pênes, verrous et clefs de deux serrures distinctes ; il est à remarquer que, pour placer cette seconde serrure, on a enlevé, sur le jambage et sur le battant, quelques lettres faisant partie d'inscriptions gravées antérieurement ; 4° les pierres d'un premier dallage qui furent jetées au rebut dans l'ancienne nécropole païenne voisine ; 5° les cavités faites dans l'aire, après l'enlèvement du dallage, afin de recevoir des ossements humains ; 6° les fragments en pierre de deux châsses sculptées avec inscriptions primitives, servant de couvercles à quelques-unes de ces cavités ; 7° les objets, trouvés dans certaines de ces mêmes cavités, d'époque assurément postérieure à celle des sculptures et inscriptions primitives (V. Pl. XVIII) ; 8° les quatre gros sarcophages décrits sur la planche XIV, dont deux ont pris, dans les *arcosolium* de droite, la place des

châsses sculptées qui servent de couverture aux cavités que nous venons de mentionner, et dont les deux autres sont aux deux tiers enfouis, à la place du dallage, dans la partie gauche du vestibule précédant la grande marche et l'autel; 9° enfin, le petit morceau de pierre portant les lettres DNI-HP (Pl. XII), provenant d'une inscription de même date que toutes les autres, employé comme moellon dans une maçonnerie qui garnissait, dans l'*arcosolium* de gauche, un vide produit par la mutilation de la châsse sculpté. (Pl. II. l. H.)

Ces preuves d'une construction suivie de restauration semblent assez complètes pour qu'il n'y ait plus de doute à ce sujet et pour qu'il nous soit permis d'indiquer nettement l'aspect que présentait le monument, à chacune de ses époques.

I. Première époque. Construction. — Pour reconstituer l'Hypogée tel qu'il était lors de son achèvement, il nous a fallu examiner attentivement les détails et les objets qui apparaissaient après le déblaiement, et distinguer ceux qui n'avaient pu appartenir qu'à la construction, et non à la restauration. Nous avons d'abord constaté que les marches N, P, Q (Pl. II et III), la colonnette et le pilastre O et O', la marche palière L, les jambages M, les colonnettes K, la grande marche J, et l'autel G, étaient dans un même bain de mortier et n'avaient changé ni de place, ni d'emploi. Il était également visible que l'*arcosolium* de gauche et ses murs latéraux et de fond, de même que le sarcophage n° 15, n'avaient pas été remués, mais seulement repeints, et qu'à droite il restait le pied-droit contigu à la colonnette et les attaches des murs sur lesquels s'appuyaient les voûtes des *arcosolium* dont les pénétrations dans le rocher étaient encore apparentes. De plus, à première vue, les fosses n°s 10, 13, 14, 9, 12, 8, 5 et 6, paraissaient avoir été pratiquées dans le rocher postérieurement à la construction; mais, après avoir constaté que des morceaux de pierres sculptées avec inscriptions recouvraient les fosses n°s 10, 9 et 8, ainsi que le petit sarcophage n° 11, et que, pour placer des couvercles aux cavités n°s 9 et 12, on avait coupé une partie de l'inscription supérieure de la grande marche J pour y faire une feuillure, il devenait manifeste que toutes ces fosses, ainsi que les sarcophages n°s 1, 2, 3 et 4, dont plusieurs étaient enchâssés aux deux tiers dans le sol, de même que le bas-relief mutilé I, avaient été aménagés postérieurement à la construction. Ajoutons encore que les deux dalles (Pl. XI) dont nous avons parlé plus haut étaient ornées de petits ronds, semblables à ceux du sarcophage n° 15 de première construction et faits avec le même outil, ce qui ne permet pas de mettre en doute qu'elles aient fait partie du dallage primitif.

Il ressort de ces nombreuses et minutieuses observations qu'il reste en place une grande partie de la construction, et que plusieurs objets seulement

lui ayant appartenu ont trouvé un nouvel emploi dans la restauration. A l'aide de ces documents, nous avons cru pouvoir faire la restitution de l'édifice primitif, que l'on voit dans les planches XIX, XX, XXI, XXII et XXIII (1), et à laquelle nous ajouterons quelques explications, afin d'en rendre l'étude plus facile et de la justifier.

II. Restitution du monument avant sa restauration. — Dix marches, trois paliers et un petit plan incliné donnaient accès dans l'intérieur de l'Hypogée ; nous en avons comme preuves : 1° le niveau du sol extérieur qui est indiqué par le rocher et par la hauteur du lucernaire que nous déterminerons plus loin; 2° les marches encore en place, ainsi que les paliers existants ou indiqués par les marches adjacentes; quant aux hauteurs des marches, nous les avons réglées d'après celles qui sont encore en place.

Deux murs latéraux cantonnaient les sept premières marches aboutissant au pilastre et à la colonnette, qui supportaient eux-mêmes un linteau et un fronton; ils existent encore, ainsi que deux banquettes latérales placées au niveau de la quatrième marche.

Le pilastre, la colonnette et le linteau constituaient l'entrée d'un vestibule couvert et ouvert, mais sans porte, duquel on avait vue, par la porte inférieure, dans l'intérieur de l'édifice.

La porte et ses dimensions nous sont connues, puisque les jambages n'ont jamais été enlevés de dessus leur seuil, et que nous avons retrouvé la partie principale du linteau.

L'aire avait deux niveaux différents nettement déterminés par la hauteur de la grande marche qui n'a pas été changée, et par une autre marche qui, placée en avant et en contre-bas de la première, est toujours restée telle qu'on l'avait mise primitivement, quoique faite de plusieurs morceaux. Aux extrémités de cette seconde marche existaient deux colonnettes avec bases, dés et chapiteaux (Pl. VII); nous disons « chapiteaux » parce que nous avons recueilli des débris de sculptures qui ne peuvent trouver leur emploi que de cette façon (Pl. VII et XI). Mais ces colonnettes semblent n'avoir jamais supporté aucun arceau maçonné, à en juger du moins par leur petite taille et par la hauteur beaucoup plus grande des pieds-droits dans la voûte dont nous parlerons tout à l'heure ; elles ne servaient donc que de décoration.

Les deux parties de cet appartement devaient être dallées, l'une avec les dalles du petit modèle déjà signalé, et l'autre avec celles du plus grand (Pl. XI); au centre aussi de la plus élevée se voyait un autel dont la hauteur avait, d'après la restitution motivée que nous en avons faite (Pl. XII), un mètre dix centimètres.

(1) Nous avons aussi donné deux vues perspectives prises sur le plan horizontal et sur les coupes verticales. (Pl. IV et V.)

Les murs latéraux formés de moellons et de mortiers n'avaient que vingt et vingt-cinq centimètres d'épaisseur; ils étaient mis en placages contre le rocher et ne gagnaient de plus grandes dimensions qu'en arrivant dans la couche de terre. Un enduit de chaux recouvrait leurs surfaces intérieures, et ces surfaces elles-mêmes avaient reçu une couche de peinture sur laquelle se voyaient des filets de diverses couleurs faisant bordures, des inscriptions qui couvraient les bandes supérieures des stylobates, et peut-être des dessins ou arabesques dans l'intérieur des panneaux ; nous disons « peut-être », car nous n'en avons retrouvé aucun morceau en place ou parmi les déblais. Le mur de gauche était sectionné dans le petit sanctuaire par un *arcosolium* dont la profondeur pénétrait dans le rocher. Les trois côtés de cet *arcosolium,* formés de maçonnerie, supportaient une voûte en plein cintre dont nous avons les naissances qui en font connaître l'élévation, et le fond était couvert par la belle inscription où se lisaient un grand nombre de dates, ainsi que les noms d'Hilaire et de Sostène; on voit encore sous cet arc les restes d'une châsse sculptée, mais mutilée, qui n'a jamais été déplacée. Il existe dans le mur de fond, qui est composé et décoré comme le précédent, une *fenestella* dont le glacis et une partie de l'allège se voient encore. En donnant à cette prise de jour une hauteur de cinquante centimètres, comptée à partir du sol extérieur jusqu'à la clef du plein cintre qui la garnit au dehors, et en reproduisant à l'intérieur et jusqu'en haut de ce cintre l'ébrasure existante encore, nous obtenons le point où arrivait le sommet intérieur de la voûte de l'édifice. Quant au mur de droite, construit et décoré comme les autres, nous affirmons qu'il était coupé par deux *arcosolium*, car : 1° le rocher est fouillé en pénétration comme dans l'*arcosolium* de gauche, quoiqu'à une moins grande profondeur, et cette similitude, de même que cet affouillement, ne peuvent s'expliquer que s'ils ont servi à des *arcosolium;* 2° un pied-droit ou pilastre placé au centre, ainsi que deux points de départ des murs extrêmes, existent et n'auraient aucune raison d'être s'ils n'avaient eu pour but de supporter des voûtes; 3° les fragments sculptés et inscrits des devantures primitives de deux châsses ou *capsa* ont été retrouvés et ne peuvent être placés ailleurs que dans des *arcosolium.* Ces deux *arcosolium* admis, nous avons rétabli leurs voûtes en plein cintre en ayant soin de faire monter la plus rapprochée de l'autel à la hauteur de celle de l'*arcosolium* de gauche qui lui fait face, et de tenir la seconde un peu plus bas, puisque le sol est à un niveau inférieur; et nous avons alors abrité sous leurs voûtes les deux châsses ou *capsa* dont nous ne possédons malheureusement que les faces incomplètes.

Pour ce qui est de la grande voûte dont nous avons retrouvé bon nombre de moellons et d'enduits cintrés et peints, il nous a été facile d'en faire la

restitution à l'aide de quelques données et d'un peu de tâtonnement. Ayant pris d'abord comme rayon $1^{m}43$, moitié du diamètre de l'édifice, nous avons porté cette mesure au sommet connu de l'ébrasure de la *fenestella,* et il nous est resté $1^{m}85$ pour arriver au sol où repose l'autel ; puis, choisissant comme centre de la courbe cette hauteur de $1^{m}85$, nous avons décrit une courbe dont la naissance vient aboutir au sommet connu de la voûte de l'*arcosolium* de gauche.

Il restait à trouver la place du bas-relief mutilé représentant deux personnages attachés à des croix, ainsi que le fragment de statue (Pl. VIII). Ayant remarqué que la pierre avec laquelle ils avaient été faits était la même, que l'un avait pu servir de socle à l'autre, et que tous deux semblaient se rapporter à l'*arcosolium* de gauche par les sujets qu'ils représentaient, ainsi que par la nature de la pierre qui est la même, nous avons pensé qu'ils avaient peut-être été placés sous cet *arcosolium;* mais, après avoir constaté l'impossibilité de cette supposition, nous nous sommes décidé à les mettre ensemble, le socle servant de base à la statue, du côté où se trouvent la châsse et l'*arcosolium* d'Hilaire et de Sostène.

Quant à la décoration peinte, nous l'avons fidèlement reproduite d'après ce qu'il en restait, tant en place que sur de très nombreux échantillons retrouvés dans les déblais; et nous ferons remarquer que, d'après des observations citées ailleurs, les peintures, les filets et la décoration murale de la restauration étaient partout les mêmes que ceux de la construction.

Voilà ce qui concerne la restitution de la partie intérieure du monument; disons maintenant comment nous avons établi celle de sa partie extérieure.

La hauteur des murs extérieurs fut facile à trouver, puisqu'elle devait être celle connue de la voûte intérieure, plus son épaisseur; donnant 32 centimètres à celle-ci, nous trouvions : $1^{m}43$ (rayon), plus $1^{m}85$ (distance du centre au sol), plus 32 centimètres (épaisseur de la voûte), c'est-à-dire $3^{m}60$, hauteur depuis le sol où repose l'autel jusqu'à l'extrados de la voûte; et, comme le sol extérieur de la terre n'est qu'à $2^{m}50$ au-dessus de celui du sanctuaire, les murs pouvaient sortir de terre de $1^{m}10$. Nous aurions donc pu placer la toiture à $1^{m}10$ au-dessus de terre; mais, si nous l'eussions mise à cette hauteur, les deux frontons du vestibule et de la grande façade se seraient confondus d'une manière désagréable à l'œil et vraiment peu pratique; nous avons donc donné aux murs $1^{m}50$ de hauteur au-dessus de terre, y compris la corniche.

Cette corniche devait exister, puisque les charpentes, à cette époque, ne reposaient pas sur de simples maçonneries; elles devaient même avoir des modillons, car nous en avons retrouvé un, avec sa queue, représentant une

tête humaine; c'est pourquoi notre restitution comporte une corniche avec modillons.

Nous avons aussi donné aux charpentes la forme la plus simple, parce que l'ensemble de l'édifice respire la simplicité et la décadence même la plus complète des arts.

Les tuiles à rebord *(tegula)* que nous avons retrouvées dans les déblais nous ont également guidé dans la restitution de la toiture; et, comme la *tegula* ne peut s'employer sans l'*imbrex,* nous les avons mises en œuvre toutes deux en y joignant l'*antefixa,* leur complément indispensable.

Cette restitution ainsi motivée, il devient facile de décrire l'état du monument après sa restauration.

III. Seconde époque. Restauration. — Malgré notre désir de ne pas nous répéter, nous nous voyons forcé de revenir sur quelques détails mentionnés dans le premier paragraphe de ce chapitre et dans le chapitre IV; autrement, il serait difficile de donner une exposition complète du monument après sa restauration; mais nous le ferons le plus brièvement possible.

Il est manifeste que cet édifice n'avait été que mutilé et non détruit, puisque la plus grande partie de sa construction primitive se retrouve dans sa restauration. Ainsi, toute l'entrée avec les marches, le vestibule et la porte en pierre, sont de la première époque; j'en excepte cependant la porte en bois qui fut refaite, comme semblent le prouver quelques lettres enlevées aux inscriptions du jambage et du dormant, par les trous destinés au pêne et à la clef d'une seconde serrure.

Les quatre murs, ainsi que leurs trois *arcosolium* et la *fenestella,* sont également ceux de la construction primitive, et les peintures seules ont été refaites, ainsi que les inscriptions, hormis pourtant une partie de celle qui paraît au fond de l'*arcosolium* de gauche, comme nous l'avons fait remarquer au chapitre des inscriptions (§§ 1 et 2). Nous avons dit en effet que, sous toutes les peintures apparentes lors de l'achèvement du déblai, il en existait d'autres presque semblables. Quant au mur de droite et à ceux qui formaient ses *arcosolium,* nous sommes convaincu qu'ils existaient lors de la restauration; car, en déblayant, nous avons retrouvé, sur les sarcophages n°s 1 et 2 (Pl. II) et à leur pied, les moellons qui les composaient; nous avons aussi recueilli dans les décombres les moellons et les enduits de la voûte, et ces derniers, comme tous ceux des murs, étaient recouverts de deux couches de peinture; il y avait donc alors une voûte, et cette voûte ne pouvait se soutenir que si le mur de droite existait.

La grande marche, la marche inférieure, les colonnettes et l'autel ayant appartenu au premier édifice, furent conservés dans le second; mais on

ne remit pas le dallage, et on se contenta même de niveler, tant bien que mal, le sol naturel composé de rocher.

La châsse n° 15, ayant été mutilée, fut remise un peu en ordre, afin d'en rendre l'aspect plus convenable, et on plaça le pied de l'ancien bas-relief (Pl. I), représentant deux hommes attachés à des croix, dans un trou pratiqué exprès dans le rocher, sans doute pour conserver cet intéressant souvenir de la première construction; mais on ne prit pas le soin de remettre en vue le fragment de statue qui semble lui avoir appartenu, car nous l'avons retrouvé employé en moellon, dans un raccord de maçonnerie de gauche, en compagnie du petit fragment qui portait les lettres IND HAP. et que nous avons mentionné au chapitre des inscriptions.

Nous sommes aussi persuadé que les fosses portant les n°s 5, 6, 8, 9, 10, 12, 13 et 14, creusées dans l'aire, sont contemporaines de la restauration, puisque trois d'entre elles avaient pour couvercles les fragments sculptés et inscrits ayant appartenu au premier monument, et que les autres leur sont entièrement semblables. Il est aussi croyable qu'on n'a pas mis en dépôt ces devantures anciennes de *capsa,* jusqu'au moment où l'occasion de les utiliser se présenterait. Ajoutons encore que, si les faces sculptées de ces *capsa* ont été mises en vue, c'est qu'on tenait sans doute à montrer leurs sculptures aux visiteurs, comme de précieux témoins du passé. Nous croyons également que les gros sarcophages n°s 1, 2, 3 et 4, ainsi que le petit n° 11, ont été introduits dans l'édifice successivement et à des époques différentes; c'est ce que semblent prouver leurs formes, la taille qu'ils ont reçue, ainsi que les places qu'ils occupent. On pourrait cependant objecter à ce que nous venons de dire que le sarcophage d'enfant n° 11 était recouvert par un morceau de la devanture d'une des *capsa* et que la partie sculptée était cachée; cela est vrai, mais nous répondrons : 1° que la partie sculptée n'offrait aucun intérêt, puisqu'elle ne comportait qu'un rinceau de lierre et une bordure semée de trous jadis garnis par de la verroterie, en un mot, aucun sujet important comme des personnages et des inscriptions; 2° que la place qu'il occupe indique clairement qu'il n'a été mis qu'après l'introduction du gros sarcophage n° 2 dont l'entrée dans le monument est postérieure à la confection de toutes les fosses creusées dans le sol; 3° que, probablement, cette couverture a été prise à l'une des fosses, parce qu'elle avait les dimensions nécessaires, et qu'elle fut remplacée par un autre morceau de pierre.

Un mot encore au sujet des sarcophages n°s 1 et 2. Il est visible qu'il a fallu un travail particulier pour les mettre en place, puisque leur longueur dépassait la largeur des *arcosolium* et que leur épaisseur était plus forte que ne le permettaient les profondeurs destinées à les recevoir. Voici comment,

croyons-nous, après de nombreuses observations, on a opéré ; n'oublions pas qu'étant de dates différentes, ils ont été introduits successivement : on a d'abord démoli le mur de fond de l'*arcosolium* n° 2, ainsi que son extrémité est, sans toucher à sa voûte, puis, après avoir introduit le sarcophage, et l'ayant collé contre le rocher, on a refait le mur de fond en le faisant reposer, à l'ancien alignement, sur le couvercle du sarcophage. Plus tard, on agit de même pour l'autre, et ainsi la solidité de l'édifice n'en souffrit pas. C'est ce qui résulte de nos observations.

Nous ne parlons pas de l'extérieur du monument, puisque ses parties intérieures essentielles sont celles de la construction. Nous renvoyons aussi au paragraphe suivant la discussion relative aux ossements des trente-cinq personnes renfermées dans ces fosses, ainsi que dans les sarcophages, parce qu'elle fait partie intégrante de ce qui concerne les translations, et qu'il nous suffisait de prouver ici que les fosses seules ont été faites à l'époque de la restauration de l'Hypogée et que l'introduction des sarcophages leur est antérieure.

Voilà, ce semble, un exposé clair et succinct de l'état que présentait l'édifice après son entière restauration ; nous pouvons, croyons-nous, en conclure que sa dévastation n'avait été qu'une violation ou profanation qui eut pour but de briser les châsses ou *capsa* qui renfermaient les ossements d'Hilaire, de Sosthène et de leurs compagnons dans le martyre, et de jeter ces ossements au vent, puisque, à part ces trois objets, tout le reste du monument primitif était demeuré en place et intact.

Voyons maintenant en quoi consistèrent les translations.

CHAPITRE XIV

TRANSLATIONS DES OSSEMENTS FAITES A DIVERSES ÉPOQUES

Il est facile de conclure, de tout ce que nous avons dit jusqu'ici, que des translations d'ossements humains ont eu lieu, et qu'elles ont été opérées à diverses reprises ; mais il est vraiment malaisé de les distinguer entre elles et d'indiquer d'une manière précise les époques auxquelles on les a faites. Nous essayerons cependant de jeter un peu de clarté au milieu de ces ténèbres, car il est de la plus haute importance de connaître à fond l'histoire de ce précieux édifice.

I. Première époque. — Translations faites après l'achèvement de la construction. — On ne peut mettre en doute qu'il y ait eu des translations dans l'Hypogée aussitôt après sa construction, puisque les inscriptions de l'*arcosolium* en mentionnent au moins deux (1) ; mais il importe de savoir qui elles concernent, pourquoi et comment elles ont eu lieu, et quel est celui qui a pris soin de les faire. C'est ce que nous allons essayer de démontrer.

Il est certain que ce sont des ossements de martyrs qui ont été l'objet de ces translations, puisque les inscriptions le disent clairement et que les noms : de *Champ-des-Martyrs,* de *Chiron-Martyrs* et de *Chemin-des-Martyrs,* affectés aux lieux où s'élevait le monument qui les recélait, ne laissent aucun doute à ce sujet. Nous pouvons aussi affirmer que les ossements transférés n'ont pas appartenu à des martyrs étrangers au pays, comme l'ont avancé quelques savants, mais bien à des martyrs dont le sang a

(1) Voir le chapitre XI, § 1, n° 2.

été versé sur le lieu même où s'élevait l'Hypogée. En effet, si ces ossements eussent été ceux de martyrs étrangers qu'on eût voulu exposer à la vénération des fidèles, pourquoi aurait-on choisi pour cela un lieu aride, situé hors de la ville; pourquoi aurait-on construit un oratoire sans extérieur, taillé dans le rocher et grossièrement façonné, tandis qu'à cette époque il existait dans la ville même, ainsi que le prouvent l'histoire, la tradition et les recherches archéologiques, plusieurs églises ou chapelles, maintenant détruites ou remplacées par d'autres (1)? Il était au contraire tout naturel d'ériger un monument sur le lieu même où ces martyrs avaient reçu la mort en haine de la foi, et d'y déposer leurs reliques afin de les exposer à la vénération des chrétiens, et de perpétuer le souvenir d'un si grand événement. N'est-ce pas ainsi, du reste, que l'on a agi presque partout où des martyrs avaient arrosé le sol de leur sang?

En admettant, comme nous le faisons, que les ossements dont il est ici question soient ceux de chrétiens martyrisés sur le lieu même où se trouve l'Hypogée, et qu'ils aient été l'objet de deux ou de plusieurs translations, cherchons pourquoi et comment elles ont été faites. Nous avons vu, au chapitre VI, qu'il existait une tranchée proche de l'édifice, reconnue sans ossements au moment de son déblaiement, qui paraissait aussi avoir servi de première sépulture à nos martyrs; n'est-il pas évident qu'il eût été difficile, vu sa grandeur, de la vider en une seule fois, et que cela eût motivé les diverses translations mentionnées par les inscriptions? Cela est possible, mais nous penchons à admettre une autre interprétation. Il est en effet croyable que le translateur de ces saintes reliques, ayant connu par la tradition l'endroit où elles reposaient, se sera assuré par lui-même de leur existence avant de mettre la main à la construction de l'Hypogée, et que, les ayant trouvées, il les aura enlevées et mises en dépôt dans une chapelle quelconque, jusqu'au jour où le monument aura été achevé. Dans ce cas, les deux translations s'expliqueraient, car l'une concernerait le transfert des ossements de la fosse à l'endroit choisi comme dépôt, et l'autre celui du dépôt à l'Hypogée. On pourrait aussi supposer que l'inventeur, informé également par la tradition de l'endroit où se trouvaient les restes des martyrs dont les noms sont arrivés jusqu'à nous par les inscriptions (2), ait recherché d'abord les ossements de ces derniers, puis ceux de tous les autres, et que cette opération se soit faite en plusieurs fois; dans ce cas

(1) Elles avaient pour noms : Saint-Pierre (maintenant la cathédrale), Saint-Paul (détruite), Notre-Dame-la-Grande, Notre-Dame-l'Ancienne (détruite), Sainte-Marie-hors-des-Murs (maintenant Sainte-Radegonde), Saint-Hilaire, Saint-Hilaire-de-la-Celle, Sainte-Croix (détruite).

(2) « *Hilarius, Sosthanos, Acnanus, Lanpritus, Vaprigatus, Helarius, Martinius...* »

aussi, les deux translations seraient motivées. Mais nous nous arrêtons plus volontiers à notre seconde conjecture.

Quant à l'inventeur de ces saintes reliques et à l'auteur de leurs translations, qui sont vraisemblablement le même personnage, nous sommes porté à croire que ce fut Mellebaudis, cet *abbas* propriétaire de l'édifice qu'il aima à appeler sa *speluncola,* dans laquelle il voulait être enterré et dont il aurait, peut-être aussi, dicté les inscriptions et dirigé la construction. Mais, demandera-t-on, qu'était ce Mellebaudis, *abbas?* Ici encore il nous faut, pour répondre, rester dans la sphère des hypothèses. Il se pourrait pourtant que ce personnage fût le même que Merobaudus qui, dans quelques manuscrits, est écrit Merobaudis (1), et dont parle Grégoire de Tours au second livre des miracles de saint Martin. Voici ce qu'il en dit : « *Un certain Merobaudus de la cité de* » *Poitiers* (2), *pendant qu'il travaillait à sa besogne, fut frappé d'une très cruelle cécité* » *par le pouvoir du malin esprit. Voyant qu'il demeurait depuis cinq ans dans cette infir-* » *mité, il vint au saint temple du bienheureux Martin, et là se donnant avec assiduité à la* » *prière, le lendemain de la sainte fête, pendant qu'il se tenait debout aux pieds du* » *bienheureux Martin, il lui apparut tout à coup comme une lumière brillante qui* » *l'entourait, et aussitôt, ses yeux étant ouverts, il aperçut toutes choses. Il se fit aussi-* » *tôt clerc dans le même lieu, et, guéri, se retira* (3). »

Le R. P. Dom Chamard semble admettre, quoique fort discrètement (4), que Merobaudus, miraculé de saint Martin, pourrait être notre Mellebaudis ; nous partageons entièrement son opinion pour les raisons suivantes : 1° le nom de Merobaudus est, comme nous l'avons dit, écrit Merobaudis dans certains manuscrits qui ne furent sans doute pas ceux qui servirent à l'impression, mais l'orthographe qui se rapproche de celle de Mellebaudis se trouve dans quelques-uns : cela suffit pour montrer qu'il y a doute sur l'orthographe de ce nom ; 2° le Merobaudus de saint Martin était de Poitiers « *ex pago Pictaviensi* », travaillant à sa besogne « *laborans in opere* » (ce qui semble dire un artisan, et plutôt un homme qu'un enfant), se fit clerc aussitôt guéri « *qui continuo factus in eodem loco* » (reçut, sans doute

(1) *Patrologie latine* de Migne. T. LXXI. *Écrits de Grégoire de Tours. Miracles de saint Martin.* L. II, c. xv, p. 947. Note au bas de la page.

(2) Auguste Longnon. *Géographie de la Gaule au VIe siècle.* Chap. II, § II, p. 9.

(3) « *Merobaudus quidam ex pago Pictaviensi, dum esset laborans in opere, cæcitate pessima, insidiatore immittente, percussus* » *est. Qui cum per sex annos male agens in hac infirmitate duraret, advenit ad sanctum templum beati Martini, ibique assidue ora-* » *tioni incumbens, in crastina die de sancta festivitate, dum ad pedes beati Martini staret, subito visum est ei, circa se tanquam co-* » *ruscatio resplenderet; et statim, apertis oculis, cuncta prospexit. Qui continuo clericus factus in eodem loco, sanus abscessit.* » Grégoire de Tours. *Miracles de saint Martin*, l. II, c. xv. Édition de Migne.

(4) « ... Quel est ce *Merobaudus* si plein de foi et de ferveur, qui revient à Poitiers revêtu de l'habit monastique? Serait-il » devenu l'un des premiers moines chapelains et le premier ou le second abbé de Sainte-Radegonde de Poitiers? Et faut-il l'iden- » tifier avec le *Mellebaudis abbas* dont le précieux Hypogée des Dunes, à Poitiers, nous a dévoilé l'existence? Mais laissons au » R. P. de la Croix, à qui la science archéologique doit cette importante découverte, la tâche d'éclaircir ce problème. » (Dom Chamard. *Hist. ecclés du Poitou*, vol. II, c. xvii, p. 306-307.)

après instruction suffisante, le sacerdoce), et se retira guéri « *sanus abscessit* » (probablement aussi en sa cité). De plus, le deuxième livre des miracles de saint Martin fut écrit par Grégoire de Tours, de l'an 577 à 581 (1) ; 3° notre Mellebaudis habitant Poitiers, y sera probablement mort et aura sans doute été enterré dans l'Hypogée, comme il le demandait sur l'une des inscriptions de sa *memoria;* il était *abbas,* et serait peut-être celui dont les restes étaient mis avec un si grand soin dans le sarcophage n° 2, dont il sera question au paragraphe III de ce chapitre ; dans ce cas, il serait mort fort âgé. Ajoutons que, s'il est l'auteur des nombreuses inscriptions de son monument, qui sont rédigées dans le latin le plus barbare qu'il soit possible de rencontrer, on peut croire qu'il n'a fait des études ecclésiastiques qu'étant déjà fort avancé en âge.

Comme on le voit, de grands points de similitude existent entre ces deux personnages, et l'époque à laquelle l'auteur des miracles de saint Martin écrivit son second livre, où il est fait mention de Merobaudus, est de peu antérieure à celle qu'assignent à notre monument les études des croix (2), les observations épigraphiques et paléographiques (3), ainsi que l'analyse des événements qui ont eu lieu à Poitiers, de l'an 593 à l'an 613 (4). Nous penchons donc à ne voir que le même homme sous ces deux noms différents, et nous admettrions volontiers, avec notre savant bénédictin, que Mellebaudis *abbas* a pu être un des premiers abbés de la communauté d'hommes fondée à Poitiers par sainte Radegonde pour le service de la chapelle de Sainte-Croix, maintenant détruite, qu'elle avait bâtie et fondée (5). Mais, encore une fois, nous n'émettons ici qu'une opinion, puisque nous n'avons aucune des preuves nécessaires pour établir une certitude.

II. Seconde époque. — Translations faites après l'achèvement de la restauration. — Comme nous l'avons prouvé dans le paragraphe III du chapitre précédent, les fosses désignées sur le plan par les n°s 5, 6, 9, 10, 12, 13 et 14 (Pl. II) furent creusées en même temps qu'on travaillait à la restauration du monument, et tout porte à croire qu'on ne les a pas couvertes sans y avoir mis préalablement les ossements qu'elles devaient contenir. Nous savons aussi par le rapport des médecins, dressé à l'ouverture de ces sépultures, que la plupart de ces fosses renfermaient chacune les restes incomplets de plusieurs personnes. Nous pouvons donc conclure qu'ils y furent mis par translation. Mais à qui avaient appartenu ces ossements; d'où les a-t-on rap-

(1) G. Monod. *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne.* 1872, p. 44.
(2) Voir chap. X, parag. IV.
(3) Voir chap. XII, parag. III.
(4) Voir chap. XV.
(5) Si l'on en croit Dufour, Mellebaudis n'aurait pas été le premier abbé de Sainte-Croix; du moins, il désigne Arnegisile comme ayant rempli ce poste le premier. (*Hist. générale de Poitou*, l. I, ch. II, p. 170.)

portés; pourquoi les avoir déposés dans ces fosses, et à quelle époque ce transfert eut-il lieu ? Telles sont les questions qui se présentent naturellement et auxquelles, nous l'avouons, nous ne pouvons répondre qu'en restant dans le champ des conjectures.

Nous écarterons d'abord la pensée, qu'eurent un grand nombre de visiteurs et même quelques savants, de considérer ces ossements, déposés en désordre dans toutes les fosses, ainsi que dans les gros sarcophages, comme les restes des soixante-douze martyrs placés d'abord dans les châsses ou *capsa* des *arcosolium* et dispersés ensuite par les infidèles dans un moment de troubles religieux. En effet, d'une part, des bijoux mérovingiens étaient mêlés aux ossements de deux de ces fosses, tandis que l'exécution des martyrs n'a pu avoir lieu que pendant une des dernières persécutions, c'est-à-dire vers la fin du IIIe siècle; et de l'autre, les gros sarcophages nos 1, 3 et 4, dans lesquels les ossements avaient été mis, avec un désordre égal à celui qui présida aux aménagements des fosses, sont de dates plus récentes que les fosses elles-mêmes, comme nous le prouverons dans le paragraphe III. Nous repoussons donc cette supposition gratuite et même invraisemblable, pour nous arrêter aux conjectures suivantes, qui nous paraissent les plus admissibles. Ces ossements seraient ceux de quelques proches de Mellebaudis *abbas,* propriétaire du monument, ou des personnes pieuses (*devoti veniunt,* comme le dit l'inscription du linteau), qui auraient tenu à être placées, après leur mort, dans l'édifice élevé sur le lieu même où soixante-douze chrétiens (1) avaient versé leur sang pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, et dans lequel reposaient jadis leurs reliques vénérées.

On s'explique aussi qu'il ait été impossible de déposer dans ce Martyrium des corps avant qu'ils aient été entièrement réduits à l'état de squelettes, car, autrement, son accès fût devenu très difficile pendant plusieurs années; il est donc plausible que les corps aient été mis d'abord, et jusqu'à entière consomption, dans un cimetière chrétien quelconque, puis apportés dans l'Hypogée; et cette observation s'applique à toutes les autres translations dont nous aurons à parler dans la suite de ce chapitre. Il est également croyable que la translation de ces ossements eut lieu à une même époque, puisqu'un même désordre apparaissait dans l'agencement de chaque fosse au moment de son ouverture, comme le constate le rapport des médecins, et que cette époque fut celle de la restauration du monument que nous rechercherons plus loin.

Voyons, maintenant, si le désordre dans lequel semblent placés les osse-

(1) « *Hilarius, Sosthanos, Acnanus, Lanpritus, Vaprigatus, Helarius, Martinius...* »

ments dans les fosses est fortuit ou calculé, et si d'intéressants renseignements n'en sortiraient pas. Pour cela, consultons le rapport des médecins et extrayons-en ce qui pourrait être de nature à diminuer nos difficultés. Il y est dit : la fosse n° 5 renfermait le squelette complet d'un enfant; celle n° 6 les restes de deux enfants et d'un adulte ; les espaces n° 7, compris entre les sarcophages n°s 1 et 2 et le rocher, les restes incomplets de deux squelettes d'adultes (1); celle n° 9, les restes de quatre enfants et d'un adulte; celle n° 10, le squelette bien conservé d'un enfant; celle n° 12, les restes de trois enfants; celle n° 13, les restes d'un enfant et d'un adulte, celle enfin n° 14, les restes de sept enfants. En résumant cette nomenclature : deux fosses contenaient chacune deux squelettes complets d'enfants; chacune des autres, les restes d'un ou de plusieurs enfants et d'un adulte, ou ceux d'un ou de plusieurs enfants sans adultes, et les espaces n° 7, ceux de deux adultes. Qu'en conclure? Nous croyons qu'il faut considérer cette bizarre distribution d'ossements comme due au hasard, plutôt qu'à une combinaison préméditée, et penser que ces ossements avaient appartenu à deux familles composées de cinq adultes et de dix-neuf enfants. Quoi qu'il en soit, les restes de ces vingt-quatre personnes ont été apportés dans les fosses par translations, comme le prouvent leurs ossements incomplets; les translations se sont faites à la même époque, puisqu'elles offrent les mêmes particularités, et il paraît impossible de voir en ces ossements ceux des soixante-douze martyrs, ainsi que nous l'avons démontré.

Avant de clore ce paragraphe, il est à propos de décrire quelques-uns des bijoux qui se trouvaient mêlés aux ossements contenus dans les fosses inscrites sous les n°s 6 et 9, et dont nous n'avons dit qu'un mot (2), car ils offrent un intérêt particulier en ce qu'ils sont datés par les débris humains qui les accompagnaient et que nous savons appartenir aux secondes translations, c'est-à-dire à l'époque mérovingienne. La planche XVIII les reproduit tous en grandeur naturelle. Ils se composent de deux pendants d'oreille en fil de cuivre, de trois fibules en bronze ancées, de même forme, mais ornées de dessins différents, et d'un bracelet; nous penchons pour ne voir en ce dernier objet qu'un bracelet et non un collier, parce que, ayant passé au tamis tout ce que recélaient ces fosses, aucune perle n'a pu échapper, et que celles qui ont été retrouvées ne suffisent pas pour reconstituer un collier.

Ce bracelet se compose de vingt-cinq perles de nature, de formes et de grosseur différentes. La plus forte est en succin, ou ambre de couleur jaune

(1) Ces restes proviennent, croyons-nous, de fosses qui ont été dérangées au moment où l'on introduisit les gros sarcophages n°s 1 et 2 dans le monument; on les a, sans doute, placés entre le rocher et ces sarcophages, parce que ces endroits étaient cachés par les murs qui, assis sur leurs couvercles, formaient les fonds des *arcosolium*.

(2) Voir à l'Appendice : Dépôt de pièces notariées.

de miel un peu rougeâtre, a la forme d'une olive et semble altérée par des matières organiques ou par des produits ammoniacaux, comme le fit judicieusement remarquer M. de Cessac, qui assistait au dépouillement des fosses (1); les deux voisines, de plus grandes dimensions que les suivantes, sont en verre translucide, mais de couleurs et de formes variées : l'une est fortement aplatie, lisse et blanchâtre; l'autre, bleuâtre, un peu plus sphérique que la précédente, est couverte de petites entailles parallèles à son trou, faites de droite sur gauche et de gauche sur droite, et qui se rencontrent à leurs sommets; trois, allongées et aplaties sur quatre faces, sont en poterie fine avec vernis couleur lie de vin et semées de petits points jaunes en émail; trois autres, à peu près rondes, polies, sont en terre rouge, dite samienne, et semblent avoir été faites avec quelques tessons de poteries gallo-romaines, extraits peut-être de la nécropole païenne, comme les verroteries qui servirent à la décoration intérieure du monument; les autres, enfin, géminées ou simples, sont d'un blanc laiteux opaque, ou d'un bleu pâle également opaque, les premières en terre fine comme les trois carrées, mais vernissées de blanc, et les secondes en pâte de verre (2).

Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que des pendants d'oreille et un collier composé de perles d'ambre, de terre cuite, fine et vernissée, de verre et de pâte de verre, semblables à ceux que nous venons de décrire, ont été trouvés par l'abbé Cochet dans des sépultures mérovingiennes à Loudinières (3). La méthode et le soin qu'apporta ce regretté savant à ses fouilles, ainsi qu'aux rédactions des ouvrages qu'il nous a laissés, ne permettent aucun doute sur ses déterminations et ses classifications. Nos bijoux confirment donc la classification des pendants d'oreille et des perles qu'il cite, en même temps que les nôtres se trouvent classés par les siens.

III. Troisième époque. — Translations faites dans les quatre gros sarcophages et dans le petit. — Une étude attentive et minutieuse des sarcophages inscrits sous les n°s 1, 2, 3, 4 (Pl. II et XIV) a fourni des observations importantes en ce qu'elles permettent de reconnaître qu'ils ont été introduits successivement dans l'Hypogée et à des époques postérieures à celle de sa restauration; nous mentionnerons donc tous les détails qu'ils comportent, parce qu'ils sont de nature à appuyer notre assertion; nous les classerons aussi dans une même catégorie ou époque, quoique réellement distincts, afin de mettre le plus de clarté possible dans les divisions de ce chapitre.

La forme et les dimensions des auges de ces quatre sarcophages sont à

(1) L'observation de M. de Cessac paraît solidement appuyée par l'intéressant travail qu'il a publié sur l'ambre en France, dans le *Bulletin monumental* (n° 4, 1874).
(2) Tous ces objets sont déposés au musée des Antiquaires de l'Ouest et font partie de la collection de l'Hypogée-Martyrium.
(3) *La Normandie souterraine*, par l'abbé Cochet (pl. VII, n°s 38 et 39).

peu près les mêmes, comme on le voit sur la planche XIV; elles se rapprochent aussi tellement de celles employées pendant les siècles suivants, qu'elles ne dénotent aucune différence d'âge entre elles; nous ne les décrirons donc pas. Il n'en est pas de même de la forme de leurs couvercles et de la taille qu'ont reçue les auges elles-mêmes, c'est pourquoi nous en donnerons une analyse complète.

Les faces extérieures de l'auge du sarcophage n° 2 sont piquées à la pointe, de droite sur gauche, et les arêtes des quatre angles ont reçu une ciselure; son couvercle, légèrement bombé, est taillé de la même façon que l'auge, mais sans ciselure.

Les faces extérieures de l'auge du sarcophage n° 1 sont également piquées à la pointe, de droite sur gauche, et quelques traits allongés, faits aussi à la pointe, mais de gauche sur droite, semblent avoir été mis avec intention pour rompre la monotonie que présentaient les faces piquées; les arêtes des angles verticaux ont aussi reçu des ciselures, ainsi que les arêtes horizontales extérieures qui bordent la partie évidée; son couvercle, un peu plus bombé que le précédent, est taillé comme l'auge, mais sans ciselures.

Les faces extérieures du sarcophage n° 4 ne sont pas piquées comme les précédentes, mais layées de gauche sur droite, et semées de quelques traits allongés faits également avec le pic, mais de droite sur gauche; aucune de ses arêtes n'est ciselée; son couvercle, au lieu d'être arrondi, possède une arête dont les faces latérales sont couvertes de hachures faites avec la pointe du pic, en forme d'arêtes de poisson, et quelques traits allongés sont jetés au hasard transversalement aux hachures, comme sur les faces de l'auge; on n'y voit pas non plus de ciselures.

Le fond de l'auge du sarcophage n° 3 possède, à l'endroit des pieds, un trou qui le traverse entièrement; ses faces extérieures, sans ciselures aucunes, sont couvertes de hachures, faites avec la pointe du pic, qui s'entre-croisent de gauche sur droite et de droite sur gauche; le dessous de son couvercle est évidé concavement, et le dessus, avec arête bien prononcée, mais rabattue par une ciselure régulière, se trouve bordé de ciselures semblables, et les faces comprises entre ces ciselures sont couvertes de hachures soigneusement faites en forme d'arêtes de poisson.

Comme on le voit, ces quatre sarcophages sont dissemblables, et les particularités qu'ils présentent feraient croire qu'ils sont d'époques différentes, quoique fort rapprochées entre elles. La place qu'ils occupent dans l'Hypogée appuierait aussi cette opinion (Pl. II). En effet, le sarcophage n° 2 occupe l'*arcosolium* de droite, près de l'autel, laissé libre pour la châsse mutilée dont la face sculptée servit de couverture à l'une des fosses précitées de seconde époque; cette place

est bien celle qui demandait à être remplie la première, et le sarcophage qui l'occupe est le plus grossièrement façonné des quatre, celui qui paraît aussi le plus ancien. — Le sarcophage n° 1 meuble l'autre *arcosolium* de droite, dans l'avant-sanctuaire, laissé vide par suite de la destruction de la châsse qui le remplissait primitivement; sa taille de pierre ainsi que sa forme sont aussi un peu moins grossièrement travaillées que celles du précédent. Rappelons, en passant, qu'il recouvre deux fosses (n[os] 5 et 6) de seconde époque. — Le sarcophage n° 4 garnit, dans l'avant-sanctuaire, le mur de gauche, et est enchâssé jusqu'à fleur des bords de son auge dans l'aire; il paraît, de plus, fort différent des deux précédents par sa forme et sa taille de pierre qui semblent beaucoup plus soignées. — Le sarcophage n° 3 a pris place près de celui dont nous venons de parler, et, comme lui, se trouve presque entièrement enfoncé dans le sol; sa présence gênait l'accès du sanctuaire, et ferait penser qu'il fut introduit le dernier dans l'Hypogée; il est de plus à remarquer que la façon dont il est travaillé indique une date plus récente que les trois autres. En le comparant aussi avec ceux, à peu près tous semblables, qui faisaient partie des sépultures chrétiennes trouvées autour de ce précieux monument, avec l'un d'eux dessiné au bas de la planche XIV (n° 38), on constate qu'il leur est de beaucoup antérieur (1). — Quant au petit sarcophage d'enfant n° 11 (Pl. II), contigu au gros sarcophage n° 2, il paraît avoir été mis après les quatre que nous venons de décrire; sa forme et sa taille sont peu soignées; il avait pour couvercle un morceau sculpté provenant d'une des châsses primitives qui, lors des aménagements de la restauration (2[e] époque), servait à une des fosses du sanctuaire et fut remplacé par une simple pierre plate. On croirait aussi qu'il a été placé peu de temps après celui proche duquel il se trouve.

Après avoir fait observer que ces cinq sarcophages ont été introduits dans l'Hypogée postérieurement à sa restitution, il est à propos d'indiquer ce qu'ils renfermaient. C'est ce que nous allons faire en suivant l'ordre d'ancienneté apparente, mais en laissant de côté le petit sarcophage n° 11 qui, lors des fouilles, a été inconsidérément vidé par les ouvriers.

Le sarcophage n° 2 renfermait le squelette seul d'un homme d'environ soixante-dix ans, presque entier, puisqu'il n'y manquait qu'une vertèbre, et reconstitué avec le plus grand soin, comme le prouve le rapport des médecins (2).

Le sarcophage n° 1 contenait les ossements mêlés d'un homme, d'une femme et d'un enfant.

Le sarcophage n°4 recélait les restes plus ou moins complets de deux enfants, d'un adulte et d'un adolescent.

(1) Ce sarcophage, n° 38 de la nécropole chrétienne, est conservé et prendra place dans la chapelle qui sera bâtie au-dessus de l'Hypogée, afin de servir de type et de terme de comparaison. Il est également conservé afin de recevoir ma dépouille mortelle.

(2) Nous reproduisons ici les renseignements fournis par le rapport des médecins qui se trouve au chapitre IV, ainsi que dans les pièces de l'Appendice.

Le sarcophage n° 3 possédait les ossements de trois adultes.

Il ressort avec évidence, du désordre qui régnait dans l'assemblage des ossements que renfermaient ces trois derniers sarcophages et du grand nombre d'os qui manquaient, qu'ils y ont été apportés après consomption complète de leurs chairs, c'est-à-dire par translation. Nous pourrions, croyons-nous, voir en ces restes ceux de quelques proches de Mellebaudis, ou de fervents chrétiens que l'on aurait rapportés, longtemps après leur mort, dans ce sanctuaire vénéré. Quant au squelette de ce vieillard presque entier et mis avec le plus grand soin dans le sarcophage n° 2, ne serait-il pas celui de Mellebaudis? Nous le pensons. On l'aurait alors rapporté en ce lieu après entière réduction des chairs, et placé avec un soin extrême, dans la crainte d'encourir les malédictions formulées par ce pieux abbé sur la belle inscription du jambage de la porte. Il est, de plus, évident qu'aucun de ces sarcophages n'a pu recevoir les restes humains qu'ils renfermaient aussitôt après la mort de leurs sujets, car ils n'étaient doublés ni de bois, ni de plomb, et leurs couvercles n'adhéraient pas aux auges ; autrement, il fût devenu impossible, pendant plusieurs années, de pénétrer à l'intérieur du précieux édifice.

Nous croyons donc pouvoir conclure avec quelque certitude, de ces nombreuses observations, que les ossements dont nous venons de parler ont été apportés dans ces sarcophages par translations successives et postérieures aux translations de la seconde époque.

IV. Quatrième époque. — Sépultures qui entouraient l'Hypogée. — C'est ici le lieu de parler des trente-sept sépultures qui entouraient l'Hypogée, bien que nous l'ayons déjà fait au chapitre V, car elles sont de dates postérieures à celles des diverses translations que nous venons de décrire. Comme on le voit sur la planche XIII, il existait entre elles des différences notables : les unes se composaient de sarcophages en pierre de forme trapézoïdale, isolés ou agglomérés et orientés ; d'autres faites dans le rocher, de dimensions variées, étaient simples ou géminées, orientées ou désorientées. Mais, avant de tirer quelques conclusions de ces modes dissemblables de sépultures, il est à propos de reproduire les notes prises sur place au moment où s'opérèrent les fouilles ; les voici donc textuellement (1) :

N° 16. — Fosse taillée dans le rocher. Long., 1^{m}10 ; larg., 0^{m}80 ; prof., 0^{m}80. Sans ossements, remblayée de terre, sans couvercle ; a pu contenir jadis un petit sarcophage d'enfant en pierre.

N° 17. — Fosse taillée dans le rocher. Long., 1^{m}70 ; larg., 1^{m}10 ; prof., 0^{m}80. Renfermait quelques ossements. Remblayée par de la terre, sans couvercle.

(1) Les numéros commencent à 16, parce que les fosses et les sarcophages de l'Hypogée sont indiqués par les 15 premiers.

N° 18. — Fosse taillée dans le rocher. Long., $1^{m}70$; larg., $0^{m}90$; prof., $0^{m}80$. Contenait quelques ossements, sans couvercle; remblayée par de la terre.

N°s 19 et 20. — Fosses taillées dans le rocher, de dimensions différentes, sans séparation, sans ossements, sans couvercles et remblayées par de la terre. Semblent avoir jadis contenu deux sarcophages en pierre : l'un ayant appartenu à une personne de taille ordinaire, l'autre à un enfant.

N°s 21 et 22. — Fosses taillées dans le rocher. Long., $2^{m}20$; larg., $1^{m}20$; prof., $0^{m}80$, sans couvercles. Les deux squelettes étaient en place et recouverts de terre ; l'absence de clous ferait croire qu'il n'y avait pas eu de cercueils en bois.

N°s 23 et 24. — En tout semblables aux deux précédentes, hormis la longueur et la largeur qui étaient plus grandes.

N° 25. — Fosse taillée dans le rocher. Long., $2^{m}20$; larg., $1^{m}20$; prof., $0^{m}80$. Sans couvercle, désorientée, avec les ossements en place recouverts de terre et sans clous.

N° 26. — Sarcophage en pierre, de forme trapézoïdale, sans couvercle (1). Long., $1^{m}70$; larg., $0^{m}50$ et $0^{m}18$; prof., $0^{m}33$; parois, $0^{m}06$; épaisseur du fond, $0^{m}07$. Contenait le squelette et était remblayé par de la terre.

N° 27. — Sarcophage d'enfant, en pierre, de forme trapézoïdale, sans couvercle. Long., $1^{m}25$; larg., $0^{m}35$ et $0^{m}14$; prof., $0^{m}25$; parois, $0^{m}10$. Ossements intacts, recouverts de terre.

N° 28. — Sarcophage en pierre, de forme trapézoïdale, sans couvercle. Long., $1^{m}85$; larg., $0^{m}50$ et $0^{m}20$; prof., $0^{m}38$; parois, $0^{m}10$, Ossements intacts, recouverts de terre.

N° 29. — Sarcophage en tout semblable au précédent.

N° 30. — Fosse taillée dans le rocher, désorientée, sans couvercle, avec les ossements en place, sans clous, et remblayée par de la terre. Long. 2 m.; larg., $0^{m}80$; prof., $0^{m}40$.

N°s 31, 32, 33. — Trois sarcophages en pierre, de forme trapézoïdale, sans couvercles, orientés, accolés ensemble, de mêmes dimensions, avec ossements en place, mais remblayés par de la terre. Long., $1^{m}80$; larg., $0^{m}55$ et $0^{m}20$; prof., $0^{m}38$; parois, $0^{m}08$. Ils semblent avoir été faits en même temps. Au fond de celui portant le n° 31 se trouvait, près du cubitus droit du squelette, un petit bronze de Constance II. Nous sommes porté à croire que cette monnaie avait d'abord été perdue dans la couche supérieure de la terre de remblai, et sera descendue au moment où les terrassiers vidèrent l'auge avec leur pioche. Nous l'avons néanmoins dessinée de grandeur naturelle, au bas de la planche XIII.

(1) Les dimensions des sarcophages sont prises à l'intérieur.

N° 34. — Fosse taillée dans le rocher, désorientée, sans couvercle, avec ossements, sans clous et remblayée par de la terre. Long., 2 m.; larg., 1 m.; prof., 0^m40. Elle est moins profonde que la suivante, l'a coupée en partie; nous croyons donc qu'elle lui est postérieure.

N° 35. — Fosse taillée dans le rocher, orientée, sans couvercle, avec ossements, sans la tête, sans clous et remblayée par de la terre. Long., 2 m.; larg., 0^m60; prof., 0^m50.

N° 36. — Sarcophage en pierre, de forme trapézoïdale, sans couvercle, avec ossements en place, mais remblayé. Long., 1^m85; larg., 0^m50 et 0^m20; prof., 0^m38; parois, 0^m10.

N° 37. — Sarcophage en pierre, de forme trapézoïdale. Long., 1^m80; larg., 0^m53 et 0^m20; prof., 0^m45; parois, 0^m08; épaisseur du fond, 0^m15. Avec couvercle plat en pierre. Long., 2^m10; larg., 0^m78 et 0^m42; épaiss., 0^m12. Contenait deux squelettes, dont un en place, et l'autre rapporté sans ordre sur le premier. Celui-ci provenait-il d'une translation volontaire ou fortuite, nous ne le savons; mais nous pensons que, probablement, les violateurs de ce cimetière auront pu mettre ce second squelette dans ce sarcophage, après l'avoir retiré d'un de ceux dont ils avaient besoin comme auge, et qui manquent en effet aux n°s 39, 40, 41, 51 et 52. Ce sarcophage avait son couvercle, parce qu'étant surmonté de 0^m40 de terre, il ne gênait pas la culture.

N° 38. — Sarcophage en pierre, de forme trapézoïdale, sans couvercle, avec ossements, remblayé par de la terre. Long., 1^m90; larg., 0^m55; haut., 0^m40; épaisseur, 0^m08. C'est celui que nous avons dessiné sur la planche XIV, afin de servir de terme de comparaison avec ceux de l'intérieur de l'Hypogée.

N°s 39, 40, 41. — Grande fosse, taillée dans le rocher, sans ossements. Long., 2^m60; larg., 2^m70 et 1^m80; prof., 0^m90. Elle semble avoir contenu trois sarcophages en pierre qui ont été enlevés.

N° 42. — Sarcophage en pierre, brisé, sans couvercle, de forme trapézoïdale, avec ossements, remblayé par de la terre. Long., 1^m60; larg., 0^m30 et 0^m15; hauteur inconnue, puisqu'il n'en restait que 0^m35.

N° 43. — Fosse taillée dans le rocher, sans couvercle, avec ossements, sans clous, remblayée par de la terre. Long., 2^m50; larg., 1 m.; prof., 0^m60.

N° 44. — Semblable à la précédente.

N° 45. — Semblable aux deux précédentes, sauf la largeur qui est de 1 m. 50 centim.

N° 46. — Fosse d'enfant taillée dans le rocher, avec feuillure et couvercle en pierre plate, ossements, sans clous. Long. 0^m80; larg., 0^m30 et 0^m20; hauteur du fond au couvercle, 0^m30. Elle n'était pas dérangée, parce que 25 centimètres de terre la recouvraient.

N° 47. — Sarcophage en pierre, de forme trapézoïdale, sans couvercle, avec ossements, remblayé avec de la terre. Long., $1^{m}80$; larg., $0^{m}45$ et $0^{m}18$; haut., $0^{m}33$.

N°s 48, 49, 50, 51, 52. — Grande fosse irrégulière taillée dans le rocher, ayant contenu cinq sarcophages de forme trapézoïdale, dont deux ont été enlevés. Les plus petits semblent avoir servi à des enfants ; ils étaient sans couvercle, avec les ossements, remblayés avec de la terre. Long., $1^{m}75$; larg., $0^{m}50$ et $0^{m}20$; haut., $0^{m}33$. Le plus grand avait : long., 2 m.; larg., $0^{m}60$ et $0^{m}25$; haut., $0^{m}45$.

En résumant les notes que nous venons de donner sur les trente-sept sépultures de cette petite nécropole chrétienne, nous constatons : 1° qu'il y avait eu vingt-deux sarcophages en pierre du même genre que celui inscrit sous le n° 38; qu'ils étaient orientés et sans couvercle, à l'exception d'un seul; 2° que douze corps avaient été placés sans cercueils dans des fosses taillées dans le rocher, orientées, et que tous les couvercles manquaient ; 3° que trois fosses, également taillées dans le rocher et sans couvercle, n'étaient pas orientées.

Nous pouvons, ce semble, tirer les conclusions suivantes :

1° Il n'y a pas eu de translations, mais simplement des inhumations faites aussitôt après la mort, à l'exception, cependant, d'un second corps apporté dans le sarcophage n° 37, qui en possédait déjà un autre.

2° Presque toutes ces sépultures semblent dater d'une même période, d'environ un demi-siècle postérieure aux translations de troisième époque faites dans l'Hypogée, si l'on en juge, du moins, par la similitude de tous les sarcophages en pierre.

3° Le mode de sépulture, dans les sarcophages en pierre, était employé conjointement à celui des fosses taillées dans le rocher et sans cercueils.

4° Trois sépultures non orientées paraissent être postérieures aux autres, du moins d'après celle portant le n° 34, qui chevauche sur celle inscrite sous le n° 35.

5° Si tous les couvercles manquent, sauf deux, c'est qu'ils affleuraient presque le sol et gênaient les travaux d'agriculture qui furent pratiqués dans cet endroit au commencement de ce siècle.

Ajoutons enfin que tout porte à croire que ces trente-sept sépultures sont celles de fervents chrétiens qui ont tenu à reposer dans le sol qu'avaient arrosé de leur sang les 72 martyrs mentionnés par les inscriptions et la tradition orale et écrite; dans ce sol, contigu à la nécropole romano-gauloise, dans lequel aucun païen n'avait été déposé, comme l'ont prouvé les fouilles, et auprès de cette chapelle où avaient été recueillis les restes de ces généreux confesseurs de

leur foi. Ne voyons-nous pas, du reste, que, pendant les premiers siècles de l'Église, les chrétiens aimaient à reposer, après leur mort, près des sanctuaires élevés à la mémoire des saints et illustres martyrs et confesseurs, et que cet usage s'est perpétué, du moins en France, jusqu'à la révolution de 1793, en ce sens que, jusqu'à cette époque, on se faisait enterrer dans les églises et dans les cimetières qui les entouraient toujours alors ?

CHAPITRE XV

ÉVÉNEMENTS RELIGIEUX ET POLITIQUES AUXQUELS PEUVENT SE RATTACHER LES LXXII MARTYRS ET LEUR HYPOGÉE

Malgré la longueur et l'aridité des expositions et des considérations contenues dans les chapitres précédents, nous essayerons cependant de compléter cette étude en recherchant les événements religieux et politiques auxquels peuvent se rattacher ces 72 martyrs et le monument élevé en leur honneur. Il est, en effet, de la plus haute importance de savoir ce que sont ces généreux confesseurs de la foi, à quelle époque ils furent martyrisés, à quelle date on leur a élevé ce monument, et quelles ont été les causes de sa violation, de sa restauration et de sa destruction définitive.

I. Documents historiques du Ier au Ve siècle. — Les martyrologes et le propre du diocèse de Poitiers sont muets sur ces sujets, et les historiens eux-mêmes, que nous avons consultés, ne parlent qu'avec une extrême parcimonie des événements qui se sont passés, pendant les premiers siècles, dans la seconde Aquitaine. Il est cependant un ouvrage dans lequel se trouvent groupés ces quelques renseignements et auxquels sont ajoutés un grand nombre de documents nouveaux et de précieuses considérations. Nous voulons parler de l'*Histoire ecclésiastique du Poitou,* écrite et publiée par le R. P. Dom Chamard (1). C'est à ce livre excellent, rempli de science et d'érudition, que nous emprunterons la plupart des citations qui paraîtront dans cette étude.

Nous n'y trouvons, il est vrai, ni noms de martyrs, ni indications d'une persécution quelconque dans la seconde Aquitaine pendant les deux premiers siècles, même dans le chapitre III du premier volume, dans lequel il est question

(1) Dom Chamard. *Hist. eccl. du Poitou,* vol. Ier, chap. III, p. 41, 42, 43. Publiée dans les *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* années 1874-1880.

des martyrs du Poitou. Il n'en est heureusement pas ainsi au sujet du IIIe siècle. L'auteur en cite en effet plusieurs qui eurent lieu à la suite de l'édit général de proscription lancé par Maximien, en 286, contre tous les disciples du Christ, dans toute l'étendue de son gouvernement; entre autres, le martyre que Dacianus, préfet du prétoire des Gaules, fit subir à la vierge sainte Foi et à l'évêque saint Caprais, dans la ville d'Agen, et celui qu'il infligea, en Espagne, à des milliers de chrétiens, en haine de leur foi (1). Il y signale aussi, comme victimes de cette persécution, saint Simplicien, à Poitiers, et dans le pays d'Herbauge en Vendée, une phalange de quarante jeunes gens qui reçurent la palme du martyre par le glaive, et dont quelques noms seulement sont arrivés jusqu'à nous (2). Plus loin, nous lisons dans le même ouvrage : « *L'église de » Poitiers n'aurait-elle que cette glorieuse légion de héros chrétiens à présenter au respect des » fidèles, qu'elle aurait droit d'être fière de ses enfants. Mais ce ne sont pas les seules » perles de sa magnifique couronne. Il faut probablement rapporter à la même persécu- » tion le martyre de saint Clair, honoré dans l'antique ville de Loudun. Nous » dirons la même chose de saint Lucain, martyr* » (3); et ailleurs : « *Dans cette » lutte suprême du christianisme, la ville de Poitiers eut-elle ses valeureux champions de » la foi? Assurément, car, écrivait au Xe siècle au moins un panégyriste de saint Hilaire :* « Cette cité de Poitiers a été favorisée de tous les dons de la munificence » divine, et le Seigneur lui a largement donné la consolation d'être empourprée » du sang de ses martyrs » (4).

De plus, une note du même ouvrage, appuyée sur des passages des *Acta Sanctorum*, de Tillemont et de M. de Champagny, est formulée ainsi : « *Il faut donc nécessairement placer tous les martyrs de la Gaule de cette époque* (IIIe siècle) *entre les années 286 et 293* » (5).

Il est aussi question, dans l'ouvrage cité du savant bénédictin, de saint Savin et de saint Cyprien, martyrisés sur les bords de la Gartempe, en Poitou, par les Huns ariens; l'un le 11 juillet 438, et l'autre le 14 du même mois et de la même année (6).

II. Date des martyrs. — Voilà donc les seuls documents qui nous restent concernant les martyrs connus du Poitou. Comme on le voit, pas un ne se rattache au Ier siècle, pas même à la persécution de Marc-Aurèle, qui pendant le IIe envoya au ciel les martyrs de Lyon, mais seulement à la persécution de Maximien qui eut lieu au IIIe, et à quelques martyrs isolés du Ve. Est-ce à dire pour cela que les LXXII qui nous occupent n'ont pas gagné la récompense de leur héroïsme pendant

(1 et 2) Dom Chamard. *Hist. eccl.*, vol. Ier, chap. III, p. 41, 42, 43.
(3 et 4) *Idem*, p. 50 et 51.
(5) *Idem*, p. 41.
(6) *Idem*, vol. II, p. 21-25.

l'un des deux premiers siècles ? Nous ne le croyons pas ; mais il est plus que probable qu'ils furent martyrisés comme les quarante jeunes gens du pays d'Herbauge, durant la persécution de Maximien, c'est-à-dire de l'an 286 à l'an 293, et qu'ils ne l'ont certainement pas été pendant le ve siècle, dans le cours duquel on n'a jamais cité aucune exécution en masse, mais seulement des martyrs isolés.

III. Dates du monument. — Cherchons maintenant à connaître le temps auquel l'Hypogée a pu être construit; nous verrons ensuite quelles doivent être les époques de sa violation, de sa restauration et de sa ruine.

Si l'on s'en souvient, l'étude des vingt-trois croix peintes ou sculptées dans le monument, que nous avons faite au chapitre X, paragraphe iv, a démontré qu'elles ne pouvaient remonter au delà de la fin du vi^e^ siècle ; les observations épigraphiques et paléographiques des inscriptions (chap. XII, paragr. iii) nous ont aussi amené à reconnaître qu'elles étaient plutôt de la première moitié du viie siècle que de la seconde du vi^e^ ; on pourrait donc, ce semble, considérer, sans trop de présomption, que l'érection de ce monument a été faite dans un espace de temps compris entre la seconde partie du vi^e^ siècle et la première du suivant. Nous croyons, néanmoins, qu'il ne sera pas inutile de passer en revue les événements qui se sont déroulés dans Poitiers et sa province pendant cette période, car il n'est pas supposable qu'on ait pu se livrer à des translations et constructions du genre de celles qui nous occupent, dans un moment de troubles et de perturbations. Il nous semble nécessaire aussi de pousser nos analyses historiques au delà de cette période, puisque l'usure faite par les serrures sur le jambage de la porte (1), ainsi que celle de la grande et des trois petites marches (2), produite par les pieds des visiteurs, dénotent clairement que le monument, une fois restauré, est demeuré longtemps debout. Consultons donc l'histoire, depuis le vi^e^ siècle jusqu'au viiie.

IV. Documents historiques du ve au viiie siècle. — L'histoire de la *civitas Pictavorum* du vi^e^ siècle, excessivement confuse, a été coordonnée avec beaucoup de lucidité par le savant auteur de la *Géographie de la Gaule au VIe siècle* (3), et nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire *in extenso* ce qui s'y trouve entre les années 561 et 587 ; nous y ajouterons quelques détails plus circonstanciés, que nous puiserons en d'autres ouvrages.

Voici comment s'exprime notre éminent historien, M. Longnon : « ... A » la mort de Clotaire (561), le Poitou fit partie du royaume de Caribert. Le

(1) Chap. IX, parag. vii.
(2) Chap. IX, parag. vi, n°s 2 et 3.
(3) Auguste Longnon. *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 561 et 562.

» traité de partage qui suivit le décès de ce roi fit passer cette province à
» Sigebert, roi d'Austrasie ; mais il fallut l'enlever à Chilpéric, qui s'en était
» tout d'abord emparé. Cependant Chilpéric convoitait toujours la cité de Poitiers,
» et, en 574, il chargea son fils Théodebert de la soumettre, ainsi que les autres
» cités d'outre-Loire possédées par Sigebert. La paix le força de restituer
» ses conquêtes au roi d'Austrasie, et, même après l'assassinat de ce prince, en
» 575, il ne put prendre immédiatement la *civitas Pictavorum*. Il envoya son fils
» Mérovée à la tête d'une armée pour soumettre le Poitou. Mérovée s'arrêta
» à Tours, où il épousa la veuve de Sigebert. Roccolen, qui fut ensuite chargé
» de la même mission, mourut au moment où il se disposait à sévir contre
» les Poitevins. Ce fut seulement à la fin de l'année 577 que Chilpéric, fils et
» successeur de Sigebert, substitua son autorité à celle de ce prince, et signala
» sa prise de possession par la confiscation des biens et par l'exil d'Ennodius,
» comte de la cité de Poitiers. Les Poitevins se prononcèrent en 584, après
» la mort de Chilpéric, en faveur de Childebert, leur souverain légitime, et
» ils accueillirent le duc Gararic, qui recevait les serments au nom de ce
» prince. Ils se résignèrent cependant, pour éviter la ruine de leur pays et la
» captivité, à obéir au roi Gontran, tuteur du jeune Clotaire, l'unique héritier
» de Chilpéric. L'année suivante, une seconde révolte fut réprimée par l'armée
» du roi de Bourgogne, et la cité de Poitiers ne fut rendue à Childebert II
» que par le traité d'Andelot, en 587. »

Dufour, dans son *Histoire générale de Poitou* (1), donne les détails suivants : « En 567, Chilpéric envahit la Touraine et le Poitou, bat l'armée de Sigulfe et soumet ces deux provinces ; Sigebert et Gontran réunissent leurs armes, donnent le commandement de leurs troupes à Euseius, surnommé Mummole, fils de Peonius, comte d'Auxerre. Celui-ci, après avoir fait prêter serment aux Tourangeaux, marcha sur la capitale du Poitou, qui, malgré une résistance opiniâtre et après un grand carnage, fut cernée et prise. » — En 569, suivant Lecointe, Chilpéric dévasta de nouveau le royaume de Sigebert ; puis, en 574, poussé par son fils aîné Théodebert, marcha sur Poitiers, s'en rendit maître et tailla en pièces les habitants. — Childebert reconquit Poitiers en 577 ; mais Chilpéric, considérant toujours les Poitevins comme ses sujets, les fit marcher, en 578, contre Waroch, un des comtes qui possédaient la Bretagne. Il lève, en 580, des impôts sur les vignes, qui irritent le peuple et le poussent à la révolte. En cette même année, des épreuves de tout genre accablent les habitants de Poitiers. Vers la fin de septembre 584, une nombreuse escorte, forte de quatre mille hommes, donnée par Chilpéric à sa fille pour se rendre en Espagne où elle devait épouser Récarède, ne dépassa pas le Poitou,

(1) J.-M. Dufour. *Histoire générale de Poitou*. Poitiers, 1828. Vol. Ier, l. I, ch. I, et l. II, ch. I.

mais commit des exactions sans nombre sur son passage ; elle spolia les aumôneries, dépouilla les vignes, enleva les troupeaux, mit en un mot tout au pillage. — En cette même année aussi, le pays devint le théâtre des rapines, des assassinats et des viols d'un certain Védaste, surnommé Avon, dont la troupe de brigands s'était réunie à celle de Childéric le Saxon ; et ces calamités furent suivies de la mort de Chilpéric, à la fin de cette même année. — De nouvelles complications surgirent à la suite de cet événement et contraignirent les Poitevins à chasser de leur capitale les troupes de Childebert et à se soumettre à Gontran, roi d'Orléans, tuteur du jeune Clotaire II, unique héritier de Chilpéric ; mais cette soumission ne fut pas de longue durée, car, en 585, le Poitou leva l'étendard de la révolte, fit résistance à main armée, et, ne pouvant soutenir la lutte, fut obligé d'accepter la domination de Gontran. — De nouvelles compétitions s'élevèrent, mais n'atteignirent pas, que l'on sache, cette province, qui, à la suite du traité conclu en 587, entre Gontran et Childebert, devint l'apanage de ce dernier, jusqu'à sa mort, qui arriva en 596. — L'Aquitaine passa alors au fils de Chilpéric, à Childebert II, qui gouverna paisiblement, de 596 à 613, malgré les compétitions de son frère Théodebert, et Poitiers n'eut à souffrir que de l'application de tous les impôts créés par ses prédécesseurs. — Clotaire II, fils de Chilpéric I[er], devenu roi de France, en 613, réunit toutes les provinces que les princes de sa maison avaient divisées, associa au trône, en 622, son fils aîné Dagobert I[er], donna le gouvernement de l'Aquitaine à Sadragésile, qui conserva cet emploi, même sous le règne de Charibert, frère puîné de Dagobert, et mourut en 628, laissant comme héritiers ces mêmes Dagobert et Charibert ; ce dernier mourut en 631. — Dagobert, n'ayant laissé l'Aquitaine à son frère que pour en jouir pendant sa vie, donna ces provinces à Boggis et Bertrand, enfants de Charibert, après la mort de leur père (637), et Boggis lui-même les transmit, à sa mort, qui arriva en 688, à son fils aîné Eudes (1). « *Charles-Martel, fils de Pépin de Héristall, obtint d'Eudes, dans* » *les premiers mois de l'année 719, une armée complète d'Aquitains et de Wascons, moyennant* » *la reconnaissance formelle des prétentions de l'ancien duc de Toulouse au titre de roi* » *d'Aquitaine et à la souveraineté réelle de toute la Gaule méridionale, et puis, après avoir* » *eu raison d'une dernière tentative du soulèvement concentré en Neustrie par ses deux ne-* » *veux Arnold et Hugues avec l'ex-maire Rainfroi, il prit pleine et définitive possession* » *du royaume de l'Ouest... C'est alors qu'il consomma l'invasion violente des biens ecclésias-* » *tiques... Les terres, les dignités de l'Église, inépuisables ressources, livrées en proie à ses* » *guerriers, eurent bientôt rallié autour de Charles-Martel toute la Gaule Franque ; alors,* » *mais alors seulement, il put combattre et vaincre les Musulmans qui, dès 712 ou 713,* » *avaient franchi les Pyrénées, c'est-à-dire sauver l'Europe, l'Église elle-même et la civilisa-*

(1) Dufour. *Hist. de Poitou*, l. I[er], chap. 1, l. II, chap. 1.

» *tion. Les progrès des Arabes en Gaule avaient été singulièrement rapides. Narbonne,* » *capitale de la Septimanie ou de la Gothie-Gauloise, avait été leur première étape (719);* » *et, dès le printemps de l'année 721, le roi d'Aquitaine s'était vu attaqué à son tour... Après* » *le sac de Bordeaux, les Arabes se jetèrent à travers l'Aquitaine dans toutes les directions, por-* » *tant partout le fer et la flamme, à la fois dans les montagnes de l'Auvergne ou du Velai, et* » *jusque dans l'Orléannais, l'Auxerrois et le Sénonais; mais la grande réputation des richesses* » *de la basilique de Saint-Martin de Tours étant parvenue aux oreilles d'Abd-el Rahman (chef* » *des Arabes), il s'occupa de rallier tous ses cavaliers sur les bords de la Charente, et se diri-* » *gea sur Tours et Poitiers. Sans s'arrêter au siège de cette ville, où toutes les populations* » *rurales des environs s'étaient réfugiées, il pilla et réduisit en cendres la célèbre basilique de* » *Saint-Hilaire, et continua sa marche vers Tours. Mais il n'atteignit pas les bords de la Loire,* » *et dut même se replier sur Poitiers en apprenant l'approche d'une formidable armée de* » *Francs* » (1), et fut défait, à quelques lieues de la ville, par Charles-Martel, à la fin d'octobre 732.

Ajoutons encore quelques renseignements circonstanciés, qui intéressent particulièrement le Poitou et se rapportent aux années qui s'écoulèrent de 628 à 689. Nous les empruntons presque textuellement à un excellent ouvrage de M. Perroud (2). Il y est dit : « *Depuis les faibles successeurs de Dagobert jusqu'à Charles-* » *Martel, partout où on ne voyait prévaloir ni pouvoir central, ni un chef connu, c'est l'évêque* » *qui commande. Dido, à cette époque, 628, était évêque de Poitiers : il ne semble pas avoir* » *été inquiété,* » au milieu des difficultés qui eurent lieu de 656 à 660, et il « *était en bons* » *rapports avec le roi Clotaire II. — La famille Dido devenait chaque jour plus puissante, il* » *semble qu'elle ait tenu le premier rang en Gaule durant l'éclipse de la maison de Héristall,* » *entre la catastrophe de Grimoald et l'apparition de Pépin II. Nous en connaissons quatre* » *membres : Dido, évêque de Poitiers; Ansoald, son parent et son successeur, qui, en 689,* » *vivait encore; Gérin, neveu de Dido, un des principaux seigneurs de la cour de Clotaire III,* » *en 657, puis de Childéric II en 671, était comte de Poitiers en 673; la même famille dis-* » *posait ainsi, à Poitiers, de tous les pouvoirs. L'autre neveu de Dido, Léodégeaire* (saint » Léger), *évêque d'Autun, n'appartient pas à l'histoire de l'Aquitaine* (3); *mais nous ne saurions* » *séparer les membres de cette maison, constamment unis dans leurs pensées ambitieuses* (4). » *Poitiers fut donc administré, pendant près d'un siècle, par cette puissante maison de* » *comtes et d'évêques.* »

Il ressort nettement de ces documents historiques détaillés : que Poitiers, depuis la mort de Clotaire Ier (561), n'eut pas un instant de calme et de tranquillité jusqu'au traité d'Andelot (587); que cette ville ne commença à se remettre de ses

(1) Bordier et Charton. *Histoire de France.* Paris, 1859. Vol. Ier, p. 157 et suiv.

(2) C. Perroud. *Des origines du premier duché d'Aquitaine.* Paris, 1881. Chap. IV, l. II, 1re section; chap. V, 1re section, § 2. Le Poitou et la maison Poitevine.

(3) M. Perroud oublie probablement que saint Léger a été pendant plusieurs années abbé de Saint-Maixent, un des plus puissants monastères du Poitou.

(4) Ce n'est pas ici le lieu de relever ce jugement.

souffrances qu'en 596; que, de cette époque à la mort de Clotaire II (628), elle jouit d'une entière prospérité; qu'à partir de cette date, elle conserva cette prospérité, grâce à l'influence ecclésiastique qu'exerça en France la puissante famille Dido, jusqu'au moment où les Sarrasins franchirent les Pyrénées (713); qu'inquiète depuis lors, et plus particulièrement à partir de la spoliation des biens et bénéfices ecclésiastiques par Charles-Martel (729), elle ne retrouva la paix qu'après la défaite des Sarrasins, qui eut lieu en 733.

V. Dates des translations et de la construction. — Pouvons-nous conclure d'une manière certaine que les translations des restes des soixante-douze martyrs, ainsi que la construction de l'Hypogée, n'ont pas été faites pendant les troubles qui agitèrent Poitiers de 561 à 585? Non, assurément, puisque la communauté de Sainte-Radegonde existait alors; mais il est difficile de croire qu'on se soit hasardé à construire un édifice de cette valeur, sur des hauteurs qui, avoisinant et dominant la ville, pouvaient, d'un moment à l'autre, être couvertes de soldats hostiles au pays et à la religion, comme cela s'est vu dans la suite, chaque fois que Poitiers fut investi ou attaqué. De plus, le silence que garde Grégoire de Tours, en relations constantes avec Poitiers, sur ces généreux confesseurs de la foi, même dans sa *Gloire des Martyrs,* écrite de l'an 586 à l'an 587 (1), donne à penser que l'exhumation de leurs reliques et l'Hypogée n'étaient pas faits alors, et qu'il n'osa parler d'un acte aussi important sans preuves monumentées et sur de simples traditions orales qui devaient cependant exister. Il est donc plus que probable que les translations ainsi que la construction doivent être rapportées aux années qui s'écoulèrent de 593 à 613, en nous appuyant sur les événements relatés plus haut, et comme semblent l'indiquer les croix et les inscriptions de l'édifice.

VI. Dates de la violation et de la restauration. — Dans ce cas, la violation qui eut lieu, ainsi que nous l'avons prouvé par l'état des peintures superposées et par la similitude des inscriptions des deux époques, peu de temps après la construction, aurait été un fait isolé dû à quelques ariens ou à quelques juifs qui se trouvaient encore en fort grand nombre alors dans le Poitou; et il serait invraisemblable d'attribuer cet acte de vandalisme à des bandes de soldats ou de perturbateurs, comme cela eût pu arriver en temps de guerres et de discordes, car ce genre de monde, dans de semblables circonstances, ne se serait certainement pas contenté de briser les trois châsses et de disperser les ossements qu'elles renfermaient; il aurait détruit de fond en comble le monument, ce qui était, du reste, extrêmement facile.

Ainsi donc, la violation et la restauration de l'édifice auraient été opérées au commencement du VIIe siècle, et en pleine paix.

(1) G. Monod. *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne.* 1872, p. 44.

VII. Date de la destruction. — Si l'on ne s'en rapportait qu'à la fraîcheur des peintures qui recouvraient celles de la première époque, on serait porté à croire que la destruction définitive aurait eu lieu peu de temps après la violation et la restauration; mais, en consultant au contraire les événements religieux et militaires qui se sont passés autour de Poitiers, dont nous parlerons au chapitre suivant, cette présomption devient invraisemblable; elle tombe même naturellement lorsque l'on considère combien grande est l'usure des marches, ainsi que celle qui fut occasionnée par le frottement du pêne de la serrure sur l'inscription du jambage de la porte. Ces usures dénotent, en effet, que de nombreuses années se seraient écoulées entre l'époque de la restauration et celle de la destruction, et qu'un nombre considérable de pèlerins a visité ce sanctuaire vénéré.

Quant à la destruction elle-même, nous croyons, d'une part, qu'elle a eu pour cause le manque d'entretien de l'édifice qui a pu résulter des spoliations faites par Charles-Martel des biens et des revenus ecclésiastiques en 719; de l'autre, qu'elle a été opérée par les soldats sarrasins qui, peu avant leur défaite complète, en 732, pillèrent et réduisirent en cendres la basilique de Saint-Hilaire de Poitiers. Il ne faut pas oublier qu'en faisant le déblai de l'Hypogée, nous avons trouvé rompus les murs qui servaient de pieds-droits à la voûte, et la voûte elle-même effondrée et entrée en œuvre. Ajoutons aussi qu'après l'effondrement, une petite partie seulement de cet édifice fut déblayée et habitée ou, du moins, servit d'abri momentané à quelques pauvres ou à quelques soldats, comme le prouvent les traces de feu et de fumée que nous avons constatées dans le coin de droite, en descendant l'escalier, qui touche la porte. Les deux hypothèses précédentes paraissent être les seules admissibles; mais leur vraisemblance étant égale, nous ne donnons pas la préférence à l'une plutôt qu'à l'autre, et les admettons toutes deux.

Nous sommes donc amené à maintenir notre opinion sur cet important monument, et nous la résumons ainsi : il fut construit, violé et restauré dans une période de quelques années seulement qu'il faut placer entre 593 et 620 environ, et détruit en 719 ou en 733.

CHAPITRE XVI

HISTOIRE DU CHAMP DES MARTYRS ET DE SON HYPOGÉE

I. Le passé, d'après les documents fournis par les chapitres précédents. — Dès le Ier siècle, si l'on en croit la tradition, en attendant que des fouilles archéologiques ultérieures l'aient consolidée, la tribu Pictone, qui faisait partie de la seconde Aquitaine sous la domination romaine, était évangélisée. Le christianisme s'y développa rapidement et en vint au point d'inquiéter les défenseurs acharnés du paganisme; c'est ce qui détermina, sans doute, le gouverneur romain Dacianus, qui présidait, vers la fin du IIIe siècle, aux destinées de la Gaule, à mettre à exécution l'édit de proscription lancé contre les chrétiens par Maximien, en 286, et à l'appliquer à ceux de la cité de Poitiers. On choisit donc alors dans cette ville, d'après ses ordres, les principaux propagateurs de la religion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et, les ayant conduits hors de la ville sur un terrain qui, en étant voisin, la dominait entièrement et bordait en enclave l'ancienne nécropole païenne, on leur procura la palme du martyre.

Ils étaient au nombre de soixante-douze, comme l'indiquent les inscriptions; mais ce qu'elles ne disent malheureusement pas, c'est si parmi eux se trouvaient des personnes de tous âges et de différents sexes. Toujours est-il que les noms de quelques-uns d'entre eux nous ont été conservés; ce sont ceux d'Hilarius, de Sosthanos, d'Acnanus, de Lanpritus, de Vaprigatus, d'Hélarius et de Martinius. Les deux premiers personnages semblent avoir été les chefs de cette héroïque phalange, et ont, à n'en pas douter, subi le supplice de la croix; le premier même aurait eu les pieds percés de clous. Quant aux autres, aucun indice du genre de mort qui leur fut réservé

ne nous a été révélé. Comme nous l'avons déjà dit, parmi ces noms s'en trouvent qui ne sont pas Gallo-Romains; ainsi, ceux de Lanpritus et de Vaprigatus semblent barbares, et celui de Sosthanos paraît bien être Grec.

On en pourrait, peut-être, conclure que les martyrs portant des noms barbares avaient été introduits dans le pays comme soldats ou s'y trouvaient comme descendants de soldats faisant, ou ayant fait partie des troupes romaines, et que celui désigné par un nom grec fut un des prédicateurs nombreux de l'Évangile que les Vicaires de Jésus-Christ envoyaient dans les Gaules pendant les premiers siècles, pour instruire les chrétiens et les fortifier dans leur foi. Quoi qu'il en soit de l'incertitude qui plane sur ces considérations d'un ordre secondaire, les corps de ces soixante-douze généreux martyrs furent déposés aussitôt après leur mort par leurs frères, puisque les lois le permettaient, dans une longue et large fosse creusée dans ce terrain, qui porte encore aujourd'hui les noms de *Champ des Martyrs* et de *Chiron-Martyrs,* et près duquel se voit un chemin qui, y aboutissant, a gardé celui de *Chemin des Martyrs.* C'est là que demeurèrent dans la paix, pendant plusieurs siècles, ces précieuses dépouilles, et c'est de là aussi, comme nous allons le voir, que les retira, pour les exposer à la vénération des fidèles, un saint prêtre, ou tout au moins un *abbas* nommé Mellebaudis.

Ce Mellebaudis, d'origine germaine, si l'on ne s'en rapporte qu'à son nom, serait, croyons-nous, le même que Merobaudis dont parle Grégoire de Tours, dans son livre des *Miracles de saint Martin.* Dans ce cas, habitant Poitiers comme artisan et étant devenu aveugle, il se serait rendu en pèlerinage au tombeau de saint Martin et y aurait recouvré la vue; puis, étant entré dans les ordres, il serait revenu à Poitiers. Il est croyable alors que, de retour dans sa ville natale, il y fit, déjà âgé, des études peu approfondies, et que, revêtu du sacerdoce, il devint abbé de la communauté d'hommes que sainte Radegonde avait fondée pour le service de l'église de Sainte-Croix, qu'elle avait bâtie.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures fort probables, tenant pour certain que Mellebaudis était propriétaire de l'Hypogée dont nous parlerons tout à l'heure, nous sommes convaincu qu'il a été lui-même l'inventeur de ces précieuses reliques qui nous occupent, et que lui seul aussi les exposa à la vénération des fidèles, en la façon que nous allons dire.

Averti par la tradition, qui est bien arrivée jusqu'à nous, du fait de l'exécution des martyrs, des noms de quelques-uns d'entre eux, et de l'endroit où reposaient les corps qui leur avaient appartenu, notre vénérable abbé aura probablement vérifié par quelques fouilles les renseignements qu'on lui avait donnés, et, les ayant trouvés exacts, se sera mis en demeure de transporter en quelque église, peut-être même dans celle de Sainte-Croix,

les ossements précieux qu'il avait recueillis, en attendant de pouvoir les mettre en un lieu spécial. Il construisit alors, pour les recevoir, sur le terrain même qui fut arrosé par le sang de ces généreux confesseurs de leur foi, à proximité de la grande fosse où avaient été déposés leurs corps, mais en dehors de la nécropole païenne, un édifice que nous nommons *Hypogée-Martyrium,* et dont voici la description :

Cet édifice consistait en une chambre taillée dans la terre et dans le rocher, et revêtue intérieurement de murs qui s'élevaient au-dessus du sol d'environ $1^{m}50$. Une toiture la recouvrait et un escalier également couvert, mais en partie seulement, y donnait accès. Sa forme était celle d'un parallélogramme légèrement irrégulier. Voûtée en plein cintre à l'intérieur et dans le sens de la longueur, elle était divisée en deux parties par une marche qui en changeait le niveau ; la plus éloignée de l'escalier, au centre de laquelle s'élevait un autel où l'on pouvait offrir le saint Sacrifice de la Messe, servait de sanctuaire, et l'autre paraissait destinée à quelques fidèles. A droite et à gauche de l'autel, ainsi qu'à droite en entrant, se voyaient trois grandes niches construites dans l'épaisseur des murs; elles abritaient des châsses en pierres sculptées et inscrites dans lesquelles se trouvaient les restes des martyrs, ainsi répartis : à gauche, ceux d'Hilaire et de Sosthène; à droite, près de l'autel, ceux des cinq dont les noms étaient connus ; à droite aussi, mais au-dessous du sanctuaire, ceux des soixante-cinq martyrs demeurés inconnus. De plus, une petite fenêtre *(fenestella),* pratiquée dans le mur de fond, donnait passage au peu de lumière que réclamait cette modeste chambre sépulcrale. Ajoutons que de nombreuses inscriptions murales et lapidaires renfermant des dates et des noms, des sculptures ainsi que des peintures, rehaussées même par une grande quantité de petits morceaux de verre cloisonné, décoraient d'une manière extrêmement riche, mais fort bizarre, tout cet intérieur.

Tel était le monument précieux qu'éleva Mellebaudis à la mémoire de cette héroïque légion de soixante-douze martyrs, et dont il dicta lui-même les inscriptions qui s'y lisent. C'est là certainement qu'il aimait à venir souvent prier et qu'il célébrait à certains jours les saints Mystères, entouré de quelques privilégiés, qui seuls pouvaient, vu l'exiguïté du local, y trouver place. Quant aux fidèles, il est à croire qu'ils restaient au dehors, assis dans l'escalier, pendant ces cérémonies, et qu'ils y venaient aussi, selon leur dévotion, implorer les grâces et les miséricordes divines, en la manière dont parle Grégoire de Tours, c'est-à-dire en passant la tête et le bras droit armé d'un flambeau par la *fenestella*, et en y demeurant ainsi jusqu'à ce qu'ils fussent exaucés. On peut, par suite, se figurer l'effet mystérieux que devaient

offrir ces mille petits morceaux de verre, éclairés par une lumière qui ne pouvait dissiper entièrement les épaisses ténèbres qui régnaient dans cet édifice.

Voilà, en peu de mots, l'état de cet Hypogée et l'usage auquel il servit, depuis sa construction jusqu'au jour inconnu où une main sacrilège, juive ou arienne, détruisit, en haine de la foi, lés châsses qui renfermaient les reliques des martyrs et en jeta les précieux restes aux vents.

Ce fut alors qu'un disciple ou héritier de Mellebaudis entreprit la restauration du Martyrium, et la fit en la manière suivante.

Il enleva le dallage, creusa dans le sol plusieurs fosses qu'il remplit d'ossements ayant appartenu, sans doute, à quelques membres de la famille du fondateur, les recouvrit avec les faces sculptées et inscrites des châsses brisées, refit une partie des inscriptions murales qui n'avaient plus de sens après la disparition des reliques, et recouvrit les anciennes peintures par de nouvelles, en tout semblables aux premières.

Ces modifications, comme on le voit, changèrent presque complètement la nature de cet édifice, puisqu'il devenait dès lors une *memoria* de famille, et non plus un *martyrium*. Les fidèles continuèrent-ils à venir prier en ce lieu arrosé jadis par le sang des martyrs, malgré la disparition de leurs saintes reliques? Nous n'en avons aucune preuve certaine, mais la continuation du grand respect dont les chrétiens entourèrent ce lieu saint le ferait croire.

Toujours est-il que, postérieurement à cette restauration, on introduisit à l'intérieur du monument et à des dates successives, ainsi que par translations, quatre gros sarcophages qui renfermaient les ossements de personnes d'âges et de sexes différents. L'un d'eux contenait le squelette d'un vieillard qui, d'après l'une des inscriptions lapidaires, pourrait vraisemblablement être celui de Mellebaudis. On le plaça dans l'*arcosolium* de droite; près de l'autel, en face des restes de la châsse de gauche qui n'avaient pas été enlevés. Le second fut mis sous l'*arcosolium* de droite en entrant, et les deux autres occupèrent, dans le sol, la partie gauche du vestibule au-dessous du sanctuaire. A ces modifications intérieures s'en joignirent d'extérieures; elles consistèrent en une agglomération de sépultures chrétiennes assez nombreuses qui fit de l'entourage de l'Hypogée une petite nécropole, comme cela s'est, du reste, toujours produit autour des édifices construits sur des terrains sanctifiés.

C'est donc en cet état que se trouvait notre Hypogée lorsqu'il fut détruit, faute d'entretien, à la suite de la confiscation des biens et des revenus ecclésiastiques par Charles-Martel, ou bien de la main des Sarrasins, un peu avant leur défaite par ce grand chef, lorsqu'ils livrèrent aux flammes la basilique de Saint-Hilaire et la cité chrétienne qui l'entourait.

II. Le présent. — Peu de temps après le 26 décembre 1879, époque de l'heureuse découverte de l'Hypogée, ces importantes substructions, ainsi qu'une vaste portion du *Champ des Martyrs* qui les entoure, devinrent momentanément ma propriété. Les restes de cet intéressant édifice sont entourés de gervis et couverts d'une toiture qui les garantissent contre les intempéries des saisons et les déprédations humaines, en attendant qu'ils puissent être remis en ordre, dans l'intérêt de la religion et de la science.

III. L'avenir. — A cet effet, nous nous proposons de faire appel, dans un avenir plus ou moins éloigné, à la générosité chrétienne et scientifique, afin de réunir les ressources nécessaires pour restaurer ces ruines intéressantes et les entourer d'une construction, en la manière que nous allons dire.

L'Hypogée serait soigneusement ragréé, sans voûte, et dans les dispositions qu'il présentait après son déblaiement ; une balustrade extérieure le borderait, afin d'en garantir l'accès tout en en permettant la vue, et formerait ainsi confession ouverte au milieu d'une chapelle à trois nefs. On élèverait sur le mur du fond un arceau en pierre de taille dont les dimensions seraient celles du cintre de l'ancienne voûte, et sur lequel reposerait un petit sanctuaire avec son autel. La grande nef aurait la largeur de l'Hypogée, et des extrémités des deux petites se développeraient les escaliers destinés à conduire au sanctuaire. De plus, la chapelle aurait trente mètres de longueur et serait construite dans le style du VI[e] siècle, d'après les types nombreux que renferme *la Syrie Centrale*, de M. de Vogué.

Ces indications, quoique très sommaires, suffiront, croyons-nous, à faire comprendre notre projet de restauration et de construction, qui, du reste, peut se résumer ainsi : garder religieusement ces précieuses substructions, en les enchâssant dans une chapelle qui les conserverait à la science et à la religion.

APPENDICE

APPENDICE

I

NOTE ET LETTRES RELATIVES A LA DÉDICACE DE CET OUVRAGE

Nous croyons être agréable à nos lecteurs en plaçant sous leurs yeux deux lettres qui se rapportent à la dédicace de cet ouvrage; l'une met en lumière l'extrême délicatesse et la franchise chevaleresque de notre illustre et regretté maître et ami M. Jules Quicherat; et l'autre fera connaître les raisons pour lesquelles nous nous sommes fait un devoir de lui donner ce témoignage d'affectueuse reconnaissance.

J'ajouterai, pour l'intelligence de ces lettres, que la première me fut écrite deux jours après une courte apparition que je venais de faire à Paris, et pendant laquelle j'avais sollicité et obtenu de notre savant qu'il acceptât la dédicace de ce travail qu'il avait approuvé après l'avoir examiné à loisir.

Si la dédicace imprimée en tête de cet ouvrage n'est pas exactement la même que celle qui figure dans ma lettre du 20 février 1882, c'est que les circonstances ne sont malheureusement plus celles qui existaient alors.

C. C. s. j.

Poitiers, le 16 avril 1882.

ÉCOLE NATIONALE
DES
CHARTES
PALAIS DES ARCHIVES
NATIONALES
Rue des Francs-Bourgeois, 58

19 février 1882.

Mon cher Père,

Il me vient un scrupule, non pour moi, mais pour vous. Ne craignez-vous pas, en mettant mon nom trop en évidence dans votre ouvrage, de vous attirer les censures de vos supérieurs? Vous ne voyez en moi que l'antiquaire; mais songez que je fais en même temps toutes sortes de choses. Par exemple, je suis membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, et comme tel, je me suis montré, et je me montrerai encore, un opposant déterminé à ce que votre Société soit admise à agir en commun dans notre pays. A vous d'apprécier la valeur que peut avoir, quant à ce qui vous concerne, cette considération que je vous soumets en homme respectueux de vos sentiments et de vos devoirs.

A vous, votre toujours dévoué et vivement affectionné

J. Quicherat.

Cher et illustre Maître (1),

Je ne suis pas étonné de l'extrême délicatesse dont vous venez de me donner une nouvelle preuve, car je vous connais; mais j'en suis touché et vous en exprime ma plus cordiale reconnaissance.

Non, cher ami, il n'y a nulle crainte que la dédicace que je vous fais de mon Hypogée me cause aucun préjudice. Vous avez, il est vrai, des idées sur notre Ordre qui ne nous sont guère favorables, et elles nous sont connues; mais, mes supérieurs n'ignorent pas les bontés que vous avez pour moi; ils savent aussi que c'est vous qui m'avez encouragé, poussé et même mis en lumière plus que je ne le méritais; ils reconnaissent de plus que c'est à vous que je dois d'être ce que je suis comme archéologue; c'est pourquoi ils approuvent entièrement que mon premier ouvrage archéologique sérieux vous soit dédié; et si vous le permettez, il le sera de la façon suivante : après deux pages de titres et sur le milieu de la troisième se trouvera inscrit :

A

MONSIEUR JULES QUICHERAT

DIRECTEUR

DE

L'ÉCOLE DES CHARTES

Je l'espère, vous accepterez cette marque d'estime, de respect, de reconnaissance et d'affection que j'ai à cœur de vous donner publiquement.

Veuillez agréer, cher et illustre ami, l'expression de ma respectueuse reconnaissance et de mon affectueux dévouement en N.-S.

CAMILLE DE LA CROIX. S. J.

Poitiers, le 20 février 1882.

(1) Je dois la communication de cette lettre à la bienveillance du comité de l'École des Chartes, qui l'a détachée de la correspondance de M. Quicherat qu'elle possède en ses archives. — C. C.

II

DÉPOT DE PIÈCES NOTARIÉES

I — RAPPORT DES NOTAIRES

Par-devant Me Genesteix et son collègue, notaires à Poitiers, soussignés,

Ont comparu :

M. Paul Fossin, prêtre, chanoine honoraire, pro-secrétaire de l'évêché de Poitiers, demeurant au palais épiscopal, place Saint-Pierre,

M. Xavier Barbier, prêtre, demeurant à Poitiers, rue du Petit-Maure,

M. Joseph Bourigault, prêtre, demeurant à l'abbaye de Ligugé, canton sud de Poitiers,

M. François Chamard, prêtre, demeurant au même lieu,

M. Sylvain Adigard, prêtre, demeurant à Poitiers, rue de l'Industrie,

M. Victor Mercier, prêtre, demeurant en la même ville, rue des Filles-Saint-François,

M. Léon Ferrand, architecte, demeurant en ladite ville, rue du Coq, n° 1,

M. Alexandre Jallet, docteur en médecine, demeurant aussi à Poitiers, rue de la Cloche-Perse,

M. Jean Jablonski, aussi docteur en médecine, demeurant en la même ville, rue du Gervis-Vert,

M. Philippe-Louis-Mélanie Rondeau, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller à la Cour d'appel de Poitiers, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, demeurant à Poitiers, rue du Gervis-Vert,

M. Camille Arnault de la Ménardière, avocat, professeur à la Faculté de Droit de Poitiers, bâtonnier de l'ordre des avocats, vice-président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, officier de l'Instruction publique, demeurant à Poitiers, rue Boncenne, n° 9,

M. Augustin-Eugène Letard de la Bouralière, secrétaire de ladite Société, demeurant à Poitiers, rue de la Beaume,

M. Louis-François-Xavier Redet, bibliothécaire-archiviste de ladite Société, chevalier de la Légion d'honneur, ancien archiviste du département de la Vienne, demeurant aussi à Poitiers, rue Saint-Paul,

M. Adrien-Joseph Bonvallet, vice-secrétaire de la même Société, agent supérieur du chemin de fer de Paris à Orléans, demeurant en la même ville, rue du Petit-Bonneveau, n° 8,

M. Marie-Joseph-Gérasime Lecointre-Dupont, membre de ladite Société, demeurant à Poitiers, place Notre-Dame,

M. Alphonse-Pierre-François Le Touzé de Longuemar, chevalier de la Légion d'honneur, conservateur du musée de Poitiers, officier de l'Instruction publique, correspondant du ministère pour les travaux historiques, membre de la même Société, demeurant à Poitiers, rue Barbate,

M. Auguste Grelault, entrepreneur, demeurant à Poitiers, rue Saint-Antoine,

M. Auguste Briault, entrepreneur, demeurant en la même ville, rue Boncenne,

Et M. Camille de la Croix, prêtre, demeurant en ladite ville, rue de l'Industrie,

Lesquels ont exposé ce qui suit :

M. l'abbé Camille de la Croix, l'un des comparants, en faisant pratiquer, sur le plateau des Dunes de Poitiers, près la Pierre-Levée, des fouilles qui ont amené la découverte d'un vaste cimetière gallo-romain, a mis au jour, sur la lisière de ce cimetière, un hypogée chrétien.

Voulant faire procéder régulièrement à la constatation de l'objet de sa découverte, M. l'abbé de la Croix a provoqué et obtenu la formation de commissions dont les membres pussent, sur les lieux mêmes, vérifier et attester ce que lui-même avait en partie constaté.

Le vingt-huit avril dernier, à neuf heures du matin, les membres des commissions se sont transportés au lieu de la découverte, dit le Champ-des-Martyrs ou le Chiron-Martyr, dans la partie de ce champ qui longe le chemin appelé anciennement chemin des Martyrs et actuellement chemin de Montbernage.

Les membres de ces commissions s'étaient adjoint MM. les docteurs Jallet et Jablonski, comparants, qui avaient bien voulu prêter le concours de leur science pour faire les attestations médicales.

M. l'abbé de la Croix a alors fait passer sous les yeux de l'assemblée un plan géométrique du monument, dressé par lui et sur lequel chaque sarcophage est relevé avec un numéro d'ordre. (Ce plan est demeuré ci-annexé après que mention de cette annexe a été faite par les notaires soussignés.) Il a fait remarquer qu'aucun sarcophage n'avait subi le moindre dérangement depuis le moment de sa découverte, et que des ossements, mêlés avec des matériaux de remblai, avaient été recueillis entre les deux sarcophages numéros cinq et six du plan et inscrits sous le numéro sept du même plan.

Il a été immédiatement procédé à l'ouverture des tombes dans l'ordre ci-dessous et aux constatations qui en résultent.

Cette opération est résumée dans deux procès-verbaux dressés, l'un par M. de la Bouralière, comparant, secrétaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, l'autre par MM. les docteurs Jallet et Jablonski, à la date du vingt-huit avril dernier, — lesquels procès-verbaux, écrits sur deux feuilles de timbre de un franc vingt centimes, sont demeurés ci-annexés après mention et après avoir été certifiés véritables par tous les comparants.

De tout ce qui précède, les comparants ont requis les notaires soussignés de leur donner acte pour servir et valoir ce que de droit, ce qui leur a été octroyé.

Dont acte :

Fait et passé à Poitiers, en l'étude,

L'an mil huit cent soixante-dix-neuf,

Le vingt-neuf novembre.

Lecture faite, les parties ont signé avec les notaires Bodin et Genesteix; la minute des présentes est demeurée à ce dernier.

En marge est écrit :

Enregistré à Poitiers, le neuf décembre mil huit cent soixante-dix-neuf, f° 98, R°, C^{e} 5. Reçu trois francs, décimes soixante-quinze centimes. (Signé) Badou Maubert.

Suit la teneur des procès-verbaux :

II — RAPPORT DES MÉDECINS

Les soussignés, Alexandre Jallet, docteur en médecine et en chirurgie, professeur à l'école de médecine de Poitiers, et Jean Jablonski, docteur médecin, membre résidant de la Société des Antiquaires de l'Ouest, désignés par Monseigneur l'évêque de Poitiers, à l'effet de déterminer la nature des ossements contenus dans les sarcophages de l'hypogée contigu au cimetière Gallo-Romain de la Pierre-Levée ;

En présence de la commission ecclésiastique et archéologique présidée par M. l'abbé Fossin, délégué par Monseigneur Pie, évêque de Poitiers;

Ont constaté ce qui suit :

Dans le sarcophage n° 1 :

1° Deux squelettes d'adultes, l'un d'un homme âgé d'environ quarante ans, et l'autre d'une femme d'une trentaine d'années (âge et sexe présumés par l'examen de la tête et du bassin);

2° Le squelette d'un enfant de deux ans environ.

Ces os ont été trouvés pêle-mêle dans le sarcophage.

Dans le sarcophage n° 2 :

Le squelette d'un homme d'environ soixante-dix ans, âge présumé par l'examen du maxillaire inférieur et par l'ossification complète du cartilage thyroïde. Ce squelette, dont le décubitus dorsal, le bras droit étendu, le bras gauche replié sur le thorax et mesurant une longueur totale de un mètre soixante centimètres, semble tout d'abord n'avoir jamais été déplacé, mais un examen plus attentif nous montre une vertèbre cervicale placée près du coude gauche, la rotule droite sous la portion lombaire de la colonne vertébrale, la rotule gauche sous le tibia droit, les extrémités des pieds (métatarsiens et phalanges) placées l'une à droite et l'autre à gauche du squelette, au niveau du bassin; enfin, dans le crâne délité dans sa main droite, nous trouvons presque tous les os des deux mains, un des métatarsiens et le coccyx. — Il est donc évident que ce cadavre a dû être placé dans le sarcophage quand déjà les ligaments avaient été en partie détruits par la putréfaction. Nous ferons remarquer que nous avons retrouvé tous les os de ce squelette, excepté la deuxième vertèbre cervicale.

Dans le sarcophage n° 3 :

1° Deux squelettes d'enfants d'environ sept ans, ainsi que le démontre l'évolution des dents;

2° Le squelette d'une femme adulte, dont le sexe est déterminé par l'examen du bassin;

3° La tête d'un sujet âgé de seize à dix-huit ans, âge déterminé approximativement par les sutures et par les dents.

Dans le sarcophage n° 4 :

Un squelette d'adulte étendu sur le dos, au fond du sarcophage, dans un tel état de délitescence qu'on n'a pas pu déterminer le sexe. — Sur les membres inférieurs de ce squelette se trouvaient pêle-mêle des débris d'ossements de deux autres sujets adultes.

Dans le sarcophage n° 5 :

Le squelette complet d'un enfant de six à sept ans.

Dans le sarcophage n° 6 :

1° Les ossements confondus de deux enfants de six à huit ans; 2° Une tête de femme (probablement).

Parmi les terres comprises sur le plan au n° 7 se trouvaient :
Les restes incomplets de deux squelettes d'adultes.
Dans le sarcophage n° 8 :
Rien.
Dans le sarcophage n° 9 :
1° Les ossements d'un enfant d'environ deux ans;
2° Les squelettes de deux enfants d'une dizaine d'années;
3° Le squelette d'un enfant de six mois;
4° La tête d'un sujet de seize à dix-huit ans.
Tous ces os avaient été jetés probablement dans le sarcophage où ils se trouvaient entassés.
Dans le sarcophage n° 10 :
Le squelette bien conservé d'un enfant de sept à huit ans.
Dans le sarcophage n° 11 :
Rien.
Dans le sarcophage n° 12 :
Les ossements de trois enfants de quatre à cinq ans.
Dans le sarcophage n° 13 :
Le squelette d'un enfant de quelques mois et une tête appartenant (probablement) à une femme.
Dans le sarcophage n° 14 :
Les ossements mélangés de sept jeunes enfants de quelques mois à sept ans.
Dans le sarcophage n° 15 :
Rien.
En foi de quoi, ils ont signé le présent procès-verbal.
Poitiers, le vingt-huit avril mil huit cent soixante-dix-neuf.

(Signé) JABLONSKI, JALLET.

Suit cette mention :

Enregistré à Poitiers, le neuf décembre mil huit cent soixante-dix-neuf, f° 98, V°, C[e] 1. Reçu trois francs, décimes soixante-quinze centimes. (Signé) BADOU MAUBERT.

Certifié véritable, signé, paraphé en présence des notaires soussignés, et annexé à la minute d'un acte de dépôt dressé par M[es] Genesteix et son collègue, notaires à Poitiers, le vingt-neuf novembre mil huit cent soixante-dix-neuf.

Suivent les signatures de tous les dénommés dans l'acte de dépôt dont copie précède.

III — PROCÈS-VERBAL DES SECRÉTAIRES DES COMMISSIONS ECCLÉSIASTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Procès-verbal de l'ouverture des tombes contenues dans l'hypogée chrétien du plateau des Dunes de Poitiers, découvert par le révérend père Camille de la Croix.

Le lundi, 28 avril mil huit cent soixante-dix-neuf, à neuf heures du matin, la commission ecclésiastique nommée par Monseigneur l'évêque de Poitiers, et la commission archéologique désignée

par la Société des Antiquaires de l'Ouest, se sont transportées sur le plateau des Dunes, au lieu dit le Champ-des-Martyrs ou Chiron-Martyr, pour assister à l'ouverture des tombes contenues dans l'hypogée chrétien (Martyrium) découvert par le révérend père de la Croix, à l'extrémité de ce champ qui touche le chemin appelé anciennement chemin des Martyrs et aujourd'hui chemin de Montbernage.

Ces deux commissions sont composées ainsi qu'il suit :

Commission ecclésiastique :

1° M. l'abbé Fossin, chanoine honoraire, pro-secrétaire de l'évêché, délégué par Sa Grandeur Monseigneur Louis-François-Désiré-Édouard Pie, évêque de Poitiers;

2° Monseigneur Xavier Barbier de Montault, prélat de la maison de Sa Sainteté;

3° Le très révérend père Dom Joseph Bourigaud, abbé de Saint-Martin de Ligugé;

4° Le révérend père Adigard, de la Compagnie de Jésus, professeur de droit canon à la Faculté de théologie de Poitiers, délégué par le révérend père Michel Fessard, supérieur de la résidence et recteur de la Faculté de théologie;

5° Le révérend père Mercier, de la Compagnie de Jésus, recteur de l'école libre Saint-Joseph;

6° Dom François Chamard, bénédictin de Saint-Martin de Ligugé;

7° Le révérend père de Saint-Maixent, de la Compagnie de Jésus, ministre de l'école libre Saint-Joseph;

8° M. Ferrand, architecte diocésain à Poitiers;

9° M. Jallet, docteur médecin, professeur à l'école de médecine de Poitiers;

10° M. Jablonski, docteur médecin;

11° M. Genesteix, notaire à Poitiers.

Commission archéologique :

1° M. Philippe Rondeau, conseiller à la Cour d'appel, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest;

2° M. le comte Paul de Cessac, président de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, correspondant du ministère de l'Instruction publique, de la commission de la topographie des Gaules, etc.;

3° M. Abel Bardonnet, conservateur du musée archéologique de Niort;

4° M. Camille de la Ménardière, vice-président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, bâtonnier de l'ordre des avocats, professeur à la Faculté de droit de Poitiers;

5° M. Léon de la Tourette, docteur médecin à Loudun, membre de la Société française d'archéologie et de la Société des archives historiques du Poitou;

6° M. Auguste de la Bouralière, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest;

7° M. Redet, ancien archiviste de la Vienne, bibliothécaire archiviste de ladite Société;

8° M. Bonvallet, vice-secrétaire de ladite Société;

9° M. Lecointre-Dupont, membre de cette Société;

10° M. de Longuemar, membre de la Société, conservateur des musées de la ville de Poitiers;

11° M. Grellault, ingénieur, entrepreneur de travaux;

12° M. Briault, entrepreneur de travaux;

13° Le révérend père Camille de la Croix, de la Compagnie de Jésus, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

La présidence a été décernée à M. l'abbé Fossin, représentant Monseigneur l'évêque de Poitiers.

Le révérend père de la Croix a alors fait passer sous les yeux de l'assemblée un plan géométrique du monument dressé par lui, sur lequel chaque tombe ou fosse a été relevée avec son

numéro d'ordre. Il a fait remarquer qu'aucune n'a subi le moindre dérangement depuis le moment de sa découverte, à l'exception des ossements mélangés à des matériaux de remblai qui ont été recueillis entre deux gros sarcophages et inscrits sous le numéro sept du plan.

Il a été immédiatement procédé à l'ouverture de ces tombes dans l'ordre ci-dessous. Les docteurs Jallet et Jablonski ont accepté la mission d'examiner et de déterminer les débris humains qu'elles pourraient contenir, et les constatations suivantes ont été faites :

N° 1. Ce grand sarcophage de pierre était recouvert d'une dalle cassée en deux morceaux, dont l'un, légèrement déplacé, avait livré passage aux terres. Il contenait les ossements épars de deux adultes et d'un enfant.

N° 2. Quand le couvercle de ce sarcophage a été soulevé, les assistants ont pu voir le squelette, paraissant intact au premier abord, d'un homme couché sur le dos. La tête, entraînée par son propre poids, avait roulé un peu à gauche. Le bras droit était étendu le long du corps, le bras gauche était replié sur la poitrine. Ce squelette avait un mètre cinquante-cinq centimètres de longueur et appartenait à un septuagénaire. Un examen attentif a fait reconnaître les particularités suivantes : La partie supérieure du crâne était tombée en poussière, et la boîte osseuse contenait, avec cette poussière, les os d'un pied, d'une main et os coccyx. Les docteurs Jallet et Jablonski constatèrent que ces os manquaient précisément à la main droite, au pied droit et au bassin du squelette.

N° 3. La dalle qui recouvrait ce sarcophage était cassée en deux. Le révérend père de la Croix a fait connaître qu'au moment des fouilles, cette dalle, déjetée à vingt centimètres sur le côté, avait été remise en place sans qu'il fût touché au contenu de l'auge. Cette auge, envahie par les terres, a été vidée; on y a trouvé trois squelettes, dont deux d'enfants de six à sept ans, et celui d'une jeune femme; elle renfermait de plus une tête de jeune individu.

N° 4. Sarcophage rempli de terre. On en a retiré des ossements se rapportant à trois corps d'adultes, dont l'un était probablement une femme. Les crânes manquaient.

N° 10. Fosse creusée dans le rocher et recouverte d'une dalle. On y a trouvé le squelette d'un enfant de sept ans environ.

N° 8. Fosse dont le couvercle avait été enlevé pour en prendre le moulage. — Rien.

N° 9. Fosse dont le couvercle manquait pour le même motif. Elle renfermait les ossements de cinq personnes, savoir : Un enfant de quelques mois, un enfant de deux ans, deux de dix ans et un crâne se rapportant à un individu de quinze à seize ans. Les terres ont livré une fibule ou agrafe en bronze d'apparence mérovingienne.

N° 13. Toute petite auge en pierre avec couvercle. On y a trouvé une tête de femme et quelques ossements d'enfant.

N° 11. Fosse dépourvue de son couvercle, qui a été également enlevé pour le moulage. — Rien.

N° 12. Fosse creusée dans le roc et couverte d'une dalle. Trois enfants de quatre à cinq ans.

N° 14. Fosse creusée dans le rocher et couverte d'une dalle. Sept enfants de quelques mois à sept ans.

N° 15. Grand sarcophage vide et brisé.

N° 5. Petite fosse munie d'un couvercle. On y trouve un enfant de six à sept ans.

N° 6. Petite fosse munie d'un couvercle. Elle contenait les ossements de deux enfants et d'une femme. On a trouvé dans les terres deux fibules en bronze de même aspect que celle retirée de la fosse n° 9, deux boucles d'oreilles de bronze dont l'une est intacte et l'autre brisée, et des grains de collier de forme et de couleurs diverses.

Après l'ouverture de chaque fosse, les ossements qui en ont été retirés ont été mis séparément

dans des sacs portant des numéros correspondant à ces fosses. Les sacs ont été ficelés, scellés et remis à M. l'abbé Fossin, qui en a pris charge.

Les opérations se sont terminées à une heure de relevée.

Fait audit lieu des Dunes, les jours, mois et an que dessus, et certifié véritable.

(Signé) A. DE LA BOURALIÈRE, secrétaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Suit cette mention :

Enregistré à Poitiers, le 9 décembre 1879, f° 98, V°, C^{e} 3. Reçu trois francs, décimes soixante-quinze centimes.

(Signé) BADOU MAUBERT.

Certifié véritable, signé, paraphé en présence des notaires soussignés, et annexé à la minute d'un acte de dépôt dressé par Me Genesteix et son collègue, notaires à Poitiers, le vingt-neuf novembre mil huit cent soixante-dix-neuf.

Suivent les signatures de tous les dénommés ci-dessus.

III

QUITTANCE D'ARRÉRAGE DE RENTE (22 avril 1797)

3 floréal l'an VI[e].

Par-devant les notaires publics et patentés à Poitiers soussignés, fut présent Pierre Coudreau, cultivateur, demeurant à Saturnin, section de l'Égalité de cette commune de Poitiers, lequel déclare et reconnaît avoir reçu de Marie-Anne Jamain, veuve Louis Bouillaud, demeurant audit Saturnin, la somme de sept livres à laquelle il a composé pour six années d'arrérages pour le tiers qui lui revient en la rente totale de deux boisseaux froment, une douzaine d'alouettes et dix sous en argent, prise sur une pièce de vigne située en Chiron Martir, de terme échu du huit vendémiaire dernier, les impositions foncières ayant été déduit, dont il quitte ladite Bouillaud, sans préjudice de l'année courante et de tous autres droits si aucuns sont, dont jugé et fait et passé à Poitiers, trois floréal l'an VI de la République et a déclaré ne pouvoir signer de ce enquis et interpellé.

Cuisinier.

Enregistré à Poitiers, le 5 floréal an VI[e] de la République française. Deux sols quinze deniers.

Boyer.

IV

ACTE DE PARTAGE (25 avril 1802)

Par-devant les notaires publics à Poitiers, patentés, soussignés, ont comparu citoyenne Marie-Anne Jamain, veuve et commune en biens de feu Louis Bouillaud, coctier, d'une part;

Citoyens René Bouillaud, cultivateur, André Savineau, aussi cultivateur, Catherine Bouillaud sa femme qu'il autorise, et Jeanne Bouillaud, fille majeure, les dits Bouillaud enfans et héritiers, pour chacun un tiers, du dit feu Bouillaud, leur père, d'autre part;

Demeurant les comparans faubourg Saint-Saturnin de cette commune, section de l'Égalité.

Lesquels ont dit que, désirant interrompre le cours de la communauté de biens subsistante, à défaut d'inventaire entre la dite veuve Bouillaud qui y est fondée pour une moitié et les dits Bouillauds, ses enfans, pour l'autre moitié, entre eux, ils ont d'abord fait faire l'estimation par experts par eux respectivement choisis, de tous les meubles tant vifs que morts, denrées et effets mobiliers en dépendans, montant ensemble suivant l'estimation à la somme de neuf cens francs, sur laquelle prélèvement ayant été fait de celle de quatre cens cinquante francs pour l'acquittement des dettes passives de la dite communauté, laquelle somme reste du consentement des dits héritiers Bouillaud pour ce déposée en meubles de valeur . . . . . suivant ladite estimation, entre les mains de leur dite mère, qui, par ce moyen, les garantira de toutes demandes et actions quelconques de la part des créanciers de la dite communauté, le net et liquide du mobilier en dépendant, se trouve réduit à la somme de quatre cens cinquante francs dont moitié a été prise par la dite veuve Bouillaud et l'autre par ses enfans, au moyen de quoy ils se tiennent respectivement quittes à cet égard.

Quant aux biens fonds dépendans de la dite communauté, les parties reconnaissent qu'ils consistent :

Article premier.

En une grange. . . . .
. . . .
. . . .
. . . . . il ne reste plus à partager entre les comparans que les autres articles suivans, dont il a été composé deux lots les plus égaux possibles, ainsy qu'il suit :

Premier lot.

Le premier lot est composé de. . . . .
. . . .

Second lot.

Le second lot est composé de l'autre moitié de la . . . .

Le présent règlement de famille ainsy fait et arrêté entre la mère et ses enfans, il reste maintenant à ceux-cy de régler leurs droits respectifs, et de procéder au partage et subdivision tant des meubles et immeubles de la susdite communauté, à eux échus au second lot du partage d'iceux, que des biens propres dépendant de la succession du dit feu Bouillaud leur père, lesquels consistent :

Article premier.

En une maison . . . .

Art. 2.

Une pièce de vigne . . . .

Art. 3.

Une pièce de terre en vigne d'environ une boissellée et demie au terroir du Chiron-Martir, commune de Poitiers, grevée de la rente de deux boisseaux froment envers le nommé Coudrault . . . .

Fait et passé à Poitiers, en l'étude, le cinq floréal an X de la République française, lu et ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis par nous dits notaires, sauf les soussignez; les frais des présentes seront faits moitié par la veuve Bouillaud et l'autre par ses enfans.

La minute est signée Marie-Anne Jamain et des notaires soussignez restés à Cognac.

Enregistré à Poitiers, le treize du même mois, par Boyer, qui a reçu trois francs trente centimes pour le règlement, plus celle de trois francs trente centimes pour le partage, plus treize francs soixante-quatre centimes pour la cession, décimes compris. Total : vingt francs vingt-quatre centimes.

Bert.

Cognac.

V

CERTIFICAT D'INSCRIPTION HYPOTHÉCAIRE (23 juillet 1810)

(Extrait du registre des Inscriptions hypothécaires. Vol. 25.)

N° *739*. Du *vingt-trois Juillet 1810*.

Droit d'hypothèque au profit de *Joseph Babin, forgeron, demeurant à Poitiers, paroisse de Saint-Saturnin*, qui élit domicile *le susdénomé cy-dessus nommé* contre *Barthélemy Puisais, jardinier, et Marie Bonnier, sa femme, demeurant au faubourg Saint-Saturnin, commune de Poitiers*

pour sûreté d'une créance de la somme de *trois cent quarante-cinq francs soixante et huit centimes, capital exigible le quinze Juillet 1813*, ci 345 68

résultant d'une *obligation du quinze Juillet 1810. Reçu Geoffroy et son confrère, notaires à Poitiers, rapportée en forme*

sur *une pièce de vigne sise en la Vallée-aux-Loups, commune de Poitiers, contenant dix-neuf ares, et sur une autre pièce de vigne au terroir du* CHIRON-MARTIR, *même commune, contenant neuf ares cinquante centiares, et sur une autre vigne sise commune de Saint-Benoist, deux maisons et un coteau, faubourg Saint-Saturnin de Poitiers.*

Signature du conservateur :

MOTHEAU.

TABLES

I

TABLE ALPHABÉTIQUE

II

TABLE DES MATIÈRES

TEXTE

Pages

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

PLANCHES

FINI D'IMPRIMER A PARIS

OCTOBRE 1883

SÉANCE DE L'ACADÉMIE PONTIFICALE D'ARCHÉOLOGIE

ALLOCUTION

DE

M. LE COMMANDEUR DE ROSSI

EN PRÉSENTANT A L'ACADÉMIE LE TRAVAIL DU P. C. DE LA CROIX AYANT POUR TITRE :

MONOGRAPHIE DE L'HYPOGÉE MARTYRIUM DE POITIERS

LE 25 FÉVRIER 1886.

La cripta dall'autore felicemente scoperta presso Poitiers è corredata di monumenti scritti, dipinti, sculti dell'età Merovingica; nei quali si fa menzione di molti martiri. Il sagace inventore, celebrato anche per insigni scopertà di monumenti dell'età classica romana, descrive, delinea, restituise in intero l'esterno e l'interno dell'ipogeo con tanta evidenza e perizia, che sembra vederlo presente a chi lo studia in sì stupenda edizione. Siffatto ipogeo è unico in Francia, ove di antiche cripte sacre niun campione simile oggi è superstite; e sarebbe pregiatissimo ovunque per la copia e l'importanza dei monumenti, che contiene. È stato però ed è oggetto di accese controversie : talchè il ch. monsignor Barbier de Montault, uno dei precipui campioni della lotta, ne ha già registratro una lunga bibliografia e prolissa serie di documenti (*Le martyrium de Poitiers*, Poitiers, 1885; *Documents de la question du martyrium de Poitiers*, Poitiers et Paris, 1885). Cardine e punto sostanziale della controversia è il carattere proprio ed originario della cripta. E essa un vetusto ipogeo di martiri di Poitiers dell'età delle persecuzioni, restaurato soltanto o riedificato da un cotale Mellebaude abbate tra il secolo sesto ed il settimo, ovvero è la cripta sepolcrale di Mellebaude fondata da lui medesimo ed arricchita di reliquie di santi trasferite colà da luoghi diversi? Alcune osservazioni sulle epigrafi della cripta potranno forse dare un piccolo contributo di luce intorno al punto controverso.

Sopra un frammento dell'architrave della porta, mutilo in ambe le estremità, è stato letto :

*me*MORIA. MELLE.	croce	BAVDI. ABBI. REUM. XPI. HIC
DEVOTI VENIVNT	mono-	VNQUE AD IPSO PRO DICTI
MIS QVI	gramma-	REMIANT ANN*uatim*
	tica	

Si noti, che la croce monogrammatica (composta col decusse X) dee occupare il centro, e ci invita a distribuire i supplementi delle parti mancanti dell'iscrizione più o meno egualmente a diritta ed a sinistra. Nell'ultima linea in fine le lettere ANN sono assai discoste dalle precedenti per ottenere la eguale lunghezza delle due colonne dell'epigrafe. Adunque nella parte sinistra, cioè nel principio d'ogni linea, mancano molte lettere ed intere parole; nè la lezione proposta esibisce il testo in circa completo.

In fatti la formola PRO DICT*i*MIS, data dalla lettura continua delle linee 2, 3, è al tutto priva di senso : si è voluto interpretarla *pro diximis* (*decimis*) senza poterne rendere però ragione filologica, nè allegare a comprova alcun testo ed autorità. L'ANN*uatim* in fine non si trae dalle lettere quali appaiono nella tavola fototipica VI; ove, dopo una lineetta obbliqua, in luogo di ANN... si scorge INN... La linea obbliqua dinnanzi alla I è semplice interpunzione, ovvero segnale di continuazione del senso, non ostante la precedente lacuna.

Poste le quali avvertenze, si chiamino a confronto con le lettere residue di questo epistilio e coll'antitesi *devoti veniunt, remeant* le formole di simili epigrafi : *Huc... tristes veniunt et laeti recedunt* (Roma, Grut. 1171,12) ; *Quisquis hic tristis ingreditur reus, a prece laetior inde redeat* (Huebner, *Inscr. Hisp. Christ.* n. 243) : *trist(e)s (veniunt) et laeti revertuntur* (Teano, Donati, *Suppl. Mur.* 347, 6). È evidente che abbiamo in Poitiers il medesimo senso ; e dobbiamo cercarne un supplemento più o meno conforme agli esempli recitati, come sarebbe : *devoti veniunt un*(di)*que ad ipso* (cioè *ad Iesum Christum*) *pro dict*... (*tristes ni*)*mis qui remiant in n*(*omine eius laeti, consolati*, o alcun simile vocabolo).

Rimane la difficoltà di supplire il PRO DICT... La formola *tristes veniunt* allude in modo speciale alla tristezza della coscienza rea di peccati, dei quali le iscrizioni delle porte dei santuari invitano i fedeli a domandare la remissione. Nel libro pontificale si legge : *diversarum gentium* (homines) *undique pro sceleribus propriis apostolica limina expetebant* (in *Nicolao I* § LXVI ed. Vignoli III, p. 208); parole opportunissime all'intelligenza dell'oscuro passo dell'epigrafe di Poitiers. Le lettere VNQVE PRODICT.., nascondono una formola simile all'*undique pro sceleribus* ; e come il lapicida saltò una sillaba nell'*un*(di)*que*, così pare l'abbia saltata in *d*(el)*ictis* o *d*(el)*ictorum venia*. Insomma il senso delle linee 2, 3, qualunque sieno state le parole precise, è il seguente : *Huc devoti veniunt un*(*di*)*que ad ipso* (Iesum Christum) *pro d*(*el*)*ict*(*is*, ovvero *delictorum, venia tristes ni*)*mis qui remiant in nomine eius laeti, consolati* o simile vocabolo).

Ora, per trovare i supplementi della linea prima, ricorreremo al confronto coll'epigrafe prolissa d'uno degli stipiti laterali : IN. DI. NOMINI. EGO. HIC. MELLEBAVDIS. REVS. ET. SERVVS IHM. XPO. INISTITVI. MIHI. ISPELVNCOLA. ISTA. VBI. IACIT. INDIGNI. SEPVLTVRA. MEA. QVEM. FECI. IN NOMENI. DNI. IVM. XPM. Q(uem) AMAVI. etc. : segue una professione di fede (sulla quale si consulti Dom Chamard, *L'Hypogée des Dunes de Poitiers*, Paris, 1883, p. 14, e l'iscrizione poi termina così : SI QVIS. QVI. NON. HIC. AMAT. ADORARE. DNM. IHM. XPM. ET. DISTRVIT OPERA. ISTA. SIT. ANATHEMA etc. Qui è detto in termini chiari e precisi che Mellebaude istituì per sè (*inistitui mihi*) e per porvi la sua sepoltura cotesta cripta (*ispeluncola ista* ; la *i* dinanzi le consonanti *sp* è legge ordinaria di pronuncia nel latino rustico) ; nella quale volle che fosse da tutti adorato il Signore Gesù Cristo. Corrisponde con questo senso l'epigrafe dell'architrave, che nella linea 2 dice : *devoti veniunt indique ad ipso* ; cioè, *ad Jesum Christum* ; la menzione del quale nella frase precedente deve essere stata diretta. Raccogliendo dall'epigraphe dello stipite ciò che manca a quella dell'architrave tra HIC e DEVOTI, viene spontanea la proposta del senso, se non delle parole : HIC *dns Ihs adoratur huc* DEVOTI VENIVNT etc. In principio dell'epigrafe forse fu scritto : *in dei nomine hic mem*ORIA ; ma non si deve pretendere di definire con precisione matematica i singoli supplementi. Basta avere ricostituito il contesto generale dell'epigrafe scritta sulla fronte di cotesta *memoria*.

Entro la cripta fu costruito un altare isolato, la cui parte superiore è demolita. Poco lungi dall'altare fu trovata una pietra, sulla cui faccia quadrilunga è scritto : EMMA NVHEL — NVBIS CVM DS (*Emmanuhel nobiscum Deus*) ; sentenza scritta parimenti in latino sulla croce d'oro trovata in S. Lorenzo fuori delle mura di Roma, contenente reliquie della santa croce (Bull. crist. 1863, p. 31 e seg.), ed in greco sulle notissime ampolle gerosolimitane delle eulogie dei luoghi santi della passione e rizurrezione del Signore. Confrontando le epigrafi della porta con quella trovata entro la cripta è facile intendere che alcune reliquie della croce, od *eulogie* dei santuari della Palestina, servirono a dedicare la cripta e l'altare al culto ed all'*adorazione* del Signore Gesù Cristo.

Il P. de La Croix ha però letto incisi sopra altre pietre e fronti di arche i nomi di parecchi santi ; e nella lunetta d'un arcosolio ha attentamente decifrato la parte superstite d'una iscrizione palinsesta, cioè più volte depinta sull'intonaco, a memoria di alcune date solenni della *dedicatio* del luogo. Dopo molte lettere perite si legge chiaramente : *in primis sancta dedicatio ingressa est III Kal. Augustas ;* seguono altre date del mese di decembre coll'espressa designazione dell'*ingressio sanctorum*, ed in mezzo a lettere lacere, la cui restituzione non è possibile discutere in brevi parole, la menzione MARTHERV. NOMIRV. LXX ET II (*martyrum numero LXX et II*). L'illustre editore vuole, che tutti cotesti martiri e santi sieno proprii di Poitiers ; e la cripta da lui felicemente scoperta sia il loro sepolcro da Mellebaude ristorato o riedificato. Il chiarissimo signor abate Duchesne tiene al contrario, che Mellebaude abbia introdotto nella cripta, fabbricata da lui per il suo proprio sepolcro, reliquie di santi raccolte da luoghi diversi, segnatamente da Roma ; ove il numero di settantadue martiri era noto ed assai venerato nella via Salaria insieme al gruppo celeberrimo di Crisanto, Daria e compagni. Il medesimo pensiero balenò in mente al riferente, appena avuta la prima notizia della scoperta, e ne scrisse al P. de La Croix. Il quale però ed i suoi commilitoni mantengono e difendono l'opinione, che il santuario sia tutto proprio e primitivo di martiri di Poitiers.

La più valida obbiezione, che si muove contro la interpretazione ovvia ed il senso esplicito delle epigrafi di Mellebaude, è la cripta di lui essere vera chiesa e luogo di frequente pellegrinaggio, non semplice sepolcro privato ; nè potersi ammettere, che il sepolcro fatto a sè medesimo da un vivente sia stato da lui costituito in santuario e centro

di devota frequentazione. Il mutuo confronto però delle iscrizioni sopraccennate chiarisce abbastanza il concetto dell'istituzione e consacrazione di questa cripta; nè la cosa è senza esempio. Che la memoria sepolcrale d'un devoto talvolta sia stata in pari tempo e per volontà dell'istitutore del santuario dedicata a martiri non proprii del luogo nè quivi sepolti, ma rappresentati solo da reliquie portate a quell'uopo da lontane regioni, lo comprova il fatto di Lauricio in Ravenna, del quale Agnello lesse l'epigrafe colla data dell'a. 435: *Stephano Protasio Gervasio b(eatis) martyri(bus) et sibi memoria(m) aeternam Lauricius... dedicavit* (Agnellus in *S. Johanne Angelopte*, c. 36). Nè molto dissimili sono altri fatti di devoti, che raccolsero reliquie di santi ed edificarono in loro onore oratorii, raccomandando ad essi la propria sepoltura (v. Grut. 1170, 2).

Mellebaude però nelle prolisse epigrafi della porta non fa motto dei martiri e santi, la cui menzione è stata trovata entro la cripta: egli parla soltanto del N. S. G. C. ed insiste perchè sia quivi da tutti adorato. Ciò sembra alludere alla *prima dedicatio* della cripta e dell'altare fatta *III Kal. Augustas* con le reliquie dei luoghi santi di Palestina. Più tardi avvene l'*ingressio sanctorum*, cioè delle reliquie di martiri e santi diversi; nè questo è il luogo di analizzarne minutamente le date e discutere le congetture proposte. Fra i santi v'è un *Hilarius*, probabilmente il celeberrimo vescovo di Poitiers: anche altri santi proprii di Poitiers possono aver fornito parte notabile delle reliquie collocate nella cripta di Mellebaude.

Questi cenni sommarii nè tolgono nè scemano punto del pregio d'un sì raro, anzi singolare, monumento, fedelmente descritto e dottamente dichiarato nell'opera magnifica presentata alla nostra Accademia.

Monsieur et vénéré Commandeur,

Il y a plus de deux ans déjà, au milieu des débats historico-archéologiques soulevés à propos d'une des plus intéressantes découvertes du Père Camille de la Croix, et du magnifique ouvrage par lui publié sous le titre de l'Hypogée-Martyrium de Poitiers, vous avez proposé une explication générale, que, sur plusieurs points, on s'est accordé à regarder comme décisive. Au milieu des richesses dont vous êtes entouré et que nous devons en quelque sorte à vos persévérantes investigations en même temps qu'à votre science, vous avez sans doute perdu un peu de vue le monument minuscule de ce coin de l'Europe, cet hypogée dont vous disiez alors qu'il est unique en France : « Siffato ipogeo e unico in Francia. » Vous voudrez bien ne pas trouver trop étrange qu'habitant du Poitou, catholique, aimant par goût, presque depuis mon enfance, les études d'archéologie, et surtout d'archéologie sacrée, je m'attache avec une sorte de piété filiale à ce monument précieux de notre vieille histoire religieuse, et que je soumette encore à votre attention bienveillante, j'allais dire généreuse, quelques nouvelles observations.

La première concerne l'inscription qui couvrait l'architrave de l'entrée du petit monument. Comme vous l'avez fait observer, Monsieur le Commandeur, la croix monogrammatique devait occuper le milieu du linteau ou de l'architrave, et les lettres devaient être distribuées de chaque côté en nombre sensiblement égal. Certes, je reconnais que la lecture par vous suggérée est basée sur d'heureux rapprochements et des inductions d'autant plus intéressantes qu'elles s'appuient sur les monuments épigraphiques, qu'elle exprime des sentiments qui

étaient sans doute ceux des pèlerins des Dunes, mais qui n'ont pas leur place dans le texte de l'inscription. Et pourtant, est-il besoin de recourir à l'épigraphie comparée lorsque l'inscription fournit par elle-même une lecture et des éléments intelligibles ? Je ne puis le croire, et voilà pourquoi je me permets de vous soumettre une lecture un peu différente de la vôtre. Elle me paraît avoir le double avantage de respecter un texte clair, et peut-être aussi de rentrer mieux dans le caractère et la disposition qu'offrent d'autres inscriptions du monument.

Si je ne me trompe, la partie conservée du linteau présente une inscription dont le sens est complet, à la condition toutefois de restituer d'abord à la première ligne les deux lettres initiales M E, à la seconde l'A final, et à la troisième de compléter le dernier mot, peut-être *innoxi*, s'il commence par un I, comme vous le proposez, *annuis*, s'il commence par un A, comme l'avaient au moins suggéré le R. P. de la Croix et Mgr Barbier de Montault en lisant *annuatim*, et comme semblait le confirmer l'important document qui forme la 1re pièce des annexes de cette lettre, nous montrant des réunions foraines annuelles se perpétuant jusqu'en 1347 sur le terrain désert de l'hypogée.

La voici :

12 lettres	MEMORIA. MELLE.		BAVDI. ABBI. REVM. XPI. HIC.	19 lettres
13 lettres	DEVOTI. VENIUNT. (1)		VNQVE. AD IPSO. PRO. DICTA.	19 lettres.
6 lettres	MIS. QVI.		REMIANT. ANNUIS. ou INNOXI.	13 lettres.

Le mot *dictamis*, terminé sur la troisième ligne, présente un sens suffisamment clair. Quant au mot *remiant* pour *remeant*, est-il si nécessairement synonyme de *recedunt* et ne marquerait-il pas tout simplement l'affluence peut-être périodique, le flux et le reflux de visiteurs, de pèlerins vers le même lieu, peut-être vers la croix, le *Staurus*, qui devait s'élever à peu de distance du petit monument de Mellebaude (2) et que rappelait la croix monogrammatique de l'architrave ?

Les parties de la troisieme ligne non couvertes de lettres montrent assez clairement que la matière manquait pour la remplir et que, sous toutes réserves pour le dernier mot qui restera toujours douteux, il faut s'en tenir à cette lecture, sans demander à des textes analogues des suppléments que rien ne semble exiger, puisque sans eux l'inscription offre un sens complet, et que les larges lacunes qui séparent les mots de la dernière ligne semblent au contraire positivement exclure toute addition. Ces détails ont leur importance ; mais enfin ce ne sont que des détails. Voici maintenant l'hypothèse que je soumets à votre appréciation.

(1) Le second jambage de la lettre N sert de montant à la lettre T, qui n'occupe, par conséquent, que la place de la moitié de la barre du haut.

(2) Nous n'avons aucun renseignement historique sur l'abbé Mellebaude, et nous ne savons sur lui que ce que nous apprennent les inscriptions gravées sur le linteau de la porte de la crypte, et sur un des supports de ce linteau. Les restes des inscriptions peintes de la crypte ne font plus aucune mention de cet abbé, peut-être déjà décédé quand elles ont été appliquées

Les inscriptions gravées sur un des montants où s'appuyait le linteau affectent une disposition remarquable. Sur le montant de gauche, en effet, l'inscription principale, qui n'est autre que le testament religieux de Mellebaude, est flanquée par une autre de moindre importance, de bien moindre dimension, en caracteres beaucoup plus petits. Cette seconde inscription ne contient que des généralités : *Alfa et Ω-inicio et finis — quoniam quotidie pejus et pejus, etc.* Cette disposition, remarquable assurément, n'aurait-elle pas été observée aussi sur le linteau, et, outre l'inscription principale, n'y aurait-il pas eu, sur un étroit bandeau de la pierre, soit en saillie, soit en retraite, une inscription secondaire moins importante, de caractères peut-être plus réduits et dont les éléments, suppléant à l'insuffisance du nombre des lettres de l'inscription principale, auraient rétabli la symétrie et ramené la croix monogrammatique à occuper à peu près exactement le milieu des deux inscriptions accolées? C'est ce qu'il m'a semblé, Monsieur le Commandeur. Cette hypothèse aurait l'avantage et de s'accorder avec votre indication générale et de s'appuyer sur l'analogie avec la disposition de la principale inscription lapidaire du monument. — (*Voir pl.* VI *de l'album du R. P. de la Croix.*)

La seconde observation, que je prends la liberté de vous présenter, me paraît encore plus importante. Elle est relative aux inscriptions successivement peintes sur l'arcosolium. Me permettriez-vous d'appeler de l'explication présentée par M. l'abbé Duchesne, explication à laquelle votre adhésion semble donner le caractère d'une décision définitive? Aussi bien, les raisons dont M. Duchesne appuie son opinion me semblent reposer sur certains *lapsus memoriæ.*

Dans un article publié le 15 juillet 1885 par la *Revue Poitevine et Saintongeaise*, après une discussion fort intéressante, le savant professeur est amené à préciser les deux conclusions suivantes : 1° les dates contenues dans la première ligne palimpseste ne sont que « les dates festivales des saints dont les reliques étaient dans l'autel ; » 2° les 72 martyrs, dont il est parlé dans le texte superposé, s'identifient assez naturellement avec les 72 soldats du groupe des saints Chrysanthe et Darie. Je me permets, Monsieur le Commandeur, de remettre sous vos yeux le texte même de cette seconde conclusion : « La passion des saints Chrysanthe et

sur des parties de mur qui paraissent avoir été construites après coup. Aucun souvenir de Mellebaude n'est resté attaché au sol qui recouvrait sa *memoria*. Aucune terre voisine ne paraît avoir gardé le nom de champ de Mellebaude, de Baud, de Baudeluche ou même simplement de l'Abbé. Seule, la désignation de Chiron-Martyr a traversé les âges et est arrivée inaltérée jusqu'à nous, avec celle du Chemin des Martyrs attachée au vieux chemin creux qui fut probablement ouvert au VII[e] siècle dans la pièce du Chiron-Martyr, pour accéder à l'hypogée et au lieu où furent découverts les restes des suppliciés.

Ce nom de Mellebaude, qui ne figure sur aucune liste de dignitaires ecclésiastiques de l'époque Mérovingienne, que nous trouvons seulement une fois, dans Grégoire de Tours, appliqué à un Poitevin guéri de cécité au tombeau de saint Martin, était cependant assez commun vers le VII[e] siècle, avec quelques variantes dans son orthographe, particularité commune à un nombre assez considérable de noms de cette époque. Ainsi les légendes de divers tiers de sou d'or et de deniers d'argent des VII[e] et VIII[e] siècles nous offrent comme noms de Monétaires : *Mallobaudis*, Crovio ; *Mallebodius*, Salliaco ; *Marobaude* à Saint-Maixent ou Saint-Maxence. Racio S. MAX. — Sco MAXENTIO, etc.

Feu M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, qui a recueilli et étudié avec tant de zèle et de bonheur les monnaies mérovingiennes, s'est même demandé si notre abbé Mellebaude n'avait pas été à la fois abbé et monétaire à Saint-Maixent, et si le mot *monetus* du lambeau de l'inscription peinte au fond de la crypte n'était pas une abréviation de *Monetarius*. (Voir pl. XI et XII.) — Quel que soit mon goût pour la numismatique mérovingienne, je ne saurais aller jusqu'à cette interprétation. *Monetus* est pour moi *monitus* (averti) et me semble l'indice d'une révélation qui aurait fait découvrir les restes des martyrs des Dunes.

Darie, comme aussi les inscriptions consacrées dans leur sanctuaire romain, par le pape Damase, nous les montrent en rapports étroits avec d'autres martyrs, Claudius, Hilaria, Jason, Maur, et tout un groupe de soldats au nombre de soixante-douze, *juste le nombre des martyrs de notre inscription.* Si les traditions poitevines et gallo-romaines sont muettes sur un groupe de soixante-douze martyrs, au moins nous en trouvons un à Rome, et cela précisément dans le même sanctuaire que deux saints dont les *pignora* sont certainement venus à Tours à la fin du sixième siècle et dont l'anniversaire paraît être marqué dans notre inscription elle-même. »

Ce sont ces deux conclusions qui me paraissent fort discutables, l'une parce qu'elle isole la première ligne palimpseste et rend ainsi la seconde ligne inintelligible, de l'aveu même de notre contradicteur, l'autre pour des raisons que je voudrais exposer avec quelque développement.

Quand M. Duchesne parle du « groupe » de 72 martyrs, il doit commettre quelque confusion, éprouver quelque défaillance de mémoire. C'est que j'ai beau chercher dans mes souvenirs, parcourir les diverses hagiographies, consulter même les martyrologes auxquels nous renvoie le savant professeur : je ne trouve nulle part trace d'un groupe précis de 72 martyrs à Rome. J'en rencontre un seul à Syrmium. Les martyrologes de saint Adon et d'Usuard, qui datent du neuvième siècle, ainsi que les actes des saints Chrysanthe et Darie, écrits par Métaphraste, ne parlent que de 70 soldats convertis d'abord, puis martyrisés : *septuaginta milites*, dit, à plusieurs reprises, avec une sorte d'insistance, le texte latin, ἑπτακόσιοι στρατιῶται, dit le texte grec. (*Act. Sanct. die* 25 *oct.*) Encore ces actes, rédigés au dixième siècle, ne sont-ils pas à l'abri de tout soupçon d'inexactitude, puisqu'ils fixent la date du martyre des saints Chrysanthe et Darie à l'an 282 sous Numérien, date qui est contestée par Baronius et Lenain de Tillemont et reculée par ce dernier au moins jusqu'à l'année 256. Aussi est-on moins surpris de trouver ces actes, sur le point particulier qui nous intéresse, en contradiction avec le martyrologe hiéronymien, où on lit, à la date du 12 Août :

II Idus Aug. — Romæ, natalis sanctorum Chrysanthi et Dariæ et qui cum eis passi sunt Claudii, Elaræ, Jasonis, Mauri et militum OCTOGINTA SEX.

Ainsi donc les soldats qui ont souffert avec les saints Chrysanthe et Darie sont au nombre de 70, si on s'en rapporte aux actes de la passion de ces deux saints martyrs ; ils sont au nombre de 86, si on préfère s'en référer au martyrologe hiéronymien. Que signifie alors cette mention du même martyrologe que nous oppose M. Duchesne et qui sert de base à toute son argumentation, mention ainsi formulée :

III. Kal. decemb. Romæ in cymeterio Thrasonis, nat. : Saturnini, Chrysanthi et Dariæ, Mauri, et aliorum LXXII, quorum nomina habentur in libro vitæ.

Une formule indécise ne peut être opposée à un texte précis, et, pour ainsi dire, décisif. Or, il résulte d'un texte même du martyrologe hiéronymien que les soldats martyrisés avec Chrysanthe et Darie étaient 86, et de tous les autres documents qu'ils n'étaient pas au nombre de 72. Par conséquent les 72 Saints *quorum nomina habentur in libro vitæ*, dont il est

fait mention à la date du 29 novembre, ne peuvent être confondus avec eux. Ce que nous savons de la longue passion du vieux Saturnin, martyrisé enfin en 303 dans la persécution de Maximien, nous donne une idée des conditions dans lesquelles ces soixante-douze saints innommés ont été réunis.

Le cimetière de Thrason, où les corps de Chrysanthe et de Darie ne purent être placés que longtemps après leur mort, sans doute à la suite de la révélation qui les fit découvrir, au témoignage de Grégoire de Tours, ce cimetière, dis-je, n'existait pas au commencement du IVe siècle. Son emplacement faisait alors partie d'une petite propriété située sur la voie Salaria et appartenant à Thrason, riche romain, qui avait généreusement soutenu de ses biens les chrétiens persécutés par Maximien, et notamment le vieux Saturnin et les soldats Papias et Maurus. Après leur martyre sur la voie Nomentane, Thrason, aidé du prêtre Jean, recueillit leurs restes et ceux de divers autres martyrs et saints personnages, plus tard il leur donna la sépulture sur son petit domaine, et lui-même dut être inhumé dans ce cimetière qu'il avait créé et qui prit son nom. *Cf. pièces annexées, n° 2. Voir aussi Baronius sous l'année* 303.

Ainsi, nous nous trouvons en présence des restes : 1° de Thrason, confesseur du 4e siècle, décédé après la fin des persécutions et dont le martyrologe hiéronymien rapporte la mort au 10 décembre ; 2° de Saturnin, terrassier d'origine africaine, longtemps employé par force aux travaux des thermes de Dioclétien ; 3° de Sisinnius, diacre romain, martyrisé avec Saturnin ; 4° de Chrysanthe et de Darie, martyrisés, d'après Adon, Usuard et les actes de Métaphraste, sous Numérien en 282, mais plutôt sous Valérien, vers 256, d'après les observations critiques de Baronius et de Lenain de Tillemont ; 5° de Maurus, probablement l'un des deux soldats martyrisés avec Saturnin ; 6° enfin de 72 corps saints non qualifiés ni comme martyrs ni comme soldats, et appartenant sans doute, de même que ceux des saints nommés, à diverses époques, à diverses provenances, à différentes catégories. Aussi ne forment-ils pas un groupe, aussi la thèse d'un groupe de 72 martyrs romains mise en avant par les adversaires du système des 72 martyrs de Poitiers, pèche-t-elle par la base, puisqu'on ne connaît à Rome aucun groupe de 72 martyrs.

Les reliques de saint Chrysanthe et de sainte Darie devaient servir à Poitiers, le 22 janvier (1) 1096, à une consécration bien plus solennelle, celle de l'autel du matin (2) de l'église de l'abbaye de Montierneuf et de la dédicace de l'église elle-même, par le pape Urbain II, venu en Poitou pour y publier la première Croisade. Urbain était assisté dans cette double cérémonie par les archevêques de Bordeaux, de Lyon et de Pise et par les évêques de Poitiers, de Seigny et d'Albano, ces deux derniers cardinaux. Permettez-moi de joindre à cette lettre une gravure de la belle inscription qui monumente encore, dans l'église de Montierneuf, ce grand événement de l'histoire ecclésiastique de notre cité, et la partie peu connue de la chronique du moine Martin,

(1) Et non le 27, comme l'indique la chronique de Saint-Maixent dite de Maillezais.

(2) C'est aussi l'autel du matin qu'Urbain II avait consacré, trois mois auparavant, dans l'église de l'abbaye de Cluny, alors gouvernée par saint Hugues, dont un neveu, Letbaud, devint abbé de Montierneuf en 1096.

historiographe de l'abbaye, qui donne les curieux détails de cette consécration. (*Voir pièces annexées*, n° 3, *et fac-simile de l'inscription qui est à la suite.*



A-t-il été encore suffisamment remarqué sur le bas-relief des deux suppliciés découvert dans l'hypogée (a-t-on même jamais remarqué ?), que l'un des deux martyrs paraît avoir subi un supplice que les martyrologes signalent bien rarement ? Le patient avait les talons percés, une courroie était passée dans l'affreuse blessure, et on traînait alors la victime avec violence. C'est ainsi qu'ont souffert, en Egypte, avant de périr par le glaive, les saints martyrs Philémon et Apollone dont il est fait mention dans le martyrologe romain au 8e jour de mars. Ce détail a son importance, à mon avis, et a, au moins, la valeur d'un argument négatif contre la thèse des martyrs romains. Nous reviendrons sur ce bas-relief.

Encore une remarque en passant. Ce que M. Duchesne appelle « l'anomalie véritablement singulière de deux dates groupées dans la même formule, séparées seulement par un *et* et exprimées suivant deux notations différentes, l'une par le quantième du mois, l'autre par l'ancien comput romain » (V. pl. X), cette anomalie existe-t-elle et les trois dates exprimées n'appartiennent-elles pas au comput romain, resté le comput habituel des inscriptions et de la liturgie ? Il s'agit, vous le comprenez, de la première ligne palimpseste. Les deux lignes conservées du texte primitif, et qui n'ont pas été recouvertes, constatent un premier fait avec sa date. C'est la Sainte Dédicace soit du petit monument, soit de reliques apportées, car plusieurs textes nous montrent le mot *dedicatio* appliqué simplement à des reliques. Elle a lieu, le 30 juillet, au nom de Dieu, c'est-à-dire de la sainte Trinité : *quod hic in di nomeni inprimis sca dedicatio ingressa est III k. agustas.*

Les deux lignes palimpsestes qui suivaient et qui ont été retrouvées intactes, sans autre mot douteux que le nom propre qui précède *Sostanos*, monumentaient un second fait, mais avec cette particularité qu'il s'était reproduit à trois jours différents, dont deux consécutifs ; savoir les II, III et XIV des calendes de janvier, ce qui fait des jours de décembre. Ce fait, c'est l'entrée de corps saints dans le petit caveau funéraire : *ingressio scorum hic est*, et pour deux de ces saints, *Dimhil* (?) et *Sostanos*, l'entrée s'est faite solennellement, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ET DMHIL SOSTANOS INGRESSAS SUNT IN NOMENI DNI (1).

(1) Le R. P. C. de la Croix a trouvé, dans la sacristie de l'Église de l'ancienne abbaye de Nouaillé, deux cadres où sont réu-

Il me paraît clair d'abord, malgré l'absence d'exemples complètement similaires, que la formule *et quod facit decemb.* signifie que ces trois jours calendaires de janvier, *pridie*, *III* et *XIV*, appartiennent au mois de décembre. Le sens complet de l'inscription serait donc : la dédicace a eu lieu le 3 des calendes d'août et l'entrée des corps saints a eu lieu successivement les II, III et XIV des calendes de janvier, c'est-à-dire dans le mois de décembre. Qu'il y ait donc trace anormale et singulière de deux formules, car les mots *et quod facit* appelaient des quantièmes précis, les 31, 30 et 19, en les plaçant dans l'ordre de la notation calendaire; qu'on y trouve encore, si l'on veut, d'autres incorrections, tant que l'on voudra : toujours est-il que la lecture susdite a l'avantage appréciable de rendre l'inscription entière fort intelligible; et qu'elle ne demande pas l'addition arbitraire du sigle KL au mot DECEMB. Ces irrégularités, d'ailleurs, ne viennent-elles pas de ce que l'épigraphiste a tenu à remplir sa ligne avec la seule indication des dates, de ce qu'il a voulu lui donner le même nombre de lettres qu'à la précédente, de ce qu'il a cherché pour son texte des rimes, un rythme si l'on veut, des répétitions de mots, quelques effets de style : *In Di nomini, in nomeni Dni — agustas, januarias — ingressa est, ingressas sunt...* sortes d'effets rendus plus piquants pour nous par les bizarreries, les barbaries grammaticales ?

Voilà, Monsieur le Commandeur, les observations principales que m'a suggérées une lecture attentive soit et surtout de votre allocution de février 1886, adressée à l'Académie pontificale d'archéologie, soit même des polémiques multiples et contradictoires soulevées depuis plusieurs années autour de la découverte du P. de la Croix. La question n'est pas épuisée, je reconnais qu'il reste encore bien des obscurités.

Que des *pignora* des SS. Chrysanthe et Darie aient pu être déposés dans le sarcophage de Mellebaude, de même que des eulogies apportées des sanctuaires de la Palestine, comme vous l'avez conclu de l'inscription : *Emmanuhel — nobiscum Deus*, je n'ai garde d'y contredire, quoique rien ne le prouve, et je reconnais avec M. l'abbé Duchesne qu'il était facile à Mellebaude de se procurer de ces pieux objets; mais je conteste que ces *pignora* aient quelque rapport justifié avec les martyrs, au nombre de 72, mentionnés à la fin de la seconde ligne du texte superposé.

Ces mots MARTHERUM NOMIRO LXXII sont même tout ce que je puis voir de clair dans les restes de ce texte. S'agit-il, à la ligne supérieure, d'un martyr du nom d'Hélaire, comme le veut le P. de la Croix, ou bien de la bienheureuse Vierge Marie, Mère de Notre-Seigneur, ARI MATRIS DNI ? A la ligne inférieure, est-il question du XIIIe jour de novembre ou de 13 jours de novembre ? Que signifient les lettres VDIAR ? Seraient-elles l'abrégé de V̄DĪARUM (nundinarum), mot auquel manquerait l'initiale N détruite avec le reste du commencement de la ligne, et marquerait-elle ce cycle de 13 jours de réunions religieuses et commerciales qui existèrent jusqu'en 1347, sur le terrain de l'hypogée ? au mois d'octobre, il est vrai. Cette date résumerait-elle,

nies des reliques, épaves de son ancien trésor. Dans le nombre, deux fragments d'ossements portent le nom de saint Sosthènes, et d'autres la mention de plusieurs martyrs innommés. Ces reliques n'ont-elles rien de commun avec le Sostanos et les autres martyrs de l'inscription de l'hypogée ? Nouaillé possédait dès le septième siècle un petit établissement religieux.

ainsi que je l'ai supposé ailleurs, la clôture de la découverte des corps des martyrs, comme le chiffre 72 le nombre exact des corps retrouvés ? Autant de questions sur lesquelles je prends la liberté de consulter votre expérience.

Encore une supposition à propos des inscriptions de l'arcosolium : j'admets qu'elle ne manque pas d'une certaine hardiesse ; elle trouvera du moins une excuse dans sa brièveté. Si je ne me trompe, le texte nouveau résumait, en deux lignes, le nombre précis des martyrs dont on avait dû retrouver les restes, et le jour ou la série de jours où l'introduction de ces restes dans l'hypogée devait être célébrée collectivement, tandis que, dans le texte palimpseste, leur entrée ou du moins leur découverte successive paraîtrait avoir été inscrite mois par mois, peut-être même jour par jour, à en juger par les quelques mots saisis sur la fresque en décomposition, lors du lavage qui a achevé de détruire le texte superposé. (Cf. pl. x.) C'est qu'un motif impérieux avait imposé ce changement, cette abréviation du texte primitif. Si les lignes de l'inscription peinte sur la partie du mur qui s'appuyait contre la couche calcaire, assez mince, du terrain traversé par la fouille du petit caveau, paraissaient ne pas souffrir de l'humidité, il en allait tout autrement des lignes supérieures qui ont dû disparaître après l'effondrement de la couverture et surtout des lignes inférieures qui se délayaient rapidement sur des parois saturées d'humidité, par suite de la fraîcheur des terres spongieuses qu'elles soutenaient. Il n'y avait donc place que pour un résumé très succinct, en tête duquel l'épigraphiste voulut peut-être affirmer, contre l'hérésie des Nestoriens, le culte de Marie, la reine des martyrs, la sainte Mère de Dieu. Il me paraît bien difficile de lire, avec le P. de la Croix, *marthiris Dni*, en comparant le premier de ces mots avec le *martherū* de la ligne suivante. Le caractère qui suit les lettres ARI, n'est-il pas plutôt l'E final de MARIE qu'une petite croix ?

On fait, à la thèse des martyrs locaux, une difficulté du silence de la tradition écrite, et, dit-on, même orale. Une simple remarque me paraît répondre suffisamment à cette objection. M. l'abbé Duchesne voit dans *novemb. dies XIII* l'indication de la fête de saint Amand, l'apôtre et le thaumaturge du Rouergue, ou de celle de saint Brice, le successeur de saint Martin sur le siège épiscopal de Tours, tombant l'une et l'autre le 13 novembre. Nous devons au martyrologe hiéronymien la mention de la consécration à Poitiers, le 15 janvier, d'une basilique en l'honneur de saint Amand. Tout souvenir de l'existence, dans notre ville, de cet ancien temple est entièrement effacé. Son emplacement est ignoré, et le nom de saint Amance ou Amand n'est resté attaché à aucun point de la ville. Cette consécration pourtant, comme toutes celles qui sont mentionnées dans les martyrologes mérovingiens, dut avoir un grand retentissement. Elle dut valoir, sans doute, à Poitiers des visites royales et lui attirer un grand concours. C'est probablement dans cette solennité (*in hac festivitate*) que Fortunat prononça le panégyrique des miracles du saint pontife, imprimé dans ses œuvres sous le titre inexact de *Vita sancti Amancii*. Si toute trace de cet événement accompli au sixième siècle, la période de l'ère mérovingienne la plus éclairée par l'histoire, a disparu à Poitiers, comment s'étonner que le souvenir de Mellebaude, de sa crypte et de ses martyrs, n'ait pas été conservé dans les textes si rares, si laconiques, qui nous parlent de Poitiers, soit antérieurement à l'épis-

copat de saint Hilaire, soit postérieurement à celui d'Ansoald, contemporain de Dagobert? Qu'on me pardonne de rappeler une fois de plus que, sans être bien explicite, la tradition populaire n'est pas absolument muette sur les martyrs, et que leur souvenir s'est perpétué jusqu'à nos jours sous le nom de *Chiron-Martyr*, resté attaché au terrain que séparait de l'emplacement de l'hypogée, une partie du grand chemin allant de Saint-Cyprien et de Saint-Saturnin à la vallée de Vaudouzil, à Montbernage et à Buxerolles, partie connue encore sous le nom de *Chemin des Martyrs* (*V. pièces annexées, n° V*).

Ce n'est pas que je puisse admettre, malgré tout mon respect pour les savants éminents et autorisés qui ont soutenu cette thèse, que Mellebaude eût aménagé ce caveau si exigu et si modeste pour y placer à demeure, avec sa sépulture, les restes de 72 martyrs locaux. Non seulement rien dans les inscriptions gravées de l'hypogée n'autorise à le supposer; mais cette hypothèse me paraît inadmissible. Comment et depuis quel temps Mellebaude aurait-il eu ces reliques en sa possession, avant de faire le caveau ? Et à supposer qu'il les ait eues, comment ne les eût-il pas plutôt transportées dans un des cimetières chrétiens de la ville, pour y reposer près d'elles, plus à l'abri de toutes violations et de toutes rapines que sur le plateau désert des Dunes, dans un terrain qui, d'après la loi romaine, ne pouvait être dans le commerce? Si les restes des martyrs y avaient été exhumés avant la construction du caveau, n'auraient-ils pas été réclamés par l'autorité royale et attribués, de gré ou de force, aux pourvoyeurs de reliques de l'abbaye de Saint-Denys ?

Leur présence dans le sol fut la raison d'être du choix de l'emplacement de la sépulture de Mellebaude, comme elle était la raison d'être du concours des fidèles qui se portaient sur ce point et venaient périodiquement y chercher des remèdes à leurs maux, *pro dictamis*. La crypte ne reçut plus tard ces restes qu'accidentellement et temporairement, *quia juxta erat monumentum*.

Mais enfin quels pouvaient être ces martyrs, sur l'âge et les souffrances desquels ne restaient, paraît-il, que des souvenirs assez vagues? Les traditions locales, les anciennes pratiques religieuses, les monuments liturgiques et même d'anciens édifices sacrés de la cité ne disent-ils donc rien qui puisse servir de base sinon à une certitude absolue, du moins à une forte probabilité ?

Vers la fin du deuxième siècle, alors que, selon l'expression de saint Grégoire de Tours, les places publiques de Lyon ruisselaient du sang des martyrs chrétiens, dont le nombre et les noms sont restés inconnus, à l'exception de ceux des Pothin, des Irénée et de quelques-uns de leurs compagnons que leur dignité dans l'ordre ecclésiastique avait fait inscrire dans les fastes de l'Eglise de Lyon, vers ce même temps, dis-je, à Poitiers, au bord du Clain, tombait le jeune Simplicien sous les coups de son père lui-même, Justinus, gouverneur de la cité, membre d'une famille consulaire de Rome. Jusqu'à nos jours, on a pu voir le lieu de son martyre, le trou où, selon la tradition, avait roulé sa tête; et jusqu'à la Révolution, une église paroissiale de Poitiers s'élevait près du plan qui porte encore son nom, et les reliques étaient conservées dans le trésor de la cathédrale. (*Voir pièces annexées, n° IV.*)

Or, je le demande, Simplicien a-t-il pu être une victime isolée? Le père qui a condamné son

fils comme chrétien, a-t-il dû épargner ceux qui avaient rendu ce fils chrétien et lui avaient inspiré, pour affirmer sa foi, le courage de résister, avec la grâce divine, aux instances et à la fureur de son bourreau ?

Je ne suis pas éloigné de voir dans les martyrs des Dunes les victimes de cette fureur, et le nouveau genre de supplice, peut-être de crucifixion, avec les mains liées derrière le dos, avec la poitrine ouverte, et les talons percés, comme sur les figures de l'Œdipe de l'antiquité, que nous revèle le bas-relief des deux martyrs, mais seulement pour un de ces martyrs, cet ensemble de particularités caractéristiques que n'offre la représentation ou le récit d'aucune autre passion connue, de ces particularités que le sculpteur a dû demander, soit à la tradition, soit à l'état des corps des suppliciés, lors de leur découverte sur le plateau des Dunes, ne serait-il pas le témoignage du raffinement de cruauté de ce Justinus *Simplicius* que de nouvelles découvertes épigraphiques feront peut-être retrouver un jour loin de Poitiers, qu'il dut fuir après ce sanglant exploit (1) ?

Le sang versé à Poitiers par le jeune Simplicien aurait-il été une semence de martyrs destinée à germer à Rome dans la famille Simplicia, sous l'empire d'Alexandre Sévère ?

Simplicius quoque senator cum uxore sua et sexaginta octo de familia sua, quorum capita suspensa sunt per diversas portas urbis, ad exemplum christianorum. (Martyrologe romain, 10 mai.)

Poitiers aurait-il, presque seul parmi nos cités de l'Ouest de la France, traversé sans persécution l'ère des Dioclétien, des Maximien et des Licinius dont les monnaies se retrouvent si nombreuses sur le sol du Poitou ? Ce qui est certain, c'est que la foi chrétienne était fortement implantée dès lors sur ce sol. Témoin les sarcophages chrétiens de Poitiers, de Loudun, de Civaux, de Rom, d'Antigny. Dès 332, le Poitou donne un évêque à la capitale des Gaules du IVe siècle : saint Maximin, qui devait avoir l'honneur de recevoir comme hôte saint Athanase exilé. Avant 355, un autre Poitevin, encore plus célèbre, occupe le siège épiscopal de Poitiers et en fait le boulevard de la catholicité dans les Gaules, le phare de la vérité, près duquel viendra s'éclairer le grand thaumaturge saint Martin.

Quoi qu'il en soit, le silence des historiens, annalistes, hagiographes, ne saurait être aussi décisif qu'on l'insinue. Ne savons-nous pas qu'il y a des légions de martyrs dont les noms sont connus de Dieu seul ? *Quorum nomina habentur in libro vitæ* (2).

Je le répète, les trois bouts de ligne du texte superposé offrent un sens trop incomplet, trop peu défini pour que je puisse présenter l'explication que j'ai donnée plus haut, autrement que comme une probabilité. Deux points, cependant, me paraissent incontestables : c'est d'abord l'impossibilité d'identifier les martyrs romains du groupe de saint Chrysanthe et de sainte

(1) Justinus (ou Justus, selon Bouchet) dut être à Poitiers un des prédécesseurs ou des plus proches successeurs de Censor Pavius, consul désigné, délégué de l'Empereur pour le gouvernement de la province d'Aquitaine (legatus Augusti proprætore provinc. Aquitan.), que la Cité des Pictons voulut honorer en votant pour la sépulture de sa femme des funérailles, un emplacement, une statue, un monument public. — (Inscription sur marbre blanc du Musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest.)

(2) Cf. Grégoire de Tours. — Veniente persecutione, talia ibidem diabolus bella per tyrannum exercuit, et tanta ibi multitudo christianorum ob confessionem dominici nominis est jugulata, ut per plateas flumina currerent de sanguine christiano quorum nec numerum, nec nomina colligere potuimus. Dominus enim eos in libro vitæ conscripsit.— Hist. lib. 1, n° 27.

Darie avec les martyrs, au nombre de 72, de notre texte ; le second, c'est le rapport qui doit exister entre cette mention de martyrs, ainsi qu'entre le bas-relief qui en représente deux sur leurs croix, ou appliqués, les mains liées derrière le dos, à des poteaux en forme de croix, et les noms de Chiron-Martyr, de Chemin des Martyrs attachés au terrain qui fait face à l'hypogée, à la partie du très vieux chemin qui sépare ce Chiron-Martyr de l'hypogée.

Quoi ! ces dénominations locales n'auraient rien de commun avec les martyrs mentionnés dans une inscription, figurés sur un bas-relief de la *memoria* de Mellebaude ? Quoi ! elles seraient plutôt un souvenir de victimes égorgées avant l'ère chrétienne sur la table de la Pierre Levée, ou de pendus de la Grande Justice de Poitiers, ou même tout simplement de quelque cultivateur martyrisé par son bœuf ou d'une femme tuée par sa vache ou sa chèvre, en un mot des martyrs dans un sens impropre et figuré, enfin tout ce qu'on voudra, excepté des martyrs chrétiens !

Puisqu'on nous oppose le sens figuré attribué parfois dans le langage ordinaire au mot *martyr*, il nous sera bien permis de rappeler la locution toute française : « être du commun des martyrs », c'est-à-dire sans distinction, sans notoriété, faire partie du commun du troupeau, comme disent nos voisins les Anglais. Quelle peut être l'origine d'une pareille locution qui a traversé les âges, sinon la disproportion énorme de la foule des martyrs innommés des Gaules, et restés inconnus sur la terre, avec le nombre relativement restreint des martyrs dont les actes ont conservé les noms, ont retracé les souffrances, que les Églises des Gaules ont inscrits sur leurs Propres, placés sur leurs autels, et surtout de ceux que la sainte Eglise romaine a honorés d'un culte général. Leur sang ruisselait sur les places publiques de Lyon, dès le second siècle de notre ère, selon l'expression de Grégoire de Tours, et inonda toutes les Gaules, vers la fin du IIIe siècle, à la suite du massacre de la légion Thébaine, comme l'écrit Baronius, tant était général l'élan qui poussait les néophytes sous la hache des bourreaux !

Et aujourd'hui c'est un vieux chercheur presque aveugle, ne devant son titre de président d'honneur de la Société des Antiquaires de l'Ouest qu'à la bienveillante amitié de ses confrères, et aux lenteurs de la mort qui l'a laissé seul survivant des onze premiers fondateurs de la Compagnie ; c'est un chercheur, du commun des martyrs au figuré, qui vient, avec l'aide d'une main amie (1), vous présenter, Monsieur et vénéré Commandeur, le résultat d'une longue étude de l'hypogée découvert par le R. P. Camille de la Croix, de son emplacement, de ses principales inscriptions, des traditions qui s'y rapportent et d'autres traditions que l'Eglise de Poitiers a consacrées dans les anciens monuments de sa liturgie et que la sainte Eglise romaine a autorisées en approuvant le Propre du diocèse. Il vous soumet le résumé de tout ce que l'histoire et l'archéologie lui ont fourni de preuves et de nouveaux arguments à ajouter à la thèse des martyrs locaux soutenue avec tant de zèle et de science par le R. P. de la Croix, Mgr Barbier de Montault et Dom Chamard. Malgré les obscurités

(1) Celle du R. P. Montagne, de la Compagnie de Jésus, qui, avec sa science, son très affectueux dévouement et malgré ses occupations multiples, a bien voulu consacrer une partie de son temps à coordonner et quelquefois même à rédiger ces notes, à corriger diverses inexactitudes et à rectifier des appréciations hasardées ou trop absolues.

qui restent encore, sa conviction d'antiquaire n'a fait que s'accroître à mesure qu'il a plus approfondi la question et cherché à tirer des restes des inscriptions ce que leurs auteurs ont entendu leur faire dire. Mais il n'ignore pas que le témoignage de Mellebaude et des épigraphistes de sa crypte, non plus que l'appellation traditionnelle du *Chiron-Martyr*, ne sauraient suffire pour proclamer la sainteté des martyrs désignés par cette tradition, monumentés dans les inscriptions et le bas-relief des deux suppliciés. A l'Eglise, aidée des lumières de l'Esprit-Saint, éclairée par des preuves qu'elle seule a autorité pour admettre ou rejeter, à l'Eglise seule appartient d'examiner, à son jour et à son heure, les titres de ces martyrs et de les remettre, s'il y a lieu, sur les autels, où déjà, il y a douze siècles, ils paraissent avoir été placés.

Et maintenant, Monsieur et vénéré Commandeur, il ne me reste plus qu'à vous prier de vouloir bien peser les preuves qui militent en faveur des martyrs locaux contre les martyrs étrangers, et d'excuser le développement peut-être exagéré donné à cette thèse qui, je l'avoue sans peine, m'est particulièrement chère, car elle est pour moi l'expression de la vérité. Il s'agit, vous le voyez, d'un grand intérêt religieux pour l'Eglise de Poitiers, et même pour toute l'Eglise de France.

Daignez agréer, avec mes remerciements anticipés, Monsieur et vénéré Commandeur, l'expression de mes plus respectueux sentiments.

G. Lecointre-Dupont.

Le Porteau, 30 juin 1888.

PIÈCES ANNEXÉES

I

LETTRES EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 1347, PAR LESQUELLES PHILIPPE DE VALOIS ORDONNE QUE LA FOIRE DE LA PIERRE-LEVÉE SE TIENNE DÉSORMAIS DANS LES HALLES APPARTENANT A HERBERT BERLAND.

Philippe, par la grâce de Dieu roy de France, au séneschal de Poictou et de Lymosin, ou à son lieutenant, salut. Oye la supplication de nostre amé Harbert Bellant, chevalier, disant que quant la ville de Poictiers fu occupée par noz ennemiz, où il estoit luy sizième home d'armes pour contrester à nos diz ennemiz, il fu prinz et perdi tous ses meubles qui bien valloient six mil livres, et avecques ce a esté mis à grant et excessive raençon, dont il luy a convenu vendre et engaiger de sa terre, et ly conviendroit à laisser son estat, si par nous ne luy estoit pourveu d'aucun remède. Si nous a humblement supplié que, en rémunéracion des dictes pertes et dommaiges et pour soutenir sondit estat, nous li vueillons octroier que *une foire appelée la foire de la Pierre-Levée, qui a accoustumé estre tenue par deux jours, sept jours entre deux,* c'est assavoir le lundi emprès la feste sainct Denys et le lundi ensuyvant après, en lieu forain près de la dicte ville, où les gens qui y viennent marchander ne trouvent où habiter ne recueillir leurs denrées en temps de pluye, soit doresnavent tenue chacun an par troys jours continuelz et commencée le lundi après la sainct Denys, en son herbergement de Poictiers appelé les Halles, ouquel herbergement la foire de mi-caresme est et a accoustumé estre tenue, et qu'il en puisse prendre et avoir telz prouffiz et émolumenz qu'il prent en la dicte foire de mie-quaresme, c'est assavoir l'ostelaige tant seulement, pour lequel hostelaige il luy convient soustenir en estat les maisons et estaulz où la dicte foire se tient, et nous tous les autres prouffiz et émolumens, qui aussi nous vaudroient bien ou temps advenir chascun an soixante livres ou environ, et à présent ne nous valent que vingt-cinq livres. Pour quoy nous vous mandons et commectons que se, appelé nostre procureur en vostre seneschaussée, il vous appert suffisamment de nostre prouffit et austres choses dessusdictes, que vous la dicte foire, qui souloit estre par lesdicts deux jours, sept entre deux, faictes crier et tenir par troys jours continuels et commanciés chascun an le lundi après la feste de sainct Denys, comme dit est, en la ville de Poictiers, en l'herbergement du dict chevalier appelé les dictes Halles, en la manière que dessus est dit; et en ce cas, donnés en voz lectres au dit chevalier, scellées du séel de vostre séneschaucie, lesquelles nous confermerons par les nostres toutes les fois que nous en serons requis; car ainsi le voulons nous estre fait et l'avons octroié de grâce spécial. Donné à Paris, le XVIe jour de décembre, l'an de grâce mil troys cent quarante et sept.

(*Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, vol. XII, page* 90. D'après une copie collationnée, du 11 décembre 1478, conservée aux Archives de la Vienne.)

II

EX MARTYROLOGIO SANCTI ADONIS, ARCHIEPISCOPI VIENNENSIS.

D. III. kal. decembris. (27 nov.) Vigilia sancti Andreæ Apostoli.

Et Romæ, natalis sancti Saturnini martyris, Sennis et Sisinnii diaconorum, sub Maximiano : a quo primo inter alios servos Dei damnati sunt ad fodiendam arenam, ad faciendas thermas Diocletianas ; quorum unum Sisinnium præsentatum sibi, cum interrogasset idem Maximianus qui vocaretur, respondit : Ego peccator Sisinnius servus servorum Domini Jesu Christi. Cui cum post alia dicereMaximianus : aut sacrifica deo Herculi, aut carnes tuas ignibus cremabo, respondit : Et ego quidem semper hoc optavi (verumtamen si meritus fuero) ut desideratam coronam accipiam. Traditus igitur Laodicio præfecto, missus est in custodiam decem et septem diebus.

Inde exhibitus est ab Aproniano commentariensi aspectibus Laodicii. Et subito lux de cœlo facta est, et vox cum luce audita est : *Venite, benedicti Patris mei, percipite regnum quod vobis paratum est a constitutione mundi* (Matth. xxv). Tunc Apronianus tremefactus cecidit ad pedes Sisinnii diaconi, dicens : Adjuro te per Christum quem confiteris, ne tardes me baptizare, et facias me tecum pertingere ad coronam. Qui baptizatus, statim obtruncatione capitis coronam martyrii invenit. Retruditur iterum in custodiam Sisinnius, et senex Saturninus cum illo, ubi multos gentiles venientes ad se docebant, et baptizabant. Post quadraginta duos dies, vincti catenis, ac nudis pedibus educti denuo ante præfectum ; delata est tripoda ut sacrificarent. Tunc beatus Saturninus dixit : Conterat Dominus deos gentium. Et continuo soluta est tripoda ærea velut lutum. Quod videntes duo milites, Papias et Maurus, crediderunt Christo. Et comprehensi a Laodicio, non multo post martyrio coronati sunt. Deinde Laodicius beatum senem Saturninum et Sisinnium in equuleo jussit levari, et attrahi nervis ac fustibus, et scorpionibus cædi. Quibus etiam postmodum flamma ad latera jussit apponi, et depositos equuleo, ductosque milliario secundo via Numentana, capite truncari. Quorum corpora cum Joanne presbytero colligens Thrason, vir christianissimus, qui de facultatibus suis martyribus multa ministraverat, sepelivit in prædiolo suo, via Salaria, sub die tertio Kalend. Decemb.

III

DE DEDICATIONE ECCLESIE MONASTERII NOVI PICTAVIS.

Dehinc per Acquitaniam urbes et monasteria pia fraternitate visitans Pictavis venit, ubi Guillelmi ducis, filii illius nostri Loci fundatoris, precibus et predicti domni Geraldi abbatis supplicacionibus conventus ad nostrum Monasterium dedicandum descendit. Venit enim cum illo sanctissimo suo comitatu archiepiscoporum et episcoporum (1), Trinitatis sub nomine, utriusque ordinis trino numero. Aderat namque venerabilis memorie domnus Hugo Cluniacensis, Lugdunensium archiepiscopus, et ipse per Acquitanie partes vices pape magnifice sub monasthico habitu exercens, Dambertus, Pisarum archiepiscopus ; de episcopis Petrus, episcopus Pictaviensis, qui altare Crucifixi benedixit ; Bruno, Signarius, episcopus ; Galterius, Albanus episcopus, ambo episcopi Cardinales, Bruno videlicet et Galterius. Veniente autem eo in capitulo et fratres benedicente ac sancta admonicione firmante, interim domnus Amatus cum ceteris episcopis, vestibus sacris indutus more consueto, circumdabant ecclesiam, aquam benedictam aspergendo. Qua circuicione more ecclesiastico peracta, venit et ipse in ecclesiam. Et quia omnia altaria jam benedicta erant, excepto altare Crucifixi, quod tunc a domno Petro episcopo ut superius dixi, benedictum est, visum est fratribus ut altari matutinale destruerent et aliud ad hanc benedictionem aptarent, non ob injuriam domni Simonis Agennensis episcopi qui illud consecraverat, sed ut hoc privilegio dictaretur (*sic*) pociori propter benediccionem apostolicam. Altare namque majus noluerunt destruere ob reverenciam predicti Hugonis Lugdunensis archiepiscopi qui presens erat, quod ipse consecraverat.

DE CONSECRACIONE ALTARIS MATUTINALIS.

Accedens ergo Domnus Apostolicus ad altare quod ad hoc fuerat aptatum, unxit illud oleo sancto ac consecravit in honore beatorum martirum Stephani protomartiris, Laurencii et Vincencii, Crisanti et Darie.

Facta est hec benedictio anno dominice Incarnacionis millesimo xc°. v^to^, indictione iii^a^, epacta xxiii^a^, concurrente ii°, anno bixestili et embolismali existente, quo anno terminus Pascalis fuit ii° idus aprilis, dies vero Pasche idus ejus, luna xv (2), anno xxxiv° Philippi regis Francorum, a construccione ejusdem monasterii anno xx°, ab obitu ipsius ducis qui illud construxit anno xi°, ipso eodem anno quo illud sanctissimum iter Jherosolimitanum ceptum est, xi° Kalendas februarii, quo die pene cætera omnia altaria benedicta sunt, licet non uno tempore neque ab una persona, quod eciam libet indicare a quibus personis actum sit. Etc...

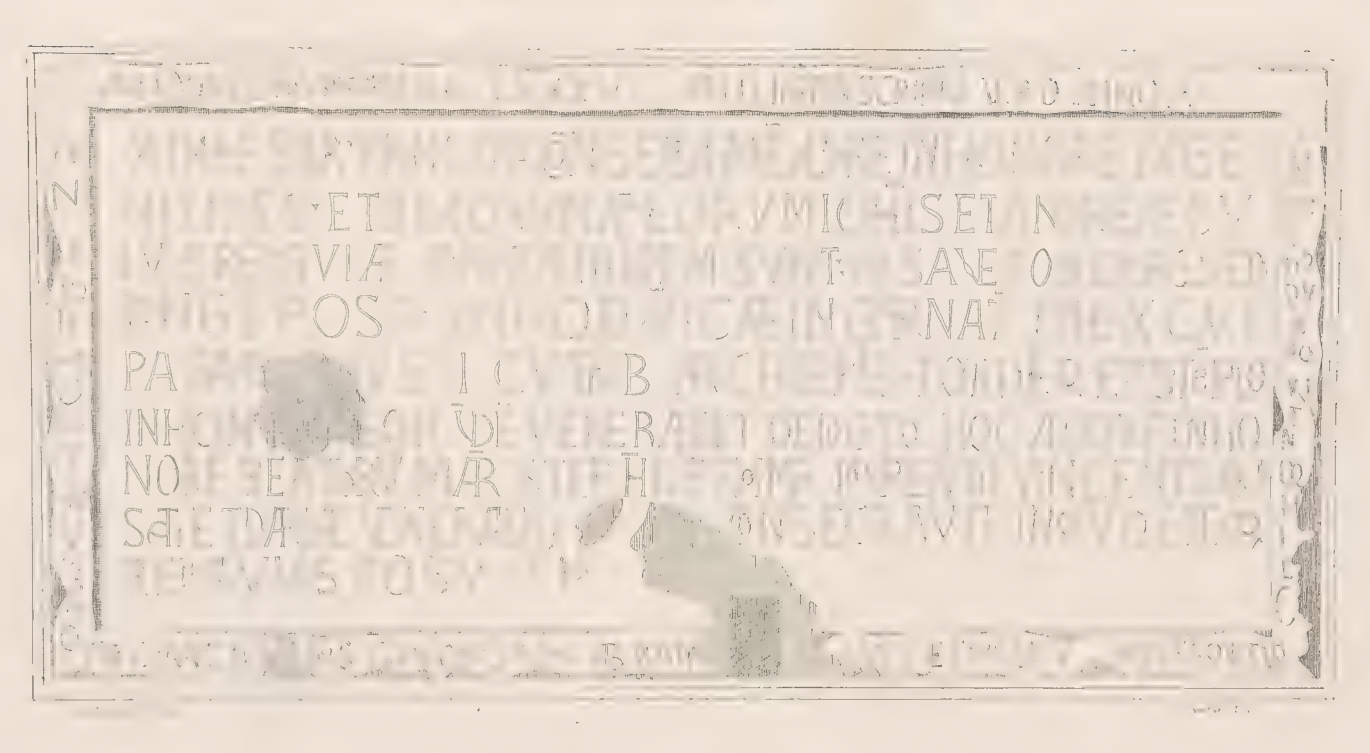
(1) Amat ou Aimé, archevêque de Bordeaux ; Hugues de Cluny, archevêque de Lyon ; Dambert, archevêque de Pise ; Pierre, évêque de Poitiers ; Bruno, évêque de Segni, cardinal ; Gautier, évêque d'Albano, cardinal.

(2) Ces indications ne sont pas toutes exactes, par suite sans doute de l'incorrection au manuscrit du prieuré de Saint-Nicolas.

CONSÉCRATION

DE L'ÉGLISE DE L'ABBAYE DE MONTIERNEUF, A POITIERS,

ET D'UN AUTEL DE CETTE ÉGLISE PAR LE PAPE URBAIN II.



IV

EXTRAIT DU PROPRE DU DIOCÈSE DE POITIERS, APPROUVÉ PAR LA SACRÉE CONGRÉGATION DES RITES

ET IMPRIMÉ PAR ORDRE DE S. G. MGR PIE.

31 MAI. S. SIMPLICIEN MARTYR

In secundo nocturno. LECTIO.

Simplicianus, Justino Pictonicæ provinciæ rectore, ac idolorum cultui addictissimo natus, ipse tamen adolescens piorum virorum monitis clam in vera religione primum fotus, Christum tandem aperta confessione professus est. Quod cum rescivisset pater, et numina gentilium a filio contempta atque irrisa haberi, in eum minis æque ac blanditiis inexpugnabilem, capitis obtruncatione, juxta civitatis mœnia, animadverti jussit. Sic in regione Pictonica Simplicianus christianæ fidei antiquissimum perhibuit testimonium, cujus ad nos transmissa est memoria. In illius honorem extabat olim ecclesia parochialis, ea in urbis parte de sancti Simpliciani nomine etiam nunc appellata, atque ad hanc sub ejus invocatione Deo dicatam ædem popularis concursus tam singularem tam antiquissimum esse cultum testatur.

ORATIO.

Deus qui beatum Simplicianum, martyrem tuum, in adolescentia constitutum, in agone certaminis roborasti, præsta, quæsumus, ut ejus meritis et precibus æternam gloriam consequi mereamur.

Extrait du Martyrologe de Montierneuf, manuscrit du commencement du XII[e] siècle.

Texte d'Usuard, avec quelques additions de la même main.

(Archives de la Vienne.)

PRID. KL. JUNII. Pictavis civitate, Sci SIMPLICIANI MIS.; ipso die, Sci PORCARII. Abb.

Le culte de saint Porchaire à Poitiers remontant au moins au neuvième siècle, celui de saint Simplicien ne saurait être postérieur. Il primait en effet le second, la fête de saint Simplicien étant conservée au 31 mai, et celle de saint Porchaire renvoyée au 2 juin dans l'ancienne liturgie poitevine, et maintenant au 5 juin. — V. DE CHERGÉ, *Vies des Saints du Poitou*, p. 20 et 144.— M. l'abbé Auber recule le martyre de saint Simplicien jusqu'à l'empire de Trajan, et Dom Chamard le fait contemporain de la persécution de Maximien, laquelle aurait, d'après lui, seule sévi en Poitou. Cette opinion est contraire à nos traditions les plus autorisées.

V

TOPOGRAPHIE

(V. Pl. I et XIII de l'*Album*.)

L'hypogée découvert par le R. P. Camille de la Croix, au mois de décembre 1878, est situé à peu de distance du coteau presque abrupt nommé les Dunes, qui descend sur le Clain, en face de la Cathédrale de Poitiers, de l'église Sainte-Radegonde et des dépendances de l'ancienne abbaye de Sainte-Croix. Il se trouve presqu'à la naissance d'un vaste plateau qui s'étend jusqu'à la Vienne. Une voie romaine, qui devait bientôt se diviser en plusieurs branches, s'élevait sur ce plateau, bordée de nombreuses sépultures gallo-romaines par incinération, que le génie militaire mit en partie à jour, lors de la construction des casernes d'artillerie et des magasins à fourrages, pour le neuvième corps d'armée. C'est à l'extrémité de ce cimetière païen dont le R. P. de la Croix continuait l'exploration, qu'était la crypte de Mellebaude, entourée d'un petit nombre de sarcophages chrétiens.

Le chevet de l'hypogée est presque adossé à un vieux chemin creux, s'embranchant sur la voie romaine pour se diriger vers Montbernage et la vallée sèche de Vaudouzil, et formant un tronçon d'un grand chemin de Saint-Cyprien à Buxerolles, très fréquenté au moyen âge par les pèlerins (Burdonnarii), qui avaient leur station d'arrivée à la Croix-Bourdon, un peu au delà de Vaudouzil, soit qu'ils vinssent du *pas de Saint-Jacques*, près de Buxerolles, ou du *pas de Saint-Martin*, commune de Salles-en-Toulon, de même qu'ils avaient leur station de départ à la chapelle Saint-Jacques et à la Croix des Trois-Bourdons, faubourg de la Tranchée. La partie de ce chemin qui borde l'hypogée est encore connue des vieillards de Saint-Saturnin et de Montbernage sous le nom de CHEMIN DES MARTYRS, et *à sa droite* est le terroir dit LE CHIRON-MARTYR, CHIRON-MARTIRE et CHIRON DU MARTYR dans dix-neuf documents réunis, grâce aux patientes recherches de feu M. Bricault de Verneuil, par le R. P. C. de la Croix, qui a bien voulu me les communiquer et m'autoriser à m'en servir.

Le ténement du Chiron-Martyr relevait de l'abbaye de la Trinité, fondée à Poitiers au xe siècle par Adèle d'Angleterre, veuve du Comte de Poitou, Ebles Manzer. L'emplacement de l'hypogée paraît au contraire avoir fait partie, presque jusqu'à la Révolution, d'un terrain vague resté domanial, où s'étaient tenues, jusqu'en 1347, les foires dites de la Pierre-Levée (*V. pièces annexées, n° 1*), et qui s'étendait jusqu'au lieu de *la Justice*, où s'exécutaient les sentences capitales de la *Grande Justice de Poitiers*. Ce terrain était limité par des maisons et des clos dépendant du bourg de Saint-Saturnin, dont le comte Guy-Geoffroi avait donné, en 1077, la moitié à l'abbaye de Montierneuf, l'autre moitié appartenant déjà à l'abbaye de Saint-Cyprien ; le droit de nomination à la cure de Saint-Saturnin appartenait aux deux abbés conjointement.

Le Chiron-Martyr et l'hypogée, qui dépendaient de la paroisse de Saint-Saturnin, sont maintenant de la circonscription de Sainte-Radegonde. Des explications qui précèdent, et des actes dont nous allons produire des extraits, il ressort qu'on ne peut confondre l'emplacement de l'un et de l'autre. Chiron est un terme local qui désigne ou un monticule formé de débris de carrière, ou, et c'est le cas le plus ordinaire, un amas de pierres recueillies par les cultivateurs dans leurs terrains, et se grossissant constamment par des apports successifs. Plusieurs de ces chirons existaient encore il y a soixante ans, dans les champs et les coteaux de *la Garde*, nom sous lequel sont portées au cadastre toutes les terres voisines de l'hypogée, encore que, dans le principe, il ne dût sans doute s'appliquer qu'à la réserve domaniale. Ils ont disparu lors de la confection de la route de Poitiers à Limoges, leurs pierres ayant trouvé leur emploi sur cette route.

Ce nom de Chiron-Martyr ne donne-t-il pas à penser que les corps des Martyrs durent, après leur passion, être recueillis et abrités, peut-être avec les instruments de leur supplice et quelques signes de reconnaissance, sous un de ces monceaux de pierres, et qu'ils y furent retrouvés vers la fin du septième siècle, probablement après des recherches incomplètes, sinon infructueuses, dans les deux anciennes tranchées reconnues et explorées avec tant de soin par le R. P. de la Croix, comme ayant pu être la sépulture primitive des martyrs?

Extrait d'un aveu du 20 octobre 1692. — ARCHIVES. *Abb. de la Trinité, liasse* 41.

De Vous les Révérendes Dames Abbesse et Religieuses de l'Abbaye de la Sainte-Trinité de Poitiers, Ordre de Saint-Benoist, congrégation du Calvaire, à cause de votre fief, terre et seigneurie *du Breuil-l'Abbesse et Crosserye*, membre dépendant de la dite Abbaye, tiennent et avouent tenir Jean Lasnier, vigneron, demeurant en cette ville, et René Montoit, marchand, demeurant dans le faubourg, paroisse de Saint-Saturnin.

PREMIÈREMENT : Une pièce de vigne contenant six boisselées ou environ sise au *Chiron du Martir* (1) proche de la vigne à Crollet, sus dite paroisse de Saint-Saturnin, tenant d'une part au chemin tendant *de l'Eglise du dit lieu à Vaudousil* A MAIN DROITE.

(1) C'est le seul document qui porte *Chiron du Martyr*. Tous les autres donnent *Chiron-Martyr* ou *Martire*.

Extrait d'un aveu du 13 février 1715.

Archives — fonds de la Trinité, *liasse* 41.

Déclaration des lieux et domaines que de Vous, Révérendes Dames, Mesdames les Révérendes Abbesse et Religieuses de l'Abbaye Royale de la Trinité de Poitiers, tiennent et avouent tenir dans l'étendue de vos fiefs de votre seigneurie du Breuil-l'Abbesse dépendant de votre Abbaye,

Jacques Montoit, Guillaume Montoit journalliers, et Jeanne Bevrin, veuve de Charles Montoit, journallier, au nom de mère tutrice de ses enfants et dudit feu, demeurant tous faubourg de Saint Saturnin lés Poitiers, comme héritiers du déffunt René Montoit, leur père et beau-père.

C'est à sçavoir une pièce de terre en vigne contenant six boisselées ou environ, située au *fief de Chiron Martire*, paroisse de Saint-Saturnin, touchant d'une part au champ de *la chapelle Sebillet* (1), d'autre à une pièce de terre du sieur Morineau, d'autre à celle du sieur Ginot et d'autre au *chemin de la Pierre Levée à Vaudouzil, à main droite* (2).

Extrait d'un aveu du 11 avril 1762.

Archives — *fonds de la Trinité*, liasse 41.

De Vous, Mesdames les Révérendes Abbesse, Supérieure et Religieuses de l'Abbaye Royale de la Sainte-Trinité de cette ville de Poitiers, Ordre de Saint Benoist, unie à la congrégation du Calvaire.

Je, Jean Charprenet, bourlier, demeurant faubourg de Montbernage, paroisse de Sainte-Radégonde,

Tient et avoue tenir de Vous, mes dites Révérendes Dames, *une Boicelle* de terre plantée en vigne située au tennement du *Chiron Martyre*, paroisse de Saint-Saturnin, dépendant et faisant partie de votre fief du Breuil l'Abbesse dépendant de votre ditte Abbaye, touchante d'un côté à la vigne de Jean Coudreau, d'autre à celle de Jacques Puisais, d'autre à celle du nommé Ayrault, cordonnier, et d'autre au chemin qui conduit de *Saint-Saturnin* A *Vaudouzil* A MAIN DROITE.

(1) Etienne Sebillet avait fait construire une chapelle sur ce terrain près du clos de Pimpanneau, dans les premières années du XV[e] siècle. — *Papiers terriers de Montierneuf*.

(2) Un autre aveu du 31 janvier 1715 est rendu pour quatre boisselées sises à la Pierre-Levée, proche le Chiron-Martyr, tenant d'une part au chemin dudit Saint-Saturnin à Vaudouzil *à dextre*.

Etude de Me Piard, notaire à Poitiers.

17 janvier 1888.

Donation par Mme veuve Mingot, née Chambres, à ses deux enfants, et partage entre ceux-ci tant des biens donnés par leur mère que de ceux dépendant de la succession de leur père, comprenant:

Art. 7. Une pièce de terre en labour, située au terroir de CHIRON-MARTYR ou de la PIERRE-LEVÉE, contenant environ 28 ares 50, joignant d'un côté le magasin à fourrages, de l'autre côté le chemin de Vaudouzil, d'un bout à Cognet, d'autre bout à David.

Cet immeuble avait été acquis en communauté par M. et Mme Mingot, le 12 juillet 1846, des enfants Robin dit Médard, dont les père et mère l'avaient eux-mêmes acheté, le 13 février 1831, devant Me Bonnin, d'un sieur Paul Avril, ancien courrier, qui l'avait recueilli dans la succession de Françoise Dinet, sa mère, décédée vers 1840, veuve du sieur René Avril.

POITIERS. — TYP. OUDIN.

Monsieur le Commandeur de Rossi nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante que nous croyons devoir mettre sous les yeux de ceux qui voudront bien lire notre travail. Si nous ne pouvons nous déclarer convaincu par les explications qu'il a bien voulu nous fournir, nous n'en avons pas été moins sensible à la modération et à la courtoisie de ses contradictions. Le lecteur de ce nouvel opuscule sur une question déjà souvent débattue, jugera si les explications contenues dans cette lettre détruisent les preuves que nous avions cru devoir ajouter à celles qui avaient été déjà produites.

LETTRE DE MONSIEUR LE COMMANDEUR DE ROSSI.

Albano-Laziale, 27 juillet 1888.

Monsieur,

J'espère que vous avez reçu ma carte postale d'hier. L'envoi de votre calque ne m'est arrivé qu'au moment de mon départ pour le séjour d'été. J'ai cependant eu le temps de l'examiner avec un de mes collaborateurs d'épigraphie les plus expérimentés. Par conséquent je puis répondre à vos questions, après examen *de visu* du calque réussi à merveille.

Je commence par vous remercier des paroles si aimables et trop élogieuses que vous m'adressez publiquement. Je devrais vous prier de les atténuer, s'il en était encore temps; mais je comprends que vous avez voulu, par cet exorde, enlever à votre dissertation toute apparence de controverse peu courtoise. Je vous en remercie. C'est digne d'un gentilhomme et d'un chrétien comme vous.

Venons au calque. Son inspection m'a prouvé, avec la dernière évidence, que le mot final n'est pas composé avec la syllabe initiale AN. Les A sont tous, dans le linteau en question, de forme régulière, avec les deux lignes écartées. Dans la lettre initiale du mot en question, la ligne gravée avec soin et qui appartient sans doute à l'alphabet, est verticale I; la ligne oblique précédente est placée de manière à ne se prêter nullement à une forme de A, qui approche tant soit peu aux autres A de la même inscription. Cette ligne oblique, si elle n'est pas fortuite, comme dans le calque elle en a l'air, doit être un signe d'interpunction ou de *jonction* (*iunctura*), à cause du long espace vide qui précède. C'est aussi le jugement du savant épigraphiste qui a examiné avec moi le calque. Du reste, vous ne contestez pas d'une manière absolue la lettre I dans le passage en question, et vous proposez INN*oxii*. Cela reviendrait au sens que j'ai proposé : *remeant innoxii* serait l'équivalent de *laeti*, c'est-à-dire délivrés de la tristesse du péché. Mais *innoxius* se dit des enfants et des néophytes adultes ayant la grâce du baptême. La rémission des péchés n'a jamais été indiquée, que je sache, dans les monuments chrétiens par les mots dérivés de *innocens* et *innocentia*.

Vous trouvez toute l'inscription claire en elle-même, et par conséquent n'ayant pas besoin de confrontations avec d'autres documents et formules pour être complétée. Eh bien! très cher Monsieur, toute ma familiarité avec les monuments de l'épigraphie chrétienne ne me donne pas cette clarté d'intelligence d'un texte ainsi limité et composé. Que signifie donc *veniunt pro dictamis?* Vous ne le développez pas. J'imagine que vous prenez le *dictamum* comme un symbole ou métaphore de *remedium peccatorum*. Ce mot n'a jamais été rencontré ni dans ce sens ni dans un autre sur les inscriptions des églises et sanctuaires. Mais cela n'exclut pas qu'on puisse le rencontrer ici pour la première fois. Il faudrait cependant que la phrase eût un sens connu dans le langage chrétien. A-t-on jamais dit d'une manière absolue *ire pro dictamis*, pour *ire ad petenda remedia pro peccatis?* Je ne le

crois pas. Le pluriel *dictamis* est encore très peu acceptable : il ajoute une difficulté de plus à celle qui serait déjà assez grave dans le singulier *pro dictamo*, sans autre mot complétant le sens métaphorique. Si vous l'entendez dans le sens thérapeutique de remède des maladies physiques, je vous dirai d'abord que le *dictamum* n'était pas le remède par antonomase, et que dans les sanctuaires on cherchait avant tout les remèdes de l'âme, sans exclure ceux des guérisons miraculeuses, auxquelles vous faites allusion, p. 13.

Enfin abordons les 72 martyrs. Ce n'est pas un *lapsus memoriae* ni de l'abbé Duchesne ni de moi, qui ai eu la même pensée et l'ai indiquée au Père de La Croix aussitôt après la découverte. Duchesne s'est rencontré avec moi sans en avoir la moindre connaissance. La mention si grave et pleine d'autorité du *martyrologium vetustius* au *III Kal. Dec.* réunit la fête des LXXII martyrs à celle des saints Chrysanthe et Darie ou à leur cimetière. J'ai revu ma collection des textes martyrologiques de la famille appelée hiéronymienne : le doute est impossible au sujet de ce groupe. Mais vous dites que l'on n'en sait rien, et qu'on ignore si vraiment ils doivent être pris pour un groupe ayant eu le même tombeau, et un rapport direct avec les SS. Chrysanthe et Darie. A mon avis, le témoignage des mss. hiéronymiens aurait dû suffire à nous faire connaître et accepter ce groupe. Mais ce témoignage doit être confronté avec les inscriptions de S. Damase. Or S. Damase plaça dans le sanctuaire des SS. Chrysanthe et Darie deux épigrammes : l'une pour les martyrs, dont *nomina nec numerum potuit retinere vetustas*, et ce sont ceux dont parle aussi Grégoire de Tours et qui furent suffoqués pendant qu'ils assistaient aux saints mystères dans la crypte de Chrysanthe et Darie ; l'autre épigramme parle de *sexaginta duo capti feritate tyranni*, martyrisés ensemble, ensevelis dans le même sanctuaire (*Inscr. christ.* tome II, qui vient de paraître, p. 135, 136). C'est évidemment ce même groupe que les martyrologes marquent LXXII, Damase *sexaginta duo*. La pierre originale est perdue ; l'hexamètre se prête aussi bien à *septuaginta* qu'à *sexaginta*. Il est inutile de discuter ici quel est le chiffre préférable selon les règles critiques. Le fait assuré est qu'avec les SS. Chrysanthe et Darie et dans le même lieu on vénérait un groupe de *sexaginta duo*, ou LXXII ; que la leçon LXXII était généralement adoptée depuis le VIe siècle et dans les martyrologes les plus autorisés et les plus usuels en France à l'époque Mérovingienne.

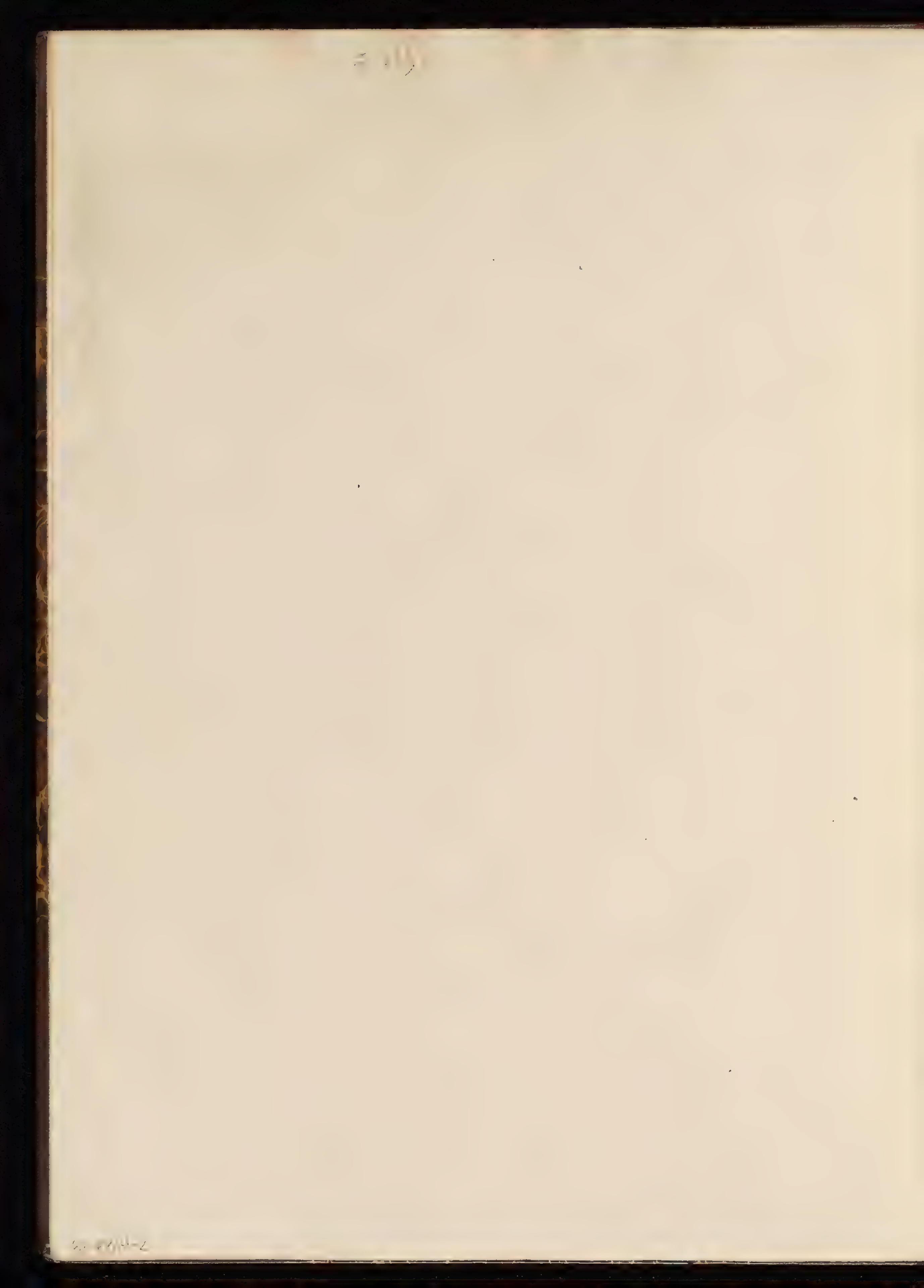
Vous voyez donc, Monsieur, que votre argumentation doit avoir une autre base que celle de considérer ces LXXII martyrs romains vénérés avec SS. Chrysanthe et compagnons comme un simple *lapsus memoriæ*, *confusion* ou équivoque.

Voilà, pour correspondre à votre désir, quelles sont les objections que je pourrais faire à vos nouvelles remarques. Si le mémoire n'est pas encore tiré, vous ferez de cette lettre, écrite sans préparation et sans livres, l'usage qui vous semblera utile pour modifier en partie votre texte, ou pour y ajouter une *appendix*.

Je suis charmé de cette occasion qui s'est présentée pour vous témoigner mon estime et ma sympathie sincère et affectueuse. Que les saints martyrs de Rome et de Poitiers, quels que soient leur nombre et leur patrie, vous apportent le *dictamum* pour la guérison, et que vous puissiez *remeare* d'un pèlerinage au sanctuaire des Dunes, avec toutes les consolations dont parle ou ne parle pas l'inscription controversée.

Agréez, Monsieur, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux et dévoués.

JEAN-B. DE ROSSI.







GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01524 2205

